



HAL
open science

Les désignations gallo-romanes de quelques plantes aromatiques : étude géolinguistique, onomasiologique et motivationnelle

Élodie Gallien Guedy

► To cite this version:

Élodie Gallien Guedy. Les désignations gallo-romanes de quelques plantes aromatiques : étude géolinguistique, onomasiologique et motivationnelle. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-03753634

HAL Id: dumas-03753634

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03753634v1>

Submitted on 18 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les désignations gallo-romanes de quelques plantes aromatiques : étude géolinguistique, onomasiologique et motivationnelle

**Élodie
GALLIEN GUEDY**

Sous la direction d'Elisabetta CARPITELLI
Tuteur universitaire : Carole CHAUVIN-PAYAN
(Ingénieure d'Études, GIPSA-lab UGA)

Jury composé de :
Giovanni DEPAU
Enseignant-Chercheur, GIPSA-lab UGA
Serge KRIVOBOK
Enseignant-Chercheur, UGA, Directeur du jardin Dominique Villars

Laboratoire : GIPSA-lab UMR 5216

UFR LLASIC
Département Sciences du Langage et Français Langue Étrangère FLE
Section Sciences du langage

Mémoire de master 2 mention Recherche - 30 crédits

Parcours : Linguistique

Année universitaire 2021-2022



Les désignations gallo-romanes de quelques plantes aromatiques : étude géolinguistique, onomasiologique et motivationnelle

**Élodie
GALLIEN GUEDY**

Sous la direction d'Elisabetta CARPITELLI
Tuteur universitaire : Carole CHAUVIN-PAYAN
(Ingénieure d'Études, GIPSA-lab UGA)

Jury composé de :
Giovanni DEPAU
Enseignant-Chercheur, GIPSA-lab UGA
Serge KRIVOBOK
Enseignant-Chercheur, UGA, Directeur du jardin Dominique Villars

Laboratoire : GIPSA-lab UMR 5216

UFR LLASIC
Département Sciences du Langage et Français Langue Étrangère FLE
Section Sciences du langage

Mémoire de master 2 mention Recherche - 30 crédits

Parcours : Linguistique

Année universitaire 2021-2022

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement ma directrice de mémoire, Elisabetta Carpitelli, et ma tutrice de stage, Carole Chauvin-Payan, pour leur disponibilité, leur écoute et leur patience tout au long de cette année. Les conseils et les encouragements qu'elles m'ont prodigués ont été précieux.

Je remercie Messieurs Giovanni Depau et Serge Krivobok d'avoir accepté de lire ce mémoire et d'être membres de mon jury de soutenance.

Un grand merci aux personnes travaillant pour la plateforme Atlas Linguistiques grâce auxquels j'ai pu bénéficier des ressources atlantographiques et de conseils pertinents.

Je remercie aussi mes camarades de classe pour les discussions, l'entraide et le soutien durant la rédaction de ce travail.

Enfin, je remercie ma famille pour leurs encouragements et leur soutien.

DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : GALLIEN-GUEDY PRENOM : ELODIE

DATE : 17/06/2022 SIGNATURE : 

Sommaire



.....	2
Remerciements	4
Sommaire	7
Introduction	12
Partie 1 - Aspects théoriques	14
CHAPITRE 1. LA MOTIVATION LEXICO-SEMANTIQUE.....	15
1. LE SIGNE LINGUISTIQUE	15
2. LE PROCESSUS DE CREATION LEXICALE ET LA NOTION DE CYCLE MOTIVATIONNEL	18
3. LA NOTION DE REMOTIVATION	22
4. LA RECONSTRUCTION LEXICALE ET LA VARIATION DIATOPIQUE	23
5. LES ASPECTS MAGICO-RELIGIEUX	26
CHAPITRE 2. LES TAXINOMIES POPULAIRES ET SAVANTES DES VEGETAUX	32
1. INTRODUCTION	32
2. LES TAXINOMIES SCIENTIFIQUES	34
3. LES TAXINOMIES POPULAIRES	48
4. CONCLUSION	61
CHAPITRE 3. ATLAS LINGUISTIQUES ET PHYTONYMIE.....	62
1. INTRODUCTION	62
2. PRESENTATION DES ATLAS LINGUISTIQUES	62
CHAPITRE 4. METHODOLOGIE DES ANALYSES ET DES CARTES DE SYNTHESE.....	81
1. METHODOLOGIE DES ANALYSES	81
2. METHODOLOGIE DE REALISATION DES CARTES DE SYNTHESE	82
Partie 2 - Analyse des désignations du thym	89
CHAPITRE 5. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES.....	90
1. DESCRIPTION BOTANIQUE	90

2.	PROPRIETES MEDICINALES	92
3.	USAGE CULINAIRE	94
4.	TRADITIONS ET CROYANCES	94
	CHAPITRE 6. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE	97
1.	ABOUTISSANTS DU LATIN THYMUM.....	97
2.	ABOUTISSANTS DU LATIN SĚRPULLŮM	101
3.	ABOUTISSANTS DU LATIN *FERICŮLA	101
4.	ABOUTISSANTS DU LATIN PIPER.....	104
5.	ABOUTISSANTS DU LATIN PIGMENTUM.....	106
6.	ABOUTISSANTS DU LATIN HERBA	106
7.	ABOUTISSANTS DU LATIN SPĪCA	110
8.	ABOUTISSANTS DU LATIN PŮLĚIUM	110
9.	ABOUTISSANTS DU LATIN AMĀRĀCUS	111
10.	ABOUTISSANTS DU LATIN ROSMARĪNUM	112
11.	ABOUTISSANTS DU LATIN HYS(S)ŌPUM/ HYS(S)ŌPUS.....	112
12.	ABOUTISSANTS DU GAULOIS *BRINOS.....	113
13.	ABOUTISSANTS DU GERMANIQUE *BRŮN	113
14.	ÉTYMOLOGIES OBSCURES	113
15.	CONCLUSION	115
	CHAPITRE 7. ANALYSE MOTIVATIONNELLE	116
1.	CLASSEMENT MOTIVATIONNEL GLOBAL	116
2.	CLASSEMENT MOTIVATIONNEL DES DESIGNATIONS DU THYM.....	119
	Partie 3 - Analyse des désignations du serpolet.....	135
	CHAPITRE 8. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES	136
1.	DESCRIPTION BOTANIQUE	136
2.	PROPRIETES MEDICINALES	137
3.	USAGE CULINAIRE	139
4.	TRADITIONS ET CROYANCES	139
	CHAPITRE 9. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE	141
1.	ABOUTISSANTS DU LATIN SĚRPŮLLŮM	141
2.	ABOUTISSANTS DU LATIN THYMUM.....	145
3.	ABOUTISSANTS DU LATIN *FERICŮLA	147
4.	ABOUTISSANTS DU LATIN BALSAMUM.....	149

5.	ABOUTISSANTS DU LATIN PŪLĒIUM	150
6.	ABOUTISSANTS DU LATIN AMĀRĀCUS	151
7.	ABOUTISSANTS DU LATIN HYS(S)ŌPUM/HYS(S)OPUS	152
8.	ABOUTISSANTS DU LATIN PIMPINELLA	152
9.	ABOUTISSANTS DU LATIN PIPER	153
10.	ABOUTISSANTS DU LATIN HERBA	154
11.	ABOUTISSANTS DU LATIN POLLEN	155
12.	ABOUTISSANTS DU LATIN MĪNŪTUS.....	155
13.	FORME COMPOSEE « PETIT CITRON DE CHARME »	156
14.	ABOUTISSANTS DU GREC ΤΡΙΦΥΛΛΟΝ (TRIPHYLLON).....	156
15.	ABOUTISSANTS DU GAULOIS *BRINOS.....	157
16.	ÉTYMOLOGIES OBSCURES	157
17.	CONCLUSION	158
	CHAPITRE 10. ANALYSE MOTIVATIONNELLE	160
	Partie 4 - Analyse des désignations de la sauge	177
	CHAPITRE 11. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES	178
1.	DESCRIPTION BOTANIQUE	178
2.	PROPRIETES MEDICINALES	180
3.	USAGE CULINAIRE	182
4.	TRADITIONS ET CROYANCES	182
	CHAPITRE 12. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE	185
1.	ABOUTISSANTS DU LATIN SALVIA	185
2.	ABOUTISSANTS DU LATIN HERBA	187
3.	ABOUTISSANTS DU LATIN BALSAMUM.....	188
4.	ABOUTISSANTS DU LATIN MELISSA.....	188
5.	FORME « BONHOMME »	188
6.	FORME « PRUDHOMME ».....	190
7.	FORME COMPOSEE « TETE NEGRE »	190
8.	ÉTYMOLOGIES OBSCURES	190
9.	CONCLUSION	191
	CHAPITRE 13. ANALYSE MOTIVATIONNELLE	192
	Partie 5 - Analyse des désignations du romarin.....	201
	CHAPITRE 14. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES	202

1. DESCRIPTION BOTANIQUE	202
2. PROPRIETES MEDICINALES	203
3. USAGE CULINAIRE	206
4. TRADITIONS ET CROYANCES	206
CHAPITRE 15. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE	209
1. ABOUTISSANTS DU LATIN ROSMARĪNUM	209
2. ABOUTISSANTS DU LATIN TARDIF MATTA AVEC UN SPECIFICATEUR « DE ROMARIN ».....	210
3. ABOUTISSANTS DU LATIN SPĪCA	211
4. CONCLUSION	212
CHAPITRE 16. ANALYSE MOTIVATIONNELLE	213
Partie 6 - Analyse des désignations du basilic	217
CHAPITRE 17. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES	218
1. DESCRIPTION BOTANIQUE	218
2. PROPRIETES MEDICINALES	219
3. USAGE CULINAIRE	221
4. TRADITIONS ET CROYANCES	221
CHAPITRE 18. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE	226
1. ABOUTISSANTS DU LATIN BASILICUM.....	226
2. ABOUTISSANTS DU LATIN HERBA AVEC UN ABOUTISSANT DU LATIN BONA.....	227
3. ABOUTISSANTS DU LATIN TARDIF MATTA AVEC UN SPECIFICATEUR « DE AUFABIE »	227
4. ABOUTISSANTS DE L'ARABE ḤABAQA	227
5. CONCLUSION	228
CHAPITRE 19. ANALYSE MOTIVATIONNELLE	229
Partie 7 - Bilans des analyses	233
CHAPITRE 20. BILAN DES ANALYSES ETHNOBOTANIQUES	234
CHAPITRE 21. BILAN DES ANALYSES ONOMASIOLOGIQUES	235
CHAPITRE 22. BILAN DES ANALYSES MOTIVATIONNELLES	237
Conclusion et perspectives	242
Bibliographie.....	246
Sitographie	258
Abréviations utilisées	259
Glossaire.....	260

Table des illustrations.....	262
Table des annexes.....	266
Table des matières.....	310

Introduction

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'études de motivation lexico-sémantique réalisées par les dialectologues de l'équipe SYLDO du laboratoire GIPSA-lab. Les recherches dans cette perspective se fondent sur l'approche de l'*Atlas Linguistique Roman (ALiR)* et de l'*Atlas Linguarum Europae (ALE)* notamment, et font l'objet de multiples articles et ouvrages. Notre mémoire a également bénéficié d'un stage au sein du laboratoire GIPSA-lab, encadré par Carole Chauvin-Payan, ingénieure d'études spécialisée dans le lexique botanique, membre de l'*ALiR* et responsable technique de la plateforme Atlas Linguistiques.

Le présent travail constitue un élargissement de la recherche menée dans notre précédent mémoire (Gallien Guedy, 2021) dans lequel nous ne nous étions intéressée qu'aux dénominations du thym issues de l'*ALF*. Ici, nous prenons en compte davantage de données concernant cette plante, et notamment des désignations dialectales provenant des atlas régionaux de France mais aussi d'autres atlas qui couvrent des régions limitrophes au domaine gallo-roman de France, à savoir les domaines ibéro-roman ainsi que gallo-roman d'Italie et italo-roman. De plus, nous avons choisi d'analyser les noms de plusieurs plantes aromatiques en plus du thym. Les dénominations du serpolet en particulier font l'objet dans notre travail d'une explication détaillée, étant donné la proximité de cette plante avec le thym ; les autres plantes dont nous étudions les noms sont la sauge, le romarin et le basilic. Nous nous sommes intéressée à ces cinq plantes en particulier, car les cartes relatives aux noms de ces dernières dans les atlas linguistiques fournissent une diversité importante qu'il nous semble pertinent d'étudier, même si la densité des différents corpus varie selon les végétaux.

Nous analysons ces réponses dialectales d'un point de vue étymologique (en étudiant l'origine des mots), géolinguistique (en tenant compte de la diffusion des mots dans l'espace) et motivationnel (en considérant les représentations des plantes examinées et la manière de rendre ces représentations par le lexique). Ces analyses nous ont permis de construire nos cartes onomasiologiques et motivationnelles de synthèse, qui montrent la diffusion aréale des différentes désignations et des diverses motivations, élaborées à l'aide d'un outil cartographique dédié et du logiciel PDF Acrobat Reader.

Notre mémoire se compose de sept parties, une première partie théorique et les autres consacrées aux analyses. Dans la première partie se trouvent quatre chapitres : dans le premier qui s'intéresse à la motivation sémantique, nous avons fait émerger les différentes approches théoriques sur la motivation ; le deuxième présente l'historique et les problématiques liées aux taxinomies scientifiques et populaires ; le troisième apporte des informations sur les atlas linguistiques que l'on a utilisés pour notre recherche, ainsi que la représentation des phytonymes dans ces ouvrages ; enfin, le quatrième chapitre présente la méthodologie que nous avons adopté pour nos analyses et pour élaborer nos cartes de synthèse.

Les parties deux à six sont construites de façon identique. L'analyse des désignations du thym se trouvent dans la deuxième partie, celle du serpolet dans la troisième partie, l'étude des dénominations de la sauge dans la quatrième, celle du romarin dans la cinquième et celle du basilic dans la sixième partie.

Chacune de ces parties contient trois chapitres : le premier est consacré à l'analyse ethnobotanique, c'est-à-dire la description de la plante, ses propriétés médicinales, son usage d'un point de vue culinaire ainsi que les traditions et croyances qui lui sont associées ; le deuxième est dédié à l'étude onomasiologique – étymologique et géolinguistique – des dénominations ; le troisième présente l'analyse motivationnelle, dans laquelle de nombreuses désignations sont rattachées à une motivation « perdue », c'est-à-dire qui n'est pas décelable par les locuteurs en synchronie mais que l'on a mise en évidence grâce à l'analyse étymologique réalisée en amont.

La dernière partie est consacrée aux bilans de chacune de nos analyses pour les cinq plantes et est composée de trois chapitres : le premier présente un résumé des études ethnobotaniques, le deuxième développe le bilan des analyses onomasiologiques et le troisième inclut le bilan des recherches motivationnelles.

Enfin, dans la conclusion, nous faisons un bilan général de notre travail ainsi que quelques remarques critiques, et nous proposons des perspectives d'approfondissement pour cette recherche, notamment en lien avec les chantiers de recherche en cours dans le laboratoire où ce mémoire a été réalisé.

Partie 1

-

Aspects théoriques

Chapitre 1. La motivation lexico-sémantique

1. *Le signe linguistique*

Les premières réflexions sur le signe linguistique ont émergé dans l'Antiquité. Les philosophes grecs se scindaient déjà en deux groupes : comme le précise Ullmann (1965 [1952] : 102), d'un côté se trouvaient « ceux qui croyaient que les mots possèdent des significations naturelles, inhérentes, *φύσει* » et de l'autre « ceux qui affirmaient qu'ils les avaient obtenues *θέσει*, en vertu d'une convention, d'une espèce de contrat social ».

Cette distinction se retrouve chez Platon, dans son ouvrage *Cratyle*, qui se posait la question de l'existence et du type de relations entre la langue et la réalité. Trois personnages, Cratyle, Hermogène et Socrate (ce dernier représentant Platon lui-même) dialoguent afin de savoir si cette relation est naturelle ou conventionnelle. Cratyle, qui pense que le lien entre nom et chose est naturel, fait partie des naturalistes. Hermogène, qui à l'inverse, pense que le choix du nom d'un objet est arbitraire et conventionnel, fait partie des conventionnalistes. Quant à Socrate, il se place en médiateur entre les deux : il tente de trouver un juste milieu entre les deux visions absolues soutenues par Cratyle et Hermogène. Ainsi, il pense que le nom découle bien d'une propriété de l'objet qu'il désigne, mais il admet également que le caractère conventionnel est présent dans le processus de dénomination (Platon *Cratyle*, XI).

Dans la linguistique moderne, différents auteurs ont repris ces points de vue qui ont accompagné les débats philosophiques pendant des siècles. Saussure considère le signe comme étant arbitraire : « Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : le signe linguistique est arbitraire » (Saussure, 1996 [1916] : 100). Pour exemplifier ses propos, l'auteur donne l'exemple suivant :

« Ainsi l'idée de « sœur » n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons *s-oe-r* qui lui sert de signifiant ; il pourrait être aussi bien représenté par n'importe quelle autre : à preuve les différences entre les langues et l'existence même de langues différentes : le signifié « bœuf » a pour signifiant *b-oe-f* d'un côté de la frontière, et *o-k-s* (*Ochs*) de l'autre » (Saussure, 1996 [1916] : 100).

L'arbitraire du signe est donc placé au cœur de la théorie saussurienne. Pour Saussure, le signe est également à la fois muable et immuable : ce sont deux de ses propriétés

fondamentales (1996 [1916] : 104). Cette proposition apparaît contradictoire, mais elle est très claire : le signe est muable, car il est amené à changer, à subir des mutations au cours de son évolution ; l'évolution altère les signes linguistiques plus ou moins rapidement. Mais il est aussi immuable car un individu seul serait dans l'incapacité de modifier un signe en synchronie et d'imposer ce changement à l'usage commun de sa communauté dans le bref délai. Le changement linguistique échappe à la volonté des locuteurs, et

« [...] la langue apparaît toujours comme un héritage de l'époque précédente [...]. Aucune société ne connaît et n'a jamais connu la langue autrement que comme un produit hérité des générations précédentes et à prendre tel quel » (1996 [1916] : 105).

Par cette opposition apparaissant paradoxale, Saussure a simplement démontré que la langue se transforme sans que les locuteurs puissent intervenir sur cette transformation. Elle est donc intangible, mais non inaltérable (1996 [1916] : 108). Ainsi, le caractère arbitraire du signe lui confère la possibilité de changer, mais sans perdre son identité et sa fonction (Dalbera, 2006b : 17).

De plus, Saussure, par arbitraire, entend immotivé :

« Le mot arbitraire appelle aussi une remarque. Il ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant [...] ; nous voulons dire qu'il est immotivé, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité » (Saussure, 1996 [1916] : 101).

La motivation est donc reléguée à un second plan dans la théorie de Saussure, mais il admet cependant qu'il existe différents degrés de motivation, et que certains signes sont radicalement arbitraires (concept d'arbitraire absolu), tandis que d'autres le sont que relativement (concept d'arbitraire relatif) (1996 [1916] : 180). Parmi les signes relativement arbitraires, Saussure mentionne les onomatopées qui malgré tout redeviennent complètement arbitraires lorsqu'elles sont introduites dans la langue et qu'elles subissent alors des évolutions phonétiques et morphologiques cohérentes avec le système de cette langue (1996 [1916] : 102). D'autres signes peuvent être relativement motivés : c'est le cas des mots composés par exemple, tels que *dix-neuf*, ou des termes comme *poirier*, composés par dérivation :

« Ainsi *vingt* est immotivé, mais *dix-neuf* ne l'est pas au même degré, parce qu'il évoque les termes dont il se compose et d'autres qui lui sont associés, par exemple

dix, neuf [...] ; pris séparément, *dix* et *neuf* sont sur le même pied que *vingt*, mais *dix-neuf* présente un cas de motivation relative. Il en est de même pour *poirier*, qui rappelle le mot simple *poire* et dont le suffixe *-ier* fait penser à *cerisier*, *pommier*, etc. » (Saussure, 1996 [1916] : 181).

La notion de motivation n'est pas davantage approfondie par Saussure, qui ne mentionne pas les idées de démotivation et de remotivation, mais il admet tout de même qu'« il n'existe pas de langue où rien ne soit motivé ; quant à en concevoir une où tout le serait, cela serait impossible par définition » (1996 [1916] : 183). Par cet extrait, cet auteur montre une vision plus dynamique, avec le fait que cohabitent dans une langue donnée des éléments arbitraires et des éléments motivés, et ses réflexions semblent montrer qu'il était conscient d'une sorte de cycle motivationnel, notion mise en évidence plus tard par Pierre Guiraud que nous allons examiner en détails ci-après.

Pour Saussure, le signe est aussi conventionnel mais le concept de convention se lie parfois, dans le *Cours*, à celui d'arbitraire. D'une part, l'idée de convention est présente à plusieurs reprises, par exemple pour éclairer l'opposition entre langage en tant que faculté que « nous tenons de la nature » et la langue « chose acquise et conventionnelle » (1996 [1916] : 25), mais aussi pour rendre compte des propriétés même de l'onomatopée en tant qu'« imitation approximative et déjà demi conventionnelle de certains bruits » (1996 [1916] : 114) prenant des formes différentes selon les langues (cf. le français *ouaoua* et l'allemand *wauwau*) ; d'autre part, la convention apparaît comme une propriété complémentaire de l'arbitraire. Au sujet du « Premier principe : l'arbitraire du signe », il explique que

« [...] tout moyen d'expression reçu dans une société repose en principe sur une habitude collective ou, ce qui revient au même, sur la convention » (Saussure, 1996 [1916] : 100-101).

Les deux propriétés se soudent encore plus fortement à propos du caractère immuable du signe :

« À tout instant, la solidarité avec le passé met en échec la liberté de choisir. [...] Cela n'empêche pas qu'il n'y ait dans le phénomène total un lien entre ces deux facteurs antinomiques : la convention arbitraire en vertu de laquelle le choix est libre, et le temps, grâce auquel le choix se trouve fixé. C'est parce que le signe

est arbitraire qu'il ne connaît d'autre loi que celle de la tradition [...] » (Saussure, 1996 [1916] : 108).

L'approche d'Ullmann (1965 [1952]) est assez en accord avec la théorie saussurienne : cet auteur affirme qu'il est évident qu'un grand nombre de mots soient conventionnels, mais il nuance ses propos en admettant, comme Saussure, que « tout lexique comporte des éléments arbitraires et d'autres qui ne le sont point » (1965 [1952] : 102). Les mots qui ne sont pas arbitraires sont donc motivés, et il existe trois types de motivation selon Ullmann (1965 [1952] : 103-104) : la motivation phonique, qui est une motivation absolue, et les motivations morphologique et sémantique, qui sont relatives. Cet auteur affirme que « des mots transparents peuvent devenir opaques et des mots opaques peuvent devenir (ou redevenir) transparents » (1965 [1952] : 117), ce qui est précurseur des notions de démotivation et remotivation que nous exposerons ultérieurement.

Benveniste (1966) quant à lui revient sur la notion d'arbitraire du signe proposée par Saussure en introduisant un nouvel élément, le référent, par ailleurs déjà présent dans les théorisations antiques et médiévales sur le signe : « Il est clair que le raisonnement est faussé par le recours inconscient et subreptice à un troisième terme, qui n'était pas compris dans la définition initiale. Ce troisième terme est la chose même, la réalité » (1966 : 50). Pour Benveniste, le lien entre signifiant et signifié n'est pas arbitraire comme le concevait Saussure, mais il est nécessaire (1966 : 51). Ces deux faces du signe sont indissociables, si l'on pense à l'un, l'autre vient à l'esprit instantanément. Ce sont les deux faces d'une même notion : « Le signifiant est la traduction mentale d'un concept ; le signifié est la contrepartie mentale du signifiant » (1966 : 52). La représentation mentale et l'image acoustique sont donc comme le recto et le verso d'une feuille de papier : l'un ne peut exister sans l'autre. Le caractère arbitraire est admis par Benveniste, mais pas pour la relation entre signifiant et signifié ; le lien est arbitraire entre le signe dans sa totalité et le référent. Comme il le précise, « Ce qui est arbitraire, ce que tel signe, et non tel autre, soit appliqué à tel élément de la réalité, et non à tel autre » (1966 : 52).

2. Le processus de création lexicale et la notion de cycle motivationnel

Guiraud, au contraire, se distingue particulièrement de la vision saussurienne en envisageant la motivation sémantique comme un caractère inhérent au signe linguistique ; pour lui, le signe naît motivé : « [...] tous les mots sont motivés au départ et beaucoup le

restent plus ou moins longtemps. La motivation constitue donc un des caractères fondamentaux du signe linguistique » (Guiraud, 1972 : 24-25). Cette approche se différencie donc de celle de Saussure, qui plaçait l'arbitraire du signe au centre de sa théorie, comme nous l'avons vu.

Pour Guiraud, le signe naît donc motivé, mais le caractère arbitraire est tout de même présent : il ne l'est pas au moment de la création du signe, mais une fois que ce dernier est implanté dans la communauté et qu'il est devenu conventionnel :

« [...] toute nouvelle création verbale est nécessairement motivée ; tout mot est toujours motivé à l'origine et il conserve cette motivation, plus ou moins longtemps, selon les cas, jusqu'au moment où il finit par tomber dans l'arbitraire, la motivation cessant d'être perçue » (Guiraud, 1972 : 24).

La perspective de cet auteur est donc davantage dynamique et diachronique, motivation et arbitrarité sont simplement deux états successifs du développement d'un signe (Dalbera, 2006b : 20), et l'un n'exclut pas l'autre : lorsque l'usage d'un signe devient conventionnel, la motivation tend à s'obscurcir, voire à s'effacer complètement. Les locuteurs n'ont donc plus conscience de la motivation originelle du signe, et le signe devient arbitraire uniquement à ce moment-là (Guiraud, 1972 : 24). Guiraud a ainsi mis en évidence la notion de cycle motivationnel : motivation, convention, arbitrarité.

La vision d'Alinei sur la motivation est en accord avec celle de Guiraud même s'il s'intéresse davantage aux aspects magico-religieux comme nous le verrons par la suite. Il admet l'existence d'une double structuration du signe, avec d'un côté la phase créative, dans laquelle intervient la motivation, et de l'autre la phase d'usage, dans laquelle le signe fonctionne comme s'il était arbitraire (Alinei, 1980). Comme pour Guiraud, la motivation est pour Alinei (1996 : 7) une composante fondamentale du signe linguistique. Il propose même de créer un nouveau champ disciplinaire en linguistique, qui se base sur l'étude de la motivation et qui se nommerait *icônymie*, c'est-à-dire l'étude de l'*icôneyme*, nouveau terme qu'il propose pour remplacer celui de *motivation*. Ce terme *icôneyme* (icône + nom) est donc un « nom-icône », « nom motivant », qui serait plus spécifique que *motivation*, ce dernier comprenant d'autres sens et se prêtant peu à désigner l'objet d'une discipline linguistique autonome (Alinei, 1996 : 9).

Dans le processus de création lexicale, « tout nouveau signe s'élabore sur la base de signes préexistants » (Dalbera, 2006b : 20). Cela signifie que lorsqu'une communauté se trouve face à un nouvel objet, une nouvelle chose à nommer, elle le situe par rapport à des éléments connus, et met en évidence un trait saillant, qui caractérise l'objet. Cette propriété marquée est donc le motif, le trait prototypique que les locuteurs ont choisi pour définir le nouvel objet (2006b : 21). Différents modes de création lexicale sont possibles, et Guiraud (1972 : 25-26) met en avant cette typologie avec les différentes formes que peut prendre la motivation : phonétique, quand elle repose sur une analogie entre forme phonique et chose nommée (onomatopées) ; métasémique, quand il y a un changement de sens (métaphore) ; morphologique, telles que la dérivation et la composition ; et paronymique, qui, quant à elle, repose sur l'assimilation ou la confusion de deux formes identiques ou voisines. La création lexicale est donc en quelque sorte bridée, et les nouvelles formes s'insèrent dans ces structures préfabriquées, appelées matrices par Guiraud (1986). Lorsqu'il s'agit de nommer les plantes, dans le cadre des taxinomies populaires, une matrice est particulièrement productive : il s'agit de l'assimilation d'une partie de la plante à une partie d'un animal. En effet, « parmi les façons de nommer les plantes, l'une des plus fécondes consiste à en assimiler quelque partie (feuille, fleur, épi, racine) à la partie correspondante du corps d'un animal » (Guiraud, 1986 : 204). Les plantes nommées d'après cette motivation sont pour la plupart des plantes médicinales, comestibles ou fourragères ; nous pourrions donc trouver ce type de désignation pour les plantes que nous étudions. Guiraud a établi, d'après le *FEW*, un inventaire d'environ un millier de termes. Il met en évidence le classement suivant : les plantes nommées d'après leurs fleurs, avec les noms se basant sur « œil », « gueule » et « queue », ainsi que les plantes nommées d'après leurs feuilles, avec des dénominations contenant « oreille », « langue » et « patte » ou « pied » (Guiraud, 1986 : 205). Pour chacune des six classes, nous donnons des exemples de désignations ainsi que quelques plantes auxquelles elles renvoient.

La première grande catégorie contient donc les désignations renvoyant aux fleurs des plantes. Dans cette classe, nous avons les dénominations basées sur « œil », « gueule » et « queue ». Les noms avec « œil » permettent de nommer des plantes aux fleurs rondes, régulières, disposées en capitule ou en rosace, la partie centrale formant l'iris. Nous trouvons des noms tels que *œil de bœuf* pour l'orchis tacheté (*Orchis maculata* L.) ou l'adonis d'été (*Adonis aestivalis* L.), *œil de taureau* pour la belladone (*Atropa belladonna* L.) ou *œil de*

perdrix pour la véronique officinale (*Veronica officinalis* L.). Les plantes nommées de cette façon sont souvent des plantes médicinales dont les vertus thérapeutiques se trouvent dans la fleur et non dans les feuilles (1986 : 206-207). Les désignations peuvent également se baser sur « gueule », comme *gueule de loup*, *gueule de lion*, *mufle de veau*, *mufle de bœuf*, qui désignent toutes le mufler (*Antirrhinum* sp.) : dans ce cas, ce sont les plantes avec des fleurs à calice soudé et en forme de vase aux bords irréguliers (1986 : 207-208). Enfin, dans cette classe des fleurs, nous avons les désignations avec « queue ». Les noms tels que *queue de renard* pour la renoncule des champs (*Ranunculus arvensis* L.) ou le trèfle rougeâtre (*Trifolium rubens* L.), *queue de rat* pour le plantain (*Plantago* sp.) ou *queue de chat* pour l'achillée millefeuille (*Achillea millefolium* L.) renvoient aux épis, plumets et grappes allongées des plantes¹ (1986 : 208-209).

La seconde grande catégorie comprend les noms renvoyant aux feuilles des plantes. Nous trouvons dans celle-ci les noms constitués avec « oreille », « langue » et « patte » ou « pied ». Les désignations avec « oreille », telles que *oreillettes* pour la petite chélidoine (*Ranunculus ficaria* L.), *oreille d'âne* pour la grande consoude (*Symphytum officinale* L.) et le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata* L.) ou *oreille de souris* pour le myosotis (*Myosotis* sp.), servent pour les plantes qui possèdent des feuilles larges et plates, allongées ou arrondies, et la plupart du temps duvetées (Guiraud, 1986 : 210-211). Quant aux dénominations se basant sur « langue », ce sont pour des plantes aux feuilles simples, de forme ovale. Nous notons les noms *langue de brebis* pour le plantain (*Plantago* sp.) et la renoncule flammette (*Ranunculus flammula* L.), ainsi que *langue de bœuf*, *langue de vache* et *langue de loup* pour la sauge (*Salvia* sp.) (1986 : 212-213). Enfin, la dernière sous-catégorie, la plus prolifique, comprend les dénominations avec « patte ». Certains noms se basent sur les pattes en forme de sabot, pour les plantes aux feuilles lobées : *pas de cheval*, *patte*, *pas d'âne* pour le tussilage (*Tussilago farfara* L.), *pas de bœuf* pour le nénuphar (*Nymphaea* sp.) ; d'autres sur les pattes velues, pour les plantes à feuilles pubescentes, comme *patte de loup* pour la renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus* L.), *pied de loup* pour la primevère (*Primula* sp.) ou *pattes de lièvre* pour le trèfle des champs (*Trifolium campestre* Schreb.) ; enfin quelques autres encore sur les pattes d'oiseaux, quand il s'agit de

¹ Guiraud (1986 : 210) mentionne aussi le cas du scorsonaire (*Scorzonera* sp.) qui est nommé *queue de rat* probablement à cause de sa racine. Il nous semble que les noms avec « queue » pourraient renvoyer aussi aux tiges des plantes.

plantes à feuilles découpées et digitées : *patte d'oiseau* et *pied d'oiseau* pour le chèvrefeuille (*Lonicera* sp.), *patte d'oie* pour la renoncule âcre (*Ranunculus acris* L.) et la potentille rampante (*Potentilla reptans* L.), ou encore *patte d'araignée* pour la nigelle de Damas (*Nigella damascena* L.) (1986 : 215-221). Avec ces multiples exemples, nous voyons qu'une même plante peut être désignée par une multitude de noms différents, et qu'une même dénomination peut renvoyer à plusieurs plantes différentes, ce qui pose des questions au niveau des taxinomies populaires, problématique que l'on traitera dans le chapitre suivant.

3. La notion de remotivation

La création lexicale a donc un caractère cyclique, et dans l'usage se côtoient en permanence des signes dits motivés, dont la motivation est toujours perceptible par les locuteurs, et des signes dits arbitraires, qui sont utilisés par convention et dont la motivation est devenue opaque (2006b : 23). En effet, lorsque le signe est devenu arbitraire, il est donc démotivé, et selon Guiraud, la démotivation n'est pas une perte, mais « une nécessité inhérente à la nature du langage et à son fonctionnement » (Guiraud, 1986 : 259).

À la suite de cette démotivation, le besoin de retrouver la motivation peut se faire sentir. C'est alors qu'intervient la notion de remotivation, mise en évidence par Dalbera. La motivation peut donc intervenir à tout moment, et pas seulement une fois lors de la création du signe linguistique (Dalbera, 2006b : 24). Remotiver c'est « redonner un motif (éventuellement nouveau) à une dénomination qui a vu le sien s'opacifier, quitte à le déformer quelque peu » (2006b : 25). La motivation originelle peut donc de nouveau s'exprimer, mais le signe peut aussi prendre une nouvelle forme, un nouveau sens, si la communauté choisit à ce moment-là une autre caractéristique saillante pour nommer l'objet (Guiraud, 1986 : 259). Effectivement, si le motif d'origine n'est pas toujours aussi prégnant dans l'imaginaire collectif, c'est-à-dire si la représentation que se fait la communauté de l'objet a changé, le motif peut être différent (Dalbera, 2013 : 182). Par exemple, un oiseau nommé d'après son plumage pourra avoir un nouveau nom basé sur son habitat, son cri ou encore son comportement (Guiraud, 1986 : 259).

Le cycle motivationnel de Guiraud se trouve ainsi enrichi avec cette étape de la remotivation. Le processus est infini, et les signes vont de remotivation en remotivation (Dalbera, 2006b : 24). La remotivation est très fréquente, mais elle n'est pas systématique : tous les signes ne sont pas remotivés (2006b : 42).

Pour illustrer ce jeu motivationnel cyclique, nous pouvons reprendre un exemple proposé par Dalbera (2006a : 3-4) : celui du terme *aujourd'hui*. Les Romains, pour référer au jour-même, utilisaient le déictique HOC DIE « ce jour », création lexicale dont la motivation était transparente. Ce terme s'est réduit ensuite à HODIE, qui, après diverses transformations phonétiques, est devenu *oggi* en italien, *uèi* en occitan, *hui* en français : la motivation n'était plus visible pour ces mots, les signes linguistiques étaient perçus comme arbitraires. Pour contrer cette situation, ils ont été remotivés, rechargés sémantiquement, c'est-à-dire que l'idée de « ce jour » a été réintroduite : *enc uèi* en occitan, *au jour d'hui* en français. Ces mots se sont soudés au fil du temps, pour devenir *encuèi*, et *aujourd'hui*, et sont à leur tour devenus au moins partiellement opaques, ce qui a engendré une nouvelle remotivation : *au jour d'aujourd'hui* en français, *au jour d'encuèi* en occitan. Ce bref exemple nous permet de bien comprendre l'idée de cycle motivationnel, et nous montre également que la recharge sémantique ne s'effectue pas seulement une fois que le mot est totalement opaque, car *aujourd'hui* a été remotivé, alors qu'il est encore partiellement transparent aux yeux de la plupart des locuteurs.

4. La reconstruction lexicale et la variation diatopique

Pour Dalbera, la reconstruction lexicale doit s'appuyer à la fois sur la forme phonique, le signifiant, mais également sur le sens, donc le signifié. La reconstruction étymologique ordinaire prend davantage en compte le signifiant que le signifié : « Autant on est pointilleux avec les règles d'évolution phonétique, autant on est permissif et approximatif avec le cheminement sémantique » (Dalbera, 2006b : 418). En effet, Dalbera constate le « primat massif et injustifié attribué au phonétisme sur tout le reste : sur la structure signifiante et sur le sémantisme » (2006a : 8).

Or, pour cet auteur, il est important de reconstruire le signifié de la même façon que l'on reconstruit la forme phonique, en reconstruisant chaque plan séparément et de façon comparative (2006b : 420). Mais comparer les signifiés paraît difficile : ils apparaissent volatils. Dalbera (2006b : 420) postule cependant qu'il existe une certaine récurrence et une homogénéité du motif dans un espace linguistique donné. Comparer les motifs à partir des diverses formes observables serait alors aussi bien réalisable que comparer les formes phoniques (2006b : 424). La reconstruction lexicale est alors conçue comme la convergence de deux reconstructions distinctes : celle de l'expression, avec les méthodes comparatives

classiques, et celle du contenu, du signifié, en comparant les motivations à partir de l'analyse diatopique (Dalbera, 2006a : 8-9).

Ainsi, dans cette approche,

« Une reconstruction lexicale consiste donc à tenter d'abord de comprendre le motif qui est à la base d'un terme ou d'une série de termes donnés, à établir les mutations éventuelles de ce motif lors des métamorphoses successives, à mettre en évidence le réseau de motifs activés dans les strates successives que recèle le lexique, à mesurer la prégnance et la récursivité de certains de ces motifs, à corrélérer ces motifs avec des faits de culture voire de cognition » (Dalbera, 2002 : 846).

Pour illustrer cette démarche de reconstruction lexicale qui prend en compte à la fois le signifiant et le signifié, nous choisissons les dénominations de l'orvet et du martinet, étudiées par Dalbera.

L'orvet, *Anguis fragilis*, est un petit reptile possédant de minuscules yeux aux paupières mobiles et un corps recouvert d'écailles lisses et lustrées (Dalbera, 1993 : 377). Dans l'aire occitane, la carte des désignations de cet animal répertorie diverses formes, qui renvoient au fait qu'il brille, qu'il rampe, à l'idée de cécité ou de surdité (Dalbera, 2006a : 6-9). Pour expliquer certaines formes gallo-romanes obscures et intrigantes telles que *anvio*, *aduèlh* et *anaduèlh*, l'auteur s'est appuyé sur d'autres noms gallo-romans de l'orvet : l'occitan *orbo*, dont l'étymon attesté est le latin ORBUS « privé de la vue » ; l'occitan *anaduèlh*, dont l'étymon reconstruit serait *ANATOLIUS « d'Anatolie » ; et l'oïl *anvio* (*âne vieux*), qui a pour étymon ANABULIO, qui désignerait un serpent. Or, ces étymons *ANATOLIUS et ANABULIO ne sont pas pertinents pour Dalbera. Selon lui, il faudrait plutôt chercher dans d'autres désignations de l'orvet afin d'observer si une image, un motif serait prégnant. En regardant les noms présents dans l'aire romane, l'auteur s'est aperçu que de nombreuses désignations renvoient à l'idée de cécité. Beaucoup de dénominations attestées découlent des étymons latins ORBUS « privé de la vue », CAECUS « aveugle », ABOCULIS « aveugle » ou encore LUSCUS « borgne » ou « myope » (Dalbera, 1993 : 382). De plus, d'autres noms en dehors du domaine roman renvoient à cette notion : le grec *tuphlinos* « aveugle », le basque *sugitsua* « serpent aveugle », l'allemand *Blindschleiche* « serpent aveugle » ou encore l'anglais *blind-worm* « ver de terre aveugle » (1993 : 382). Ainsi, grâce à la récurrence du motif de la cécité dans le domaine roman et ailleurs, les

formes opaques *anaduèlh* et *anvio* deviennent interprétables comme « celui qui n'a pas d'yeux ». Ce motif fondamental a donc pu émerger grâce à la comparaison des données dialectales.

Le martinet, *Apus apus*, quant à lui, est une espèce d'hirondelle. De nombreux noms sont utilisés pour le désigner, parmi lesquels : *martinet*, *marletelet*, *foucil*, *balestrièr*, *barbajòu*, *barbiròu*, *rascle*, *passovolan*, *trenquet*, *sbiro*, *passeru volan*... Toutes ces désignations sont attestées dans le sud de la France, dans le Languedoc, et Dalbera s'est alors demandé si un motif éventuel serait à la base de ces appellations (Dalbera, 2013 : 183). Il semble en effet que tous ces noms fassent ressortir deux images majeures (2013 : 184) : le martinet qui vole d'une part, et qui évoque par sa silhouette l'arbalète, d'où les désignations de type *balestrièr*, *aubarestier* ou encore *sbiro* (cette image est moins visible pour ce dernier, mais les sbires sont des gens d'armes appartenant à des compagnies d'archers ou d'arbalétriers, au service des princes, dans l'Italie du *quattrocento*) ; d'autre part, les ailes déployées, la rapidité et le caractère rasant de l'oiseau font penser au geste du faucheur ainsi qu'au mouvement de certains outils agricoles, comme la faucille. Plusieurs dénominations sont basées sur cette image : les noms du type *foucil*, *fauçil*, mais aussi le terme *trenquet* (qui désigne une serpette de vendangeur) et le terme *marletelet* (qui est une sorte de petit marteau). Dalbera (2013 : 184) explique également que cette image de l'oiseau en vol permet aussi de comprendre le nom de *volan*, qui n'est pas construit sur « voler » mais sur *volam*, terme désignant la faucille. Le vol rasant permet aussi d'élucider les dénominations *barbier*, *barbajòu*, *barbiròu*, *rascle*, car le martinet est perçu comme un *rasseur*. Certaines désignations obscures peuvent être comprises grâce aux deux images récurrentes observées dans les désignations languedociennes, comme la forme espagnole *vencejo* qui peut être rattachée à FALCILLU « faucille » (Dalbera, 2013 : 186). La reconstruction sémantique effectuée ici à partir d'une analyse comparative a donc mené à un motif fondamental (2013 : 185), et a montré des résultats qui dépassent le seul corpus d'analyse de départ : en effet, certaines désignations obscures se sont éclaircies grâce aux motifs présents dans les noms languedociens (2013 : 187).

Avec ces deux exemples des désignations de l'orvet et du martinet, Dalbera a mis en évidence le fait que la reconstruction lexicale réalisée sur les deux plans du signe permet d'avoir plus de chance d'élucider les cas obscurs et de confirmer les résultats obtenus (2013 : 195). De plus,

« [...] l'analyse diatopique devrait permettre de pénétrer très profondément dans la structure du lexique, de concevoir une représentation stratigraphique des données, d'exhumer dans les langues modernes des vestiges de comportements mentaux très anciens, d'accéder peut-être à des couches de civilisation et des perceptions du monde que l'on a crues totalement enfouies, voire à des propriétés relevant du domaine cognitif » (Dalbera, 2002 : 847-848).

5. *Les aspects magico-religieux*

Contrairement à Guiraud et Dalbera, la conception de la motivation sémantique par Mario Alinei est centrée sur les aspects magico-religieux, et il l'envisage dans une perspective interdisciplinaire : « il est impossible d'expliquer la complexité extraordinaire des contacts culturels et linguistiques européens sans une optique interdisciplinaire » (Alinei, 1992 : 578).

Lors de ses recherches pour l'*Atlas Linguarum Europae (ALE)*, Alinei a choisi de cartographier la motivation plutôt que l'étymologie. Ce type de cartographie avait déjà été réalisé par l'anthropologue finlandais Matti Kuusi en 1957, pour les noms de « la pluie avec le soleil »² (Alinei, 1984 : 105). Alinei s'est donc inspiré de cette monographie, et a développé la cartographie motivationnelle au sein de l'*ALE*.

La représentation cartographique des motivations des désignations de l'arc-en-ciel et de la belette, dans le cadre de l'*ALE*, lui ont permis de mettre en avant l'idée de stratigraphie motivationnelle ou archéologique (Alinei, 1997b). Cette stratigraphie culturelle des motivations comprendrait trois stades : le stade le plus ancien, le stade zoomorphique, totémique ; le stade païen anthropomorphique ; et enfin, le stade le plus récent, le stade anthropomorphique chrétien ou islamique, qui est le plus fréquent et le plus diffusé. Les désignations de nombreux animaux, plantes, phénomènes atmosphériques ou encore maladies pourraient être analysés d'après cette stratigraphie. En effet, selon Alinei, les motivations basées sur les aspects magico-religieux sont présentes dans tous les domaines de la vie quotidienne (Alinei, 1997b : 9). Ces différentes étapes successives représentent l'évolution de la pensée religieuse des populations :

² Kuusi, M. (1957). *Regen bei Sonnenschein*. Helsinki : Academia Scientiarum Fennica.

« European folks have gone through a common development from an animal and nature-centered magico-religious experience, to an anthropomorphic representation of the same universe, to a Christian or Muslim re-interpretation of the same reality » (1997b : 18).

Nous pouvons illustrer cette notion de stratigraphie culturelle des motivations avec les désignations de l'arc-en-ciel, étudiées en détails par Alinei (1983), dont certaines comportent une motivation magico-religieuse. Pour le niveau le plus archaïque de cette reconstruction, ce phénomène atmosphérique est vu comme un animal gigantesque, et est nommé « dragon », « serpent », « baleine » ou encore « renard ». Lors du stade intermédiaire, les premières représentations anthropomorphiques païennes font ressortir des noms tels que « vieille femme » ou « dame lune ». Enfin, lors du stade le plus récent, certaines représentations anthropomorphiques de ce phénomène sont devenues chrétiennes ou musulmanes : nous trouvons ainsi des désignations comme « arc de la Vierge », « arc de Vénus » ou « pont de Saint Bernard ». Ce phénomène de l'arc-en-ciel, comme la plupart des phénomènes naturels, apparaît donc dans un premier temps comme contrôlé par un animal gigantesque, avant d'être gouverné par des créatures anthropomorphiques païennes, préchrétiennes et préislamiques, puis chrétiennes et islamiques (Alinei, 1997b : 17). L'analyse motivationnelle des noms de l'arc-en-ciel a donc révélé différentes conceptions de la réalité, qui peuvent être placées chronologiquement (Alinei, 1983 : 54).

Dans le cadre de ses diverses études, Alinei s'est également intéressé au caractère sacré dans la zoonymie, ce qui lui a permis de mettre en évidence l'idée de tabou. Cette notion a déjà été évoquée par l'anthropologue James George Frazer (1981 [1890]) et par Guiraud (1972). Frazer a mentionné de nombreux exemples de tabou dans le monde animal, dans le monde entier : par exemple, dans certaines localités de Bavière, « les paysans se refusent à désigner les renards par leurs noms, de peur que leurs poulaillers n'aient à souffrir des ravages de ces animaux » (1981 [1890] : 707). Selon la croyance populaire suédoise, le loup et l'ours sont appelés par d'autres noms afin qu'ils n'attaquent pas le troupeau. Les bergers donnent ainsi à ces animaux des qualificatifs affectueux tels que « la dent d'or », « le silencieux » pour le loup, ou « vieillard », « pieds d'or » pour l'ours (Frazer, 1981 [1890] : 707). Hors de l'Europe, le caractère tabou est aussi visible : par exemple, les habitants du Kamtchatka en Russie ne prononcent jamais les noms de la baleine, du loup et de l'ours (1981 [1890] : 708). Dans l'Est africain, les Wazigwas n'appellent jamais le lion par son nom

de peur de l'attirer. Ils le nomment alors « le maître du pays », « la grosse bête » (1981 [1890] : 709). En Inde, les animaux qui voient le plus souvent leur nom tabouisé sont le serpent et le tigre (1981 [1890] : 710). Quant à Guiraud (1972), il remarque que « les tabous linguistiques interdisent les noms de toutes les choses sacrées et dangereuses dans les langues des primitifs qui reposent sur des formes prélogiques de la pensée » (1972 : 61). Ces tabous ont laissé des traces dans nos langues actuelles : on ne prononce pas le nom du renard ou de l'épervier, ils sont nommés « la bête », « Il », « Lui », ou même « ça » (1972 : 61).

Beaucoup d'animaux sauvages et d'insectes sont donc désignés par un nom spécial, substitué au nom véritable qui est interdit (Alinei, 1997a : 10). La portée de la sacralité dans la zoonymie populaire est indubitable et très importante : de nombreuses désignations européennes de la belette, de la coccinelle, du papillon ou encore du ver luisant ont une motivation magico-religieuse (1997a : 11).

Pour les désignations de la belette, Guiraud (1972 : 61) rapporte que cet animal est souvent désigné par un nom affectueux, censé apaiser son esprit : elle est nommée *donnola* « petite dame » en italien, *nevasta* « fiancée » en roumain et *jungfru* « jeune fille » en suédois. Bon nombre des désignations européennes de la belette se rapportent aux noms de parenté : en effet, la belette est souvent appelée « épouse », « belle-fille », « belle-sœur », « marraine », « parrain », « tante » ou encore « grand-mère » (Alinei, 1986 : 154). Ces noms de parenté, qui appartiennent au stade le plus ancien de la reconstruction stratigraphique, sont très archaïques et reflètent une vision totémique de la réalité (Alinei, 1992 : 580). D'autres motivations concernent les êtres magiques et montrent le caractère original sacré de la belette, qui est désignée par des termes comme « fée » ou « sorcière » (Alinei, 1986). Les offrandes rituelles constituent une autre série de motivation : dans ce cas, l'animal est appelé « pain et fromage » ou bien « pain et lait ». Gerhard Rohlfs découvre que « pain et fromage » est une offrande que les enfants font à la belette et à d'autres animaux, dans leurs chansonnettes, pour gagner leurs bonnes grâces (Alinei, 1992 : 581). Enfin, il nous semble important de mentionner qu'Alinei (1986) insiste sur le fait que les motivations qui émergent des noms de la belette ne se retrouvent pas seulement pour cet animal, mais pour une multitude d'autres zoonymes : les noms parentélares notamment concernent de nombreux animaux, et cela prouve la dimension presque universelle de ce type de motivation. Pour illustrer cela, Alinei (1985) a montré que plus de 80 espèces différentes d'animaux (souvent des insectes, reptiles, oiseaux et animaux sauvages) ont un nom de parenté tel que « mère »,

« oncle », « grand-père », « sœur » ..., et cela seulement pour l'Italie. Ces animaux ont également des noms païens ou chrétiens, comme « sorcière », « elfe », « ogre » ou « Dieu », « diable » :

« As to dialect zoonyms, Alinei has presented for Italy only no less than eighty different species of animals, mostly insects, reptiles, birds, and wild animals (much more seldom domestic animals), which have a transparent “kinship name”, such as ‘mother’, ‘uncle’, ‘grandpa’, ‘sister’... The same animals, in yet other Italian dialects, have typical ‘pagan’ or ‘Christian’ names, such as ‘witch’, ‘elf’, ‘ogre’, or ‘god’, ‘Lord’, ‘devil’... » (Alinei, 1985: 332).

Il convient également de préciser que le caractère sacré de la zoonymie n'est pas spécifique à l'Europe. En effet, comme le montre Alinei (1997a), la zoonymie populaire africaine possède les mêmes caractéristiques que la zoonymie européenne. Cet auteur affirme même que « [...] l'aspect magico-religieux est un caractère universel de la zoonymie populaire mondiale, et appartient au patrimoine de l'histoire culturelle humaine » (1997a : 11).

La zoonymie populaire peut être classée en trois catégories, selon Alinei (1997a : 12) : les noms explicitement magico-religieux ; les noms explicitement *noa*, c'est-à-dire les noms de substitution des noms tabou qui restent liés à ces derniers (cf. aussi Alinei, 2003) ; et les noms « autres ». La catégorie du tabou linguistique connaît elle-même une riche typologie : termes exprimant directement l'interdit ; termes offensants ; termes hypocoristiques ; généralisations maximales ; hyperonymes ; noms d'animaux opposés ; noms fondés sur des caractéristiques de l'animal tabouisé (habitat, comportement, traits physiques) (1997a : 13-14). Dans ce processus de tabouisation, un des phénomènes les plus communs consiste à déformer volontairement des mots interdits, avec ou sans remotivation (1997a : 14). Pour exemplifier cela, Alinei donne l'exemple du terme *Madonna*, qui est évité est donc remplacé par le terme opaque *matosca*. Ce terme est à son tour devenu tabou, et substitué par le mot *mattina* « matin » : le tabou est donc un processus cyclique.

En ce qui concerne les phytonymes, certains motifs magico-religieux sont moins présents que dans les zoonymes. Dans les noms populaires des plantes, les relations parentélaires n'émergent que très rarement, et cela confirme le caractère secondaire du totémisme végétal par rapport au totémisme animal (Alinei, 1984 : 102). Mais d'autres motivations magico-religieuses sont tout de même visibles dans les noms de certaines

plantes. Ces dénominations suivent aussi les différentes couches de la stratigraphie culturelle des motivations, et la plupart des plantes avec un nom magico-religieux sont des plantes médicinales (Alinei, 1997b : 10). Pour la première étape, le stade zoomorphique, certaines plantes sont associées à un animal : c'est le cas, en Italie, de la sauge commune (*Salvia pratensis* L.) qui est associée au loup, ou encore du pissenlit commun (*Taraxacum officinale* F.H.Wigg.) lié au chien (1997b : 16-17). Les plantes médicinales qui apparaissent en association avec un animal apparaissent également lors du deuxième stade, anthropomorphique païen : nous observons, toujours en Italie, le terme « fée » pour le pissenlit commun, mais aussi « sorcière » pour le rosier des champs (*Rosa arvensis* Huds.) (1997b : 12). Enfin, ces plantes sont également présentes lors du dernier stade, le plus récent, anthropomorphique chrétien et islamique : en Italie encore une fois, nous pouvons mentionner « Saint Albert » et « Saint Martin » pour la sauge commune, mais aussi « frère », « diable » et « prêtre » pour le pissenlit commun (1997b :10-11). Comme la sauge est une des plantes sur lesquelles nous travaillons dans ce mémoire, il nous a semblé particulièrement important de l'évoquer. Nous verrons dans nos analyses si nous retrouvons de telles motivations, pour la sauge mais aussi pour les autres plantes que nous traitons.

Enfin, nous souhaitons mentionner que, pour Alinei (1984 : 93), la connaissance des choses doit précéder celle des mots. L'interdisciplinarité est primordiale, et il est nécessaire de bien connaître la 'chose', ou la plante en ce qui nous concerne, avant d'étudier ses désignations³. Dębowskiak & Waniakowa (2019 : 174) confirment cette idée :

« A good knowledge of various aspects connected with plants is needed to investigate the semantic motivation of plant names. One of the prerequisites is an appropriate cognizance of botany, involving in particular the identification of plants and their typical features, such as general appearance, shape and appearance of leaves, colour and shape of flowers, fragrance, blossoming period and potential healing properties. Another key factor is learning about the usage of plants in the countryside. This may include healing properties, alleged magical properties, customs associated with plants, beliefs and legends. It is related to the researcher's knowledge of how a plant was perceived and used in the past (including antiquity), because one can often encounter old names. Only a proper

³ «[...] la conoscenza delle 'cose' deve precedere quella delle parole, e che quando il quadro delle cose è preistorico, non è possibile affrontare lo studio della semantica delle parole senza un'adeguata informazione interdisciplinare » (Alinei, 1984: 93).

erudition connected with all these aspects can guarantee a correct reconstruction of the semantic motivation of plant names ».

Ainsi, l'étude des propriétés physiques, médicinales, alimentaires, des traditions et des croyances qui sont associées à la plante nous paraît primordiale et utile pour ensuite permettre une meilleure analyse des dénominations de la plante en question. Nous nous appuyerons sur cette démarche dans notre travail, en fournissant des éléments sur la connaissance de la plante, avant d'étudier ses divers noms et d'établir les cartes onomasiologiques et motivationnelles.

Chapitre 2. Les taxinomies populaires et savantes des végétaux

1. Introduction

L'étude de la phytonymie dialectale permet d'accéder aux savoirs populaires des communautés traditionnelles sur le monde des plantes ainsi qu'à la manière dont les locuteurs organisent les connaissances autour de la botanique et donc leurs classifications des végétaux. Cela ne concerne pas seulement les cultures « extra-occidentales », mais aussi celles d'aire romane européenne. Il s'agit de savoirs et d'un patrimoine immatériel en voie de disparition qu'il faut essayer d'interpréter et de comprendre avant que les témoignages se perdent complètement :

« Plants are commonly known by their local names in every part of the world. These local names play a very important role in ethnobotanical study of a specific tribe or region. Local names given to plants by indigenous people in their local dialects often reflect a broad spectrum of information on their understanding of plants. Most often, the local names are given based on some salient features, e.g. appearance, shape, size, habit, habitat, smell, taste, colour, utility, and other peculiar character, etc of the plants. These practical, meaningful, easily understandable and rememberable local names are disappearing rapidly along with the culture and tradition of the tribal group of our country » (Singh, 2008 : 365).

L'analyse de ces aspects à partir des données dialectales, tirées notamment d'atlas linguistiques, s'avère particulièrement délicate et complexe pour au moins deux raisons : d'abord le fait qu'il y a une correspondance difficile entre la connaissance traditionnelle et populaire du monde végétal et les classifications scientifiques des plantes, ce qui constitue un thème souvent abordé dans les travaux sur la phytonymie dialectale (Romano, 2013 : 10) ; en outre, l'inadéquation fréquente des questionnaires habituellement utilisés pour préparer les atlas linguistiques à rendre compte des savoirs locaux sur les plantes.

Ce chapitre se consacre à la problématique des classifications de la nature, en partant de la remarque selon laquelle le classement des éléments du monde qui entourent l'homme est une activité fondamentale pour ce dernier :

« La faculté de classer les éléments de l'environnement est actuellement considérée comme un aspect fondamental des capacités adaptatives du vivant. Capacité indispensable à la survie pour reconnaître ce qui est ou non préjudiciable et dangereux » (Friedberg, 1997b : 43).

L'être humain ordonne le monde, afin de le rendre plus cohérent ; c'est une « urgence intellectuelle » (Claisse et al. 2000 : 73). C'est un besoin naturel pour l'homme, comme l'affirme Berlin (1972 : 53) : « Man is by nature a classifying animal and nowhere is this fact exemplified more clearly than in his classification of the biological universe ».

En ce qui concerne les végétaux (et les animaux), ils sont classés à la fois dans les taxinomies scientifiques et dans les taxinomies populaires. Ces deux types de classifications sont différentes car elles ne sont pas organisées de la même manière et répondent à des besoins différents, mais les classifications populaires sont tout aussi légitimes et importantes que les savantes, comme le souligne Séguy (1953 : § 635) :

« [...] la classification botanique des savants et la classification botanique du peuple étant certainement deux choses différentes, a-t-on le droit de parler de confusions au sein de la seconde, sous prétexte que ses catégories ne cadrent pas avec celles de la première ? »

Pour la nomenclature, les deux types présentent également des divergences mais les deux sont essentielles : le botaniste français Nicolas Stanislas Des Étangs (1801-1876) pense qu'il est utile de lier les deux, car « l'agriculteur ne connaît pas le nom scientifique des plantes et le botaniste, ignorant la terminologie populaire, ne peut pas rapporter la plante qui lui est indiquée au nom que la science lui a imposé » (Pop, 1950 : 107). Dans son œuvre *Liste des noms populaires des plantes de l'Aube et des environs de Provins* (1845)⁴, Des Étangs propose l'une des premières études du folklore autour des plantes dans l'aire gallo-romane (Pop, 1950 : 107). Par la suite, des folkloristes tels qu'Eugène Rolland (1846-1909) ou Paul Sébillot (1843-1918) récoltent de nombreuses légendes et croyances sur les plantes. Rolland réalise sa *Flore Populaire* en 1896, dans laquelle il recueille les noms populaires des végétaux, ainsi que des proverbes, croyances et superstitions autour des plantes. Il représente des données de l'Europe occidentale principalement, mais aussi de l'extrême nord de l'Afrique et de l'Asie occidentale (Pop, 1950 : 111). Quant à Sébillot, il écrit l'ouvrage

⁴ Stanislas des Étangs, N. (1845). *Liste des noms populaires des plantes de l'Aube et des environs de Provins*. Paris : Masson.

Le Folklore de France (1906), dont le troisième tome est dédié à la faune et à la flore. Il évoque dans cette œuvre les rapports qu'entretiennent les hommes avec les plantes, les coutumes, jeux, légendes et pratiques magiques liées aux végétaux (Sébillot, 1906).

Cependant, qu'elles soient populaires ou scientifiques, les classifications ne sont pas stables ni définitives. Comme le souligne Romano (2013 : 10),

« Bien que seule [*la connaissance populaire du monde végétale*] soit soumise aux changements importants induits par la diffusion du lexique et de l'encyclopédie des langues à circulation plus vaste et par le progrès social, culturel et technologique en général, même [*la classification scientifique botanique*] a subi des réorganisations partielles de 1700 jusqu'à aujourd'hui »⁵.

En effet, au cours de l'Histoire, les plantes connaissent plusieurs tentatives de classement à travers diverses nomenclatures, « dont la création constitue un défi important pour les savants, qui doivent classer définitivement des millions d'espèces végétales et leur attribuer un nom » (Grimaldi, 2020 : 94). Dans ce chapitre, nous présentons donc, dans un premier temps, un historique des classifications botaniques depuis l'Antiquité, ainsi que les différentes tentatives de nomination des plantes, puis nous nous intéressons dans un second temps aux taxinomies populaires, certaines d'entre elles basées sur des universaux et d'autres davantage sur le mode d'utilisation des plantes et l'environnement des populations.

2. Les taxinomies scientifiques

Durant la Préhistoire, l'homme utilise les végétaux de manière empirique. En effet, par l'intuition et l'expérience, les hommes distinguent les plantes qui nourrissent, les plantes qui soignent et les plantes qui tuent (Fleurentin, 2018 : 12). Cette approche empirique s'est poursuivie avec les civilisations antiques. Les Égyptiens pratiquent l'horticulture, cultivent des plantes et des fleurs, et introduisent dans leurs jardins des plantes étrangères. Le pharaon Toutânkhâmen III envahit la Syrie en 1450 avant J.-C. et rapporte ainsi de nombreuses espèces végétales, qui sont reproduites en bas-reliefs sur le temple de Karnak (Magnin-Gonze, 2009 : 12). Les vertus médicinales des plantes sont connues à cette époque ; nous verrons les

⁵ « Benché solo la [tradizionale conoscenza popolare del mondo vegetale] sia soggetta agli importanti mutamenti indotti dalla diffusione del lessico e dell'enciclopedia di lingue a più larga circolazione e dal progresso sociale, culturale e tecnologico in genere, anche la [classificazione scientifica botanica] ha subito parziali riorganizzazioni dal '700 a oggi ».

bienfaits attribués aux plantes que nous étudions depuis l'Antiquité dans les chapitres suivants.

Jusqu'à la Renaissance, la botanique et la médecine sont liées : on tente de trouver des vertus médicinales aux plantes, au détriment de la connaissance des plantes elles-mêmes :

« On ne cherchait des plantes que pour trouver des remèdes ; on ne cherchait pas des plantes, mais des simples. [...] il n'en a pas moins résulté que si l'on connaissait fort bien les remèdes, on ne laissait pas de connaître fort mal les plantes [...] » (Rousseau & Haüy, 1802 : 8)

L'étude des végétaux débute dans l'Antiquité grecque avec les philosophes, comme Anaxagore (500-428 avant J.-C.) ou Aristote (384-322 avant J.-C.), ce dernier ayant écrit quelques ouvrages sur les plantes, mais il énonce seulement des principes généraux (Magnin-Gonze, 2009 : 16). C'est Théophraste (372-287 avant J.-C.) qui est reconnu comme le fondateur de la botanique. Il est l'auteur de deux ouvrages majeurs, *De historia plantarum*, et *De causis plantarum*. La première œuvre est constituée de neuf livres, dans lesquels sont mentionnées plus de 550 plantes ; la connaissance des végétaux est étendue et il apporte de nouvelles informations sur la morphologie, la classification et la reproduction des plantes. Le second ouvrage contient six volumes, et traite des processus de croissance des plantes, de leur physiologie ainsi que leur relation avec leur environnement (Magnin-Gonze, 2009 : 18-21). Une classification botanique est proposée dans l'ouvrage *De historia plantarum* : Théophraste décrit près de 500 plantes et propose de les classer selon leur taille (arbres, arbrisseaux, sous-arbrisseaux et plantes herbacées), leurs feuilles (persistantes ou caduques) et leur biotope (aquatique ou terrestre). C'est le premier à proposer un classement qui se base sur des caractères inhérents aux végétaux (Fleurentin, 2018 : 15 ; Dayrat, 2003).

Négligée après Théophraste, l'étude de la botanique reprend avec le médecin grec Dioscoride (I^{er} siècle après J.-C.) (Rodet, 1874 : 545). Grâce à ses nombreux voyages, probablement en Asie, en Grèce et en Italie, il rapporte de nombreuses espèces nouvelles (Rodet, 1874 : 545). Dans son ouvrage *De materia medica*, il décrit les plantes, leurs vertus, leur habitat et leur distribution géographique, et fait quelques observations sur la croissance des plantes, la façon de les cueillir et de les conserver. Il classe les plantes de façon pharmacologique, mais propose une grande richesse nomenclaturale : les noms populaires des plantes sont donnés, ainsi que les synonymes grecs, latins, égyptiens, perses, syriens,

africains et espagnols (Magnin-Gonze, 2009 : 23). Cette œuvre a été recopiée durant toute l'Antiquité et le Moyen-Âge, puis diffusée à la Renaissance grâce à l'imprimerie (Bange, 2009 : 4).

Les Romains s'occupent davantage d'agriculture que de botanique :

« Les Romains, doués d'un esprit essentiellement positif qui les portait à faire d'utiles applications des sciences plutôt qu'à chercher à augmenter les richesses scientifiques par de nouvelles découvertes, s'occupèrent beaucoup plus d'agriculture que de botanique proprement dite » (Rodet, 1874 : 545).

André (2010 : XI) rapporte que les Anciens ne mentionnent que les plantes utiles pour l'alimentation de l'homme et des animaux (même les épices), l'industrie (colorants, parfumeries) et la médecine. Ainsi, les plantes inutiles ne sont pas nommées, exceptées certaines plantes toxiques dangereuses et quelques plantes dotées de pouvoirs magiques, telles que la ciguë (qui est un poison) ou la mandragore, plante magique pour laquelle certains rituels de cueillette doivent être effectués : les cueilleurs décrivent trois cercles autour de la plante avant de l'arracher (Pline, *Hist. Nat.* XXV, 94).

Pour les Romains, nous pouvons citer Virgile avec ses *Géorgiques* (37-30 avant J.-C.) (Rodet, 1974 : 545), mais surtout Pline l'Ancien (23-79 après J.-C.), qui élabore une grande encyclopédie, *Naturalis historia*. C'est le résultat d'une compilation réalisée à partir de plus de deux mille ouvrages grecs ou latins (Rodet, 1874 : 545), qui est composée de 37 livres, dont les livres XII à XXVI traitent des plantes (Magnin-Gonze, 2009 : 25). Cette œuvre, malgré les nombreuses erreurs qu'elle comporte (Rodet, 1874 : 545), a le mérite de ne pas être seulement une aide à la médecine et à l'agriculture, mais envisage la botanique comme l'ensemble des connaissances sur les plantes (Magnin-Gonze, 2009 : 25), et a été utilisée durant tout le Moyen-Âge (Bange, 2009 : 4).

Un problème de taille réside dans les œuvres de ces auteurs antiques : les plantes sont nommées mais les synonymes sont nombreux, les descriptions peu détaillées, donc l'identification n'est pas claire (Magnin-Gonze, 2009 : 26). Dans le *Naturalis historia* de Pline, comme il l'indique lui-même, « chaque plante peut faire l'objet d'une grande variété de dénominations, relevant de caractéristiques intrinsèques à la plante, ou de facteurs externes » (Biville, 1993 : 51). Cette grande variation de désignations pour la nomination d'une même plante peut donc engendrer des confusions dans l'identification des plantes. De plus, l'identification des plantes est parfois difficile car certains auteurs ne décrivent pas la

plante et se contentent simplement de préciser que la plante est connue. Dioscoride par exemple décrit le pouliot comme une « plante bien connue » (André, 2010 : VIII). Dans la plupart des cas, la plante peut cependant être reconnue grâce à d'autres critères : la région, le climat, le milieu ou l'utilisation extra-médicale, mais aussi la comparaison des informations mentionnées dans les divers textes (André, 2010 : VIII).

Le Moyen-Âge est une période obscure pour la botanique en Europe (Magnin-Gonze, 2009 : 29). Elle est étroitement liée à la médecine, et les ouvrages antiques sont compilés, copiés et traduits, ce qui engendre de nombreuses confusions et erreurs. En effet, les plantes citées par les auteurs antiques n'existent pas toutes en Europe occidentale ; ainsi, on prête des noms et des propriétés thérapeutiques à des plantes qui ne sont pas celles évoquées par les anciens auteurs (Magnin-Gonze, 2009 : 32).

Le savoir botanique médiéval s'organise en deux catégories majeures : les herbes et les arbres. Les ouvrages sur les plantes publiés à cette époque s'appuient sur cette dichotomie (Laforêt, 2022 : 108). Isidore de Séville (560-636), ecclésiastique du VII^e siècle, dans son monumental ouvrage *Étymologies*, dédie le livre XVII aux arbres, puis aux herbes. D'autres auteurs utilisent ces catégories pour structurer leurs ouvrages, comme le théologien et encyclopédiste Thomas de Cantimpré (1201-1272) qui évoque les arbres communs (livre X), les arbres aromatiques (livre XI) et les herbes (livre XII) (Laforêt, 2022 : 108).

À cette époque, des jardins botaniques voient le jour, notamment dans les couvents et les monastères : c'est le cas du jardin de l'abbaye de Saint-Gall, dans lequel diverses plantes auraient été cultivées, mais aussi des jardins de simples. Les simples sont des plantes utilisées depuis l'Antiquité pour leurs bienfaits, qui s'utilisent seules par opposition aux compositions médicinales complexes (Thévenin, 2008 : 533). Au Moyen-Âge, le terme *simple* est l'abrégié de *remède simple*, qui s'oppose à *remède composé*. Après la Renaissance, ce terme s'applique seulement aux plantes médicinales (Lieutaghi, 1992 : 14). Les jardins de simples comprennent des plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Ils sont conçus en carrés et regroupent les plantes selon leurs propriétés médicinales : diurétiques (fenouil commun (*Foeniculum vulgare* Mill.), persil (*Petroselinum crispum* (Mill.) Fuss), romarin officinal (*Salvia rosmarinus* Schleid.) ...), sédatives (houblon (*Humulus lupulus* L.), mélisse (*Melissa officinalis* L.), valériane (*Valeriana officinalis* L.) ...), digestives (sauge officinale (*Salvia officinalis* L.), chicorée sauvage (*Cichorium intybus* L.), verveine officinale (*Verbena officinalis* L.) ...), ou encore utiles contre les affections respiratoires

(thym commun (*Thymus vulgaris* L.), hysope officinale (*Hyssopus officinalis* L.), origan commun (*Origanum vulgare* L.) ...) ⁶.



Photo 1. Reconstitution d'un jardin de simples, au château de Caen (France). Image tirée du site *Wikipédia*.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin_m%C3%A9dicinal#/media/Fichier:Caen_Ch%C3%A2teau_de_Caen_Innenhof_07.jpg

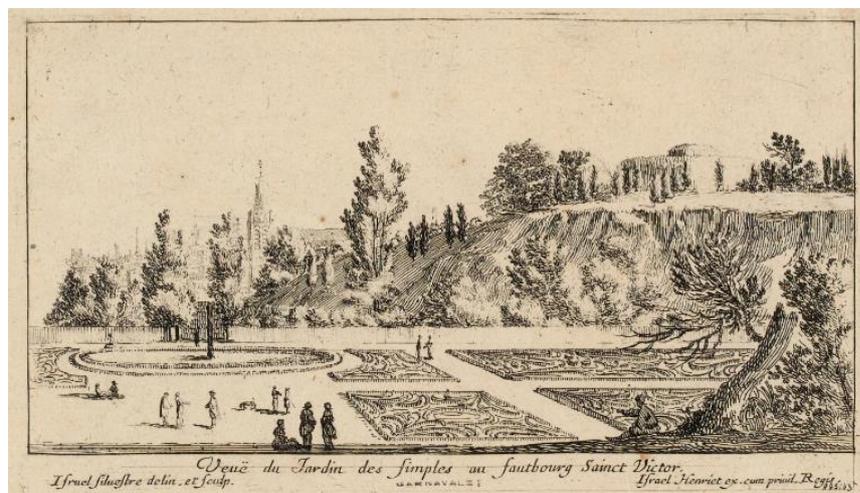


Photo 2. Estampe d'Israël Silvestre, *Vue du jardin des simples au faubourg Saint-Victor*, Paris, 1652. Conservée au musée Carnavalet, Paris. Image tirée du site <https://israel.silvestre.fr/israel-silvestre/gravure-64-3/veue-du-jardin-des-simples-au-faubourg-saint>

⁶ <https://jardinage.lemonde.fr/dossier-3962-jardin-simples.html>

<https://www.gerbeaud.com/jardin/fiches/creer-un-jardin-de-simples.1516.html>

À l'époque carolingienne (vers 800), les *Capitulaires de Villis* de Charlemagne sont diffusés : c'est un ouvrage législatif contenant une liste de 89 plantes (plantes potagères, plantes médicinales, arbres fruitiers, plantes ornementales) qu'il est recommandé de cultiver dans les jardins et potagers de l'Empire carolingien⁷. Chacun suit ces instructions et cultive les plantes utiles mentionnées dans cet ouvrage ; l'activité horticole est donc très répandue (Magnin-Gonze, 2009 : 35 ; Rodin, 1872 : 8-10). L'abbesse Hildegarde de Bingen (1098-1179) est une des rares femmes de l'histoire de la botanique. Elle rédige plusieurs ouvrages, dont un dédié à la médecine, *Causae et curae*, et un autre consacré aux sciences naturelles mais qui prend en compte aussi la médecine, *Liber simplicis medicinae*. Ce dernier est davantage connu sous le nom de *Physica* (Moulinier, 1989 : 115) et se compose de quatre livres. Les plantes sont traitées dans le deuxième livre, et Hildegarde fournit des prescriptions médicales et des observations personnelles. Ce traité est novateur et apprécié, car il ne se contente plus de simplement compiler les découvertes des auteurs antiques (Magnin-Gonze, 2009 : 39).

Au XI^e siècle, l'école de médecine de Salerne en Italie est développée par Constantin l'Africain, et aura une influence dans toute l'Europe jusqu'au XIV^e siècle (Fleurentin, 2018 : 14). Il s'agit de la première faculté de médecine d'Europe, qui enseigne des connaissances approfondies de botanique. Elle disparaît en 1811 (Brosse, 1990 : 100).

Dans la médecine arabe, on traduit en arabe et en syrien les travaux antiques grecs, et les ouvrages de Dioscoride fondent les bases de la pharmacologie arabe (Magnin-Gonze, 2009 : 36). L'ouvrage fondateur de la botanique arabe est le *Kitab al-nabat* du botaniste Abu Hanifa al-Dinawari (828-896), dans lequel sont décrits les lieux de pousse des plantes, la croissance des plantes et la production des fleurs et des fruits (Magnin-Gonze, 2009 : 37). Par la suite, la botanique se développe en lien avec la médecine, comme en Europe occidentale, et quelques traités importants sont rédigés par des célèbres médecins. Parmi eux, nous pouvons citer le *Canon de la Médecine*, écrit par le médecin Ibn Sina (980-1037), connu sous le nom d'Avicenne, dans lequel se trouvent 650 plantes, dont de nombreuses plantes inconnues dans les pharmacopées grecques et européennes (Magnin-Gonze, 2009 :

⁷ Quelques exemples de plantes se trouvant dans cet ouvrage : la sauge officinale, la sauge sclérée, le romarin, le cumin, l'anis, le souci, la bardane, la menthe pouliot, le persil, l'aneth, le fenouil, la sarriette des jardins, la mauve, le chou, l'oignon, la ciboulette, le poireau, l'échalote, le cerfeuil, le châtaignier, le noisetier, le noyer... (Lieutaghi, 1992 : 60-62).

37). Cet ouvrage synthétise les découvertes grecques, persanes, indiennes et arabes, et restera une référence pendant plusieurs siècles (Fleurentin, 2018 : 13) à la fois en Orient et en Occident, même si son apport botanique est fragile, car les descriptions des plantes sont seulement médicinales (Magnin-Gonze, 2009 : 37). Un peu plus tard, au XII^e siècle, le Maghreb et le sud de l'Espagne, notamment l'Andalousie, deviennent les foyers scientifiques et culturels. Le médecin Ibn al-Baytar (1197-1248) enquête en Espagne, au Maghreb, en Égypte, en Arabie, en Irak et en Syrie, pays dans lequel il rédige son *Traité des simples*. Il décrit dans cet ouvrage 1 500 drogues végétales, animales et minérales (Fleurentin, 2018 : 13). Si cette œuvre influence le monde arabe, elle reste inconnue en Europe (Magnin-Gonze, 2009 : 39).

À la Renaissance, le regard porté par l'homme sur la nature se modifie, pour deux raisons : d'une part, l'avènement du naturalisme engendre une nouvelle étude des plantes, celles-ci étant étudiées non plus uniquement par le biais des ouvrages antiques (qui sont eux-mêmes commentés et critiqués) ; d'autre part, l'invention de l'imprimerie au XV^e siècle permet la diffusion des connaissances. Ainsi, la botanique devient peu à peu une étude des plantes elles-mêmes, plutôt qu'une description de leurs propriétés médicinales, comme c'était le cas auparavant (Magnin-Gonze, 2009 : 43). Afin de rendre l'étude des végétaux plus simple, des jardins botaniques sont créés⁸ (Bange, 2009 : 5), et l'herbier de plantes sèches est inventé au milieu du XVI^e siècle⁹ (Magnin-Gonze, 2009 : 56). Cette innovation permet de prolonger la durée de vie limitée des plantes, en les faisant sécher entre des feuilles de papier, technique que l'on utilise toujours aujourd'hui. D'autres innovations permettent également de moderniser la botanique : les gravures, qui sont des représentations figurées réalistes, l'institutionnalisation de la discipline avec le développement de chaires dans les universités, et encore l'observation de terrain et les excursions (Selosse, 2012 : 39). De grandes expéditions débutent à partir du XVI^e siècle, les naturalistes rapportent ainsi de multiples échantillons, qu'il faut décrire et classer (Fleurentin, 2018 : 15).

⁸ Le jardin botanique de Padoue (Italie), créé en 1545, est un des premiers d'Europe ; il est suivi quelques années plus tard par ceux de Pise, Florence et Bologne. D'autres jardins seront créés par la suite ailleurs en Europe, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Pologne (Magnin-Gonze, 2009 : 54). En France, le premier est celui de Montpellier, créé en 1593 (2009 : 100).

⁹ Ce serait le médecin et botaniste italien Luca Ghini (1490-1556) qui aurait inventé l'herbier en 1543 (Magnin-Gonze, 2009 : 56).

Les questions sur la classification des plantes se posent alors. Si au début de la Renaissance, les botanistes gardent les modes de classement des auteurs antiques, basés sur l'aspect des végétaux, d'autres auteurs vont par la suite tenter de trouver de nouvelles façons de classer (Bange, 2009 : 5). Le botaniste suisse Conrad Gessner (1516-1565) propose de classer les plantes par les fruits et les graines (Fleurentin, 2018 : 15). Pour lui, ces caractères floraux sont plus appropriés que ceux des feuilles pour identifier et classer les végétaux (Magnin-Gonze, 2009 : 75). Le médecin et botaniste italien Andrea Cesalpino (1519-1603) élabore une classification, comme Gessner, sur les propriétés de fructification. Il sépare les arbres et les arbustes, puis les sous-arbrisseaux et les herbes, en classes et en espèces, et répartit ainsi les végétaux en quinze classes (Magnin-Gonze, 2009 : 79). Les travaux de Cesalpino ont une grande influence dans l'histoire de la botanique, mais à l'époque, ils sont peu appréciés et mal compris, notamment car la structure du fruit et des graines est peu connue (Rodet, 1874 : 556).

Sur le plan linguistique, la grande variabilité de dénominations et le manque d'accord sur les noms à utiliser engendrent des confusions. Les herbiers, pour la plupart, spécifient les noms communs de langue vernaculaire (Grimaldi, 2020 : 95).

Au XVI^e siècle se développent les pratiques magiques et l'alchimie. Dans ce contexte, le médecin suisse Paracelse (1493-1541) émet la théorie des signatures : en recherchant des liens entre les maladies et les plantes médicinales, il suppose que la morphologie, la couleur ou encore la forme de la plante « signe » ses propriétés thérapeutiques (Fleurentin, 2018 : 14). Cela signifie qu'une plante est supposée guérir une maladie, car elle présente des similitudes avec l'organe touché ou avec la maladie en question. Cette théorie repose sur un ancien adage, *Similia similibus curantur*, « les semblables sont soignés par les semblables ». Ainsi, selon Paracelse, « Tout ce que la nature crée, elle le forme à l'image de la vertu qu'elle entend y attacher » (Brosse, 1990 : 104). Nous pouvons citer quelques exemples qui s'inscrivent dans cette théorie des signatures : les fleurs rouges de la pimprenelle (*Sanguisorba minor* Scop.), et aussi la tige, pourraient stopper les hémorragies, le suc jaune de la chélidoine (*Chelidonium* sp.) soignerait les problèmes biliaires, la sagittaire aux feuilles pointues (*Sagittaria sagittifolia* L.) guérirait les blessures par flèche. La médecine actuelle a contredit ou atténué certaines de ces croyances, mais il s'avère qu'un des cas les plus connus a été validé par la science : il s'agit de la noix (*Juglans* sp.) En effet, elle serait utile pour le cerveau et les fonctions mentales, la forme de

ses deux cerneaux se rapprochant de celle du cerveau humain. Les scientifiques ont mis en évidence le fait que la noix contient de la sérotonine, qui est un neurotransmetteur essentiel pour le bon fonctionnement du cerveau (Fenouillière, 2017 : 308).

Au début du XVII^e siècle, le naturaliste suisse Gaspard Bauhin (1560-1624) joue un rôle important en botanique. Parmi ses œuvres fondamentales, nous pouvons citer le *Prodromus theatri botanici* (1620), qui contient une distinction entre les notions de genre et d'espèce, ainsi qu'une description de 600 nouvelles espèces, pour lesquelles Bauhin donne une désignation comportant deux noms latins, ce qui constitue déjà une nomenclature binomiale, un siècle avant Linné. Avec ses ouvrages, il tente une ébauche de classification, qui repose sur des observations des végétaux. Mais les caractères qu'il définit pour chaque groupe de végétaux sont moins précis que ceux utilisés par Cesalpino, et parfois, aucun trait commun ne rapproche des plantes pourtant incluses dans le même groupe (Magnin-Gonze, 2009 : 86).

L'invention des télescopes et microscopes au début du XVII^e siècle facilite l'observation des végétaux et contribue au développement des expérimentations, même si le microscope ne sera vraiment utilisé comme instrument scientifique que quelques dizaines d'années plus tard, vers 1660 (Magnin-Gonze, 2009 : 90). L'anglais John Ray (1623-1705) propose une classification qui est considérée comme le premier système naturel de classement, dans lequel il exprime le concept d'« espèce ». Ses recherches aboutissent à plusieurs ouvrages, et il suggère plusieurs distinctions fondamentales : pour les plantes à fleurs, il distingue les dicotylédones et les monocotylédones¹⁰, ainsi que les angiospermes et les gymnospermes¹¹ (même si ces distinctions ont déjà été évoquées par Théophraste). Il distingue également les plantes à fleurs et les plantes sans fleurs, et tente également de classer les champignons (Magnin-Gonze, 2009 : 109).

Le botaniste anglais Robert Morison (1620-1683) publie pour sa part un ouvrage en 1680 dans lequel il groupe les végétaux en se basant sur le fruit, et parfois la fleur ou l'inflorescence (Rodet, 1874 : 556), comme Cesalpino l'a fait avant lui. Dans sa taxinomie,

¹⁰ « Les dicotylédones et les monocotylédones constituent les deux classes d'angiospermes. Les premières, comme leur nom l'indique, sont caractérisées par un embryon développant deux cotylédons (feuilles embryonnaires), celui des secondes n'en ayant qu'un seul » (Magnin-Gonze, 2009 : 109).

¹¹ Les angiospermes sont les plantes à graines enfermées, et les gymnospermes sont les plantes à graines nues (Magnin-Gonze, 2009 : 109).

il répartit les végétaux en dix-huit classes, avec une méthode logique et rigoureuse (Magnin-Gonze, 2009 : 126).

Le français Pierre Magnol (1638-1715), professeur de botanique à l'École de Montpellier, réunit les végétaux en familles, comme cela est déjà le cas pour les animaux : il en propose 76, et pour lui, ce ne sont pas seulement les caractères tirés des fruits qui sont importants, mais aussi ceux tirés de toutes les autres parties des plantes, comme les feuilles ou les tiges (Rodet, 1874 : 568). Son classement est expliqué dans l'ouvrage *Prodromus historiae generalis plantarum in quo familiae plantarum per tabulas disponuntur*, publié en 1689, et dans lequel sont classées environ 2 000 plantes (Magnin-Gonze, 2009 : 127).

Un nombre important de plantes sont découvertes à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. Les dénominations sont ainsi plus riches et plus complexes, les végétaux sont nommés avec des phrases longues (Grimaldi, 2020 : 95-96), comme c'est le cas du plantain par exemple.

La fin du XVII^e siècle voit émerger le système de classement du botaniste français Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708). Titulaire de la chaire de botanique au Jardin des Plantes (qui deviendra le Muséum d'histoire naturelle à la Révolution), Tournefort suggère de classer les végétaux en se basant sur des caractères tirés de la fleur et de la corolle (Fleurentin, 2018 : 15). Sa nouvelle classification, hiérarchisée et introduisant la notion de genre, est décrite dans son ouvrage *Institutiones rei herbariae* : les plantes à fleurs sont comprises dans sept cents genres, eux-mêmes rangés en vingt-deux classes, celles-ci étant à leur tour incluses dans trois groupes (les plantes monopétales – c'est-à-dire à corolle soudée –, polypétales et apétales) (Magnin-Gonze, 2009 : 128). Tournefort est le premier à avoir conçu une nomenclature rationnelle, en nommant les plantes avec un qualificatif indiquant leur aspect. Même si cette tentative de nomenclature reste confuse, et que la normalisation devient de plus en plus urgente, elle « offre des éléments nouveaux sur le plan de la nomination », notamment car elle évite la description longue de la plante en tant que nomination (Grimaldi, 2020 : 96).

D'autres classements sont élaborés à cette époque par divers botanistes, mais ils se révèlent tous temporaires (Magnin-Gonze, 2009 : 130) ; toutes ces classifications ont des limites, car comme le mentionne Fleurentin (2018 : 15), elles regroupent des plantes qui n'ont rien en commun. De plus, l'abondance de la synonymie et le fait que la désignation latine, qui varie d'un auteur à l'autre, soit constituée « par un nom générique suivi d'une

qualification plus ou moins longue récapitulant les traits les plus caractéristiques de chaque espèce » (Bange, 2009 : 6) rendent l'identification des plantes complexe.

C'est la classification du botaniste suédois Carl von Linné (1707-1778), qui est une des plus connues, qui deviendra la référence. Linné se base sur la sexualité et le rôle du pistil et des étamines dans la reproduction des végétaux (Fleurentin, 2018 : 15). Il établit vingt-quatre classes, composées de plusieurs ordres, elles-mêmes contenant divers genres, dans lesquels se trouvent sept mille espèces (Rodet, 1874 : 560-566). Ce système est artificiel, mais il constitue le premier essai de classification prenant en compte la biologie des végétaux (Grimaldi, 2020 : 102). C'est Linné qui résout également le problème de nomenclature : selon lui, la classification et la nomenclature sont les deux bases essentielles de la botanique (Magnin-Gonze, 2009 : 139), et « [...] la classification est le fondement même de la nomenclature » (2009 : 134). La normalisation suggérée par Linné cherche ainsi à supprimer les polynômes (courtes phrases descriptives permettant de nommer les espèces) pour favoriser les binômes, « formés par le nom du genre auquel l'espèce appartient et par une épithète désignant l'espèce à l'intérieur du genre » (Grimaldi, 2020 : 101). L'épithète ne devrait être utilisée qu'une seule fois par genre pour renvoyer à une espèce précise et pas une autre (Grimaldi, 2020 : 101). Linné adopte donc la nomenclature à deux termes, appelée *binomiale*¹² (Magnin-Gonze, 2009 : 139). Ainsi, les végétaux sont donc nommés simplement et uniformément :

« Chacun appartient à un genre, et dans ce genre, à une espèce ; chaque plante est désignée par le nom du genre auquel elle appartient, et par ses caractères spécifiques, énumérés de façon concise en se limitant à ceux qui la caractérisent vis-à-vis de ses congénères. On sait donc exactement de quoi on parle » (Bange, 2009 : 10).

La nomenclature linnéenne est ainsi « l'ultime simplification apportée dans l'art de nommer les espèces » (Dayrat, 2003 : 29).

Linné explique sa nouvelle méthode de classification dans l'ouvrage *Systema naturae*, datant de 1735, et officialise sa nomenclature binomiale dans son ouvrage *Species plantarum*, publié en 1753 (Magnin-Gonze, 2009 : 136-139). Cette nouvelle façon de nommer les plantes répond à un besoin important, surtout au niveau médical : les plantes

¹² L'adjectif *binomial* est utilisé dans la plupart des ouvrages de botanique, et peut être remplacé par le terme équivalent *binominal* (Magnin-Gonze, 2009 : 139).

doivent être reconnues de manière précise et exacte (Bange, 2009 : 14). Toutefois, Linné préconise dans son ouvrage *Philosophia botanica* (1751) d'indiquer les noms populaires des plantes car ceux-ci « instruisent plus facilement les habitants », et un nom commun « fait connaître la nature de la plante » (Linné, 1751, cité par Pop, 1950 : 107).

La nomenclature binomiale est acceptée au niveau international et elle est aujourd'hui utilisée par toute la communauté scientifique. Mais elle n'est pas figée et évolue perpétuellement ; les noms des espèces, genres et même des familles peuvent être amenés à se modifier, lorsque de nouvelles plantes sont découvertes (Fleurentin, 2018 : 16).

Si la nomenclature linnéenne est adoptée rapidement par la plupart des botanistes de l'époque et est encore en vigueur à l'heure actuelle, sa classification n'a pas fait l'unanimité. De nouvelles idées, évolutionnistes, émergent : les systèmes artificiels, comme celui de Linné, se limitent à quelques caractères de la fleur et du fruit, mais ne s'intéressent pas aux relations phylogénétiques entre les plantes (Magnin-Gonze, 2009 : 144).

La volonté d'établir un classement naturel¹³ est donc de plus en plus présente, comme c'est le cas notamment chez les naturalistes français Bernard de Jussieu (1699-1777), Georges Louis Leclerc de Buffon (1707-1788) et Michel Adanson (1727-1806) ou encore chez le naturaliste suisse Augustin-Pyrame de Candolle (1778-1841).

Jussieu soutient l'idée d'un classement naturel, et propose en 1747 le premier système naturel complet. Il applique sa théorie dans le jardin botanique de Trianon (Magnin-Gonze, 2009 : 151), qu'il est chargé de diriger en 1759 (Rodet, 1874 : 569).

Buffon est quant à lui le premier naturaliste à émettre l'hypothèse d'une théorie évolutionniste, qu'il expose dans son ouvrage monumental *Histoire naturelle*, publié entre 1749 et 1767, qui deviendra très populaire (Magnin-Gonze, 2009 : 148).

Adanson, opposant au système linnéen, publie en 1763 *Familles des plantes*, dans lequel il réunit les végétaux en 58 groupes naturels. Il effectue beaucoup de voyages, ce qui lui permet de rapporter de nombreuses espèces tropicales, qu'il convient de décrire et classer, en modifiant parfois le classement déjà établi. Pour organiser les familles de plantes, il se base sur tous les organes de la plante, mais aussi sur leur taille, leur durée, leur station, leurs

¹³ La classification naturelle, contrairement à la classification artificielle, se base sur les parentés entre taxons. Elle ne s'appuie pas seulement sur des caractères morphologiques, mais aussi sur des éléments physiologiques, anatomiques, issus de l'embryogenèse, et actuellement on prend en compte également les éléments biochimiques, moléculaires, génétiques et écologiques (Magnin-Gonze, 2009 : 108).

propriétés organoleptiques. Il choisit de placer dans une même famille uniquement des plantes qui ont des similitudes sur plusieurs de ces caractères (Rodet, 1874 : 569 ; Magnin-Gonze, 2009 : 153).

Durant le XIX^e siècle, la classification naturelle est donc acceptée et développée, même si quelques botanistes se réfèrent encore au système sexuel artificiel proposé par Linné (Magnin-Gonze, 2009 : 181).

Augustin-Pyrame de Candolle (1778-1841) présente en 1813 la *Théorie élémentaire de la botanique*, dans lequel il définit la méthode naturelle, adoptée déjà par Magnol, Adanson et Jussieu, et basée sur une observation rigoureuse de tous les organes des plantes (Magnin-Gonze, 2009 : 183). Pour lui, avec la méthode artificielle,

« [...] on néglige l'étude de tous les organes [...] ; on s'habitue à donner une valeur exagérée à certaines idées ou à certains organes, à éloigner des êtres qui ont entre eux une foule de rapports, ou à en rapprocher qui n'en ont presque aucuns » (Candolle, 1813 : 55).

C'est cet auteur qui crée le terme *taxonomie* : « [...] c'est cette partie de l'étude des végétaux, que je désigne sous le nom de *Taxonomie botanique* » (Candolle, 1813 : 24). *Taxonomie* est considéré une variante de *taxinomie* : si les anglo-saxons ont tendance à préférer le premier terme, les locuteurs français emploient davantage le second (Fischer & Rey, 1983 : 97). Or, d'un point de vue étymologique, *taxonomie* signifie « la science des ifs », du grec *taxos-ou* « if » et *nomos-ou* « la loi », alors que la *taxinomie*, du grec *taxis-eos* « mettre en ordre, rangement, classification » et *-nomos-ou*, est « l'action de mettre en ordre » (Fischer & Rey, 1983 : 97 ; Tardieu, 2011 : 1). Les partisans du terme *taxonomie* estiment que le mot *taxon* permet de justifier son emploi, or ce n'est pas le cas ; *taxonomie* est attesté bien avant *taxon*, ce dernier ne peut ainsi pas légitimer l'emploi de *taxonomie* (Fischer & Rey, 1983 : 101). C'est pourquoi le terme *taxinomie* est considéré comme plus correct que *taxonomie* (Tardieu, 2011), et « ce n'est pas le purisme, mais simplement la rigueur qui conseille de parler de *taxinomie* » (Fischer & Rey, 1983 : 113). Cependant, les deux termes sont utilisés, et *taxinomie* n'est pas sur le point de remplacer *taxonomie* : par exemple, le zoologue Ernst Mayr a valorisé ce dernier terme, en le considérant correctement formé, analogue à *astronomie*, *agronomie*..., et sans besoin d'être modifié. Il propose même les termes de *macrotaxonomie* et *microtaxonomie*, qui seraient respectivement la science de la classification et la science des espèces (Fischer & Rey, 1983 : 112-113).

Candolle (1813 : 254) a déjà conscience de l'importante de la prise en compte des noms dialectaux dans les études botaniques :

« Si l'on veut rédiger un ouvrage de Botanique appliquée à la médecine [...], on doit rechercher de préférence les synonymes des auteurs qui ont considéré les plantes sous ce même point de vue, et surtout ne pas négliger les noms vulgaires, dont l'utilité dans cette partie de la science est très importante. Travaille-t-on à la Flore d'un pays, on doit s'attacher de préférence à citer les auteurs qui ont déjà écrit sur les plantes de ce pays ; et de plus, on doit recueillir avec soin tous les noms vulgaires propres au pays dont on parle [...] ».

Candolle devient également un des fondateurs de l'écologie végétale : il étudie les liens entre géographie, agriculture et botanique dans son ouvrage de 1809 *Géographie agricole et botanique*. Il détaille enfin les principes de sa classification dans son œuvre principale, *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*, qu'il débute en 1824. Il réalise 7 volumes jusqu'en 1841, et son fils Alphonse de Candolle (1806-1893) terminera l'ouvrage après sa mort jusqu'en 1873 (Magnin-Gonze, 2009 : 182-183). Alphonse de Candolle présente les premières *Lois de la nomenclature botanique* en 1867, dans lesquelles il suggère des solutions afin de remédier aux confusions qui sont toujours présentes malgré la nomenclature proposée par Linné. Ces lois sont présentées lors du premier congrès de botanique et d'horticulture de Paris, dirigé par Alphonse de Candolle (Magnin-Gonze, 2009 : 184). Par la suite, d'autres congrès ont lieu et régulièrement, les botanistes internationaux se réunissent pour réviser le code de nomenclature de Candolle. Les règles du *Code international de la nomenclature botanique* sont donc établies (Magnin-Gonze, 2009 : 185). Depuis 1952, c'est le standard partagé par tous les botanistes, mais il est remanié en fonction des nouvelles réflexions botaniques et des besoins nomenclaturaux (Grimaldi, 2020 : 98).

Au milieu du XIX^e siècle, la théorie de l'évolution, proposée par Darwin en 1859 (à la suite des réflexions de Lamarck et Wallace notamment), s'impose en biologie et a une grande influence en botanique. La notion d'adaptation à l'environnement engendre la naissance de l'écologie et de la géobotanique, et diverses études sur le fonctionnement des végétaux permettent de comprendre les mécanismes de photosynthèse et de division cellulaire (Magnin-Gonze, 2009 : 207). Durant le XX^e siècle, c'est la classification phylogénétique qui prédomine, en tentant « de rendre compte des parentés entre les espèces grâce à leur histoire évolutive » (Grimaldi, 2020 : 105). Dans cette classification, beaucoup

d'anciens taxons ne sont plus employés, car ils renvoient à des regroupements artificiels ou des concepts trop peu structurés, comme c'est le cas pour le groupe des reptiles qui n'a plus la valeur de taxon qu'il possédait dans la classification classique, même si le mot est toujours employé aujourd'hui (Grimaldi, 2020 : 105). Ce nouveau classement souhaite donc supprimer l'idée de l'anthropocentrisme et les rangs taxinomiques présents dans la classification traditionnelle, mais il conserve tout de même le latin pour les noms des taxons et la structure binomiale. Les taxons de genre et d'espèce sont également gardés (Grimaldi, 2020 : 106).

3. *Les taxinomies populaires*

Après avoir présenté les diverses recherches dans le cadre des taxinomies scientifiques, nous nous intéressons à présent aux taxinomies populaires. Ces deux types de classification présentent des similitudes, mais aussi quelques divergences.

La classification populaire est

« [...] la façon dont les membres de toute communauté humaine ordonnent le monde vivant qui s'offre à eux sous la forme des plantes et animaux qu'ils rencontrent au cours de leur existence. Dénommer une plante [...] c'est déjà la mettre dans une catégorie et donc la classer » (Friedberg, 1986, citée par Selosse, 1998 : 71-72).

Dans le cadre de la phytonymie, les plantes sont désignées par un nom scientifique, comme nous l'avons vu, mais également par plusieurs noms dialectaux. Cette pluralité de désignations rend toute tentative de classement complexe, et les ethnobotanistes ont tenté de repérer les principes de base de ces classifications et des dénominations populaires, à travers diverses études menées auprès de populations variées¹⁴.

Brent Berlin affirme qu'il existe des principes universaux tant au niveau de la catégorisation que de la nomenclature populaire, tandis que d'autres auteurs comme Hunn,

¹⁴ Voici ce que précise Gambari (1980 : 182) à propos des recherches en ethnobotanique : « Nous notons finalement qu'il existe encore une prévalence numérique des recherches ethnobotaniques sur celles ethnozoologiques, et en outre que certaines régions géographiques (tropicales et subtropicales) ont été privilégiées dans la recherche par rapport à d'autres [...] ». (« Notiamo infine che esiste tuttora una prevalenza numerica delle ricerche etnobotaniche su quelle etnozoologiche, e inoltre che determinate regioni geografiche (tropicale e subtropicale) sono state privilegiate nella ricerca rispetto ad altre [...] »).

Friedberg ou Ellen rejettent ces principes, et soutiennent plutôt que le mode d'utilisation des plantes et l'environnement sont essentiels dans la taxinomie et la dénomination des végétaux.

3.1 La pluralité des dénominations

Comme nous pouvons le constater à travers les données que nous étudions, l'utilisation des noms dialectaux entraîne trois situations linguistiques particulières (Grimaldi, 2020 : 99) : 1) un nom dialectal peut désigner des espèces différentes appartenant à des genres différents : la désignation *baume* par exemple désigne à la fois le serpolet (*Thymus serpyllum* L.), et la sauge (*Salvia officinalis* L.) ; 2) un nom dialectal peut désigner des espèces différentes mais qui appartiennent au même genre : par exemple, le nom *thym* renvoie au thym commun (*Thymus vulgaris* L.), mais aussi au serpolet (*Thymus serpyllum* L.) ; 3) enfin, une espèce peut être désignée par divers noms dialectaux : nous donnons l'exemple du serpolet, qui est désigné dans notre corpus par une multitude de noms populaires : *serpolet, thym sauvage, thym de berger, pouilleux, farigoule, herbe aux lapins...*

La prise de conscience de la variation de dénominations pour une même plante est déjà présente chez Pline, dans son *Histoire Naturelle* (Biville, 1993 : 51). Il sait que la plante peut être nommée différemment selon la caractéristique saillante retenue par le nomenclateur, et selon les pays ou les régions géographiques :

« [...] à l'intérieur d'un même pays, une même plante peut recevoir des dénominations différentes en fonction de variations locales ou socio-culturelles : les Athéniens nomment *tetralice* ce que les Eubéens appellent *sisyrum* [...] il s'agit de la bruyère en arbre » (Biville, 1993 : 52).

Les synonymes sont très présents dans son ouvrage : par exemple, neuf appellations sont utilisées pour citer la bryone (dont huit noms grecs¹⁵ et un seul latin), et la joubarbe possède quatorze noms différents (dont dix grecs et quatre latins) (Biville, 1993 : 53). Pline interprète ce foisonnement de dénominations comme « l'indice d'un progrès de l'humanité » (Biville, 1993 : 53).

¹⁵ Les hellénismes sont extrêmement nombreux dans l'œuvre de Pline, et chez les auteurs latins plus généralement. Cela s'explique par le « retard scientifique qu'ont pris les Romains en ce domaine [la botanique] comme en d'autres secteurs du savoir, et qui les a contraints à se situer dans le sillage de la Grèce » (Biville, 1993 : 50).

Plus récemment, Rousseau & Haiiy (1802 : 10) notent également cette richesse de désignations, « [...] on donnait vingt noms à la même plante, et à vingt plantes le même nom [...] », tout comme Wirth-Jaillard (2016 : 181) qui donne l'exemple selon lequel le terme *petnèye/petnie* renvoie, dans les Vosges, au panais, mais aussi à la berce commune dans certains lieux, et encore au cerfeuil sauvage dans la localité d'Uriménil.

Cette profusion de désignations pour un même phytonyme pourrait provenir d'un manque de connaissances des plantes de la part des locuteurs, selon Séguy (1953 : §7) :

« Tous ceux qui se sont occupés des noms populaires des plantes ont été frappés par l'instabilité et la diversité prodigieuse de ce vocabulaire [...]. On constate que les gens peu instruits confondent les plantes, qu'un même nom sert à divers objets, et jamais dans les mêmes conditions (du moins en apparence) : bref on a l'impression du chaos et du hasard. La cause en est qu'un grand nombre de plantes, quoique familières, sont des objets mal connus et peu usuels (bien que toujours présents dans la vie du rural), et qu'on a rarement l'occasion de nommer ».

Nous reprendrons plus tard la réflexion sur les problématiques relatives au recueil des phytonymes, mentionnées aussi par Romano (2013).

3.2 De nouvelles recherches en ethnobotanique

Depuis l'Antiquité, les recherches autour des plantes se succèdent. Aristote et Théophraste s'intéressent surtout aux aspects utilitaires des plantes (principalement médicinales), à leur description et leur lien avec les animaux (Meilleur & Garine, 2008 : 354). Au début du XX^e siècle, les anthropologues et les ethnobotanistes effectuent des recherches sur les aspects linguistiques et sur l'étude des savoirs biologiques populaires. Ils listent les plantes, leur type, leurs noms, leur morphologie, leurs utilisations, mais ne présentent finalement que peu d'intérêt théorique (Meilleur & Garine, 2008 : 356).

L'anthropologue américain Harold Conklin est à l'origine d'une révolution ethnobotanique, avec sa thèse en 1955 (Meilleur & Garine, 2008 : 357). Il réalise un immense travail sur le système de classification des plantes des Hanunóo, peuple vivant sur l'île de Mindoro aux Philippines. Il remarque que cette population discrimine davantage la réalité biologique que les scientifiques ; les Hanunóo organisent et découpent leur environnement général de façon très fine, ce qui a attiré l'attention de nombreux

scientifiques. La thèse de Conklin est donc novatrice car il ne s'intéresse plus seulement aux principes utilitaristes et à la description des plantes, mais il cherche à mettre en évidence les principes théoriques de la catégorisation locale des plantes (Meilleur & Garine, 2008 : 357). Après les travaux de Conklin, la recherche ethnobotanique se centre davantage sur l'aspect cognitif (Meilleur & Garine, 2008 : 358).

Dans les années 1950 et 1960 se développe un courant de pensée appelé « ethnoscience » (Friedberg, 1997b : 42). Les recherches ethnographiques de terrain consacrées à l'étude des taxinomies populaires s'inscrivent dans cette discipline. Mais le terme *ethnoscience* est ambigu selon Gambari (1980 : 181), car

« [...] les sociétés que l'on appelle primitives ne pratiquent pas la science comme nous l'entendons, c'est-à-dire avec validité transculturelle, et par conséquent les connaissances des natifs qui se reflètent dans ces classements sont typiques de ces cultures particulières et des langues qui les expriment »¹⁶.

L'analyse des classifications se lie donc avec la linguistique et l'aspect cognitif, et la théorie du relativisme émerge. Cette théorie proposée par Wilhelm von Humboldt (puis Edward Sapir et Benjamin Whorf par la suite) souligne que les langues découpent le monde différemment, « contraignant donc les concepts [...] et modifiant ainsi l'appréhension même du monde, qui deviendrait dès lors incommensurable d'une population à l'autre » (Reboul, 2007 : 142). Dans le domaine des couleurs par exemple, la manière dont les populations perçoivent les couleurs conditionne la langue, qui varie (Reboul, 2007 : 142).

Gambari (1980 : 183) ajoute que l'autonomie culturelle des classifications populaires devient un principe indiscuté car dans les cas des groupes sociaux « primitifs » qui n'ont pas encore subi d'acculturation par l'Occident, il est possible de montrer la diversité presque totale et donc la relativité culturelle des systèmes de division du monde biologique et, d'une certaine façon, leur indépendance par rapport aux systèmes scientifiques.

Cependant, dès la fin des années 1960, le relativisme culturel est vivement critiqué, et laisse place à la recherche d'universaux (notamment avec les recherches de Chomsky) (Friedberg, 1997b : 42), comme le fait l'anthropologue Brent Berlin.

¹⁶ « [...] le società cosiddette primitive non praticano scienza come noi la intendiamo, con validità cioè transculturale, e di conseguenza le conoscenze dei nativi che si riflettono in queste classificazioni sono tipiche di quelle particolari culture e delle lingue che le esprimono ».

3.3 La vision de Brent Berlin

Lors de ses diverses recherches, Brent Berlin a souligné des principes universels dans la manière de catégoriser et de nommer les végétaux. Il affirme tout d'abord que les ressources biologiques de l'environnement d'une population doivent d'abord être classées avant d'être utilisées :

« Before human beings can utilize the biological resources of a local environment, they must first of all be classified » (Berlin, 1992: 4-5).

Dans le cadre de l'anthropologie, il s'agit d'une idée qui était déjà exprimée par Claude Lévi-Strauss (1962 : 15) :

« [...] on inférerait volontiers que les espèces animales et végétales ne sont pas connues, pour autant qu'elles sont utiles : elles sont décrétées utiles ou intéressantes, parce qu'elles sont d'abord connues ».

Selon cet anthropologue, le classement permet de répondre « à des exigences intellectuelles, avant, ou au lieu, de satisfaire à des besoins » (Lévi-Strauss, 1962 : 16), et l'organisation du monde est un besoin primordial de l'homme : « [...] cette exigence d'ordre est à la base de la pensée que nous appelons primitive, mais seulement pour autant qu'elle est à la base de toute pensée [...] » (Lévi-Strauss, 1962 : 17).

Pour Berlin (1972 : 53), les êtres humains sont contraints essentiellement de la même manière dans leur conceptualisation du monde végétal et animal. Ils possèdent des facultés universelles et innées pour classer les éléments biologiques qui l'entourent, et notamment les plantes, dont les classifications populaires seraient relativement similaires dans toutes les populations :

« The world of nature cannot be viewed as a continuum from which pieces may be selected ad libitum and organized into arbitrary cultural categories. Rather, groups of plants and animals present themselves to the human observer as a series of discontinuities whose structure and content are seen by all human beings in essentially the same way, perceptual givens that are largely immune from the variable cultural determinants found in other areas of human experience » (Berlin, 1992 : 9).

Il généralise ses découvertes en travaillant sur plusieurs populations, notamment les Tzeltal au Mexique, avec ses collaborateurs botanistes américains Dennis Breedlove et Peter

Raven, afin de mettre en exergue ces principes universels sur lesquels seraient construits les classements et les nomenclatures populaires. Selon ces auteurs, les taxinomies populaires comme les taxinomies scientifiques sont structurées schématiquement, et sont organisées par des règles d'inclusion et de contraste (Meilleur & Garine, 2008 : 363). Conklin quelques années avant lui a aussi décrit quelques particularités structurelles et sémantiques générales concernant les taxinomies populaires, que bon nombre d'étude ont par la suite démontré. Sa plus importante observation est que les taxinomies populaires hiérarchisées sont probablement universelles (Berlin, 1992 : 13) : Berlin confirme cette hypothèse en déclarant que les taxons végétaux (et animaux) sont regroupés en groupes toujours plus inclusifs afin de former une structure hiérarchique (1992 : 22). Berlin (1992 : 13-14) relève aussi que la description de Conklin sur la structure classificatoire des plantes par les Hanunóo est similaire sur plusieurs points fondamentaux à celle des Tzeltal, comme les caractéristiques nomenclaturales, qui se sont révélées assez identiques dans les deux langues.

Si les taxinomies scientifiques et populaires sont donc organisées de la même façon selon des règles d'inclusion et de contraste, certains auteurs pensent également qu'il existe une correspondance entre les taxons scientifiques et les taxons populaires. C'est le cas du zoologue germano-américain Ernest Mayr ou du biologiste américain Jared Diamond. Ces deux chercheurs trouvent des correspondances très fortes entre classements scientifiques et populaires. Mayr (1963) observe que les habitants de montagnes de Nouvelle-Guinée identifient et nomment 136 des 137 espèces d'oiseaux reconnues par les scientifiques, et Diamond (1966) fait la même observation chez la communauté des Fore en Nouvelle-Guinée également (Meilleur & Garine, 2008 : 361). Pour Diamond, les différentes cultures ne classeraient pas la réalité extérieure en se fondant sur des critères arbitraires et artificiels, mais reconnaîtraient des divergences qui sont déduites de l'observation. Le statut conceptuel des classes scientifiques et populaires serait alors identique (Gambari, 1980 : 189). Au contraire, pour Berlin, les taxons biologiques populaires ne correspondent pas toujours aux taxons scientifiques, dans une aire géographique donnée. La correspondance n'est réelle qu'avec un petit pourcentage d'espèces linnéennes identifiées (Meilleur & Garine, 2008 : 362). Berlin fait émerger cette idée grâce à l'analyse de très nombreux taxons populaires du monde végétal, et pas seulement avec l'examen de sous-ensembles, comme l'ont fait Mayr et Diamond, qui ne s'intéressent qu'à l'avifaune. Pour sa part, l'anthropologue néozélandais Ralph Bulmer assure que le concept d'espèce biologique ne coïncide pas avec celui d'unité

minimale d'une taxonomie populaire, et les principes sous-jacents de classification sont également probablement divergents. Il démontre cela avec la population Karam, chez qui l'approche et l'observation de certaines espèces ne sont pas possibles, de par des situations dangereuses, des difficultés d'observation (espèces vivant sous l'eau ou sous terre), ou des croyances magiques ou totémiques, et qui engendrent donc des croyances non vérifiées, erronées ou absurdes. Ces espèces ne sont donc certainement pas classées de la même manière dans les deux types de taxinomies (Gambari, 1980 : 190).

Pour Berlin (1992 : 21), la catégorisation des végétaux dans un système global de classification ethnobotanique est basée sur la morphologie et le comportement de la plante : le principe d'organisation de tout système de classification ethnobiologique est évalué cognitivement par les populations, avec des ressemblances perceptuelles entre les classes. La morphologie de la plante est aussi prise en compte dans les taxinomies scientifiques, comme nous l'avons vu. Berlin (1992 : 27) ajoute que ces critères morphologiques et comportementaux sont utilisés dans les désignations populaires des plantes :

« It now seems likely that salient morphological and behavioral features of plant and animal species are often encoded directly in the ethnobiological names used to refer to these species ».

C'est effectivement le cas dans beaucoup d'études sur les phytonymes, dont nous mentionnerons quelques-unes dans les chapitres suivants, mais aussi dans notre propre étude ; les plantes que nous traitons sont souvent désignées par un nom se référant à sa morphologie.

En revanche, si les caractères morphologiques et comportementaux sont à prendre en compte, ce ne sont pas les seuls. En effet, l'écosystème et l'environnement sont aussi des critères essentiels utilisés lors de la classification populaire des plantes et des animaux, ce qui est moins le cas dans les classifications scientifiques (Mougiama-Daouda, 1999 : 5) :

« L'importance de l'environnement dans la reconnaissance des organismes vivants explique, au moins partiellement, la non-correspondance systématique entre les taxinomies scientifiques et les taxinomies populaires ».

Certaines cultures classent dans une même catégorie tous les animaux qui vivent dans l'eau, ou tous les animaux qui volent ; c'est le cas des Punu par exemple, communauté vivant au Gabon, qui nomment une catégorie « les animaux de l'eau », celle-ci englobant les

poissons mais aussi les lamantins, les mollusques, les escargots et les reptiles vivant dans l'eau (Mougiama-Daouda, 1999 : 5).

Les taxinomies scientifiques prennent en compte des critères biologiques à tous les niveaux de catégorisation. Pour les catégories supérieures, les scientifiques ne se basent plus sur les critères morphologiques extérieurs ; ils ont la possibilité d'employer des outils techniques, de réaliser des dissections, d'observer des éléments non perceptibles à l'œil nu, ce que ne peuvent pas faire les populations locales. C'est pourquoi celles-ci utilisent donc des critères discriminatoires différents, et notamment l'environnement et l'écosystème (Mougiama-Daouda, 1999 : 5).

Lors de ses recherches auprès des populations indigènes d'Amazonie, Berlin postule un système classificatoire populaire, organisé en six niveaux (Berlin, 1972 : 52), dont l'ordre d'apparition est le suivant :

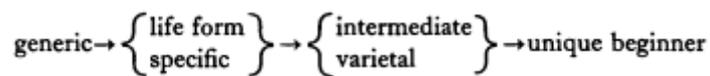


Figure 1. Ordre d'apparition des taxons (Berlin, 1972 : 53).

Ces catégories ethnobiologiques pourraient être définies comme des types de taxons (Gambari, 1980 : 185) : 1) la catégorie initiale, le règne, *unique beginner*, est la classe la plus inclusive et n'est pas explicitée dans la langue la plupart du temps ; 2) les formes de vie, *life form*, dont le nombre varie de 5 à 10 dans les divers systèmes taxinomiques populaires ; 3) la catégorie intermédiaire, *intermediate* ; 4) les genres, *generic*, catégorie la plus importante dans une taxinomie populaire, représentent des groupes d'organismes auxquels les populations se réfèrent le plus souvent ; chez les Tzeltal, il y en a 471 ; 5) les espèces, *specific*, qui sont au nombre de 239 dans l'organisation taxinomique populaire des Tzeltal ; et enfin 6), les variétés, *varietal*, qui contiennent peu de classes (seulement 4-5 pour les Tzeltal), mais qui distinguent généralement les légumes cultivés et importants d'un point de vue alimentaire (Berlin, 1972 : 52 ; Gambari, 1980 : 185).

Meilleur & Garine (2008 : 362) précisent que les taxons de genres, les plus nombreux dans les taxinomies populaires, sont considérés selon Berlin comme « la base de l'infrastructure sur laquelle se construit le reste de la classification ; ils correspondent principalement aux espèces linnéennes ». Ce sont aussi probablement les premiers à être lexicalisés dans la langue, et à être appris par les enfants.

Le taxon intermédiaire, qui se trouve entre le taxon de forme de vie et de genre, est plus particulier. Il est souvent absent des systèmes taxinomiques populaires, c'est un taxon rare et instable (Berlin, 1972 : 73). Berlin (1972 : 74) explique les deux raisons de la présence du taxon *intermediate* dans une taxinomie : 1) lors de situations de contact entre les cultures, quand une nouvelle espèce proche d'une autre déjà connue doit être introduite dans la taxinomie mais qu'elle n'est pas assez similaire pour être incluse dans la catégorie *specific*, il faut utiliser un taxon supérieur qui englobe la nouvelle espèce et celle connue ; 2) lorsqu'un taxon spécifique devient conceptuellement distinct de ses taxons spécifiques voisins, il devient alors un générique, et le générique original devient ainsi un taxon superordonné. Berlin (1992 : 27) indique que les taxons intermédiaires et les catégories du règne ne sont pas nommées la plupart du temps dans les taxinomies populaires ; ce peut être le cas aussi de certains taxons de formes de vie :

« Intermediate taxa and the taxon marking 'plant' or 'animal' at the rank of kingdom are generally not named in systems of ethnobiological classification. Some small number of taxa of life-form rank may also be covert, that is, unnamed ».

Au niveau de la nomenclature, pour Berlin (1992 : 26), « ethnobiological nomenclature represents a natural system of naming that reveals much about the way people conceptualize the living things in their environment ». Selon cet auteur, la structure linguistique formelle des noms de plantes et d'animaux est fondamentalement similaire dans toutes les langues (Berlin, 1992 : 26). Dans tous les lexiques ethnobiologiques, on peut distinguer deux types de noms pour les classes de plantes et d'animaux, les noms primaires (nom unique, qui peut être simple ou complexe) et les noms secondaires (nom composé). Les Tzeltal désigneraient les catégories de formes de vie et de genres avec les noms primaires, et les classes d'espèces et de variétés avec les lexèmes secondaires (Gambari, 1980 : 185). Chaque type peut être décrit sur la base de propriétés linguistiques, sémantiques et taxinomiques (Berlin, 1992 : 27-28). Linguistiquement, les lexèmes primaires peuvent être simples (par exemple *thym*, *pin*, *chêne*) ou complexes (*herbe de lapin* pour le serpolet, *petite sauge* pour la sauge). En revanche, les lexèmes secondaires sont toujours complexes (*thym blanc*, *thym sauvage*). Pour les noms primaires linguistiquement complexes, les critères sémantiques et taxinomiques font émerger deux types d'un point de vue structurel : les formes productives et improductives. Les premières comprennent un constituant qui

précise un taxon superordonné dans le classement ethnobotanique (par exemple *poisson-chat* est une sorte de poisson). Mais pour les secondes, il n'y a pas de constituants marquant une catégorie superordonnée à la forme en question (par exemple, *poivre d'âne* n'est pas une sorte de poivre, mais renvoie au serpolet). Les lexèmes secondaires sont complexes, comme nous l'avons mentionné, et l'un des constituants indique une catégorie superordonnée. Mais ces formes sont différentes des formes primaires productives, car les formes secondaires possèdent un constituant marquant la catégorie qui les inclut immédiatement : par exemple le terme *thym* dans le lexème *thym blanc* désigne le taxon qui est directement superordonné, et ce lexème apparaît en opposition avec d'autres lexèmes, grâce à l'ajout d'un spécificateur, comme dans *thym rouge*.

3.4 Le rejet des universaux

Pendant que la recherche d'universaux dans les classifications et les nomenclatures se poursuit, avec des auteurs tels que Berlin, comme nous l'avons vu, d'autres auteurs rejettent ces principes. C'est le cas notamment de l'ethnobiologiste américain Eugene Hunn, de l'ethnologue française Claudine Friedberg ou encore de l'anthropologue anglais Roy Ellen.

Ces auteurs s'inscrivent dans le courant utilitariste, qui s'oppose à celui d'intellectualisme dans lequel s'inscrit Berlin notamment. Cecil Brown (2000 : 67), un partisan de la vision utilitariste avec Berlin, explique la différence entre les deux courants : les utilitaristes soutiennent que les classifications populaires des plantes permettent aux humains de s'adapter à leur environnement et de nommer les espèces qui sont importantes pour eux, tandis que les intellectualistes proposent que les classements populaires soient effectués indépendamment des utilisations des plantes par les hommes, la connaissance populaire sur les plantes (et les animaux) étant motivée par l'intellect :

« Proponents of utilitarianism argue, in part, that folk classification of plants and animals is a means for human beings to adjust to their environments by classifying and assigning names to those species that have important, practical consequences for human existence (for example, those species that are eaten, used as fuel, used as medicine, or used for construction). In contrast, proponents of intellectualism propose that biological organisms are categorized and named by people independent of the practical uses species may possess for them. In the intellectualist view, folk biological knowledge is fundamentally intellectually

motivated, entailing judgments of relative degrees of similarity and differences among species with little regard to their usefulness for humans » (Brown, 2000: 67).

Hunn (1982) soutient le point de vue utilitariste et admet que les classifications populaires sont basées sur l'utilité des plantes pour l'homme. À travers son étude sur l'emploi des plantes par les Indiens Sahaptin aux Etats-Unis, Hunn a observé que cette population n'identifie et ne nomme qu'une faible partie de la flore qui l'entoure, seulement les plantes utiles ou dignes d'intérêt : cela montre qu'elle se base sur le caractère utile que revêt la plante. En effet,

« [...] the Sahaptin Indians of the Columbia Plateau specifically name only some 200 of 2,000 or more species of vascular plants known to exist in the region they occupy. They name less than a half dozen fungi of more than 1,000 species estimated locally, and name five kinds of beetles, though as many as 4,000 may occur in the region » (Hunn, 1982: 833).

Un autre exemple chez les Indiens Sahaptin révèle ce caractère utile : ils identifient très précisément deux sortes de « persil du désert », petites plantes appartenant au genre *Lomatium*. Les Sahaptin les distinguent grâce à des caractères morphologiques précis, notamment la différence entre la forme à grains boutonneux et celle à grains lisses, mais aussi grâce à des critères de comestibilité et de goût. Ces plantes sont très difficiles à distinguer pour les chercheurs, mais pour les Sahaptin, les *lomatiums* sont très recherchés et appréciés et constituent un aliment important pour eux ; l'identification est précise car ce végétal est utile pour cette communauté (Meilleur & Garine, 2008 : 358).

Pour sa part, Friedberg (1971) a étudié longuement la classification botanique chez la population Bunaq, dans le Timor central, en Indonésie. Sa question centrale est de savoir comment est organisé le monde végétal dans des cultures différentes de la nôtre (1971 : 256). Pour cette auteure, il existe trois systèmes à prendre en compte lorsque l'on étudie le phénomène classificatoire : le système d'identification, le système de nomenclature, et le système de représentation, ce dernier « rendant compte de la façon dont est conçue, dans une culture particulière, l'organisation du monde végétal » (Friedberg, 1971 : 257). Ces trois parties sont bien distinctes, même si pour qu'une plante ait sa place dans le système de représentation, il faut la nommer, et ce nom peut « aussi bien déceler ce qui a permis de la reconnaître que le rôle qu'elle joue dans la société » (Friedberg, 1971 : 257). Pour établir

leur classement botanique, les Bunaq se basent sur les critères morphologiques, sur l'écologie et sur le mode d'utilisation des plantes, et

« [...] la connaissance du rôle que jouent les plantes dans la littérature orale, si importante dans la culture bunaq, permet de mieux comprendre ce qu'elle y représente [...] » (Friedberg, 1971 : 261).

Les Bunaq établissent des distinctions entre deux ou plusieurs plantes, là où les botanistes ne distinguent qu'une seule espèce (Friedberg, 1997a : 9). L'exemple donné par Friedberg (1997a : 9) est le suivant : les botanistes ne perçoivent qu'une seule espèce polymorphe selon des conditions écologiques pour *Pittosporum moluccanum*, tandis que la population Bunaq voit deux types d'arbre, portant chacun le terme de base *ziek*, l'un à feuilles foncées, nommé *ziek + guzu* « noir », l'autre à feuilles claires, appelé *ziek + belis* « blanc ». Cette différence de perception entre botanistes et populations locales est aussi attestée en France, dans le Gâtinais (Friedberg, 1997a : 9 ; 1999 : 8). Il existe trois espèces de chênes se ressemblant fortement, *Quercus pubescens*, *Q. petraea* et *Q. robur*. Pour les botanistes, ces espèces sont très difficiles à identifier, elles s'hybrident, et la différence entre les deux dernières espèces se base sur la présence ou l'absence de pédoncule dans la fleur. Les communautés locales quant à elles distinguent deux types, le grisard et le blanc ; même si le chêne blanc possède un tronc plus lisse que le grisard, la distinction majeure s'effectue grâce au comportement et à la qualité du bois. En effet, le blanc pousse plus vite et brûle aussi plus rapidement. L'ordonnement des éléments de l'environnement d'une population donnée se base donc sur les caractéristiques physiques, biologiques, comportementales, et leur rôle dans la vie de ce peuple (Friedberg, 2005 : 29).

Les populations qui s'appuient sur ces critères pour leur classification des végétaux sont nombreuses : nous pouvons citer les Ribeirinhos, peuple d'Amazonie brésilienne. L'étude menée par Couly (2013) a permis de dévoiler qu'ils identifient les plantes en se fondant sur les caractères morphologiques, olfactifs et gustatifs des végétaux, mais aussi la connaissance écologique et l'utilisation des plantes. Toutes ces propriétés peuvent être utilisées dans la nomenclature botanique : par exemple, la couleur des fleurs intervient dans les termes *ipê branco/roxo* « ipê blanc/rose », et l'utilisation de la plante est visible dans le nom *caniceiro* « canne à pêche » par exemple, qui désigne un arbuste dont les branches servent à pêcher (Couly, 2013).

Ellen travaille quant à lui avec les Nuaulu, communauté vivant dans les îles des Moluques en Indonésie, ce qui lui permet de montrer que les classifications biologiques populaires sont relativement spécifiques à chaque culture (Meilleur & Garine, 2008 : 363). En effet, il constate que les principes universels de classification populaire proposés par Berlin ne sont pas si réguliers. De plus, comme les auteurs cités précédemment, Ellen ajoute que le contexte culturel et l'environnement local sont beaucoup plus importants dans la structure des connaissances populaires (Meilleur & Garine, 2008 : 364).

Ainsi, la recherche d'universaux paraît difficile, étant donné que chaque culture ne perçoit pas les mêmes traits saillants pour une même plante, vit dans des environnements divers, et n'utilise pas les plantes de la même manière. De plus, même si le trait saillant retenu est le même dans plusieurs communautés, il ne sera pas forcément exprimé de la même manière.

Les locuteurs classent et nomment ainsi le monde végétal qui les entoure par le prisme de leur propre vision du monde, selon leur culture. En effet,

« Les noms donnés aux plantes ne sont pas neutres, mais renvoient à une conception de la relation des populations à leur environnement, à leur culture, leurs mythes et vision du monde. Le classement opéré par l'observateur propose une lecture de ce mode de représentations, mais il ne peut se déprendre totalement de ses propres concepts ; sa lecture ne sera qu'une des représentations possibles de la culture considérée » (Claisse et al., 2000 : 179).

Cette vision est aussi partagée par Bruno de Foucault (1992 : 139), qui affirme que « dans toutes les régions du monde, les hommes classent des végétaux avec leur propre logique, pas toujours aisée à dégager pour l'étranger au groupe social ».

Nous souhaitons pour notre part adopter cette approche selon laquelle les locuteurs ne nomment pas les plantes de la même façon car ils les désignent en fonction de leur région, leur mode de vie, leur usage des plantes. Les nombreuses données de notre corpus vont en ce sens, et pour certaines plantes comme le thym et le serpolet notamment, les variations de dénomination sont abondantes. Selon les régions ou les modes d'utilisation des plantes, les noms sont ainsi différents, comme nous le verrons dans nos analyses.

4. Conclusion

Les deux types de taxinomie, scientifique et populaire, ont toutes deux pour but de « rendre compte de l'Ordre de l'Univers » (Friedberg, 1974 : 333) en identifiant, classant et nommant les plantes. Elles souhaitent représenter les perceptions des locuteurs sur des objets à classer, ici des végétaux. Ces perceptions se basent sur des caractères inhérents à la plante, mais aussi en fonction du contexte culturel, de l'écologie et de l'environnement, comme nous l'avons vu, et varient selon les communautés :

« Chaque population ne retiendra sans doute pas les mêmes éléments significatifs dans une espèce végétale et la perception que l'on aura de cette dernière sera immédiatement transformée dans chaque contexte culturel, mais il n'en demeure pas moins que ce qui peut être remarqué dans chaque plante n'est pas renouvelable à l'infini et reste obligatoirement dans les limites de la perception humaine » (Friedberg, 1974 : 333).

Nous verrons ultérieurement qu'en effet, dans quelques études déjà menées en phytonymie, les classements diffèrent selon les populations étudiées, même si certains motifs sont souvent récurrents.

Mais certaines différences existent entre classements populaires et scientifiques. Si ces dernières ont pour volonté d'englober la totalité des éléments du monde vivant qui nous entoure, les classements populaires, en se basant sur un nombre restreint de plantes dans un périmètre limité, permettent essentiellement aux sociétés « d'assurer leur survie par la reconnaissance des espèces comestibles que l'on peut consommer, ou au contraire toxiques que l'on doit éviter » (Meilleur & Garine, 2008 : 371). De plus, la taxinomie populaire se base sur la relation entre l'homme et les plantes qui l'entourent, qui sont présentes dans son propre environnement, contrairement à la taxinomie scientifique qui envisage les plantes pour elles-mêmes. La nomenclature populaire révèle les usages d'une plante (notamment dans les noms des plantes médicinales), tandis que la nomenclature scientifique a simplement une fonction discriminante et ne permet pas de connaître l'usage des plantes. Enfin, la nomenclature populaire fait référence à une géosynonymie importante, dans toutes les régions, alors que la nomenclature scientifique se veut universelle ; chaque nom doit référer à une seule et même plante (Signorini, 2005 : 50-52).

Chapitre 3. Atlas linguistiques et phytonymie

1. Introduction

Dans le cadre de ce mémoire, nous travaillons à partir de données issues d'atlas linguistiques, afin de réaliser nos analyses et nos cartes de synthèse, onomasiologiques et motivationnelles, dont nous expliquerons la méthode de construction ultérieurement. Nous nous basons principalement sur l'*Atlas Linguistique de la France (ALF)*, mais aussi sur plusieurs atlas linguistiques de la France par régions : l'*Atlas Linguistique et Ethnographique de la Gascogne (ALG)*, l'*Atlas Linguistique et Ethnographique du Languedoc Occidental (ALLOc)*, l'*Atlas Linguistique et Ethnographique du Languedoc Oriental (ALLOr)*, l'*Atlas Linguistique et Ethnographique du Massif Central (ALMC)* et l'*Atlas Linguistique et Ethnographique de la Provence (ALP)*. Nous avons décidé de réaliser nos cartes de synthèse à partir de ces cinq atlas régionaux qui couvrent la partie sud de l'aire gallo-romane, car les plantes dont nous étudions les noms sont méditerranéennes ; il nous a semblé ainsi plus pertinent de travailler à partir de ces ressources principalement (même si d'autres atlas régionaux pourront être mentionnés dans notre travail). Enfin, nous prenons en compte quelques données disponibles pour les aires ibéro-romane et italo-romane, tirées de l'*Atlas Linguistique du Domaine Catalan (ALDC)* ainsi que de l'*Atlas Linguistique et Ethnographique du Piémont Occidental (ALEPO)*, pour préciser la continuité des aires lexicales et motivationnelles au-delà de ce qui est montré par les atlas linguistiques de France.

2. Présentation des atlas linguistiques

2.1 La notion d'atlas linguistique et l'*Atlas Linguistique de la France*

Avant de présenter ces atlas, ainsi que leurs innovations et leurs limites, nous commençons par expliciter la notion d'atlas linguistique. Un atlas linguistique est un ouvrage dans lequel sont représentés des faits dialectaux (phonétiques, syntaxiques ou lexicaux), sous forme de cartes géographiques (Séguy, 1973 : 66). Cette idée émerge au début du XIX^e siècle, et quelques recherches ont été réalisées, notamment sur le plan phonétique en Allemagne (Séguy, 1973 : 66). Mais c'est avec l'ouvrage précurseur de l'*Atlas Linguistique de la France (ALF)* que la représentation dialectale (c'est-à-dire les réponses linguistiques présentées sur un support géographique) a pris une grande ampleur.

L'*ALF* est un atlas linguistique réalisé par Jules Gilliéron et Edmond Edmont à la fin du XIX^e siècle, et publié par la suite entre 1902 et 1910. Edmont a effectué ses enquêtes de terrain de 1897 à 1901, avec 735 informateurs, dans 638 localités appartenant au domaine gallo-roman (dont des localités qui ne sont pas en France, mais en Belgique, en Suisse ou en Italie, malgré le titre de l'ouvrage) :

« Les 639 [...] localités étudiées appartiennent aux parlers gallo-romans, à l'exception de deux points (899 et 990) qui sont de langue italienne. Elles forment un réseau dont les mailles sont à peu près égales et qui s'étend sur tout le territoire de la France, sur la Belgique romane, la Suisse romande, les îles Normandes, la Vallée d'Aoste et les Vallées Vaudoises de l'Italie. On ne fit pas d'enquête dans les localités romanes du département de la Moselle, le Val d'Aran, le Piémont, ni auprès des colonies gallo-romanes de l'Italie méridionale [...] » (Pop, 1950 : 123)¹⁷.

Dans la majorité des communes, il n'y avait qu'un seul informateur qui donnait toutes les réponses, mais pour d'autres, il pouvait y en avoir jusqu'à quatre. De plus, la plupart de ces locuteurs étaient des hommes (seulement un peu plus de 60 femmes) (Pop, 1950 : 125 ; 128).

Certaines critiques ont été émises sur le choix des localités et la distance entre chacune d'elles ; en effet, « [...] une répartition égale des points d'une enquête ne correspond pas toujours à la réalité linguistique » (Pop, 1950 : 124). Dans les régions où les différences linguistiques sont importantes, comme c'est le cas autour des villes ou dans les zones frontalières de deux langues, il y aurait dû avoir davantage de communes étudiées (Pop, 1950 : 124).

Il nous semble important de préciser une chose par rapport aux localités : sur toutes les cartes des atlas linguistiques, chaque désignation est associée à un numéro, comme ci-dessous :

¹⁷ Pop (1950) et d'autres auteurs mentionnent 639 localités, mais en réalité il y en a 638 : ce sont les enquêtes qui sont au nombre de 639 car Edmont a réalisé deux enquêtes dans son village de naissance. Voir aussi Goebel (2016 : 35).



Image 1. Exemple d'un point d'enquête, carte des désignations du thym, *ALF C. 1301*.

Ce numéro représente un point d'enquête, qui est une localité, c'est-à-dire une commune dans laquelle l'enquêteur a recueilli une réponse dialectale. Dans nos analyses, lorsque nous écrivons P. + un numéro et le nom d'une commune, cela renvoie au numéro figurant sur la carte, et donc à la localité enquêtée correspondante. Ainsi, par exemple lorsque nous écrivons en parlant de l'*ALF* « dans la Drôme au P. 855 Nyons », cela signifie que la désignation que nous évoquons se situe dans le département de la Drôme, dans la commune de Nyons, qui est le point d'enquête n. 855 (voir l'image 1 ci-dessus).

Le questionnaire mis en place dans l'*ALF* contient plusieurs thématiques, comme les animaux, les plantes ou le corps humain. Les désignations dialectales recueillies ont été transcrites avec l'alphabet phonétique Rousselot-Gilliéron, et ensuite notées sur le fond de carte de l'*ALF*. Les cartes réalisées sont au nombre de 1920, et sont réparties en trois catégories (Pop, 1950 : 134-135) : 1) les cartes numérotées de 1 à 1421 sont des cartes complètes, qui contiennent des notions dont les noms ont été recueillis dans toute la France ; 2) les cartes 1422 à 1747 sont des demi-cartes, qui comprennent uniquement la partie méridionale de la France ; 3) les cartes 1748 à 1920 sont des quarts de cartes, qui incluent seulement la partie méridionale est de la France. Les cartes partielles (demi-cartes et quarts de cartes) ne couvrent qu'une partie de l'aire gallo-romane car elles ont été effectuées en cours de route par Edmont : c'est-à-dire qu'il a ajouté ces notions durant son voyage, et n'a ainsi pas recommencé son itinéraire depuis le début. Des nouveaux éléments ont été ajoutés car ils fournissaient des réponses dialectales intéressants (Séguy, 1973 : 68).



Image 2. Exemples de carte complète (thym, *ALF* C. 1301), de demi-carte (romarin, *ALF* C. 1698) et de quart de carte (basilic, *ALF* C. 1762).

Malgré l'innovation très importante réalisée avec l'*ALF*, cet ouvrage contient quelques lacunes (Séguy, 1973 : 68). Tout d'abord, le réseau de cet atlas n'est pas assez fin ; les localités se trouvent trop espacées. Ainsi, de nombreuses particularités locales ne sont pas représentées sur les cartes, mais il était évidemment impossible de recueillir le parler de toutes les communes. Comme Gilliéron l'exprime lui-même, l'*ALF*

« [...] ne donne qu'une faible partie des parlers de 639 communes alors que la France, à elle seule, en compte 37.000 ! » (Gilliéron, 1902 : 3).

De plus, le questionnaire proposé aux informateurs est le même pour tous, quelle que soit la région ; or, les cultures régionales sont très variées, et certains champs lexicaux n'ont pas la même importance dans toutes les régions. Par exemple, les termes liés à la montagne sont plus présents dans la vie quotidienne des populations habitant les Alpes que dans celles qui vivent au bord de la mer, pour lesquelles des termes associés à la pêche sont plus pertinents. D'autre part, Séguy (1973 : 68) évoque la démarche de Gilliéron, qui se contente de mentionner le mot en français ainsi que sa traduction dialectale, sans davantage de précisions. Lorsqu'il s'agit de notions complexes ou de termes renvoyant à des signifiés multiples, cela devient plus compliqué. Enfin, quelques limites émergent dans la méthode de Gilliéron, qui avait donné comme consigne à Edmont de s'en tenir à la première réponse de l'enquêté, afin de dévoiler une « photographie instantanée » du paysage dialectal français (Séguy, 1973 : 68). Gilliéron (1902 : 7) explique que

« Les réponses que nous reproduisons dans nos cartes représentent toujours l'inspiration, l'expression première de l'interrogé, une traduction de premier jet ».

Or, l'informateur peut produire un terme dialectal très intéressant au bout de plusieurs tentatives, et se contenter de « patoisier le mot français proposé par l'enquêteur » en première réponse (Séguy, 1973 : 68).

2.2 Le Nouvel Atlas Linguistique de la France par régions

Pour remédier à certains de ces problèmes, le dialectologue Albert Dauzat entreprit en 1939 de réaliser le *Nouvel Atlas Linguistique de la France par régions*, qui est un ensemble d'atlas linguistiques propres à un domaine linguistique (Pop, 1950 : 136). Pour lui,

« [...] l'essentiel était de prospecter non plus le territoire national, mais des régions naturelles par leur langage et par leur culture. Ainsi seraient abolis deux inconvénients majeurs : le réseau trop lâche et l'inventaire uniforme, donc inadéquat » (Séguy, 1973 : 69).

Ainsi, Dauzat explique que le nombre de localités dans ce nouvel atlas sera bien plus élevé que dans l'*ALF* : environ 1 917 communes. Il précise également que les localités de ce dernier seront reprises dans les atlas régionaux, afin d'effectuer des comparaisons entre les ouvrages (Pop, 1950 : 144).

Dauzat réalisa le questionnaire du *Nouvel Atlas linguistique de la France par régions* en reprenant certaines notions du questionnaire élaboré par Gilliéron, mais en y ajoutant des éléments plus spécifiques aux populations rurales, donc en s'adaptant aux particularités régionales (Séguy, 1973 : 69). Il y a ainsi une partie commune à toute la France, basée sur le questionnaire de l'*ALF*, et une partie régionale, avec des notions caractéristiques de chaque région (Pop, 1950 : 137).

Après l'élaboration du réseau, la constitution du questionnaire et la récolte des données, il faut transcrire ces dernières ; la transcription se fait grâce à l'alphabet phonétique Rousselot-Gilliéron, comme dans l'*ALF* (Séguy, 1973 : 78). Par la suite, l'organisation des cartes s'effectue par champs sémantiques : par exemple, « les animaux sauvages », « les arbres et plantes sauvages », « les plantes cultivées et l'agriculture » ou encore « le corps humain » (Séguy, 1973 : 79), et non pas par ordre alphabétique comme c'est le cas pour l'*ALF* (Pop, 1950 : 134). Ces atlas linguistiques par régions contiennent énormément

d'informations sur le lexique dialectal, mais aussi aux niveaux phonétique, morphologique et morpho-syntaxique (Glessgen & Sauzet, 2020 : 9).

Cette entreprise des atlas régionaux de France couvre également des régions non romanes, comme l'Alsace, la Lorraine francique ou le Pays Basque (Séguy, 1973 : 69). Voici les atlas qui ont ainsi été réalisés dans le cadre du *Nouvel Atlas Linguistique de la France par régions* : *Atlas Linguistique et Ethnographique de l'Alsace (ALA)*, *de l'Auvergne et du Limousin (ALAL)*, *de la Bourgogne (ALB)*, *de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine (ALBRAM)*, *du Centre (ALCe)*, *de la Champagne et de la Brie (ALCB)*, *de la Corse (NALC)*, *de la Franche-Comté (ALFC)*, *de la Gascogne (ALG)*, *de l'Ile-de-France et de l'Orléanais (ALIFO)*, *du Jura et des Alpes du Nord (ALJA)*, *du Languedoc occidental (ALLOc)*, *du Languedoc oriental et du Roussillon (ALLOr)*, *de la Lorraine germanophone (ALlg)*, *de la Lorraine romane (ALLR)*, *du Lyonnais (ALLY)*, *du Massif Central (ALMC)*, *de la Normandie (ALN)*, *de l'Ouest (ALO)*, *du Pays basque français (ALPB)*, *de la Picardie (ALPic)*, *de la Provence (ALP)*, *des Pyrénées orientales (ALPO)*, *de la Réunion (ALRé)*.

Dans ces atlas régionaux, deux éléments sont importants : l'informateur est unique (ce qui est controversé, car on peut se demander dans quelle mesure le locuteur unique est représentatif de sa communauté), et l'ethnographie prend une place essentielle (Séguy, 1973 : 72). Contrairement à l'*ALF*, qui proposait de seulement collecter les mots, sans image ni indications, les atlas régionaux précisent certaines notions à l'aide de dessins (Séguy, 1973 : 73).

Nous présentons rapidement les atlas régionaux que nous avons utilisés dans notre recherche.

L'*ALG* a été réalisé par Jean Séguy et publié en 1954. Le réseau d'enquête comprend 173 points (dont 5 localités espagnoles), et 1092 cartes ont été réalisées. Les localités de l'*ALF* ont été gardées, et de nouveaux points ont été ajoutés et se distinguent de ceux de l'*ALF* par des lettres accolées au numéro qui signalent leur orientation. Par exemple, le point 697 Gavarnie est un point de l'*ALF* et le point 697 NE Barèges est un point spécifique à l'*ALG* ; NE signifie qu'il se trouve au nord-est du point 697. Ces lettres ont été ajoutées « pour permettre au lecteur de passer directement de l'Atlas Linguistique de la France au Nouvel atlas [...] » (*ALG*, carte Numérotage). L'*ALG* possède trois volumes.

L'*ALMC* a été réalisé par Pierre Nauton et publié en 1972. L'enquête a été effectuée dans 55 localités, le questionnaire est composé de 3800 questions, et le travail a abouti à

1899 cartes. Cet atlas présente trois volumes : le premier est consacré à la nature, le second au paysan et le troisième à l'homme.

L'*ALP* a pour sa part été conçu par Jean-Claude Bouvier et Claude Martel ; les trois premiers volumes ont été publiés en 1975, 1979 et 1986, et le quatrième, auquel Guylaine Brun-Trigaud s'est ajoutée, en 2016 avec un titre différent. Le réseau d'enquête inclut 170 points, et 1359 cartes ont été construites. Le quatrième volume, où la transcription a été refaite en Alphabet Phonétique International (API) sur la base des données recueillies au début de l'entreprise sur la maison, la cuisine et le ménage, les vêtements, le corps humain, la maladie et la mort, la religion, contient aussi des cartes interprétatives de type lexical qui synthétisent la diffusion de certaines désignations des cartes de données relatives¹⁸.

L'*ALLOc*, qui comprend quatre volumes, a quant à lui été effectué par Xavier Ravier et publié en 1978. Son réseau d'enquête intègre 131 localités, dont seulement trois en commun avec l'*ALF*, et il est composé de 1194 cartes.

Enfin, l'*ALLOr* a été réalisé par Jacques Boisgontier et publié en 1981. Il comporte 86 points d'enquête et 980 cartes. Cet atlas est composé de trois volumes.

Les cartes relatives aux plantes que nous étudions se trouvent dans le premier volume de chacun de ces atlas.

2.3 Les autres atlas linguistiques utilisés

Nous utilisons également deux autres atlas qui couvrent des zones au-delà des frontières administratives de la France : il s'agit de l'*Atlas Linguistique du Domaine Catalan (ALDC)* pour la partie ibéro-romane, et de l'*Atlas Linguistique et Ethnographique du Piémont Occidental (ALEPO)* pour la partie italo-romane.

L'*ALDC*¹⁹ a été réalisé par Joan Veny et Lúdia Pons i Griera, et publié en 2001. Les enquêtes ont été effectuées dans 190 localités. Le questionnaire utilisé se compose de 2473 questions, et comprend quatre sections linguistiques : le lexique, la morphologie, la syntaxe et la phonsyntaxe. La partie sur le lexique est celle qui est la plus importante :

¹⁸ Pour les différences entre la conception des premiers volumes de l'*ALP* et le quatrième, et notamment pour l'insertion de la cartographie interprétative en parallèle à la cartographie des données, cf. Brun-Trigaud 2016.

¹⁹ L'*ALDC* est disponible en version papier mais aussi en ligne : <https://aldc.espais.iec.cat>

« [...] il comporte dix-sept chapitres classés par champs sémantiques et s'intéresse plus particulièrement au vocabulaire rural et à la vie patrimoniale de la première moitié du XXe siècle »²⁰ (ALDC, 2001 : 8).

Cet ouvrage comprend neuf volumes (les sept premiers sont consacrés au lexique) structurés de la manière suivante : le premier volume contient un chapitre consacré au corps humain et aux maladies ; le second en comporte deux, l'un sur les vêtements et l'autre la maison et les occupations domestiques ; le troisième en possède cinq : la famille, l'Église, les fêtes religieuses et les croyances, les jeux, le temps chronologique et la météorologie et la topographie ; le quatrième en a qu'un, dédié au champ et aux cultures ; le cinquième est composé de deux chapitres, l'un sur les industries liées à l'agriculture et l'autre sur les végétaux ; le sixième en englobe deux, le premier sur la vie pastorale et le deuxième sur les animaux domestiques ; le septième inclut un chapitre sur les insectes et autres invertébrés, les oiseaux et les animaux sauvages et un autre sur les métiers ; le huitième intègre les deux derniers chapitres sur le lexique, à savoir l'un concernant la mer, les bateaux et la pêche et l'autre des thèmes divers. Ce huitième volume comporte également le chapitre sur la morphologie non verbale, et le neuvième volume présente les chapitres de morphologie verbale, syntaxe et phonosyntaxe.

Il existe également le *Petit Atlas Linguistique du Domaine Catalan (PALDC)*²¹ réalisé par Veny qui fournit des analyses de cartes synthétiques obtenues à partir de l'ALDC. Nous trouvons dans cet ouvrage notamment les cartes synthétiques relatives au thym (C. 723 La farigola) et au romarin (C. 721 El romaní).

Quant à l'ALEPO, le projet de cet atlas a débuté dans les années 1980, avec pour objectif de poursuivre la recherche dialectale du côté italien des Alpes, déjà entamée du côté français avec les *Atlas Linguistiques de la France par régions* (Canobbio, 2001 : 190).

Les enquêtes ont été réalisées dans 42 localités, à l'aide d'un questionnaire d'environ 6 000 questions.

Cet atlas se compose de neuf volumes : 1) le monde végétal ; 2) l'agriculture et ses produits ; 3) le monde animal ; 4) l'élevage et les activités connexes ; 5) l'espace et le temps ;

²⁰ « [...] té disset capítols classificats per camps semàntics i se centra especialment en el vocabulari riral i en la vida patrimonial de la primera meitat del segle XX ».

²¹ Comme l'ALDC, le PALDC est disponible aussi en ligne : <https://aldc.espais.iec.cat>

6) l'homme ; 7) la maison et les activités domestiques ; 8) la société et la vie en communauté ; 9) morphologie.

2.4 La représentation de la flore dans les atlas linguistiques

La flore est une partie importante du lexique, et les phytonymes sont bien représentés dans les atlas linguistiques, comme nous allons le constater. Nous donnons quelques exemples de termes pour chaque catégorie (celles-ci n'étant pas les mêmes selon les atlas) et un exemple de carte pour chaque ouvrage.

L'*ALF* possède 243 cartes relatives à la flore, avec la flore cultivée d'une part et la flore sauvage d'autre part²². Dans la première classe se trouvent des fruits et arbres fruitiers (abricotier ; abricot²³, amandier ; amande, châtaigne, châtaignier, cerise, coing ; cognassier, figuier ; figue, fraise, framboise, groseille, groseillier, noisette, noisetier, noix, noyer, pêcher, poire, poirier, prunier, raisin, tomate...), des légumes (asperge, betterave, carotte, chou, courge ; citrouille, laitue, mâche, maïs, navet, poireau, pois, radis, salsifis, topinambour...), des fleurs (jasmin, lis, pivoine, rose, rosier, tournesol, tulipe...), des plantes aromatiques (ail, basilic, cerfeuil, estragon, oignon, persil, sauge, échalote...), des céréales (l'avoine, millet, orge, sarrasin, seigle...) et enfin des termes plus génériques (bogue, bourgeon, cosse, grain, foin, haie, fève, racine...). Dans la seconde classe se trouvent des arbres (acacia, bouleau, chêne, frêne, hêtre, mélèze, peuplier, pin, platane, sapin, saule, tilleul...), des fleurs (bardane, bleuet, clématite, coquelicot, gentiane, iris, jacinthe, lavande, mauve, muguet, pâquerette, pervenche, pissenlit, primevère, renoncule, souci...), des plantes aromatiques (burrache, camomille, laurier, menthe, millepertuis, plantain, romarin, serpolet, thym, verveine...), et des termes plus génériques également (bûcher, buis, buisson, champignon, cime, copeaux, couper, forêt, les mauvaises herbes, le lierre, mousse, ronce, résine, scier, souche, sève, épine...). Voici un exemple de carte de cet atlas ; il s'agit de celle relative aux dénominations du thym :

²² Nous avons nous-mêmes mis en évidence ces thématiques, car, nous le rappelons, l'*ALF* est organisé par ordre alphabétique. Cependant, une recherche par thématique est possible sur le site de Cartodialect (que nous évoquerons dans le chapitre suivant).

²³ Le point-virgule entre deux termes signifie qu'ils ont été tous deux traités sur la même carte. Par exemple ici, les désignations de l'abricotier et celles de l'abricot sont représentées sur une seule carte.

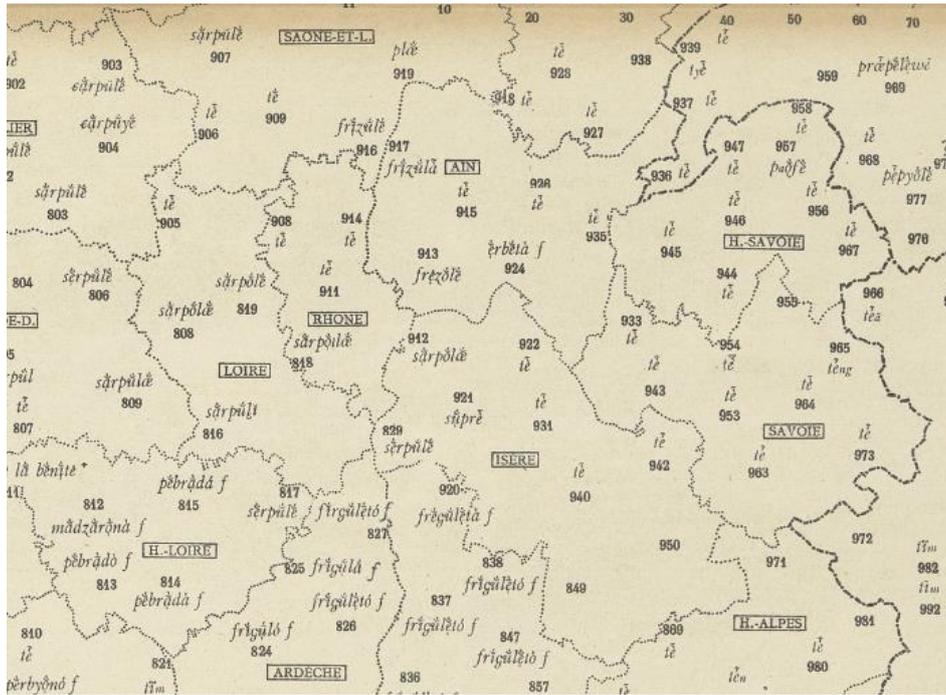


Image 3. Zoom sur la carte des désignations du thym, ALF C. 1301.

L'ALG contient une catégorie « plantes », qui inclut « les légumes » (oignon, gousse d'ail, le chou, haricot, pois, des pommes de terre, betterave, oseille, thym ; serpolet, citrouille...), « les fruits et arbres fruitiers » (cerisier, pêche, pêcher, noix, noyer, noisette, groseille, amande, framboise, grenade, myrtille, chanvre... ainsi que des termes plus génériques : précoce, tailler, greffer, feuille, rejeton, noyau, pépin, coquille de noix...), « les arbres » (chêne, gland, sapin, résine, érable, bouleau, hêtre, peuplier, frêne, sureau, hièble, châtaignier...), « les arbustes et herbes sauvages » (houx, buis, lierre, gui, bruyère, genêt, aubépine, ronce, mûre, une épine, ortie, chardon, bardane, la fleur, roseau, jonc, fenouil, plantain, pissenlit, chiendent, coquelicot...) et « les champignons » (cèpe, mousseron, oronge, coulemelle, agaric, chanterelle, vesse-de-loup...). Voici un exemple de carte tirée de cet ouvrage, qui est celle des désignations du thym :

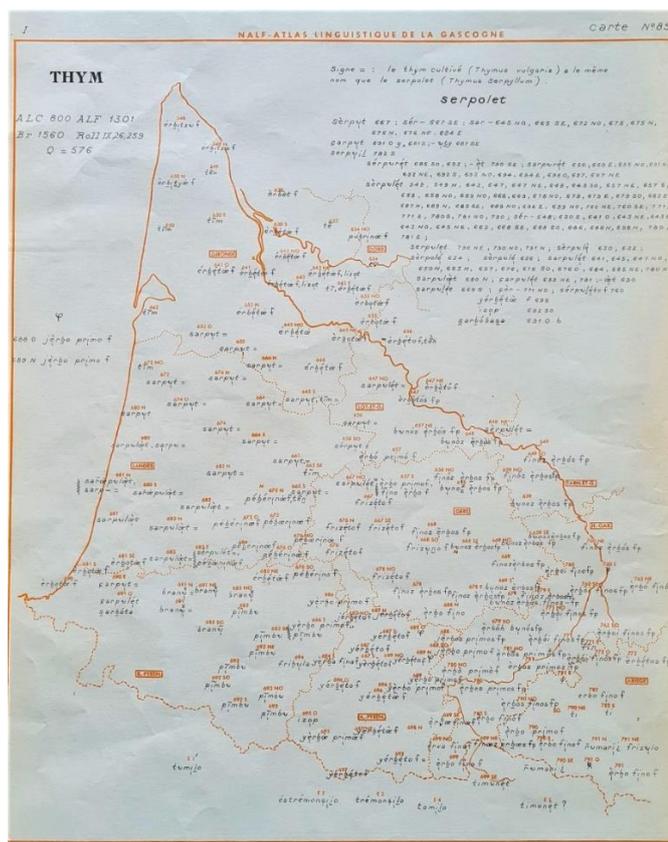


Image 4. Carte des désignations du thym, ALG C. 85.

L'ALMC possède plusieurs catégories : « les plantes sauvages », classe subdivisée en six sous-classes : « champignons » (mousseron, bolet, coulemelle, vesse-de-loup...), « plantes médicinales » (burrache ; menthe, sauge ; mauve, mélisse ; consoude, serpolet ; thym, millepertuis ; tussilage, gentiane ; primevère...), « plantes des prés et des pâturages » (narcisse des poètes, colchique, bugrane, fougère, renoncules, jonc commun...), « plantes des champs » (pissenlit, bleuet ; coquelicot, centaurée, chiendent, ivraie...), « plantes des terrains vagues » (plantain, ortie, patience, bardane, digitale ; œillet...) et « plantes des haies et des murs » (violette, liseron, lierre...). Les autres catégories sont « le jardin et plantes potagères » (un pois, les haricots verts, la cosse, un oignon ; un poireau, les carottes, l'oseille, cresson, la mâche, concombre ; courge, navet ; colza, le chou, radis, pomme de terre...), « les arbustes et arbres forestiers » (buisson, les mûres, framboise ; framboisier, fraise ; fraisier, groseille ; groseillier, noisetier, noisette ; amande, sureau, houx, buis ; laurier, genêt, tige, pin, la résine, le peuplier, l'orme, l'alisier...) et « les arbres fruitiers » (châtaigne ; châtaignier, noix ; noyer, cerise ; cerisier, pêche ; pêcher, prune ; prunier, coing ; cognassier, poire ; poirier...). Voici ci-dessous la carte pour les noms de la sauge :

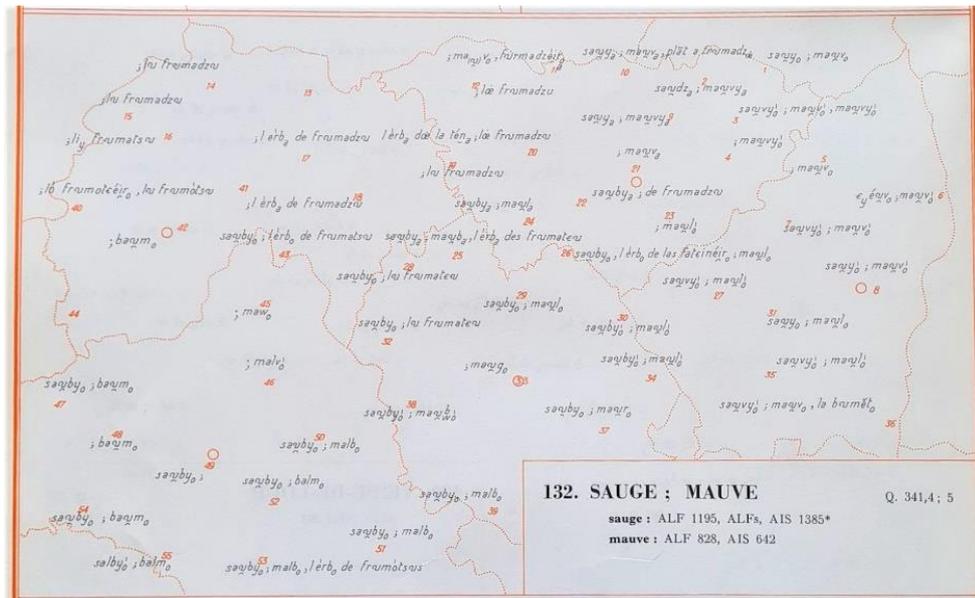


Image 5. Carte des désignations de la sauge, ALMC C. 132.

Dans l’ALP se trouvent certaines catégories relatives à la flore : dans le premier volume se trouve « le foin et les plantes » (un pâturage, la faux, le foin, un râteau, la grange, le trèfle, le sainfoin, le thym, le serpolet, la sauge, la mauve, la primevère, le narcisse, la lavande, la bardane, la bourrache, le millepertuis, le bouillon-blanc, le pissenlit, le jonc, le lierre, le plantain, le coquelicot, le tournesol, le chardon, l’ortie, l’œillet, l’iris, le liseron, le bugrane, le chiendent, le bolet, la morille...). Dans le second volume sont intégrées les sections « culture du jardin, légumes et fruits » (la salade, les légumes, l’échalotte, l’oignon, l’ail, le persil, la carotte, le poireau, le haricot vert, la courge, l’aubergine, l’oseille, la tomate, le navet, le noyau, le cerise, l’abricot, la pêche, le pêcher, la poire, le poirier, la noix, le noyer, la prune, le prunier, la pomme, le pommier, l’olive, l’olivier, l’amande, l’amandier, la fraise, la framboise, la groseille, la noisette, le noisetier...) et « arbres, bois et menuiserie » (la souche, le tronc, la sève, l’écorce, les feuilles, tronçonner, le pin, le sapin, la résine, le mélèze, le chêne, le bouleau, le frêne, le tilleul, l’orme, l’érable, le platane, le peuplier, le saule, le buis, l’épine, le bois, scier, le clou...). Par exemple, voici la carte relative aux noms du thym :

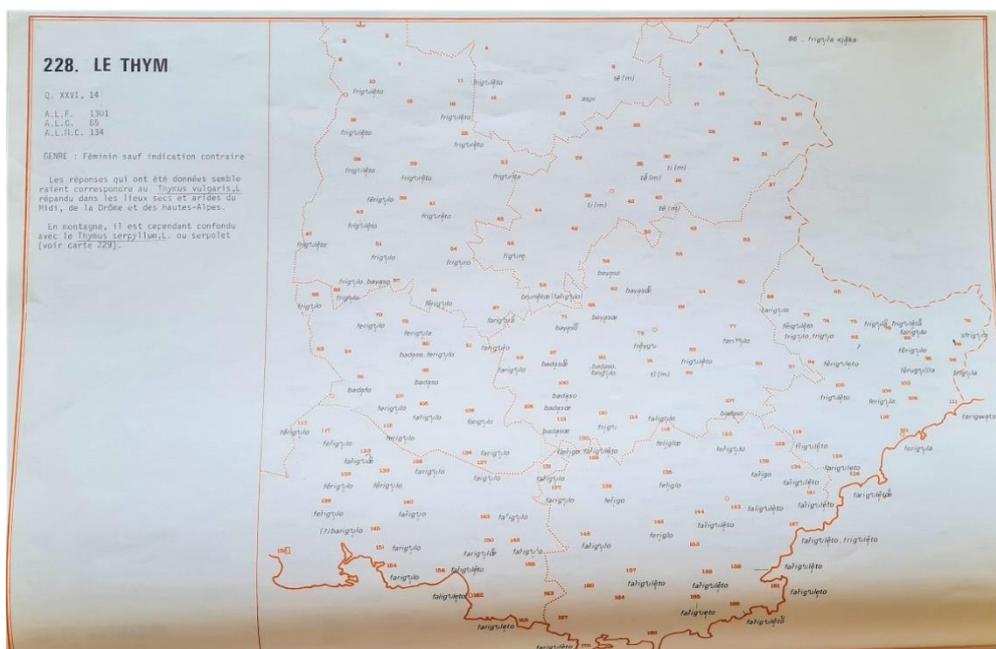


Image 6. Carte des désignations du thym, ALP C. 228.

Pour l'ALLOc, les catégories liées à la flore sont « les plantes et les arbustes sauvages » (champignon, serpolet, thym, bugrane, prêle, fougère, coquelicot, chiendent, cuscute, bardane, pissenlit, ortie, buisson, ronce, groseille, aubépine, noisetier, noisette, sureau, buis, laurier, bruyère, genêt...), « la forêt, les arbres forestiers et les arbres fruitiers » (arbre, les racines, tronc, feuille, les branches, rejeton, écorce, forêt, pin, chêne, tilleul, orme, platane, érable, châtaignier, châtaigne, noyer, noix, cerisier, cerise, pêche, pêcher, prune ; prunier, cognassier, coing, poirier ; poire, fruit...), et « le jardin et les plantes du jardin » (jardin, pois, haricot, oignon, gousse d'ail, poireau, carotte, betterave [radis]²⁴, oseille, salade, cresson [mâche], courge, navet, chou, pomme de terre, peler, fraise [fraisier]...). Ci-dessous se trouve la carte des désignations du serpolet :

²⁴ Les termes entre crochets sont des notions qui sont représentées sous forme de liste dans les marges, en complément de la carte principale. Par exemple dans ce cas, la carte montre les désignations de la betterave mais à côté se trouve une liste répertoriant quelques dénominations du radis.

basilic, romarin, thym, plantain, oignons, ail, laurier...), des plantes sauvages (fougère, ortie, genêt, chardon...) et enfin des termes plus génériques (mousse, lierre, ronce, buis, arbre, racines, souche, écorce, branches, bourgeons...). Ci-dessous un exemple de carte tirée de cet atlas, celle des dénominations du basilic :

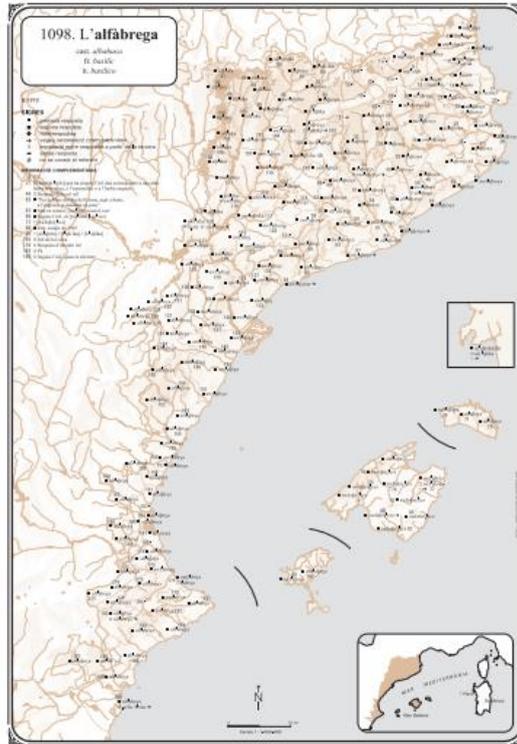


Image 9. Carte des désignations du basilic, ALDC C. 1098.

L'*ALEPO* possède un volume sur les plantes comme précisé plus haut. Ce volume inclut trois parties : « les arbres et arbustes » (arbre, tronc, branche, épine, forêt, lierre, bouleau, buis, sureau noir, noisette, genévrier, chêne, noix, épicéa, mélèze, aubépine, orme...), « les plantes herbacées » (narcisse sauvage, fougère, bourrache, arnica, camomille commune, chardon, gentiane, millepertuis, menthe, serpolet, mauve, plantain...) et « les champignons » (chanterelle, cèpe, langue de bœuf, agaric blanc, morille...). Nous voyons que nous retrouvons dans l'*ALEPO* également beaucoup de concepts déjà étudiés dans d'autres atlas. Voici l'exemple de la carte des désignations du serpolet :



Image 10. Carte des désignations du serpolet, *ALEPO* C. 134.

Ainsi, nous voyons que les phytonymes sont bien représentés dans ces atlas linguistiques, dans l'*ALF* comme dans les atlas régionaux français, l'*ALDC* et l'*ALEPO*. La flore est une thématique importante, qui est présente dans tous les atlas, ce qui témoigne du rôle essentiel que jouaient les plantes dans la vie de l'homme. Plus particulièrement, certains atlas consacrent davantage de cartes aux arbres, aux fruits ou aux plantes sauvages. De plus, beaucoup de notions reviennent dans plusieurs atlas, mais elles ne sont pas forcément organisées et classées de la même manière dans tous les ouvrages. Par exemple, si les notions de « noix » et de « noyer » sont la plupart du temps classées dans une catégorie mentionnant les fruits ou les arbres fruitiers, les concepts des plantes aromatiques étudiés (thym, serpolet, sauge, romarin et basilic) ne sont pas classés partout uniformément. Le basilic n'apparaît dans aucun des atlas régionaux de France, ce qui nous paraît assez surprenant, étant donné que c'est une plante méditerranéenne, comme les quatre autres, qui apparaissent au moins dans un atlas. Elle apparaît tout de même dans l'*ALDC*.

Dans l'*ALF*, les cinq plantes se trouvent à la fois dans les thématiques de la flore cultivée (pour le basilic et la sauge) et de la flore sauvage (pour le romarin, le serpolet et le thym). Nous rappelons que l'*ALF* est organisé par ordre alphabétique : les thématiques mises en évidence ici ne sont donc pas organisées de cette manière dans l'ouvrage. Dans les atlas régionaux en revanche, elles ne sont pas séparées dans des catégories différentes. L'*ALG* classe le thym et le serpolet dans les légumes, l'*ALMC* le thym, le serpolet et la sauge dans les plantes médicinales, l'*ALP* mentionne ces trois plantes dans le groupe le foin et les plantes, l'*ALLOc* répertorie le thym et le serpolet dans les plantes et arbustes sauvages, comme l'*ALLOr*, ce dernier ajoutant la sauge et le romarin dans cette même catégorie. L'*ALDC* intègre le basilic, le romarin et le thym dans une grande classe des végétaux et l'*ALEPO* inclut le serpolet dans la section des plantes herbacées.

2.5 Les problématiques liées au recueil des phytonymes dans les atlas linguistiques

En ce qui concerne la phytonymie, puisque c'est le domaine qui nous intéresse dans notre travail, ces atlas linguistiques ont des limites malgré les innovations apportées précisées plus haut. Quelques critiques peuvent être émises et certaines problématiques soulevées dans le cadre du recueil des phytonymes. Selon Ubaud (2021 : para. 79), les cartes botaniques telles qu'elles ont été réalisées ne prennent pas en compte plusieurs paramètres essentiels : tout d'abord, la plante dont l'informateur doit prononcer le nom n'est pas montrée dans son environnement naturel. La pluralité d'espèces de thym, de serpolet ou de sauge par exemple a donc certainement engendré des erreurs sur l'identification de la plante. Pop (1950 : 118) remarque aussi que l'utilisation d'un herbier, dans le cas de l'*ALF*, constitue une méthode peu naturelle pour les locuteurs :

« Pour la récolte des noms de plantes, E. Edmont se servit d'un *herbier* [...]. Nous sommes convaincu qu'E. Edmont lui-même a dû reconnaître qu'un paysan, de même qu'un intellectuel, se trouvent bien embarrassés lorsqu'on leur demande le nom d'une plante qu'on voit d'ordinaire dans un jardin ou dans un champ, mais non pressée et fixée sur le carton d'un herbier. Il est également sûr qu'Edmont a dû ajouter maintes fois des explications supplémentaires afin de pouvoir obtenir une réponse exacte ».

Ubaud (2021 : para. 79) souligne par ailleurs qu'en plus d'un botaniste, un connaisseur de la langue devrait être présent lors des enquêtes afin de valider ou d'infirmer

les réponses de l'enquête, qui, dans les matériaux déjà disponibles, ne sont pas toujours plausibles selon le dialecte.

Nous pensons qu'effectivement, dans le cadre de la phytonymie, ces atlas linguistiques ont des limites. Il nous semble important, pour mener à bien une telle entreprise, de mettre en place une collaboration entre divers spécialistes : linguistes, latinistes, hellénistes, botanistes, ethnologues ou encore folkloristes et ainsi combiner les compétences de chacun.

Chapitre 4. Méthodologie des analyses et des cartes de synthèse

Nous pouvons à présent nous intéresser à la méthodologie que nous avons mise en place afin de réaliser nos cartes et nos analyses. Dans notre recherche, nous effectuons d'une part une analyse onomasiologique et d'une autre part une étude motivationnelle des désignations dialectales de quelques plantes.

1. Méthodologie des analyses

L'analyse onomasiologique est une étude dans laquelle on part du concept, de la notion, pour en étudier les multiples noms dans la langue. Ainsi, nous partons de l'idée de thym (et de serpolet, de sauge, de romarin et de basilic) afin d'en étudier les diverses désignations dialectales. Cela correspond à une étude de synonymie, dans notre cas, dans l'espace (donc de géo-synonymie), qui s'oppose à la sémasiologie, dans laquelle à l'inverse il s'agit de partir des noms pour arriver au concept, ce qui correspond à une étude d'homonymie (dans notre cas, de géo-homonymie).

L'étude onomasiologique que nous effectuons se base sur l'étude étymologique et l'analyse géolinguistique. Dans un premier temps, il s'agit de retrouver les étymons des désignations dialectales fournies par les atlas, pour ensuite effectuer la typisation lexicale qui nous permet de construire les cartes onomasiologiques de synthèse, et dans un second temps, nous devons décrire la répartition aréale de chaque type lexical. Ce dernier est une forme d'ordre supérieur à laquelle sont rattachées plusieurs formes sur la base d'un lien étymologique (Regis, 2019 : para. 2). Nous aurons l'occasion de revenir sur cette notion dans les analyses.

Nous avons ainsi pour chaque plante un certain nombre d'aboutissants de termes latins la plupart du temps, mais aussi parfois grecs, gaulois, germaniques ou arabes. Les aboutissants (ou aboutissements, ou continueurs) sont les désignations qui sont rattachées à une base étymologique : par exemple, les aboutissants du latin THYMUM, ce sont les dénominations dialectales que nous trouvons sur les cartes des atlas qui sont issues de la forme latine THYMUM, comme la dénomination *thym* par exemple.

Quant à l'analyse motivationnelle, elle nous permet d'identifier quel est le motif, c'est-à-dire le trait saillant que la communauté de locuteurs a choisi, à un moment ou à un autre de son histoire, pour nommer la plante. Bien évidemment, une communauté hérite de

ces désignations des époques précédentes et, en synchronie, c'est-à-dire au moment où l'on fait les enquêtes de terrain, les locuteurs pourraient ne pas être en mesure de comprendre à quel trait saillant la désignation utilisée se réfère, notamment lorsque la désignation tient compte de connaissances ou de croyances qui ne font plus partie de la culture de la communauté.

Nous verrons dans le chapitre dédié à cette étude motivationnelle que de nombreux motifs existent pour une seule et même plante ; cela signifie que les membres d'une communauté peuvent ne pas tenir compte des mêmes caractéristiques du référent (donc de ce qui est nommé) pour dénommer une plante. Nous verrons aussi à travers les noms de nos cinq plantes quels sont les motifs les plus récurrents et ceux qui reviennent moins souvent, afin de mettre en évidence un classement motivationnel.

2. *Méthodologie de réalisation des cartes de synthèse*

Pour construire les cartes de synthèse à partir des cartes de l'*ALF*, nous nous sommes basée sur l'outil cartographique ShinyDialect, développé par Clément Chagnaud et Philippe Garat dans le cadre du projet ANR ECLATS (ECLATS-Projet ANR-15-CE38-0002-01)²⁵ qui a été piloté par Paule-Annick Davoine, dans le cadre d'un partenariat entre les dialectologues du GIPSA-lab, les géomaticiens du LIG de Grenoble ainsi que les informaticiens de ce même laboratoire, du LIRIS de Lyon et du L31 de La Rochelle. Dans le cadre de ce même projet, les 1920 cartes de l'*ALF* ont été numérisées et sont désormais accessibles sur le web grâce à l'application Cartodialect (mise en œuvre par Maeva Seffar et Philippe Genoud)²⁶, qui permet de visualiser les cartes de cet atlas et de les annoter (Chauvin-Payan et al., 2021 : 27-28). Ces annotations sont exportées ensuite dans ShinyDialect, dans lequel tous les points d'enquête de l'*ALF* ont été géolocalisés.

ShinyDialect permet ainsi de réaliser des cartes géolinguistiques à partir des données brutes tirées de l'*ALF*. Ces données (point d'enquête, désignation, étymon, motif...) sont

²⁵*Extraction automatisée des contenus géolinguistiques d'atlas et analyse spatiale : application à la dialectologie.*

²⁶ Cartodialect est né comme un projet exploratoire financé par le Labex Persyval et la mission interdisciplinaire du CNRS. Ensuite, ce projet exploratoire a été prolongé et perfectionné dans le cadre de l'ANR ECLATS (lig-tdcge.imag.fr/cartodialect5/#/).

préalablement rentrées dans un tableau Excel, que l'on importe ensuite sur ShinyDialect avec le bouton « Browse » :

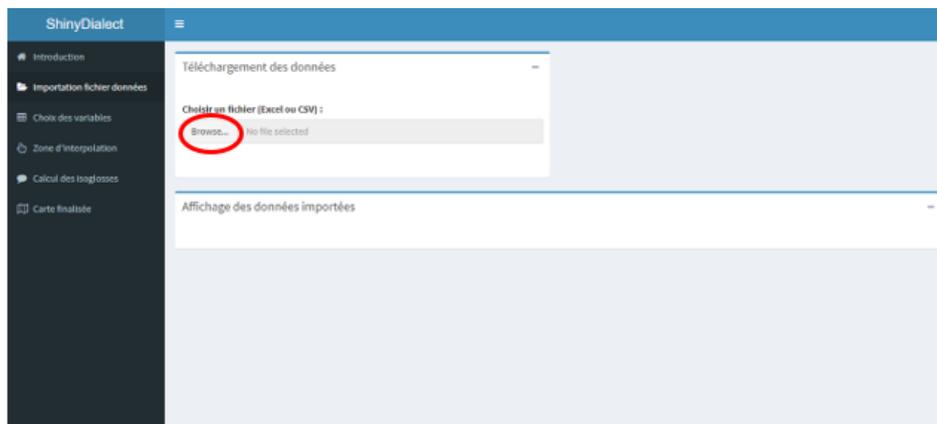


Figure 2. Importation du tableau Excel.

Voici un exemple d'un de nos tableaux Excel remplis, à partir des données de la carte des désignations du thym C. 1301 de l'ALF :

IDENTIFIANT	LIEU Camares	DEPARTEMENT	NUM PT	transcriptionAPI_réponse	Carte désignations	motif1_réponse1	motif spécifique1_réponse1
1	Marcigny	58 Nièvre	1	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
2	Alhuy	58 Nièvre	3	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
3	Luzy	58 Nièvre	4	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
4	Château-Chinon-Campagne	58 Nièvre	5	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
5	Mesvres	71 Saône-et-Loire	6	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
6	Igornay	71 Saône-et-Loire	7	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
7	Saint-Martin-de-la-Mer	21 Côte d'Or	8	sans réponse	sans réponse	sans réponse	sans réponse
8	Thurey	71 Saône-et-Loire	10	pimā	piment	Caractéristiques de la plante	Saveur de la plante "poivrée"
9	Rosey	71 Saône-et-Loire	11	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
10	La Rochepot	21 Côte d'Or	12	p i jō	pouliot	Transferts phytonymiques	pouliot
11	Esbarres	21 Côte d'Or	13	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
12	Morey-Saint-Denis	21 Côte d'Or	14	p i zō	pouliot	Transferts phytonymiques	pouliot
13	Martrois	21 Côte d'Or	16	pimā sōvə:3	piment sauvage	Habitat de la plante	Habitat de la plante "sauvage"
14	Avot	21 Côte d'Or	17	sans réponse	sans réponse	sans réponse	sans réponse
15	Gissey-sous-Flavigny	21 Côte d'Or	19	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
16	Montain	39 Jura	20	sans réponse	sans réponse	sans réponse	sans réponse
17	Mouchard	39 Jura	21	tē	thym	Caractéristiques de la plante	Odeur de la plante
18	Gatey	39 Jura	22	pia:ə	pouliot	Transferts phytonymiques	pouliot

Figure 3. Tableau Excel pour l'élaboration de la carte de synthèse des noms du thym avec le logiciel ShinyDialect.

Une fois le tableau importé, nous devons sélectionner les variables que l'on souhaite analyser. Il faut bien remettre « longitude » et « latitude » dans les espaces correspondants, comme sur l'image ci-dessous, et choisir la variable que l'on veut dans « variable à analyser ». Pour notre part, nous avons donc choisi de faire une carte onomasiologique avec la variable « étymon » (comme ci-dessous) et une carte motivationnelle avec la variable « motif » ; et ce, pour chacune de nos plantes. Nous avons donc deux cartes de synthèse des données de l'ALF, pour chaque plante.

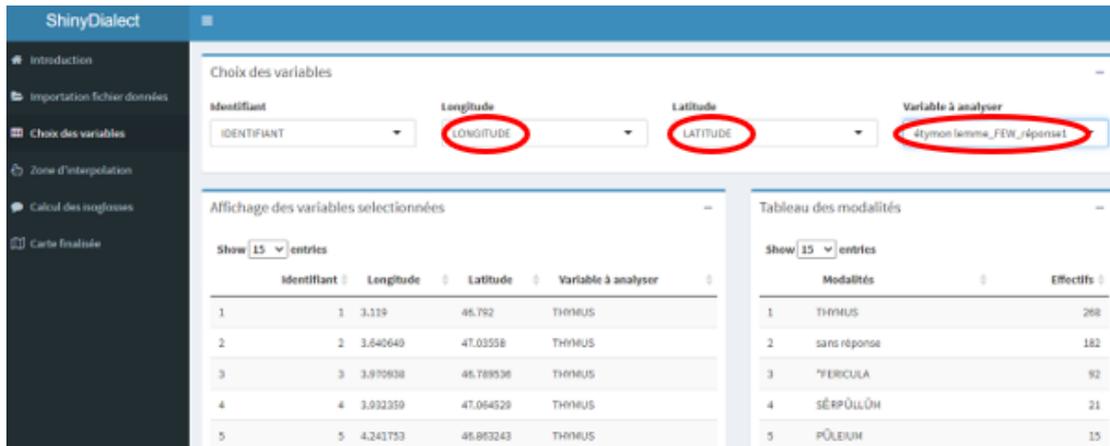


Figure 4. Choix des variables.

Une fois la variable choisie, le logiciel effectue directement la carte géolinguistique. D'abord, il extrait la zone d'interpolation, c'est-à-dire l'aire prise en compte dans les données. Ici, les données couvrent tout le domaine gallo-roman :

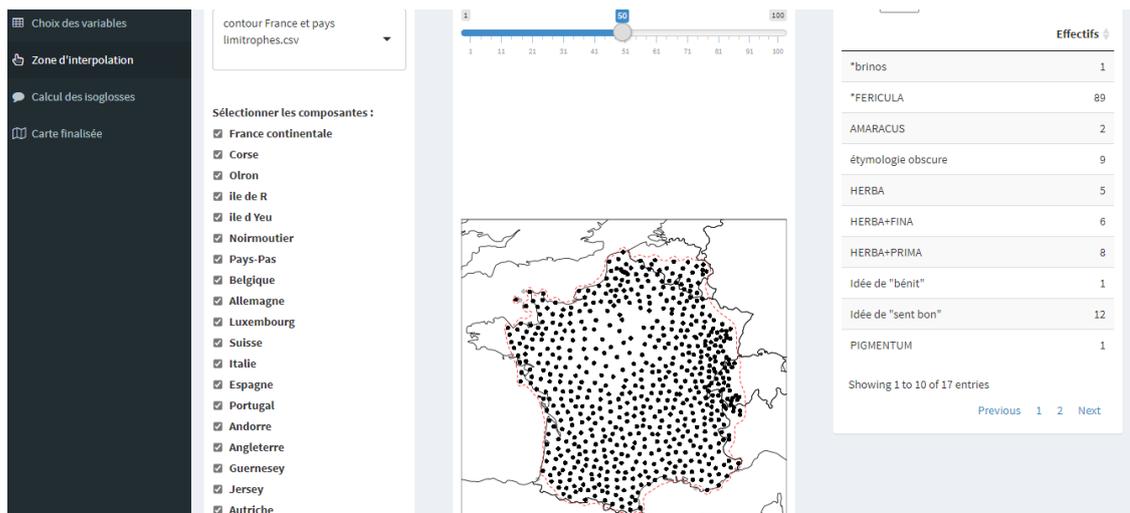


Figure 5. Calcul de la zone d'interpolation.

Ensuite, le logiciel calcule les isoglosses, qui sont les frontières linguistiques (dans notre cas ce sont des frontières lexicales, donc entre deux termes) :

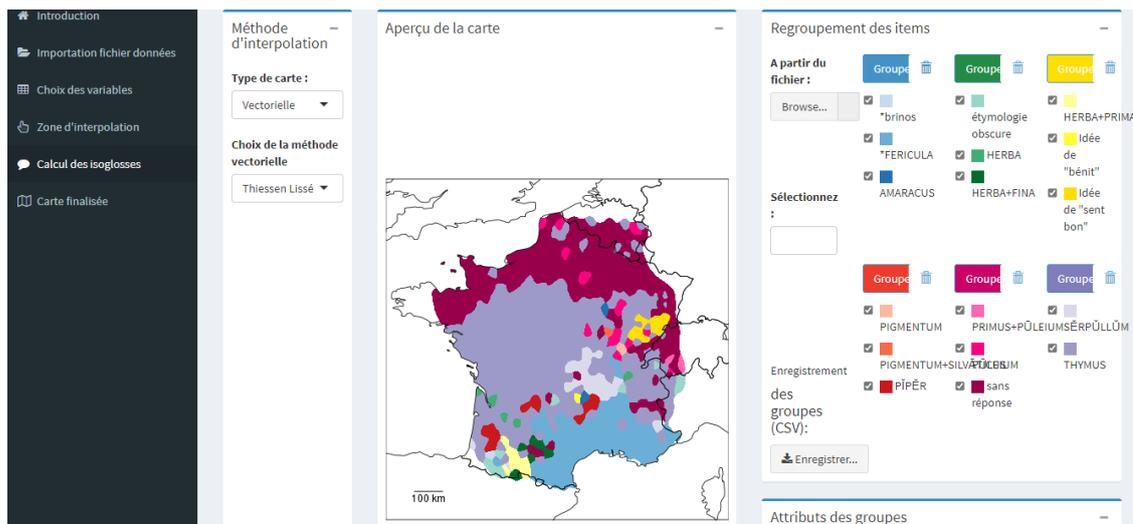


Figure 6. Calcul des isoglosses.

Comme nous l’observons, cette carte est assez confuse : en effet, la légende ainsi que les couleurs sont affectées par défaut. Il est donc possible et souvent nécessaire de refaire la légende et de changer les couleurs, afin de rendre le visuel plus harmonieux et agréable, et de permettre une meilleure lecture de la carte. Pour notre part, nous avons décidé d’utiliser des couleurs plutôt claires pour les formes très présentes dans l’aire, et des couleurs plus foncées ou plus vives pour les types lexicaux attestés seulement à quelques endroits localisés. Après avoir attribué une couleur pour chaque étymon, nous obtenons une carte finalisée ; il nous reste alors à réaliser la légende de façon optimale (ce que nous avons fait avec le logiciel PowerPoint), selon les normes de présentation auxquelles la légende automatique de ShinyDialect ne répondait pas. Voici ci-dessous la carte onomasiologique finalisée pour les désignations du thym, également disponible en annexe :

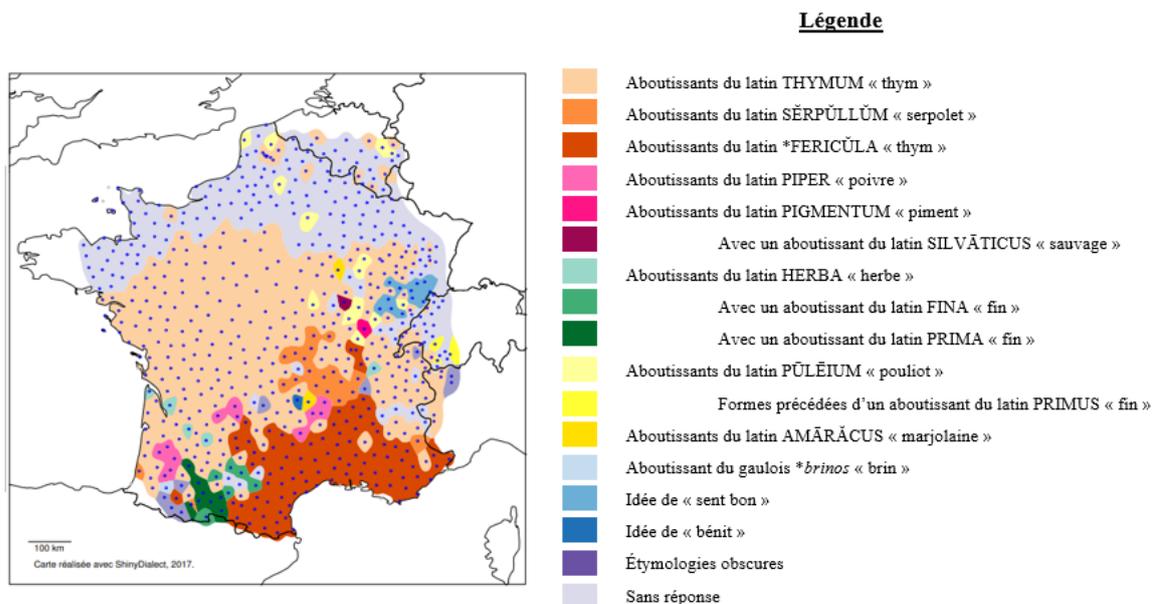


Figure 7. Carte onomasiologique des désignations du thym, ALF C. 1301.

Nos cartes motivationnelles ont été réalisées de la même manière, en sélectionnant simplement la variable « motif » au lieu de « étymon » : voici la carte relative aux noms du thym, que l'on retrouve aussi en annexe :

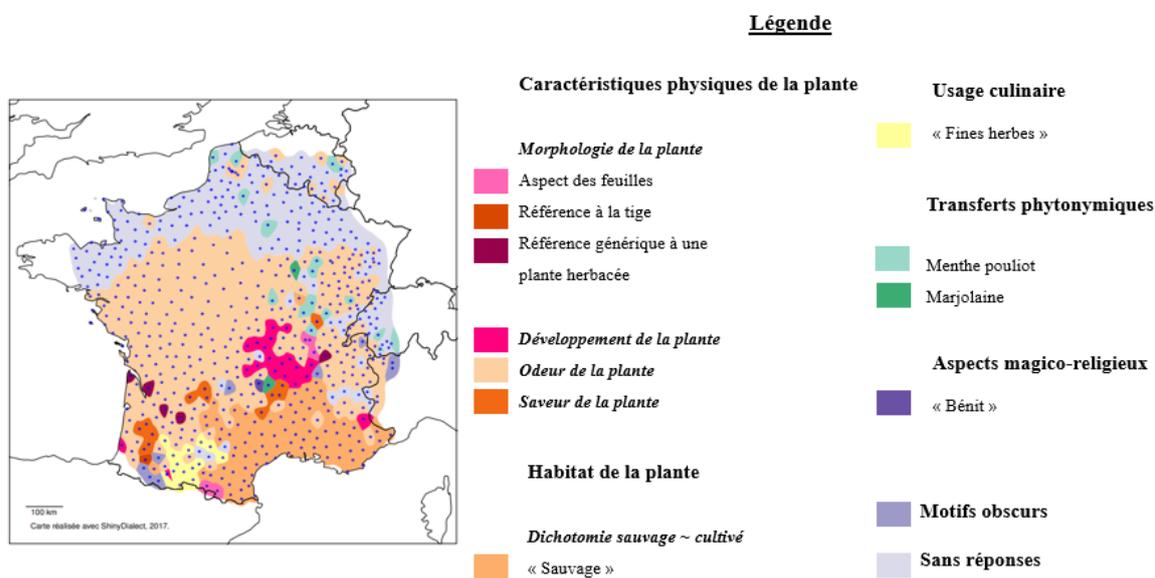


Figure 8. Carte motivationnelle des désignations du thym, ALF C. 1301.

Si les cartes de synthèse réalisées à partir des données de l'ALF ont pu être construites avec l'outil cartographique ShinyDialect, ce n'est pas le cas des cartes issues des *Atlas*

Linguistiques de la France par régions. En effet, cet outil prend en compte seulement le réseau d'enquête de l'*ALF*, et pas ceux des atlas régionaux car les points d'enquête de ces atlas n'ont pas été géolocalisés sur ShinyDialect. Pour ceux-ci, nous avons donc réalisé des cartes manuelles, à l'aide du logiciel PDF Adobe Acrobat Reader. Après avoir scanné les fonds de cartes des atlas régionaux, nous les avons importés sur PDF, puis nous avons simplement mis des points de couleur différente pour chaque étymon. Voici un exemple de carte onomasiologique des désignations du serpolet, réalisée avec PDF à partir de l'*ALG* (carte disponible aussi en annexe) :

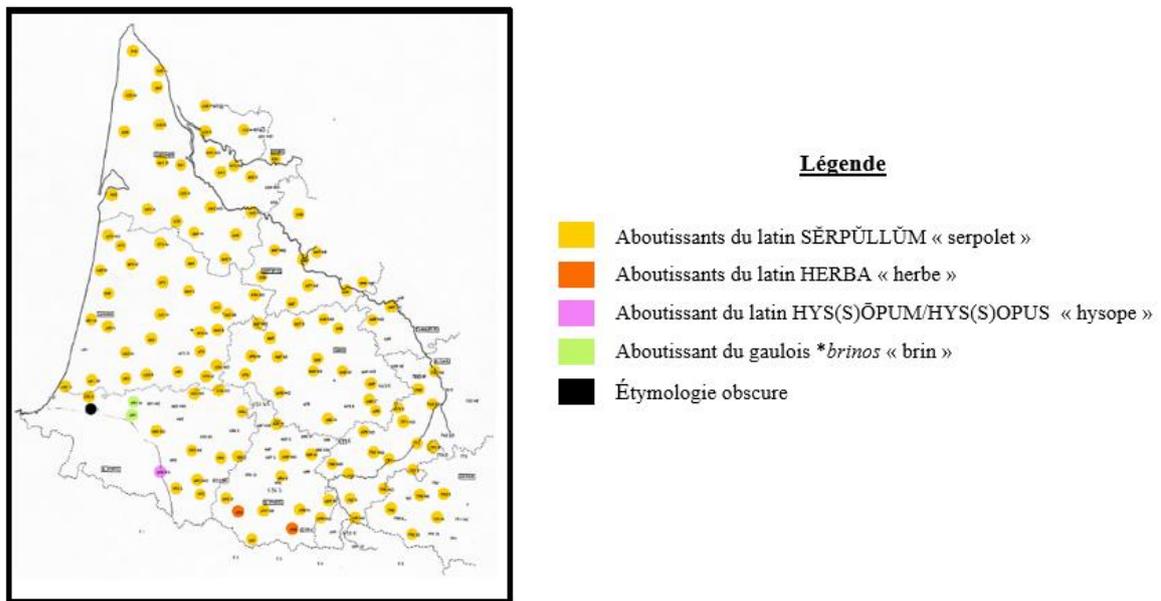
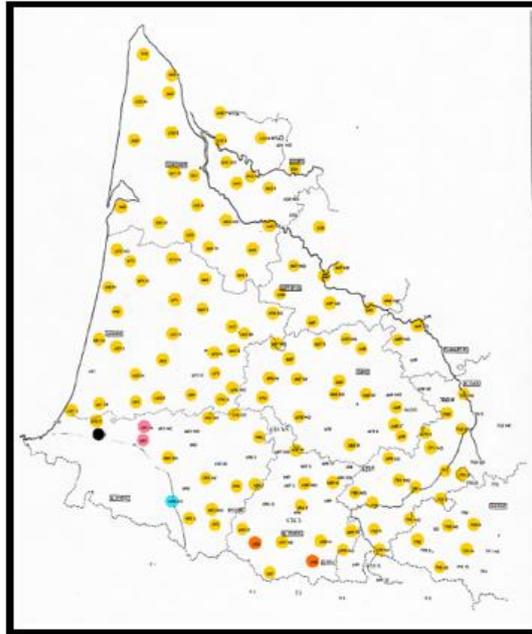


Figure 9. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, *ALG* C. 85.

De la même façon que pour l'*ALF*, nous avons construit également des cartes motivationnelles à partir des données régionales :



Légende

Caractéristiques physiques de la plante

Morphologie de la plante

- Référence à la tige
- Référence générique à une plante herbacée

- Développement de la plante*

Transferts phytonymiques

- Hysope

- Motif obscur

Figure 10. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, ALG C. 85.

Partie 2

-

Analyse des désignations du thym

Chapitre 5. Description, propriétés, usages et croyances

1. Description botanique

Dans l'Antiquité grecque, Théophraste et Dioscoride connaissent deux espèces de thym, un blanc et un noir (Fournier, 2010 : 931). Chez les Romains, Pline confirme l'existence de ces deux espèces : « le blanc, à racine ligneuse, naissant sur les collines, qui est aussi le plus estimé ; l'autre, plus foncé, à fleurs noires » (*Hist. Nat.* XXI, 154). Les trois auteurs précisent que la plante possède des petites feuilles nombreuses et étroites, beaucoup de fleurs, et qu'elle s'épanouit au solstice d'été (Bonet, 1993 : 11).

Même si cette description semble assez bien décrire le thym que l'on connaît, elle ne renvoie pas spécifiquement à celui-ci. En effet, le *θύμον* des Grecs ne désigne pas le thym commun, car ce dernier « n'aurait pas existé en Grèce » (Chantraine, 1968-1970, sous *θύμον*). Le *θύμον* renvoie à une espèce de sarriette selon Chantraine (1968-1970, sous *θύμον*), et à l'espèce appelée thym crétois²⁷ selon Bonet (1993 : 11). Quant au *thymus* des Romains, il désigne à la fois le thym grec et le thym commun que nous connaissons (Bonet, 1993 : 11-12).

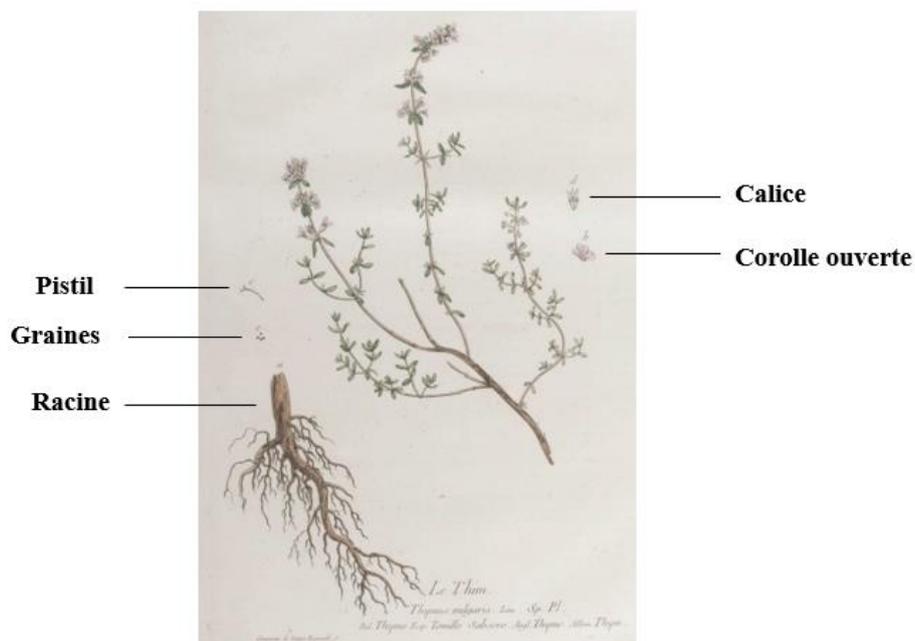


Figure 11. Schéma du thym (*Thymus vulgaris* L.) (Regnault, 1774 : 497).

²⁷ *Coridothymus capitatus*, espèce de thym endémique en Crète.



Photo 3. Le thym (*Thymus vulgaris* L.). Image issue du site *Tela Botanica* (<https://api.tela-botanica.org/img:000132564O.jpg>).



Photo 4. Le thym (*Thymus vulgaris* L.). Image issue du site *Wikipédia* (https://fr.wikipedia.org/wiki/Thymus_vulgaris#/media/Fichier:Thymus_vulgaris0.jpg).

Le thym commun, *Thymus vulgaris* L., est un sous-arbrisseau de la famille des Lamiacées²⁸ de 20 à 30 cm de haut. Il possède de nombreuses tiges dressées sur lesquelles s'épanouissent de toutes petites feuilles opposées, décussées, frisées, vert foncé au-dessus et blanchâtres en-dessous. Sur les extrémités de ces tiges se trouvent des petites fleurs blanches ou rosées (Fleurentin, 2018 : 252). Originaire de Méditerranée, le thym se trouve abondamment dans le sud de l'Europe (Fleurentin, 2018 : 252). Il croît sur les collines sèches, les jardins et les garrigues (Coupin, 1904 : 12). En France, on le trouve jusqu'à la Drôme et l'Ardèche, et même jusqu'à plus de 1 800 mètres dans les Hautes-Alpes, sur les massifs montagneux bien ensoleillés (Lieutaghi, 2017 : 521). Bonnier (1889) ajoute qu'il se trouve aussi en montagne dans les Pyrénées, jusqu'à 1 220 mètres d'altitude, même si évidemment à cet endroit il possède moins de feuilles et de fleurs. Le thym est de nos jours cultivé dans le monde entier, par semis ou bouturage (Larousse, 2001 : 143). La plante possède une odeur forte, aromatique, et sa saveur est chaude, âcre et amère (Eberhardt, 1927 : 98). Le thym commun contient une huile

²⁸ Les Lamiacées sont aussi appelées Labiées ou Labiatées (<https://www.aujardin.info/plantes/famille-lamiaceae.php#:~:text=Les%20lamiacées%2C%20encore%20parfois%20appelées,ou%20sont%20cultivées%20au%20potager.>).

riche en thymol et carvacrol²⁹ (Fleurentin, 2018 : 253). Les nombreuses espèces de thym³⁰ possèdent chacune une huile différente : Lieutaghi (1996 : 430) explique que certaines espèces sont plus riches en thymol, comme c'est le cas pour le thym rouge, et d'autres plus pauvres, comme le thym blanc. Il est nécessaire de respecter les posologies de l'huile essentielle et de ne pas trop en utiliser car à forte dose, elle est toxique (Fleurentin, 2018 : 253). Lémery (1755 : 430) au XVIII^e siècle avait déjà repéré cet aspect, car il précise que « l'usage trop fréquent du thym met les humeurs dans une forte agitation ».

2. *Propriétés médicinales*

Dans l'Antiquité, les bienfaits thérapeutiques du thym étaient multiples. Pline mentionne les propriétés suivantes :

« [...] [Les deux espèces de thym] passent pour très propres à éclaircir la vue, soit comme aliment, soit dans les médicaments ; de même, dans la toux invétérée, en éclegme avec du vinaigre et du sel, ils facilitent l'expectoration ; avec du miel, ils empêchent le sang de former des caillots ; appliqués extérieurement avec de la moutarde, ils diminuent les catarrhes chroniques de la gorge, ainsi que les affections de l'estomac et du ventre. Il faut toutefois en user modérément, car ils sont échauffants ; grâce à cette propriété, ils resserrent le ventre ; si cet organe présentait des ulcérations, il faudrait en mettre un denier dans un setier de vinaigre et de miel ; de même pour les douleurs situées au côté, entre les épaules ou dans la poitrine. Pris dans du vinaigre avec du miel, ils guérissent l'épigastre ; cette potion se donne aussi dans l'aliénation mentale et la mélancolie » (*Hist. Nat.* XXI, 154-155).

Pline (*Hist. Nat.* XXI, 156-157) précise aussi que le thym est efficace pour les épileptiques grâce à son odeur, pour l'asthme, les retards de règles, l'enflure du ventre, les douleurs de la vessie, les verrues, les maladies articulaires, les brûlures, et même l'anorexie. Durant l'Antiquité, les bienfaits du thym ont donc rapidement été perçus : il possède une action sur le transit digestif et intestinal, sur les problèmes de peau, il purifie le corps, améliore la vue, facilite l'écoulement des règles et des urines (Bonet, 1993). Cette propriété emménagogue est aussi mentionnée chez d'autres auteurs : Dioscoride précise qu'une décoction de thym avec du miel favorise le flux menstruel ; l'écrivain Gargilius Martialis souligne que le thym pris dans la

²⁹ Ces phénols sont hépatotoxiques, c'est-à-dire toxiques pour le foie.

³⁰ Il en existe plus de 200, selon Stefanaki & van Andel (2021 : 110).

nourriture fait sortir les restes de placenta restés dans l'utérus et les fœtus mort-nés ; le médecin Cassius Felix affirme qu'il accélère l'accouchement, pilé et bu avec du vin (Christol, 2017 : 222).

Dans la médecine arabe, Ibn al Baytar (XIII^e siècle) indique que cette plante purifie l'estomac et le foie, lutte contre les coliques, et permet de soulager les affections de la bouche et de la gorge. Au siècle précédent, Hildegarde l'emploie contre la lèpre, la paralysie et les poux (Fleurentin, 2018 : 252). Au XVIII^e siècle, Lémery (1755 : 429) rapporte que le thym purifie, en permettant d'ouvrir les pores et de faire transpirer. Cet aspect purificateur de la plante est présent dès l'Antiquité, comme nous l'avons vu, et nous verrons aussi qu'il est essentiel dans les croyances associées au thym. Durant le même siècle, Regnault (1774 : 498) ajoute que l'huile essentielle de thym est très efficace pour la douleur des caries ; elle préconise d'en imbiber un coton et de l'introduire dans la dent cariée pour soulager la douleur. Lieutaghi (1996 : 431) évoque aussi cette propriété : « l'essence calme les douleurs dentaires ». De plus, il constate que la poudre des feuilles constitue un très bon dentifrice, sans danger pour l'émail et tonifiant pour les gencives. Eberhardt (1927 : 98) quant à lui conseille comme dentifrice le thym macéré dans l'eau-de-vie.

Lieutaghi (1996 : 431) fait mention des « eaux vulnéraires », recettes préparées autrefois et qui consistent en une macération pendant 8 à 10 jours dans 1,5 litre d'alcool des plantes suivantes (il faut utiliser 5 grammes de chacune) : thym, serpolet, romarin, lavande, hysope, mélisse, sauge, origan, absinthe, camomille romaine, millepertuis. Ce remède est efficace pour tous les maux que le thym peut soulager, mais aussi pour la désinfection de la bouche.

Aujourd'hui, les multiples vertus soulignées depuis l'Antiquité sont toujours valables. Le thym est antimicrobien, expectorant, stimulant, anti-inflammatoire, antispasmodique, antioxydant, antitussif, antiseptique, vermifuge, cicatrisant, emménagogue et purifiant (Bonet, 1993 ; Fleurentin, 2018 : 253).

Il est efficace en cas d'asthme, de coqueluche, de tuberculose, de bronchite, et d'affections pulmonaires plus globalement (Bonet, 1993 : 15). En tant que cicatrisant et antiseptique, il agit sur les plaies, ulcères, dermatoses (Bonet, 1993 : 16), mais aussi sur l'herpès, les aphtes, les mycoses, la gale et les poux (Larousse, 2001 : 143). Lieutaghi (1996 : 431) précise que pour les ulcères et les plaies atones, on peut utiliser la décoction aqueuse ou vineuse de thym, ou la macération dans l'huile pour la gale, les contusions, les douleurs rhumatismales, les foulures et les enflures. Au Maroc et en Tunisie, on utilise la décoction de

thym dans l'huile d'olive pour nettoyer les plaies (Brosse, 1990 : 298). En tant que vermifuge, Eberhardt (1927 : 98) indique que le thym a le pouvoir d'éliminer les vers mais aussi de tuer les œufs des vers dans l'intestin, et, en tant qu'emménagogue, Cazin (1858 : 952) le conseille pour l'aménorrhée et la leucorrhée.

Il est aussi employé en lotion capillaire, car il permet de revigorer le cuir chevelu, d'empêcher la chute des cheveux, et de favoriser la repousse (Brosse, 1990 : 299).

Le thym est donc une plante aux propriétés universellement reconnues ; de l'Antiquité comme de nos jours, il permet de soulager de nombreux maux. Le thym doit son succès au thymol, qui est « l'antiseptique le plus puissant qui existe dans la nature »³¹ (Bonet, 1993 : 21).

3. Usage culinaire

Le thym est un aromate apprécié depuis l'Antiquité (Fleurentin, 2018 : 252), malgré son introduction tardive dans la cuisine romaine (Christol, 2016 : 191). Les anciens considéraient le miel de thym comme un très bon miel : l'auteur romain Palladius dit que « La meilleure saveur pour les miels vient du nectar de thym ; de seconde qualité la marjolaine, le serpolet ou l'origan ; de troisième le romarin et la sarriette » (Christol, 2016 : 191).

On s'en sert pour aromatiser de nombreuses préparations culinaires, comme les sauces, les jambons, les préparations de charcuterie, les figues, dattes, raisins, pruneaux (Cazin, 1858 : 952), les viandes et les légumes (Lieutaghi, 1996 : 431). Le thym entre dans la composition du « bouquet garni », avec le laurier et le persil (Lieutaghi, 1996 : 431).

Cette herbe aromatique a donc une place essentielle au sein de la cuisine, et Lieutaghi (1996 : 431) assure qu'il est « l'esprit même de la cuisine méridionale ».

4. Traditions et croyances

Les traditions et croyances liées au thym sont multiples, mais c'est son pouvoir purificateur, à la fois du corps, de l'esprit et de la maison, qui est central, dans l'Antiquité comme aujourd'hui.

³¹ Les analyses chimiques ont justifié cette propriété : le thym contient 40% de thymol, l'un des antiseptiques les plus puissants (Brosse, 1990 : 298).

L'aspect purificateur du thym a été observé dès l'Antiquité, dans les rites religieux et funéraires. Les Égyptiens s'en servaient pour embaumer les momies, les Étrusques l'utilisaient comme onguent, les soldats romains l'employaient pour parfumer leur bain (Fenouillière, 2017 : 24). Les Grecs et les Romains le brûlaient avec d'autres herbes lors des cérémonies (Cunningham, 1987 : 251) ; le thym est la plante des sacrifices par excellence, grâce à la fumée et l'odeur émises quand il brûle (Bonnet, 1993 : 13). Cette herbe, comme d'autres aromates, vise à attirer les dieux, à unir le divin et le mortel : « Par le sacrifice, le thym est donc un cadeau des hommes aux dieux mais il est aussi un cadeau des dieux aux hommes par ses innombrables propriétés médicinales » (Bonnet, 1993 : 14). Le thym, plus que tout autre aromate, possède cette dimension sacrificielle, car son nom grec, *thúmos*, « le désigne clairement comme l'espèce arbustive la plus apte à produire de la fumée (*thumiân*), principe et fondement de l'acte sacrificiel » (Detienne, 1972 : 75). De plus, plusieurs mots associés au vocabulaire du sacrifice sont construits sur la même racine³², et un des plus anciens termes employés pour désigner les offrandes aux dieux est *thúos*, qui avait le sens de « substance brûlée pour obtenir des fumées odorantes » (Detienne, 1972 : 73-74).

Le pouvoir purificateur du thym se retrouve à toutes les époques : au Moyen-Âge, durant les anciennes fêtes païennes du renouveau en Angleterre, les magiciens utilisaient le thym et la marjolaine dans des bains purificateurs (Cunningham, 1987 : 251). De nos jours, la purification est toujours importante : Cunningham (1987 : 251) mentionne qu'on peut brûler le thym dans la chambre à coucher le soir, et qu'en purifiant ainsi la pièce, il assure un sommeil paisible. Il procure un bien-être général, et favorise le travail intellectuel (Lieutaghi, 1996 : 431). Dans la maison, on l'utilise dans les armoires et garde-robes pour éloigner les insectes et masquer les mauvaises odeurs (Cazin, 1858 : 952).

Le thym est également associé au courage. Cunningham (1987 : 251) note l'utilisation rituelle suivante, qui permet d'inspirer du courage aux chevaliers :

« Au Moyen-Âge, les dames avaient l'habitude de broder, sur l'écharpe d'un chevalier, une abeille bourdonnant autour d'une branche de thym ; cet emblème avait pour objet de recommander à celui qui le portait l'activité virile jointe à la bienveillance et à la douceur ».

³² Cf. le chapitre 11 § 4, plante utilisée aussi dans les sacrifices et dont le nom grec est aussi lié à des termes évoquant le sacrifice.

Bilimoff (2015 : 119) déclare qu'avec cette tradition, le thym est resté lié à la qualité du courage. Elle ajoute même qu'il suffirait de prendre des infusions de thym pour acquérir ou renforcer son courage.

Enfin, nous souhaitons mentionner certains rituels de semence et de cueillette du thym, fournis par deux atlas régionaux. L'*Atlas Linguistique du Languedoc Oriental (ALLOr)* rapporte que l'on cueille le thym le jour de la Sainte-Croix, le 3 mai, et jamais un autre jour. L'*Atlas Linguistique de la Normandie (ALN)* quant à lui précise qu'« il faut planter le thym le vendredi », et que « le thym ne reprend que s'il a été planté par un menteur ».

Chapitre 6. Analyse onomasiologique

Dans ce chapitre, nous proposons une analyse onomasiologique des désignations dialectales du thym³³. Nous utilisons les données atlantographiques issues de l'*Atlas Linguistique de la France* (ALF C. 1301 Thym), mais aussi celles tirées des différents atlas linguistiques de la France par régions. Nous avons choisi, pour le thym et pour les autres plantes dont nous étudions les noms, de nous concentrer principalement sur les atlas du sud de l'aire gallo-romane, étant donné que ces plantes sont méditerranéennes. Pour le thym, nous nous basons donc sur l'*Atlas Linguistique de la Gascogne* (ALG C. 85 Thym), l'*Atlas Linguistique du Languedoc Occidental* (ALLOc C. 113 Thym), l'*Atlas Linguistique du Languedoc Oriental* (ALLOr C. 149 Thym), l'*Atlas Linguistique de la Provence* (ALP C. 228 Le thym), l'*Atlas Linguistique du Massif Central* (ALMC C. 134 Serpolet ; Thym) et l'*Atlas Linguistique du Domaine Catalan* (ALDC C. 1101 La farigola)³⁴.

Nous effectuerons une analyse étymologique et géolinguistique permettant de réaliser les cartes onomasiologiques, disponibles en annexes³⁵.

1. Aboutissants du latin THYMUM

Selon André (2010 : 260) et Ernout & Meillet (2001, sous *thymum*), le latin THYMUM est un emprunt au grec θύμον, venant de θύω « être odorant ». Ce terme est attesté depuis Varron, et a permis de désigner plusieurs plantes : une espèce de sarriette (*Satureia thymbra* L.), la sarriette en tête (*Thymbra capitata* L.), le thym (*Thymus vulgaris* L.) et la cuscute (*Cuscuta epithymum* L.). Cela est également souligné par Christol (2016 : 190) : *thymum* « semble avoir désigné plusieurs plantes aromatiques, variétés de thym et de sarriette ».

Si le *thymus* des Romains renvoie au thym commun que l'on connaît, le θύμον des Grecs, de genre neutre, ou, plus rarement θύμος, comme le précise Chantraine (1968-1970, sous θύμον), ne désigne pas cette espèce de thym. Le même étymologiste souligne plus

³³ Pour l'analyse détaillée des désignations du thym issues de l'ALF, nous renvoyons à Gallien Guedy (2021).

³⁴ Pour l'étude des désignations du thym dans le Val d'Aran, voir Carrera (2022).

³⁵ Nous plaçons les cartes onomasiologiques et motivationnelles seulement dans les annexes, en raison de leur grande quantité.

précisément que le terme grec devait désigner « une espèce de sarriette » et, de plus, que « notre thym n'aurait pas existé en Grèce ». Quant au masculin θύμος, il serait une variante d'usage médical signifiant « excroissance, thymus, riz des jeunes animaux ».

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la partie ethnobotanique, θύμον pouvait désigner aussi le thym crétois, qui pousse en Grèce contrairement au thym commun, selon Bonet (1993 : 11-12). Cette auteure (1993 : 12) précise le contexte de transmission entre les deux termes grec et latin :

« Le mot θύμος a été apporté en Italie du Sud par les colons grecs. Lorsque les Romains ont adopté ce nom sous la forme *thymus* (-um), ils l'ont gardé comme nom du thym grec mais l'ont aussi appliqué au thym qui se trouvait tout le long de la face occidentale de la péninsule italienne : le *Thymus vulgaris* ».

En ce qui concerne l'origine de la forme neutre grecque, Chantraine évoque la possibilité d'un rattachement à la forme θύω « avoir une odeur », une piste mentionnée aussi par Couplan (2012 : 120).

Quant à l'origine de la forme en -ος, Bergeret (1783, t.1 : 228) avance une hypothèse fondée sur une attraction paronymique selon laquelle le terme latin THYMUM viendrait du grec θυμός [*sic* !] « âme, courage », car le thym est une plante « propre à ranimer les forces ». Cette proposition attire l'attention de Bonet (1993 : 21) bien qu'elle exprime le fait que les deux termes n'ont pas la même origine étymologique :

« [...] à un accent près, le nom du thym, en grec, θύμος est aussi celui du souffle de la vie, de l'âme et de la force morale : θυμός. Cela est significatif même s'il est reconnu que les deux mots n'ont pas la même origine étymologique ».

Chantraine (1968-1970, sous θυμός) évoque aussi que les deux mots n'ont pas la même origine : il rattache cette désignation de l'âme à θύω, un homonyme de la base de θύμον mentionnée plus haut, signifiant « s'élancer avec fureur ».

Enfin, une dernière piste peut être évoquée : certains auteurs pensent que THYMUM proviendrait de l'égyptien *tham*, qui désigne des plantes proches du thym, employées dans les embaumements (Fournier, 2010 : 929).

Sur la carte des désignations du thym de l'ALF (C. 1301), les aboutissants du latin THYMUM sont majoritaires dans l'aire gallo-romane. Nous les retrouvons abondamment dans la partie ouest du domaine, de la Loire-Atlantique jusqu'à l'Yonne, et jusqu'à la Gascogne pour le sud, même si d'autres types lexicaux se trouvent également dans cette

zone. La frontière fluviale de la Loire semble coïncider grossièrement avec la frontière linguistique de ces formes. Nous trouvons les aboutissements de THYMUM dans les départements de la Loire-Atlantique, la Mayenne, l'Orne, l'Eure, la Seine-et-Oise, l'Yonne, l'Aube, ainsi que dans le Calvados, au P. 355 Feuguerolles-sur-Orne. Dans l'extrême nord du domaine, les formes se trouvent dans le Pas-de-Calais aux P. 275 Manin, P. 276 Ligny-Saint-Flochel, P. 283 Verquigneul, P. 285 Ramecourt, P. 286 Pierremont et P. 287 Teneur, et aussi dans certaines communes wallonnes (P. 176 Chiny, P. 184 Bastogne, P. 187 Gedinne, P. 193 Dolhain, P. 196 Waremme et P. 293 Lessines).

Dans la partie est du domaine, ces formes sont attestées dans les Vosges, la Haute-Marne, la Côte-d'Or, le Jura ou encore la Saône-et-Loire. Plus au sud, nous les trouvons dans la zone francoprovençale, en Isère, en Savoie et en Haute-Savoie, délimitées par le département du Rhône à l'ouest. Ces continuateurs de THYMUM sont donc compacts dans cette aire francoprovençale.

Dans le domaine occitan, ce sont les continuateurs du latin *FERICŪLA qui sont dominants, comme nous le verrons ultérieurement. En revanche, quelques attestations des aboutissants de THYMUM se trouvent dans les Hautes-Alpes (P. 868 Veynes, P. 869 Saint-Firmin, P. 879 Chorges, P. 980 Guillestre), au sud de la Drôme (P. 855 Nyons), ainsi que dans les Alpes-Maritimes, où ils se trouvent plus isolés (P. 888 Puget-Théniers et P. 899 Menton).

Dans l'aire gasconne en revanche, les formes issues de *FERICŪLA sont beaucoup moins présentes, et les formes issues de THYMUM sont retrouvées. La Garonne permet ici aussi de délimiter une frontière linguistique. Au nord du fleuve, le type lexical *thym* est attesté partout, de façon compacte, tandis qu'au sud, les types lexicaux attestés sont plus variés. THYMUM est attesté en Gironde, dans le Lot-et-Garonne, les Landes, le Tarn-et-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées et l'Ariège. La frontière de la Garonne est importante, comme le souligne Séguy (1956 : 38-39) :

« Un seul détail figure constamment dans les cartes de l'ALG : la Garonne. Il s'agit d'un cas d'espèce bien connu : [...] la Garonne est une limite linguistique d'une importance exceptionnelle. C'est la Garonne qui, avec les Pyrénées et l'Atlantique, circonscrit le domaine propre de l'Atlas gascon ».

Sur la carte présente dans l'ALG (C. 85), nous observons les formes rattachées à THYMUM à plusieurs endroits : d'abord, au nord du domaine gascon, en Gironde aux P.

549 Cissac, P. 549 N Saint-Yzans, P. 650 Lacanau-Médoc, P. 662 La Teste-de-Buch, dans les Landes au P.672 NO Biscarosse ainsi qu'en Dordogne aux P.632 Les Peintures, P. 634 Vélignes et P. 643 E Blasimon. Nous trouvons une attestation au centre du domaine, dans les Landes au P.665 SE Saint-Justin. Enfin, les autres continuateurs de THYMUM se trouvent dans la partie sud, dans l'Ariège aux P. 782 S Labastide-de-Sérou et P. 790 NE Lescure, ainsi que dans la partie espagnole prise en compte par cet atlas : P. 699 SE Casau, P. E1 Ansó, P. E2 Torla, P. E3 Bielsa, P. E4 Benasque et P. E5 Esterri-de-Aneu.

L'*ALLOc* (C. 113) présente également plusieurs attestations de ces aboutissants. Ils se trouvent de façon éparse dans presque tous les départements représentés dans cet atlas. Nous les trouvons en Dordogne (P. 24.01 Saint-Michel-de-Montaigne, P. 24.02 Monfaucon, P. 24.03 Saint-Julien-de-Grempe, P. 24.14 Trémolat, P. 24.20 Saint-Laurent-des-Vignes, P. 24.21 Faux, P. 24.22 Saint-Eulalie-d'Eymet), en Gironde (P. 33.10 Tayac, P. 33.12 Saint Antoine-du-Queyret), en Lot-et-Garonne (P. 47.01 Baleysagues, P. 47.03 Cambes, P. 47.05 Labretonie, P. 47.12 Cancon), dans le Lot (P. 46.02 Degagnac, P. 46.10 Cavagnac, P. 46.25 Sainte Alauzie, P. 46.32 Capdenac-le-Haut), en Corrèze (P. 19.01 Sioniac), en Tarn-et-Garonne (P. 82.10 Montpezat-de-Quercy, P. 82.12 Espinas), dans l'Aveyron (P. 12.04 Lanuéjols, P. 12.05 Mayran, P. 12.21 Vabre-Tizac, P. 12.23 Lacassagne), en Haute-Garonne (P. 31.12 Toulouse) et en Ariège (P. 09.30 Montségur).

L'*ALMC* (C. 134) atteste un continuateur de THYMUM dans une seule localité en Lozère, à Saint-Flour-de-Mercoire (P. 30).

Dans l'*ALP* (C. 228), ces aboutissements se trouvent dans le nord de l'aire occitane. Ils se trouvent à plusieurs reprises dans les Hautes-Alpes (P. 30 Orcières, P. 35 Chaillol, P. 38 La Roche-des-Arnauds et P. 40 Chorges), ainsi qu'une fois en Isère (P. 8 Venosc), et une fois également plus au sud dans les Alpes-de-Haute-Provence (P. 91 Mezel).

Les données fournies par la carte de l'*ALDC* (C. 1101) montrent que même si le littoral reste dominé par les formes issues du latin *FERICŪLA, les régions à l'ouest et au sud restent couvertes par les formes rattachées à THYMUM. Ainsi, nous les retrouvons abondamment dans les provinces de Lleida, Castelló, València et Alacant. L'île de Minorque aux Baléares répertorie aussi dans ses trois localités ces formes : P. 70 Ciutadella, en seconde réponse, P. 71 Es Migjorn Gran et P. 72 Maó.

2. *Aboutissants du latin SĚRPŮLLŮM*

Pour l'explication étymologique et les raisons du choix de SĚRPŮLLŮM en tant que représentant de la famille de variantes, nous renvoyons au chapitre d'analyse des désignations du serpolet (chapitre 9 § 1) : il nous a paru plus judicieux de placer ces explications dans l'analyse dédiée à cette plante, car les aboutissants de SĚRPŮLLŮM sont majoritaires et beaucoup plus diffusés pour le serpolet que pour le thym.

Sur la carte de l'ALF des désignations du thym (C. 1301), les aboutissants de la famille de SĚRPŮLLŮM couvrent une zone assez compacte au niveau du Massif Central, dans le centre de l'aire gallo-romane, dans les départements de la Saône-et-Loire, l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Loire, le Rhône, l'Isère et la Haute-Loire. Comme nous l'avons mentionné dans Gallien Guedy (2021), le Massif Central est une frontière qui permet de séparer les dialectes oïliques et occitans : ici il sépare les aboutissants de THYMUM au nord et de *FERICŮLA au sud.

Nous observons aussi quelques attestations plus périphériques, dans les Landes (P. 681 Soustons) et les Hautes-Pyrénées (P. 697 Gavarnie et P. 698 Tramesaygues) côté ouest, et dans les Alpes de Haute-Provence au P.889 Barcelonnette, côté est.

La carte des désignations du thym fournie par l'ALG (C. 85) montre aussi quelques continuateurs de SĚRPŮLLŮM. Ils sont attestés de façon assez compacte, plutôt à l'ouest du domaine gascon. Ils se trouvent abondamment dans le département des Landes, mais aussi en Gironde, dans les Pyrénées-Atlantiques et dans le Lot-et-Garonne.

Les aboutissements de SĚRPŮLLŮM sont visibles de façon beaucoup plus évidente sur les cartes des désignations du serpolet, que nous étudierons dans les chapitres dédiés à cette plante.

3. *Aboutissants du latin *FERICŮLA*

Le terme *FERICŮLA viendrait de FERUS « sauvage », selon le FEW (3, 465a). Il aurait permis de nommer des sous-espèces animales et végétales sauvages, telles que le thym. Ce terme est indigène depuis l'Antiquité au nord et à l'ouest du golfe du Lion (FEW 3, 465a).

Cette base latine possède une autre origine étymologique selon Honnorat (1846, sous *farigoula*) pour qui ce terme proviendrait du grec φαλάγγιον [*sic* !], qui désigne une plante salubre. Il pourrait s'agir de la phalangère, (*Anthericum ramosum* L.), une plante qui soigne la piqûre des tarentules. En graphie grecque originelle, la forme était φαλάγγιον (Chantraine, 1968-1970, sous φάλαγγξ).

Sur la carte de l'*ALF* (C. 1301), les continuateurs du latin *FERICŪLA couvrent une grande partie du domaine occitan, excepté l'aire gasconne. Les trois chaînes de montagnes des Alpes, du Massif Central et des Pyrénées permettent de délimiter ces formes respectivement à l'est, au nord et à l'ouest.

Les formes suffixées à l'aide de -ŪLUS (et variantes) sont majoritaires, mais nous remarquons plusieurs formes suffixées avec -ITTUS (et variantes) : dans l'Ardèche (P. 826 Les Ollières et P. 827 Vion), la Drôme (P. 836 Marsanne, P. 837 Chabeuil, P. 838 Saint-Nazaire-en-Royans, P. 847 Die, P. 857 Luc-en-Diois et P. 920 Le Grand-Serre), les Alpes de Haute-Provence (P. 878 La Javie et P. 887 Castellane), le Var (P. 884 Saint-Maximin, P. 886 Aups, P. 893 Hyères, P. 894 Le Luc, P. 895 Saint-Tropez et P. 896 Seillans) ainsi que dans les Alpes-Maritimes (P. 897 Le Cannet et P. 898 Plan-du-Var). Une attestation d'une forme avec ce suffixe se trouve dans le nord de l'Aveyron, au P. 716 Conques. Selon Alibert (1966 : 34), ce suffixe diminutif *-et* (qui vient de -ITTUS) « comporte une nuance hypocoristique, gentille et caressante ».

Trois formes se trouvent plus au nord, dans l'Ain (P. 913 Villars-en-Dombes et P. 917 Replonges) avec [fr'əzölě] *frezolé*³⁶ et [fr'izŭlā] *frizoula* et dans la Saône-et-Loire (P. 916 Davayé), avec [fr'izŭlě] *frizoulé*. Nous trouvons aussi [fr̥ið̥uːlo] *frizoulou* et [fr̥ið̥' uːlo] *frizoulo* dans l'Ariège aux P. 791 Auzat et P. 792 Mérens. Ces formes sont intéressantes pour notre analyse, car le radical est [friz-] ou [frez-], ce qui diffère des autres formes issues de *FERICŪLA attestées dans les données qui contiennent le radical [frig-], [frib-], ou [farig-], [farib-]. En effet, la présence de la consonne fricative sonore [z] à la place des consonnes plosives sonores [g] ou [b] peut engendrer une nouvelle motivation, ce que nous verrons plus tard dans nos analyses motivationnelles.

³⁶ La forme entre crochets est la transcription en Alphabet Phonétique International (API) de la forme issue de l'*ALF* qui est notée en alphabet phonétique Rousselot-Gilliéron. Nous avons ensuite orthographié la forme en alphabet latin pour faciliter la lecture.

Dans l'*ALG* (C. 85), les aboutissants de *FERICŮLA se trouvent pour leur part au centre de l'aire gasconne : ils couvrent une petite zone compacte dans le département du Gers, dans les localités P. 667 Eauze, P. 667 SE Dému, P. 676 Riscle, P. 676 N Nogaro, P. 678 NO Armous-et-Cau sous la forme [friz'eto] *frizeto*, et au P. 668 SO Biran avec [friz'upo] *frizougno*. La forme avec ce radical [friz-] est aussi visible dans une localité plus éloignée, au sud-est de la zone, dans l'Ariège au P. 791 NE Saurat. La forme [frib'ula] *friboula* est quant à elle attestée dans les Pyrénées-Atlantiques au P. 694 Nay.

Dans l'*ALLOc* (C. 113), les formes issues de *FERICŮLA sont bien diffusées dans toute l'aire : elles sont présentes dans tout le département du Tarn, ainsi que dans l'Aude, l'Ariège, et plus au nord, dans le Tarn-et-Garonne et le Lot. Nous relevons trois formes possédant le radical [friz-] : la forme [frizib'ulo] *friziboulo* au P. 81.02 Cordes dans le Tarn, et la forme [friz'ulo] *frizoulo* dans deux localités de l'Ariège, Surba (P. 09.21) et Caychax (P. 09.31).

Les continuateurs de *FERICŮLA sont très présents dans l'*ALLOr* (C. 149) ; nous les trouvons dans toute l'aire. Il partage le domaine seulement avec les formes *petarina* et *pota*. Cette situation est cohérente avec les données fournies par la carte de l'*ALF* ; l'Aude, l'Hérault et le Gard sont dominés par la forme *farigoule* dans les deux atlas.

L'*ALMC* (C. 134) atteste trois aboutissants de *FERICŮLA : ils se trouvent en Ardèche (P. 6 Saint-Romain-de-Lerps et P. 31 Chirols), et en Lozère (P. 39 Meyrueis). Les formes aux P. 31 et P. 39 sont suffixées avec -ŮLUS, et au P. 6 il s'agit d'une forme élargie avec le suffixe -ITTUS.

L'*ALP* (C. 228) permet de corroborer cet état : en effet, les aboutissants de *FERICŮLA sont encore une fois majoritaires dans cet atlas du sud. Sur les trois départements les plus méridionaux (Alpes-Maritimes, Var et Bouches-du-Rhône), ces continuateurs sont les seuls attestés, tout comme dans la Drôme. Il est aussi présent dans le Vaucluse et dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Ces aboutissements sont aussi visibles dans la carte de l'*ALDC* (C. 1101). La partie est de la Catalogne est dominée par ces formes, et notamment les Pyrénées-Orientales côté français, ainsi que les provinces de Girona, Barcelona et de Tarragona côté espagnol. Nous trouvons ce type aussi plus au sud, à une reprise dans la localité d'Alacant (P. 180 Xàbia). Les îles Baléares possèdent aussi ces formes, sur l'île de Formentera (P. 83 Sant Josep de Sa

Talaia et P. 84 Eivissa) ainsi que sur l'île de Minorque (P. 70 Ciutadella). Ainsi, même si les aboutissements de *FERICŪLA sont moins présents dans l'aire gasconne, on les observe de façon beaucoup plus évidente dans l'aire catalane.

4. *Aboutissants du latin PIPER*

Le terme latin PIPER vient du grec πέπερι (André, 2010 : 200), qui lui-même provient du sanskrit *pippali* « grain de poivre » (Ernout & Meillet, 2001, sous *piper*)³⁷. Ernout & Meillet (2001, sous *piper*) précisent que PIPER désigne le poivre et le poivrier. Chantraine (1968-1970, sous πέπερι) rapporte que le terme grec est un emprunt commercial, et ajoute que le sanskrit possède le terme *pippalī*, mais le moyen indien a *pipparī*.

Le terme PIPER est usuel depuis Varron et Horace (André, 2010 : 200). André souligne qu'il désigne le poivre usuel (*Piper nigrum* L.), le poivre long (*Piper officinarum* DC), le gattilier (*Vitex agnus castus* L.), appelé « poivre sauvage » ou encore l'iris des marais (*Iris pseudacorus* L.), nommée « poivre des abeilles ».

Dans les données de l'ALF (C. 1301), les continuateurs de latin PIPER sont attestés dans diverses localités de la moitié sud de l'aire gallo-romane. C'est le cas en Gascogne, avec cinq désignations attestées dans les Landes, aux P. 664 Luxey avec la forme [p'əbərɪnœtə] *peberineute* qui contient le suffixe -ITTUS, P. 665 Sarbazan avec [p'əbərɪnə] *peberine*, P. 674 Sabres avec [p'ø:brɪnə] *peubrine*, P. 675 Grenade-sur-Adour avec [p'əbərɪ:nə] *peberine* et P. 684 Hagetmau avec [p'əbərɪnə] *peberine*. Ces quatre dernières désignations possèdent quant à elles le suffixe -ĪNUS, ce qui est probablement le cas également de la désignation [pərbj'ōno] *perbiono*, attestée en Lozère au P. 729 Mavéjols.

Nous trouvons aussi ces formes plus au nord, suffixées avec -ĪLLUS, en Dordogne (P. 616 Le Bugue), en Corrèze (P. 617 Larche) et dans le Lot (P. 618 Souillac), avec respectivement [p'əbrɪlō] *pebrilo*, [p'əbrɪj] *pebriu* et [p'əbrɪlj] *pebrilu*.

Enfin, nous l'observons plus à l'est, dans la Haute-Loire, aux P. 813 Monistrol-d'Allier, P. 814 Solognac-sur-Loire et P. 815 Chamalières, avec les dénominations [pəbr'a:də] *pebrado*, [pəbr'a:da] *pebrada* et [pəbr'a:da] *pebrada*, suffixées avec -ATA.

³⁷ Honorat (1846, sous *peberoun*) atteste quant à lui que le terme grec est dérivé de l'arabe *babari*, « d'où les Latins ont formé *piper*, *piperis* ».

La forme [p'imbu] *pimbou*, que nous trouvons à plusieurs reprises dans le domaine gascon, était classée sous les aboutissants de PIPER dans Gallien Guedy (2021). Dans ce travail, nous la classons parmi les formes obscures, que nous étudierons ultérieurement (§ 14), mais nous ferons tout de même une hypothèse, qui permettrait de la rattacher à la base latine PENDULUM.

Les aboutissements de PIPER se retrouvent dans les données de l'ALG (C. 85). Sur la carte des noms du thym, ils couvrent une petite zone du centre de l'aire gasconne, au sud-est des Landes. Ils sont attestés avec le suffixe -ĪNUS dans les P. 675 Grenade-sur-l'Adour, P. 675 N Mazerolles, P. 675 O Saint-Sever, P. 676 O Geaune, P. 676 NO Aire-sur-l'Adour, P. 684 Hagetmau et au P. 676 SO Garlin dans les Pyrénées-Atlantiques. Un continuateur de PIPER est aussi présent bien plus au nord, en Dordogne au P. 634 NO Puynormand, ici aussi suffixé à l'aide de -ĪNUS.

Sur la carte des noms de thym de l'ALLOc (C. 113), les aboutissants de PIPER forment une aire compacte en Dordogne. Nous observons les formes suffixées avec -ĪLLUS aux P. 24.10 Veyrines-de-Vergt, P. 24.11 Savignac-de-Miremont, P. 24.12 Tamniès, P. 24.13 Archignac et P. 24.15 Sainte Nathalène, ainsi qu'au P. 46.01 Rouffilhac dans le Lot, sous la forme [pebriɫ'u] *pebrilou*. Les formes avec le suffixe -ĪNUS sont attestées quant à elles aux P. 24.30 Marnac, P. 24.31 Domme, P. 24.32 Saint Romain-de-Monpazier et P. 24.33 Saint Pompon. Une autre forme, [peber'u] *peberou* se trouve un peu plus loin à l'est, au P. 46.31 Gréalou, dans le Lot.

L'ALLOr (C. 149) mentionne une forme rattachée à PIPER : c'est [petar'ina] *petarina*, qui se situe au P. 30.22 Saint-Geniès-de-Malgoirès dans le Gard.

Enfin, l'ALMC (C. 134) fait part d'une forme issue de cet étymon, suffixée avec -ATA : il s'agit de [la pœbr'ada]³⁸ *la peubrada*, qui se trouve en Haute-Loire, au P. 9 Chamalières.

³⁸ L'ALMC ne mentionne pas l'accent tonique directement sur les désignations présentes sur les cartes, quand il porte sur la dernière voyelle pleine, c'est-à-dire soit la voyelle finale, soit l'avant-dernière voyelle quand la voyelle finale est faible et donc prononcée moins nettement. Ici, il s'agit du deuxième cas : nous avons donc accentué la pénultième voyelle, car la dernière est plus faible (elle est notée un peu plus petite et un peu en dessous du reste du mot sur la carte).

5. *Aboutissants du latin PIGMENTUM*

Le latin PIGMENTUM signifie « matière colorante, fard, couleur » à l'époque classique (Ernout & Meillet, 2001, sous *pingo*) et a pris le sens plus tardivement d'« aromate, épice » (Guyot & Gibassier, 1960 : 113). Larousse (1874, sous *piment*) souligne que le terme désigne aussi une boisson associant le miel, le vin et plusieurs épices, dans la moyenne latinité.

Un aboutissant du latin PIGMENTUM se trouve sur la carte de l'ALF des désignations du thym (C. 1301) en Saône-et-Loire au P. 10 Thurey : il s'agit de la forme [pĩmã] *piment*.

L'ALLOc (C. 113) fournit également une désignation continuatrice de PIGMENTUM ; il s'agit de [pim'et] *pimette*, au P. 12.06 Onet-l'Eglise dans l'Aveyron.

5.1 *Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS*

Nous trouvons sur la carte de l'ALF (C. 1301) une désignation pour laquelle le terme *piment* est associé au spécificateur *sauvage*. Ce dernier provient du latin SILVĀTICUS « sauvage » (FEW 11, 616b). Elle se trouve en Côte-d'Or, au P. 16 Martrois, sous la forme [pĩmã sǒvε:ʒ] *piment sauvege*.

6. *Aboutissants du latin HERBA*

Le terme latin HERBA signifie « herbe », et s'emploie au singulier comme au pluriel, selon Ernout & Meillet (2001, sous *herba*). Ces auteurs mentionnent que le terme est souvent accompagné d'un adjectif permettant d'en préciser le sens ; c'est le cas dans nos données, les adjectifs tels que « fin » ou « bon » associés à « herbe » sont fréquents.

Pour les aboutissants du latin HERBA, les données de l'ALF (C. 1301) montrent qu'ils sont présents dans le domaine gascon ; en effet, ces formes semblent suivre le fleuve de la Garonne. Elles sont attestées en Gironde, aux P. 630 Saint-Savin avec [' ěrbĕt] *erbette* et P. 635 Andraut avec [' ěrböt] *erbotte*, et dans le Lot-et-Garonne au P. 637 Sainte-Livrade sous la forme [ěrb'e:to] *erbeto*. Ces dénominations sont formées avec le suffixe diminutif -ITTUS. Nous retrouvons également ce suffixe dans la désignation [' ěrbĕta] *erbeta* dans l'Ain au P. 924 Torcieu, localité pourtant très éloignée de la principale aire de diffusion de cette base latine.

Nous trouvons également la forme [ˈɛrbĩtsy] *erbitsu* au P. 548 Saint-Vivien, qui est composée du suffixe -ICUS. Cette forme est en périphérie du domaine, elle est donc certainement plus ancienne.

Ces aboutissements de HERBA sont présents également sur la carte de l'ALG (C. 85) : ils sont attestés dans plusieurs communes de l'aire gasconne. Nous les observons d'abord au nord du domaine, en Gironde, en Dordogne, et dans le Lot-et-Garonne, où ils sont assez compacts. Ensuite, tout au sud-ouest, ils sont présents dans les Landes aux P. 681 S Tarnos et P. 681 SE Saint-Martin-de-Hinx, ainsi que dans les Pyrénées-Atlantiques au P. 690 Biarritz. Un peu plus à l'est, nous les trouvons dans ce même département au P. 685 NE Cabidos. Puis, ils sont bien diffusés dans les Hautes-Pyrénées où ils se trouvent aux P. 687 Aureilhan, P. 687 N Rabastens-de-Bigorre, P. 687 NO Vic-en-Bigorre, P. 687 E Marseillan, P. 687 S Séméac, P. 689 NO Bordes, P. 696 Gerde, P. 696 O Lourdes, P. 697 Gavarnie, P. 697 NE Barèges et P. 698 Tramezaygues. Enfin, à l'est du domaine, la localité P. 772 Saverdun mentionne un aboutissant de HERBA sous la forme au pluriel [erb'etos] *erbetos*.

Dans l'ALLOc (C. 113), les continuateurs de HERBA suffixés avec -ITTUS se situent à l'ouest principalement de la zone prise en compte par cet atlas. La forme [erb'otœ] *erboteu* est présente au P. 33.13 Les Esseintes en Gironde, ainsi qu'aux P. 47.04 Beaupuy et P. 47.20 Fauillet dans le Lot-et-Garonne ; la forme [erb'etœ] *erbetteu* est au P. 33.11 Les Lèves-et-Thoumeyragues en Gironde ; ensuite, nous observons dans le Lot-et-Garonne [erb'oto] *erboto* dans la localité de Laparade (P. 47.21), [erb'eto] *erbetto* au P. 47.22 Clermont-Dessous, [erb'eto] *erbetto* au P. 47.30 Allez-et-Cazeneuve et enfin [erb'etos] *erbetos* au P. 47.31 Foulayronnes.

6.1 Avec un aboutissant du latin FINA

Les aboutissements de HERBA sont parfois des formes composées avec un continuateur du latin FINA « fine » (FEW 3, 563a). Ces composés signifient alors « fines herbes » et sont attestés dans l'aire gasconne dans l'ALF (C. 1301) : nous trouvons des formes au pluriel dans le Gers (P. 669 Gimont) et la Haute-Garonne (P. 699 Bagnères-de-Luchon, P. 763 Revel) avec respectivement [ɛrbõs f'i:nõs] *erbos finos*, [ɛrbõs f'ĩnõs] *erbos finos* et [ɛrbõj f'ĩnõs] *erboye finos*. Quelques formes au singulier sont attestées en Haute-Garonne, aux P. 752 Montastruc-la-Conseillère avec [ɛrbo f'i:no] *erbo fino*, et P. 771

Carbonne avec [ɛrbõ f'i:nõ] *erbo fino*, ainsi qu'en Tarn-et-Garonne (P. 750 Grisolles) avec la même dénomination.

Ces formes composées sont aussi attestées dans l'*ALG* (C. 85). Elles sont bien diffusées dans l'est du domaine gascon, dans les départements du Gers, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées ainsi que dans les Pyrénées-Atlantiques. Nous trouvons des formes au pluriel, telles que [f'inoz 'erbos] *finoz erbos*, dans le Gers (P. 658 NO La Romieu, P. 668 Jégun, P. 669 Gimont, P. 678 Saint-Martin, P. 678 E Faget-Abbatial), le Tarn-et-Garonne (P. 649 SO Saint-Nicolas-de-la-Grave, P. 659 NO Saint-Jean-du-Bouzet), la Haute-Garonne (P. 679 E Bragayrac, P. 699 NE Melles, P. 760 Léguevin, P. 760 NE Seilh, P. 771 NO Rieumes, P. 771 Carbonne, P. 762 SO La Grâce-Dieu, P. 790 NO Saleich), l'Ariège (P. 772 O Saint-Ybars). Quelques formes au singulier sont également attestées, comme [erbo f'ino] *erbo fino*, dans le Gers (P. 688 N Esclassan), la Haute-Garonne (P. 699 Bagnères-de-Luchon, P. 699 NO Bourg-d'Oueil, P. 762 NE Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, P. 780 S Arguenos), l'Ariège (P. 782 Le Mas-d'Azil, P. 790 S Bethmale, P. 791 Auzat), les Hautes-Pyrénées (P. 689 SE Ourde) et les Pyrénées-Atlantiques (P. 694 E Pontacq).

Quelques aboutissants de HERBA + FINA se trouvent aussi dans l'*ALLOc* (C. 113). La forme au pluriel ['erbõi f'inos] *erboye finos* est présente dans les P. 31.01 Merville, P. 31.11 Garidech et P. 31.21 Mauressac en Haute-Garonne, et au P. 11.01 Molleville dans l'Aude. La forme [f'inoz 'erbos] *finoz erbos* se situe au P. 82.23 Mas-Grenier dans le Tarn-et-Garonne, et au P. 31.33 Aignes en Haute-Garonne. Quant aux formes au singulier, nous remarquons seulement ['erbo f'ino] *erbo fino* dans deux localités, au P. 82.21 Castelmayran dans le Tarn-et-Garonne, et au P. 31.10 Villaudric en Haute-Garonne.

6.2 Avec un aboutissant du latin PRIMA

Les formes rattachées au latin HERBA sont à plusieurs reprises des formes composées avec un aboutissement du latin PRIMA, qui a le même sens que FINA « fine ». Le *FEW* 9, 384a précise qu'en ancien provençal, *prim* signifiait « fin, subtil ». En moyen français, *pryn* est un adjectif signifiant « mince, menu, délicat ». Les composés associant ces deux bases latines signifient donc également « fines herbes ».

Dans l'*ALF* (C. 1301), nous les observons comme pour les formes précédentes dans l'aire gasconne : dans le Gers (P. 667 Eauze et P. 678 Saint-Martin) avec [ɛ:rbõ pɾĩmõ] *erbo*

primo et [ɛ:rbõ pr'ĩ:mõ] *erbo primo*, la Haute-Garonne (P. 780 Saint-Gaudens et P. 781 Martres-Tolosane) avec [h'ɛrbo p̃rĩmõ] *erbo primo* et [ɛ:rbõ pr'ĩ:mõ] *erbo primo* et les Hautes-Pyrénées (P. 688 Sariaç, P. 689 Lannemezan et P. 696 Gerde) avec les formes [zɛrbo p̃rĩmõ] *jerbo primo*, [jɛrbo pr'ĩmõ] *yerbo primo* et [j'ɛrbo p̃rĩmõ] *yerbo primo*. Dans l'Ariège (P. 790 Castillon-en-Couserans), c'est le pluriel qui est attesté dans le nom [ɛrbõs pr'ĩmõs] *erbos primos*.

Les formes composées de HERBA + PRIMA sont aussi visibles dans les données de l'ALG (C. 85). Elles sont compactes dans une zone restreinte du sud du domaine gascon, dans les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège et les Pyrénées-Atlantiques. Nous les trouvons dans ce cas aussi à la fois au pluriel et au singulier. Pour les formes au pluriel, comme [j'ɛrbos pr'imos] *yerbos primos*, elles sont attestées dans les Hautes-Pyrénées (P. 688 Sariaç) et la Haute-Garonne (P. 780 Saint-Gaudens, P. 781 Martres-Tolosane, P. 781 NO Boussan). Les formes au singulier sont recensées quant à elles dans les Pyrénées-Atlantiques (P. 686 Lembeye et P. 686 S Sedzère), les Hautes-Pyrénées (P. 688 O Trie-sur-Baïse, P. 688 SO Caubous, P. 689 Lannemezan, P. 689 N Galan, P. 696 E Uzer), la Haute-Garonne (P. 780 NO Saint-Plancard) et l'Ariège (P. 790 Castillon-en-Couserans). Plus au nord, nous trouvons deux attestations, aux P. 657 Mézin dans le Lot-et-Garonne et au P. 657 S Larressingle dans le Gers, avec la forme [ɛ'rbõ pr'ĩmõ] *erbo primo*.

6.3 Avec un aboutissant du latin *BONA*

Les continuateurs de HERBA se trouvent aussi parfois avec l'adjectif « bonne », qui provient du latin *BONA* (FEW 1, 433b). Ces formes composées signifiant *bonnes herbes* sont présentes seulement sur la carte de l'ALG (C. 85) : nous les trouvons de façon assez continue dans l'est du Gers aux P. 658 Lectoure, P. 668 SE Montaut-les-Créneaux, P. 669 NO Saint-Sauvy, P. 669 S Saint-Soulan et P. 679 Lombez, la Haute-Garonne aux P. 659 SE Cadours et P. 679 SO Anan, le Tarn-et-Garonne au P. 659 Beaumont-de-Lomagne et le sud du Lot-et-Garonne dans les localités Layrac au P. 648 et Espiens au P. 657 NE. Ces désignations se trouvent toutes au pluriel, la plupart du temps sous la forme [b'unoz 'ɛrbos] *bounoz erbos*.

6.4 Avec un spécificateur « *queixalera* »

Dans l'ALDC (C. 1101) au P. 66 Alió dans la province de Tarragone, nous observons la forme catalane [ɛ'ɛβə kəʃəl'ɛrɛ] *herba queixalera*, composée d'un aboutissant du latin

HERBA et du spécifiqueur *queixalera*, qui renvoie à l'idée que cette plante soignerait les maux des dents (Veny, 2015 : 204). En catalan, *queixar* signifie « se lamenter » (REW 2007, 189b).

7. *Aboutissants du latin SPĪCA*

Le terme latin SPĪCA signifie « épi », « pointe ». Il s'applique ensuite à des objets de forme semblable à l'épi (Ernout & Meillet, 2001, sous *spīca*). André (2010 : 245) ajoute que SPĪCA désigne d'abord « épi de céréales », puis « fleurs disposées en épi ».

Dans l'ALP (C. 228), la forme [asp'i]³⁹ *aspi* se rattache à cet étymon : elle se situe dans le sud de l'Isère, au P. 13 Valbonnais. D'autres formes viennent de cette base latine dans les désignations du romarin que nous verrons ultérieurement.

8. *Aboutissants du latin PŪLĒIUM*

Le latin PŪLĒIUM est d'origine inconnue. Le terme est attesté depuis Cicéron, et désigne le pouliot (*Mentha pulegium* L.), plante proche de la menthe (Christol, 2016 : 155). André (2010 : 210-211) évoque les différentes plantes que désigne PŪLĒIUM : le pouliot, mais aussi le serpolet (*Thymus serpyllum* L.), une espèce de calament (*Calamintha nepeta* Savi), la menthe silvestre (*Mentha silvestris* L.), le dictame de Crète (*Origanum dictamnus* L.), et encore l'origan (*Origanum vulgare* L.).

Sur la carte de l'ALF (C. 1301), les continuateurs du latin PŪLĒIUM se trouvent de façon éparse dans la moitié nord-est du domaine gallo-roman. Ils sont attestés dans le Pas-de-Calais, aux P. 283 Verquigneul, P. 296 Isbergues et P. 299 Baincthun, dans trois localités de Wallonie (P. 191 Malmédy, P. 194 Beaufays et P. 293 Lessines), dans la Somme (P. 263 Vrély) et dans l'Aisne (P. 230 Chartèves). Plus au sud, nous le trouvons dans l'Aube (P. 122 Baroville), la Haute-Marne (P. 120 Cour-l'Évêque et P. 121 Lamancine), la Côte-d'Or (P. 12 La Rochepot et P. 14 Morey), la Nièvre (P. 105 Chitry-les-Mines), la Saône-et-Loire (P. 919 Préty) et le Jura (P. 22 Gatey).

³⁹ Nous avons ajouté l'accent tonique qui n'était pas mentionné sur la carte de l'ALP : cet atlas précise que pour les oxytons (mots dont l'accent tonique tombe sur la dernière syllabe), il n'a pas été noté.

Les atlas régionaux que l'on prend en compte dans notre travail ne mentionnent pas d'aboutissants de PŪLĒIUM, mais il est probable que l'on trouve ces formes dans les atlas régionaux du nord, étant donné que l'ALF ne répertorie ces aboutissements que dans les régions septentrionales.

8.1 Formes précédées d'un aboutissant du latin PRIMUS

La carte relative aux noms du thym de l'ALF (C. 1301) montre des continuateurs de PŪLĒIUM quelquefois précédés d'un aboutissant du latin PRIMUS qui signifie « fin, menu » (FEW 9, 384a). Nous les trouvons dans le canton de Vaud en Suisse aux P. 969 L'Etivaz et dans le Valais aux P. 977 Châble et P. 989 Vissoye.

9. Aboutissants du latin AMĀRĀCUS

La relation entre ce terme latin signifiant « marjolaine » et le français *marjolaine*, tout comme les formes gallo-romanes dialectales traitées dans ce paragraphe, demeure obscure (Bloch-Wartburg, 1975 [1932], sous *marjolaine* ; TLFi, sous *marjolaine*) ou, pour certains étymologistes, carrément à exclure (Battisti & Alessio 1975, sous *maggiorana*). Le TLFi (sous *marjolaine*) préfère rattacher le mot français au latin médiéval MAIORANA, à son tour d'une forme **mezurāna* « marjolaine » qu'Ernout & Meillet (2001, sous cette même entrée) considèrent être un « mot oriental » comparable au grec μεζουράνα, attesté, d'après ces auteurs, chez le Pseudo-Dioscoride ; en revanche, d'après Battisti & Alessio (1975), qui renvoient l'italien *maggiorana* à cette même base médiévale, cette dernière serait attestée par Dioscoride mais la source exacte n'est pas fournie. Le TLFi ainsi que Battisti & Alessio (1975) font aussi l'hypothèse que l'évolution vers MAIORANA soit due à une probable remotivation du « mot oriental » par rapprochement avec l'adjectif latin MAIOR. André (2010 : 12-13), qui ne mentionne pas cet étymon, traite *marjolaine* sous l'entrée *amaracus*, tout comme le fait le FEW (24, 384b-385b).

Pour ce mémoire, nous avons décidé de tenir compte de la position du FEW et d'André (2010).

Le terme latin AMĀRĀCUS, qui signifie « marjolaine », est un emprunt au grec ἀμάραχος. Il est attesté depuis Lucrèce et Catulle (Ernout & Meillet, 2001, sous *amārācus*). La forme neutre ἀμάρακον (masc. ἀμάραχος) est probablement un emprunt oriental, du

sanskrit *maruva(ka)*-. (Chantraine, 1968-1970, sous ἀμάρακον ; André, 2010 : 12)⁴⁰. Selon Dioscoride, la forme latine est le « nom donné à la plante par les habitants de Cyzique et par les Siciliens » (André, 2010 : 12-13). Cette base latine a aussi permis de désigner la grande camomille, *Chrysanthemum parthenium* Bernh. (André, 2010 : 13), mais aussi « différentes plantes odorantes non distinguées par les anciens : la Marjolaine [...], des *Amaracus* sp. de Syrie et d'Asie Mineure et des *Satureia* sp. de Sicile [...] » (André, 1956 : 26).

Nous observons deux continuateurs du latin AMĀRĀCUS dans les données fournies par la carte de l'ALF (C. 1301), dans l'Aube (P. 113 Riceys) avec [mǎrʒölɛ:n] *marjolaine* et dans la Haute-Loire (P. 812 Paulhaguet) avec [mädzär'ɔ:na] *madzarona*.

10. Aboutissants du latin ROSMARĪNUM

Nous renvoyons au chapitre sur le romarin (chapitre 15 § 1) pour l'explication détaillée de l'étymon latin ROSMARĪNUM. Comme pour SĔRPŪLLŪM, où nous avons approfondi l'analyse de la forme latine dans le chapitre dédié au serpolet, nous trouvons plus judicieux de traiter la base latine ROSMARĪNUM dans les analyses consacrées au romarin.

La carte de l'ALG (C. 85) des noms du thym présente deux formes rattachées au latin ROSMARĪNUM : elles se trouvent dans l'Ariège, dans les communes de Couflens (P. 790 SE) et de Le Port (P. 791 N). Les formes issues de cette base latine se trouvent évidemment beaucoup plus diffusés dans les cartes relatives aux noms du romarin, que l'on traitera dans le chapitre lié à cette plante. Cependant, le fait d'employer le type lexical *romarin* pour le thym nous permet de réfléchir davantage sur les structures des taxinomies populaires et sur les confusions entre des plantes semblables.

11. Aboutissants du latin HYS(S)ŌPUM/ HYS(S)ŌPUS

Le latin HYS(S)ŌPUM (et HYS(S)ŌPUS) transcrit le grec υσ(σ)ωπος, emprunt probable au sémitique, désignant probablement (puisque la plante n'est jamais décrite) une espèce d'origan (Chantraine 1968-1970, sous υσ(σ)ωπος ; cf. aussi André, 2010 : 129 qui note en premier une forme en -ov). André fournit quelques détails : ce terme, usuel depuis

⁴⁰ Larousse (1874, sous *marjolaine*) fournit en revanche une autre piste étymologique selon laquelle AMĀRĀCUS viendrait du latin AMARUS « amer ».

Celse, a été employé pour des espèces de sarriettes en Grèce et en Orient, l'hysope (*Hyssopus officinalis* L.) en Italie, et enfin une espèce d'origan (*Origanum maru* L.) en Syrie.

La carte de l'ALG (C. 85) présente la dénomination [iz'op] *hysope*, que l'on trouve au P. 695 O Arrens, dans les Hautes-Pyrénées.

L'ALLOc (C. 113) présente également des aboutissements de HYS(S)ŌPUM/HYS(S)ŌPUS : [liz'ɔt] *lizotte* est attesté dans trois localités, en Lot-et-Garonne au P. 47.11 Blanquefort-sur-Briolance, et en Tarn-et-Garonne aux P. 82.13 Bioule et P. 82.22 Montbeton. La forme [liz'u] *lizou* est située dans la Lot-et-Garonne, au P. 47.10 Villereal.

12. Aboutissants du gaulois *brinos

Cette forme gauloise *brinos signifie « tige », et a donné le terme *brin* en français : « rejeton qui pousse droit d'une souche restée en terre, lorsque l'arbre a été coupé » (FEW 1, 528b).

Un seul continuateur du gaulois *brinos se trouve dans la carte de l'ALF (C. 1301) au P.685 Artix, dans les Pyrénées-Atlantiques : il s'agit de [br'änũ] *branou*.

L'ALG (C. 85) mentionne également des aboutissants de *brinos dans cinq localités des Pyrénées-Atlantiques : P. 691 Sauveterre-de-Béarn, P. 691 N Salies-de-Béarn, P. 691 NE Sainte-Suzanne, P. 685 NO Arthez et P. 685 SO Navarrenx. L'ALG confirme ainsi que les formes rattachées à cette base gauloise sont localisés dans une petite zone de l'aire gasconne.

13. Aboutissants du germanique *brūn

La forme germanique *brūn signifie « brun » (FEW 15/1, 306b).

Dans la carte des noms du thym de l'ALP (C. 228), la forme [bryn'etœ] *brunetteu* se trouve au P. 58 Barret-Le-Bas (Hautes-Alpes). Cette forme semble suffixée avec -ITTUS.

14. Étymologies obscures

Plusieurs formes tirées des atlas sont obscures du point de vue étymologique.

Pour l'*ALF* (C. 1301), nous trouvons tout d'abord la désignation *pimbou*, présente en Gascogne dans les Pyrénées-Atlantiques (P. 685 Artix, P. 686 Lembeye, P. 692 Oloron et P. 693 Aas) et les Hautes-Pyrénées (P. 695 Cauterets). Pour cette forme, nous soutenons l'idée proposée dans Gallien Guedy (2021 : 63) selon laquelle elle serait liée au toponyme gascon Pimbo, qui pourrait être un aboutissement du latin PENDULUM « pendu ». Nous verrons le motif potentiel qui ressort dans ce nom dans le chapitre suivant, § 7.

L'*ALF* atteste aussi la forme [s'ÿprẽ] *suprin* qui se situe en Isère, à Saint-Jean-de-Bournay (P. 921). La deuxième partie du mot, *prin*, pourrait être issue du latin PRIMUS « fin », que nous trouvons à plusieurs reprises dans les dénominations du thym. Ravanat (1911, sous *prin*) précise que *prin* signifie « fin ». Cette même désignation se trouve également pour le serpolet dans la même localité.

Enfin, dans le val d'Aoste, nous observons deux formes obscures d'un point de vue étymologique : il s'agit de [sěj'o:la] *seriola* et [sěju:le] *serioulé*, présentes aux P. 985 Champorcher et P. 986 Châtillon. Selon ce qui était proposé dans Gallien Guedy (2021 : 69),

« Ces formes ressemblent beaucoup à celles qui désignent la plante appelée *seriola*, plus proche de la chicorée sauvage et du pissenlit que du thym, ce dernier n'étant certainement pas présent dans le biotope local. Le terme *seriola* vient du latin APOSERIS, qui est une sorte de chicorée qui peut pousser à ces altitudes, à son tour issu du grec σέρις « endive ». Le *FEW* 21, 122a classe la forme *seris* parmi les formes inconnues, avec le signifié de chicorée ».

D'autres formes obscures présentes dans l'*ALF* sont [ɛ'a:drĩ] *chadri*, dénomination trouvée dans le Cantal (P. 714 Pleaux) et [pa'ðfẽ] *paofè*, attestée en Haute-Savoie (P. 957 Le Biot), pour lesquelles les documents que nous avons consultés ne nous ont pas permis de formuler d'hypothèse.

L'*ALP* (C. 228) mentionne une forme obscure. Il s'agit de *badasso* que l'on trouve dans le Vaucluse (P. 80 Malaucène, P. 92 Méthamis et P. 98 Entraigues) et les Alpes-de-Haute-Provence (P. 56 La Motte-du-Caire, P. 63 Saint-Geniez-de-Dromont, P. 68 Sisteron, P. 71 Noyers-sur-Jabron, P. 87 Saint-Etienne-les-Orgues, P. 90 Les Mees, P. 100 Forcalquier, P. 106 Reillanne, P. 107 Castellane et P. 113 Manosque). Le *FEW* (21, 178a) classe la forme parmi les étymologies obscures, en notant tout de même qu'il s'agit d'un nom générique donné aux plantes ligneuses aromatiques.

15. Conclusion

Le thym est une plante pour laquelle nous avons observé des dénominations très variées. Notre corpus constitué des réponses de plusieurs atlas a fait apparaître une riche pluralité de noms pour désigner cette plante. La forme majoritaire qui émerge de nos données est *thym* que nous retrouvons dans toutes les zones de l'aire gallo-romane, même si elle est beaucoup moins présente dans l'est de l'aire occitane, et pas attestée dans certaines régions septentrionales pour lesquelles il n'y a pas de réponse. Le domaine occitan est quant à lui dominé par les aboutissants de *FERICŪLA, sauf le domaine gascon qui est pourvu de désignations diverses, surtout *herbette* ou *fines herbes*. La forme *serpolet* est présente de façon localisée dans le centre de l'aire gallo-romane et en Gascogne. Enfin, l'*ALF* (C. 1301) indique d'autres appellations que l'on trouve uniquement dans les régions plus au nord, comme *piment*, *pouliot* ou *santibon*. La consultation d'atlas régionaux couvrant ces zones nous permettrait très certainement de faire ressortir ces dénominations.

Les atlas régionaux pris en compte confirment ce qui est montré dans l'*ALF* : l'*ALG* (C. 85) atteste un grand nombre de lemmes différents, et l'*ALLOc* (C. 113), l'*ALLOr* (C. 149) et l'*ALP* (C. 228) qui couvrent les régions occitanes du centre et de l'est montrent que *farigoule* est ici majoritaire.

La cartographie des données relatives au thym actuellement disponibles dans les atlas régionaux nous a permis de mettre en évidence certaines désignations que nous n'avions pas trouvées dans notre étude précédente (Gallien Guedy, 2021), où nous n'avions utilisé que la carte consacrée à cette plante dans l'*ALF*. Parmi les nouvelles données, nous avons observé notamment des composés : *bonnes herbes*, qui se situe en Gascogne aux côtés de *fines herbes*, mais aussi *romarin* et *hysope* qui se réfèrent en priorité à d'autres plantes.

Ainsi, nos données nous permettent de remarquer que les régions méridionales, où la plante fait partie du biotope local et est donc plus présente, attestent une grande variété de dénominations, contrairement aux zones de la moitié nord de l'espace gallo-roman qui recensent beaucoup moins de différences lexicales : c'est la forme *thym* qui est diffusée majoritairement.

Chapitre 7. Analyse motivationnelle

1. Classement motivationnel global

Nous choisissons d'établir en premier lieu un classement motivationnel global, en mettant en évidence les motifs qui ressortent pour toutes nos plantes. Dans un second temps, nous effectuons un classement des motifs spécifiques pour chaque plante, car nous ne retrouvons pas les mêmes motivations pour chaque végétal. Ces classifications nous ont permis de construire les cartes motivationnelles de synthèse, disponibles en annexes. La plupart de nos motivations ne sont pas transparentes pour la majorité des locuteurs : nous nous basons ainsi sur les motivations que l'on appelle « perdues », qui sont donc opaques pour les locuteurs, et que nous avons identifiées grâce à l'analyse étymologique effectuée précédemment⁴¹.

Notre classement global présente, dans un premier temps, les caractéristiques physiques de la plante, qui est le thème motivationnel principal et que nous trouvons pour nos cinq végétaux. Nous retrouvons dans cette catégorie la couleur de la plante, sa morphologie, son développement (c'est-à-dire sa position par rapport au sol), et ses propriétés organoleptiques, c'est-à-dire son odeur et sa saveur. Ensuite, l'habitat de la plante est un second grand thème qui inclut d'abord la dichotomie plante sauvage/plante cultivée ainsi que le milieu naturel dans lequel pousse la plante. Le serpolet et le thym notamment présentent des désignations dans lesquelles émergent ce motif de la dichotomie, car le serpolet est considéré comme une variété sauvage du thym, qui lui est plutôt cultivé. Le troisième thème que l'on trouve est celui des propriétés médicinales ; cette classe motivationnelle est intéressante, car elle n'émergeait pas dans Gallien Guedy (2021). Dans le présent travail, c'est la sauge qui présente le plus ce type de motifs, comme nous le verrons. Puis, nous trouvons la classe de l'usage culinaire, ainsi que celle de la comestibilité pour les animaux. Le sixième thème est celui des transferts phytonymiques : il s'agit de plantes pour lesquelles certaines désignations renvoient au nom d'une autre plante. Par exemple, le thym est nommé *marjolaine* ou *romarin*. Cette classe est importante, car presque toutes nos plantes ont des noms d'autres végétaux, et elle permet de nous questionner sur la

⁴¹ Cf. Chapitre 1 sur la motivation sémantique et cf. analyse onomasiologique

structure des taxinomies populaires. Nous verrons en détails dans les classements spécifiques les critères sur lesquels se fondent ces transferts. Les septième et huitième catégories sont les croyances socioculturelles et les aspects magico-religieux ; ce sont des classes plus développées par rapport à ce que l'on a trouvé dans Gallien Guedy (2021), même si elles restent minoritaires. Enfin, la dernière catégorie présente les motifs opaques, pour lesquelles nous pouvons seulement émettre quelques hypothèses.

1. *Caractéristiques physiques de la plante*

1.1. Couleur de la plante

1.1.1. Couleur de la fleur

1.2. Morphologie de la plante

1.2.1. Aspect des fleurs

1.2.2. Aspect des feuilles

1.2.3. Référence à la tige

1.2.4. Taille de la plante

1.2.5. Référence générique à une plante herbacée

1.3. Développement de la plante

1.4. Odeur de la plante

1.5. Saveur de la plante

2. *Habitat/Environnement de la plante*

2.1. Dichotomie non cultivée ~ cultivée

2.1.1. Plante non cultivée

2.1.1.1. « Sauvage »

2.1.1.2. Spécificateur « bâtard »

2.1.1.3. Spécificateur « simple »

2.1.1.4. Spécificateur « des prés »

2.1.2. Plante cultivée

2.2. Milieu naturel de la plante

2.2.1. Montagne

2.2.2. Près de la mer

2.2.3. « De chez nous »

3. *Propriétés médicinales*

3.1. Plante qui soigne le mal de dents

3.2. Plante qui sauve

4. *Usage culinaire*

4.1. « Fines herbes »

- 4.2. « Bonnes herbes »
- 5. Comestibilité pour les animaux**
- 5.1. « Pollen »
- 6. Transferts phytonymiques**
- 6.1. Menthe pouliot (*Mentha pulegium* L.)
- 6.2. Marjolaine (*Origanum majorana* L.)
- 6.3. Hysopé (*Hyssopus officinalis* L.)
- 6.4. Sarriette (*Satureja* sp.)
- 6.5. Romarin (*Salvia rosmarinus* Schleid.)
- 6.6. Pimprenelle (*Sanguisorba minor* Scop.)
- 6.7. Trèfle (*Trifolium* sp.)
- 6.8. Mélisse (*Melissa officinalis* L.)
- 7. Anthropomorphismes**
- 8. Croyances socioculturelles**
- 8.1. Nourriture des lapins
- 8.2. Plante qui empêche le lait de crémer
- 8.3. Plante royale
- 9. Aspects magico-religieux**
- 9.1. « Bénit »
- 9.2. « Herbe de la Saint-Jean »
- 9.3. « Herbe des sorcières »
- 10. Motifs opaques**

Nous pouvons comparer notre classement motivationnel global avec celui mis en évidence par Signorini (2005) lors de sa recherche sur les phytonymes de l'arc alpin. Dans ce travail, les différentes classes qui émergent sont : 1) la couleur d'une partie de la plante (qui comprend la couleur des fleurs, des feuilles, de la tige ou du tronc, des fruits et des graines et des parties souterraines) ; 2) la morphologie de la plante (qui englobe la dichotomie petit ~ grand, mâle ~ femelle, le développement de la plante, sa forme générale, la forme et l'aspect des fleurs, des feuilles, de tige ou du tronc, des fruits et des graines, des parties souterraines, et l'évocation d'un bruit) ; 3) les plantes et l'environnement (qui contient la dichotomie sauvage ~ non sauvage, le milieu naturel, les éléments naturels, et les références calendaires et climatiques) ; 4) les principes internes des plantes (qui inclut les propriétés olfactives, gustatives, les sécrétions et la toxicité et vénéosité) ; et 5) les plantes, hommes et animaux (qui comprend la médecine populaire, l'utilisation des plantes dans la

vie quotidienne, les plantes nuisibles, les motivations socioculturelles et la relation entre plantes et animaux).

Dans ce classement, nous retrouvons de nombreux motifs en commun avec notre propre classement (comme l'aspect des fleurs, des feuilles, le développement de la plante, la dichotomie sauvage ~ non sauvage, le milieu naturel, les propriétés olfactives, gustatives ou encore les motivations socioculturelles), mais certains motifs sont nouveaux, ce qui est évident car Signorini prend en compte beaucoup plus de plantes dans son travail. Nous voyons ainsi que lorsque nous travaillons sur plusieurs phytonymes, de multiples motivations apparaissent, et les classements diffèrent. D'autres travaux sur la motivation sémantique dans les phytonymes proposent des classements différents, comme Scarlat (2008) qui étudie la motivation dans les noms de la flore sauvage en domaine daco-roumain.

2. Classement motivationnel des désignations du thym

Les classes motivationnelles qui émergent dans les désignations du thym sont ses caractéristiques physiques, son habitat, son usage culinaire, les transferts phytonymiques ainsi que les aspects magico-religieux.

1. Caractéristiques physiques de la plante

Les caractéristiques de la plante constituent la classe motivationnelle la plus importante. Nous observons à l'intérieur de cette classe ses propriétés morphologiques, développementales et organoleptiques.

1.1 Morphologie de la plante

1.1.1 Aspect des fleurs

Les désignations *poto* ou *pota* sont motivées par l'aspect des fleurs. Si l'origine étymologique de ces dénominations est obscure, la motivation peut être celle-ci, comme expliqué par Mistral (1979 [1878], sous *poto*) : *poto* désigne la lèvre, et le thym est une plante bilabée, ce qui signifie que ses fleurs ont une forme de lèvres. Nous retrouvons ce motif dans l'*ALLOr* (C. 149), dans quelques localités de l'Hérault et du Gard.

1.1.2 Aspect des feuilles

L'aspect des feuilles est un motif que l'on trouve dans plusieurs dénominations pour le thym. D'abord, certains aboutissements de *FERICŪLA possèdent le radical [friz-] ou [frez-], contrairement aux autres formes majoritaires qui possèdent [frig-] ou [farig-], ce que nous avons observé dans l'analyse onomasiologique (cf. chapitre 6 § 3). Cette différence phonétique pourrait être interprétée comme une nouvelle motivation par rapport aux formes prédominantes. En effet, ces formations particulières pourraient s'expliquer par la forme des feuilles de thym, qui, nous le rappelons, sont frisées. Le *FEW* (3, 465b) rapporte cette idée également : ces noms seraient influencées par le verbe *friser*. L'*ALF* (C. 1301) répertorie ces formes au centre de l'aire gallo-romane, dans l'Ain et la Saône-et-Loire, ainsi que plus au sud, dans l'Ariège. L'*ALG* (C. 85) les atteste dans ce même département ainsi que dans le Gers. L'*ALLOc* (C. 113) quant à lui présente ce type de formations dans le Tarn et l'Ariège également. Ainsi, ces variantes phonétiques se trouvent dans deux zones localisées du domaine gallo-roman, mais espacées l'une de l'autre : d'une part, au centre de l'aire avec l'Ain et la Saône-et-Loire, et d'une autre part, au sud-ouest, dans l'Ariège, le Gers et le Tarn.

Une autre désignation peut se rattacher à ce motif de l'aspect des feuilles : il s'agit de [asp'i] *aspi*, aboutissant du latin *SPĪCA* « épi ». Le thym a la forme d'un épi, ce qui a pu motiver ce nom que l'on trouve dans l'*ALP* (C. 228) au sud de l'Isère.

Les plantes nommées d'après leurs feuilles sont très nombreuses (Guiraud, 1986) et la forme des feuilles est un motif important. Séguy (1953 : § 648) souligne que « l'*homo sapiens* lui-même est spécialement frappé par le contour des feuilles » : en effet, les feuilles sont un élément de la plante visible directement par l'homme.

1.1.3 Référence à la tige

La référence à la tige se retrouve dans les désignations issues du gaulois **brinos*. Ces formes qui contiennent l'idée de « brin » ne renvoient pas spécifiquement à la tige du thym, mais à l'idée générique de la tige. Séguy (1953 : § 743) précise que la notion de tige est également une source de création lexicale importante dans les phytonymes, dans le domaine gascon : « La seule notion de tige, restreinte et spécialisée, suffit à désigner une plante remarquable par cette partie ».

Cela se confirme dans nos données, car nous retrouvons ces formations très localisées, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, à une reprise dans l'*ALF* (C. 1301) et de façon plus évidente dans l'*ALG* (C. 85).

1.1.4 Référence générique à une plante herbacée

L'aspect global du thym, une petite plante herbacée, constitue la source de motivation des désignations rattachées au latin HERBA « herbe » et possédant le suffixe diminutif -ITTA. Dans l'*ALF*, ce type de formes se retrouve dans le domaine gascon, le long de la Garonne, comme dans l'*ALG*. Dans ce dernier, elles sont aussi attestées plus au sud de la Gascogne, dans les Hautes-Pyrénées. L'*ALLOc* (C. 113) enfin mentionne ces formes en Gironde et dans le Lot-et-Garonne. Cette motivation se trouve ainsi assez localisée au sud-ouest de l'aire gallo-romane.

1.2 Développement de la plante

Le développement de la plante, est plus précisément sa position par rapport au sol, est le motif des dénominations qui se rattachent à la base latine SĚRPŮLLŪM. Cet étymon vient du grec et signifie « ramper » (cf. chapitre 9 § 1). En effet, le thym et surtout le serpolet sont des végétaux dont les tiges se développent en rampant⁴². Dans l'*ALF* (C. 1301), ces formes se situent au centre de l'aire gallo-romane ainsi que dans certaines zones périphériques des Landes, Hautes-Pyrénées et Alpes de Haute-Provence, et l'*ALG* (C. 85) atteste également ce type de motif majoritairement à l'ouest du domaine gascon.

1.3 Odeur de la plante

Le motif étymologique de l'odeur de la plante émerge dans les désignations rattachées au latin THYMUM, qui signifie « être odorant » comme nous l'avons mentionné dans la partie onomasiologique (chapitre 6 § 1). Ce motif est majoritaire dans les données de l'*ALF* (C. 1301) : nous le retrouvons du côté ouest et au centre de l'aire gallo-romane, ainsi que dans l'est au niveau du Jura, des Vosges ou encore de la Côte-d'Or, et dans l'aire francoprovençale. Dans l'*ALG* (C. 85), ce motif se trouve au nord de l'aire gasconne ainsi que dans les localités espagnoles, et dans l'*ALLOc* (C. 113), il est représenté de façon dispersée dans toute l'aire. L'*ALMC* (C. 134) l'atteste seulement en Lozère, et l'*ALP* (C.

⁴² Voir la description botanique du serpolet, chapitre 8 § 1.

228) majoritairement dans le nord du domaine occitan. Enfin, l'*ALDC* (C. 1101) montre que ces aboutissants de *THYMUM* et donc ce motif de l'odeur sont très diffusés surtout dans les régions à l'ouest et au sud de la zone catalane.

Une autre forme exprime le motif de l'odeur, et plus particulièrement le parfum agréable de ce végétal : il s'agit des dénominations [sātibō] *santibon*, qui explicitent ainsi l'idée de « sent bon ». Nous trouvons ce type de formations dans l'*ALF* dans une zone localisée du centre-est de l'aire gallo-romane, qui comprend la Haute-Saône, le Doubs, le Jura ainsi que Belfort. Cette construction n'apparaît pas dans les atlas régionaux que nous avons consultés ; il nous semble, au vu des résultats trouvés dans l'*ALF*, qu'elle pourrait très certainement se trouver en revanche dans des atlas du nord. Ces désignations nous paraissent intéressantes, étant donné qu'elles reflètent la bonne odeur et non pas une mauvaise odeur, plus fréquente dans les phytonymes motivés par l'odorat. Signorini (2005, 374-382) met en évidence cette idée et montre dans sa recherche que sur 360 phytonymes, seulement 2% renvoient à une odeur agréable. Pour nos plantes, nous observons l'inverse, c'est-à-dire seulement des désignations en lien avec une bonne odeur, ce qui émerge aussi dans les analyses motivationnelles pour le serpolet et le basilic que nous verrons ultérieurement.

1.4 Saveur de la plante

Les dénominations issues du latin *PIPER* se rattachent au motif de la saveur de la plante, et plus précisément à son goût fort et poivré. Dans l'*ALF* (C. 1301), ces formes se trouvent dans trois zones du sud de l'aire gallo-romane : dans les Landes en Gascogne, un peu plus au nord de ce domaine en Dordogne, en Corrèze et dans le Lot, et enfin à l'est en Haute-Loire. L'*ALG* (C. 85) atteste ces formes dans les mêmes régions : dans les Landes et en Dordogne. L'*ALLOc* (C. 113) les recense aussi dans ce dernier département, l'*ALLOr* (C. 149) dans le Gard et l'*ALMC* (C. 134) en Haute-Loire, comme pour l'*ALF*. Ainsi, cette saveur poivrée de la plante se trouve localisée dans le sud du domaine gallo-roman, plutôt à l'ouest en Gascogne, et aussi au centre en Haute-Loire.

Cette motivation émerge également dans d'autres formes, qui sont celles qui représentent l'idée de « piment » : nous les trouvons en Saône-et-Loire dans l'*ALF*, et dans l'Aveyron pour l'*ALLOc*. Nous pouvons aussi classer ces formes dans la classe motivationnelle des transferts phytonymiques, étant donné que le piment *Capsicum* sp. est

une autre plante : dans ce cas le transfert est fondé sur les propriétés organoleptiques similaires entre les deux plantes, et notamment leur saveur piquante.

2. Habitat de la plante

2.1 Dichotomie sauvage ~ cultivée

2.1.1 « Sauvage »

Le motif de la plante sauvage apparaît dans les dénominations rattachées au latin *FERICŪLA. Cette représentation est encore une fois identifiée grâce à l'analyse étymologique : le motif n'est pas perçu immédiatement par la plupart des locuteurs. Dans l'ALF (C. 1301), nous trouvons ces formations dans l'aire occitane (excepté le domaine gascon), et dans l'ALG (C. 85), seulement dans une localité des Pyrénées-Atlantiques. L'ALLOc (C. 113) atteste ce motif dans les départements du Tarn, de l'Aude, de l'Ariège, du Tarn-et-Garonne et du Lot. L'ALLOr (C. 149), conformément aux résultats de l'ALF, recense cette motivation dans toute l'aire occitane de cet atlas (Aude, Hérault et Gard), mais l'ALMC (C. 134), qui prend en compte une région plus au nord, ne le confirme qu'à trois reprises en Lozère et en Ardèche. L'ALP (C. 228) permet de confirmer toutes ces données : ce motif est majoritaire dans toute la zone est de l'aire occitane. Enfin, l'ALDC (C. 1101) évoque cette représentation de la plante sauvage à l'est et tout le long du littoral de l'aire catalane, et plus au sud jusqu'à la province de Tarragona.

Nous pouvons souligner qu'une autre désignation, *piment sauvage*, se rattache à ce motif. En effet dans ce cas, le spécificateur explicite *sauvage* permet faire ressortir cette caractéristique de la plante. Cette désignation se situe en Côte-d'Or sur la carte de l'ALF. Nous aurions pu aussi la classer dans le motif de la saveur de la plante, grâce à la présence du terme *piment* (cf. § 1.4). Mais ici nous avons choisi de prendre en compte le spécificateur (*sauvage*) plutôt que le terme générique (*piment*) qui selon nous, est moins important dans cette construction : le terme *sauvage* permet une dichotomie entre plante sauvage et plante cultivée, et si nous classons la construction *piment sauvage* avec le générique *piment*, donc dans une autre classe motivationnelle, nous n'avons plus cette information de distinction. Nous verrons dans notre analyse des motivations des désignations du serpolet que les constructions formées d'un terme générique et du modificateur *sauvage* sont très présentes,

car cette dichotomie permet de séparer le thym et le serpolet, ce dernier étant considéré comme une variété sauvage du thym.

3. Propriétés médicinales

3.1 Plante qui soigne le mal de dents

Le motif des propriétés médicinales est rattachée à une seule désignation, visible dans l'*ALDC* (C. 1101) dans la province de Tarragone, *herba queixalera*. Veny (2015 : 204) précise que la plante s'appelle ainsi « peut être pour la croyance qu'elle soigne les maux des dents, sinon c'est une confusion avec une autre plante »⁴³. Cette piste de la confusion avec un autre végétal est mentionnée aussi par Olive (1997 : 152) qui précise qu'en médecine populaire, on soignait les maux de dents avec des fumigations de jusquiame noire, plante herbacée toxique de la famille des Solanacées⁴⁴, nommée *herba queixalera*. Llugany (2013 : 46) émet également cette piste : une graine de jusquiame noire introduite dans une carie calmait les douleurs. Cunningham (1987 : 147) évoque le nom *herbe au mal de dents* pour cette plante.

4. Usage culinaire

Le motif de l'usage culinaire est bien représenté dans les désignations du thym, ce qui n'est pas surprenant car le thym est très utilisé dans les préparations culinaires méridionales, comme nous l'avons précisé dans la description de la plante (cf. chapitre 5 § 3).

L'idée de « fines herbes » se retrouvent dans les noms issus du latin HERBA + latin FINA ou PRIMA, tels que *erbo fino* ou *erbo primo*. Ce motif peut être transparent pour certains locuteurs, car *erbo* signifie « herbe » en occitan (Mistral, 1979 [1878], sous *erbo*). Dans l'*ALF* (C. 1301), cette motivation est attestée dans le domaine occitan, et plus précisément dans une zone à l'est de l'aire gasconne. L'*ALG* (C. 85) présente ce motif dans cette même zone, et l'*ALLOc* (C. 113) le mentionne dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn-et-Garonne, donc en continuité des départements présentés dans l'*ALG*. Même si nous classons ces formes dans la catégorie de l'usage culinaire, elles

⁴³ « [...] potser per la creença que cura el mal de queixal, si no és una confusió amb una altra espècie ».

⁴⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Jusquiame_noire

pourraient aussi posséder un autre motif. Selon Séguy (1953, § 664), les dénominations *finés herbes* construites avec des continueurs de FINA ou de PRIMA renvoient à la forme des feuilles, qui sont petites, fines, ce qui n'est pas impossible étant donné que l'on trouve d'autres attestations dans lesquelles émergent ce motif de l'aspect des feuilles (voir ce motif, § 1.1.2).

L'idée de « bonnes herbes » est également associée à ce motif de l'usage culinaire, et au fait que le thym est considéré comme un très bon aromate qui accompagne de nombreux plats. Nous retrouvons ce motif comme pour « fines herbes » dans le domaine gascon : l'ALG le montre dans une zone localisée comprenant le Gers, la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne.

Ainsi, ce motif de l'usage culinaire dans les désignations du thym est attesté dans une zone restreinte de l'aire gallo-romane : nous le trouvons seulement dans une partie de l'aire gasconne.

5. Transferts phytonymiques

La classe motivationnelle des transferts phytonymiques, c'est-à-dire l'observation du nom d'une autre plante pour désigner le thym, est une catégorie importante dans nos données. En effet, comme nous l'avons déjà observé dans Gallien Guedy (2021), le thym est associé à diverses autres plantes, telles que la menthe pouliot (*Mentha pulegium*), la marjolaine (*Origanum majorana*), le piment (*Capsicum* sp.) Dans le présent travail, d'autres plantes émergent pour le thym ; c'est le cas de l'hysope (*Hyssopus officinalis*) et du romarin (*Salvia rosmarinus*). Ces transferts posent des questions sur la structure des taxinomies populaires, qui regroupent des plantes selon plusieurs critères que nous analyserons en détails, face aux taxinomies scientifiques qui ont pour but de distinguer chaque genre et à l'intérieur de celui-ci chaque espèce.

5.1. Menthe pouliot (*Mentha pulegium* L.)

La référence à la menthe pouliot émerge dans les dénominations issues de la base latine PŪLĒIUM « pouliot ». Cette plante et le thym sont deux plantes herbacées qui font partie de la famille des Lamiacées, et elles se ressemblent d'un point de vue morphologique : elles ont toutes deux des petites feuilles vertes et des fleurs rosées, comme le montre l'image ci-dessous.



Photo 5. La menthe pouliot (*Mentha pulegium* L.). Image tirée du site *Wikipédia* (https://fr.wikipedia.org/wiki/Menthe_pouliot#/media/Fichier:Mentha_pulegium_enfocue_2010-8-14_RioMontoro_SierraMadrona.jpg)

Le lien entre ces deux plantes se fonde donc sur leurs caractéristiques morphologiques qui sont similaires, mais elles sont aussi liées par l'odeur. En effet, Lieutaghi (1996 : 297) précise que « le pouliot est l'une des menthes sauvages les plus agréablement parfumées [...] ».

Nous observons cette motivation liée à la ressemblance entre les deux végétaux dans l'*ALF* (C. 1301), de façon dispersée dans la moitié septentrionale du domaine gallo-roman. Les atlas régionaux ne mentionnent pas ces formes, mais comme précisé dans notre analyse onomasiologique, il est probable que ce motif émerge dans des atlas prenant en compte ces régions du nord.

5.2. Marjolaine (*Origanum majorana* L.)

La marjolaine est également une plante liée au thym grâce à ses caractéristiques morphologiques : elle possède aussi des fleurs rosées et des feuilles vertes, et fait partie de la même famille des Lamiacées.



Photo 6. La marjolaine (*Origanum majorana* L.). Image tirée du site *Wikipédia* (https://fr.wikipedia.org/wiki/Marjolaine#/media/Fichier:Origanum_majorana_002.JPG).

Ce motif est attesté dans l'*ALF* (C. 1301), dans deux localités éloignées de l'Aube et de la Haute-Loire. Les atlas régionaux ne présentent pas ce motif.

5.3. Hysope (*Hyssopus officinalis* L.)

L'hysope est un arbrisseau vivace faisant encore une fois partie des Lamiacées. Il a également des fleurs violacées, blanches ou rouges, groupées en épi ainsi que des feuilles vertes. L'hysope et le serpolet partagent les mêmes propriétés toniques et stomachiques (Lieutaghi, 1996 : 263). Le transfert se base alors ici aussi sur la similitude entre les deux plantes.



Photo 7. L'hysope officinal (*Hyssopus officinalis* L.). Image tirée du site Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Hysope#/media/Fichier:Hyssopus_officialis.jpg)

La représentation de cette plante est attestée dans le domaine gascon : dans l'*ALG* (C. 85), dans une localité dans Hautes-Pyrénées ainsi que dans l'*ALLOc* (C. 113) dans le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

5.4. Romarin (*Salvia rosmarinus* Schleid.)

Le romarin, plante dont nous analysons également les noms dans ce mémoire, est aussi lié au thym car nous trouvons la désignation *romarin* pour le thym, dans l'aire gasconne en Ariège (*ALG* C. 85). Nous renvoyons au chapitre 14 pour une description détaillée du romarin, mais nous précisons à nouveau qu'il s'agit d'un végétal appartenant aux Lamiacées, qui possède des feuilles allongées vertes et des fleurs violettes ou bleu clair. Comme dans les cas précédents, le transfert est donc basé sur l'aspect similaire des deux végétaux.

6. Aspects magico-religieux

Les aspects magico-religieux constituent une classe motivationnelle plus marginale dans notre analyse. Nous avons en premier lieu des formes dans lesquelles apparaissent l'idée de *bénit*. L'*ALF* (C. 1301) mentionne au centre de l'aire gallo-romane, dans le Cantal, les noms [bɛ̃n'ɛ̃ta] *bigneta* et [de la benite] *de la bénite*. Nous soutenons toujours l'idée proposée dans Gallien Guedy (2021) selon laquelle les locuteurs ont nommé le thym avec l'idée de *bénit* car cette plante, grâce à ses innombrables vertus curatives et culinaires, serait

perçue comme une plante bénite. Mais une autre piste est à évoquer : Séguy (1953 : § 765) rapporte que *bineta* renvoie à l'oseille, à cause de sa saveur acide, et que le vin est nommé *bineto*. Ainsi, il est possible que le thym soit appelé avec ces noms à cause de sa saveur aigre et forte.

Puis, nous nous sommes intéressée à une autre désignation, *herbe de la Saint-Jean*, présente cette fois dans un atlas régional prenant en compte une région plus au nord, l'*Atlas de l'Auvergne et du Limousin* (ALAL vol.1, C. 386 Le thym). Elle est attestée dans le Puy-de-Dôme. Nous avons décidé de prendre en compte quand même cette dénomination car elle nous paraît très intéressante pour notre analyse : elle permet de faire émerger une motivation magico-religieuse, et nous trouvons ce même nom aussi pour la sauge (ce que nous verrons dans l'analyse des motifs de cette plante).

La Saint-Jean est une fête, à l'origine païenne, qui a été christianisée et qui a lieu le 24 juin, lors du solstice d'été (Alinei, 1984 : 92). Ce jour-là, il existe beaucoup de croyances, et notamment en lien avec les plantes. Leurs propriétés sont plus fortes, exaltées, et de nombreux végétaux qui sont inefficaces acquièrent des propriétés miraculeuses (Van Gennep, 1999 : 1608). En revanche, les plantes mauvaises ou vénéneuses perdent leur poison et leur pouvoir diabolique la nuit de la Saint-Jean (De Gubernatis, 1878-1882 : 187). Alinei (1984 : 92) précise que Saint-Jean est la traduction chrétienne du magicien dans les fêtes païennes, et pour les plantes, il a le rôle de contrôleur, libérateur et dispensateur des propriétés magiques (médicinales, calmantes, excitantes, antidouleurs...) réelles ou supposées. Si les plantes en question sont récoltées la veille de la Saint-Jean, leurs vertus sont donc plus importantes et plus fortes. Cet auteur ajoute que le folklore sur les vertus magiques des plantes cueillies à ce moment s'applique à toute l'Europe. En effet, en Suède par exemple, les jeunes filles composent un bouquet la veille de la Saint-Jean avec neuf fleurs différentes, cueillies sur neuf terrains différents, qu'elles placent ensuite sous leur oreiller pour que leurs rêves se réalisent (De Gubernatis, 1878-1882 : 191). Sébillot (1906 : 474-475) exprime les traditions autour de cette cueillette particulière : les herbes de la Saint-Jean peuvent être récoltées pendant 24 heures, du 23 juin à midi jusqu'à 24 juin à la même heure. Cependant, pour les plantes les plus puissantes, elles doivent être ramassées à minuit le 24 juin.

La dénomination *herbe de la Saint-Jean* renvoie à de nombreuses plantes. Dans l'Antiquité, Pline avait déjà énuméré les herbes dites de la Saint-Jean, même s'il ne précise

pas qu'elles doivent être cueillies seulement lors du solstice d'été : il s'agissait de la camomille, l'armoise, la bardane, le chiendent, le lierre terrestre, le millepertuis, la verveine, l'orchis, le lycopode et le pouliot (Van Genep, 1999 : 1610). Aujourd'hui, nous trouvons une grande variété de plantes sous ce nom *herbe de la Saint-Jean*. Van Genep (1999 : 1611) signale que la variation est importante, et que selon les régions, et même selon les villages, les listes des herbes de la Saint-Jean ne sont pas similaires.

Durand-Tullou (1972 : 238) mentionne la croyance suivante qui lie le thym et la fête de la Saint-Jean :

« Plusieurs épidémies ont ravagé la région aux XVI^e et XVII^e siècles, déterminant la disparition de certains hameaux. Pour prévenir la contagion, le soir de la St Jean, on prélevait une pelletée de braises au feu allumé en plein air et on les déposait dans l'âtre soigneusement nettoyé. On jetait alors sur les braises des rameaux de Laurier, de Romarin et une touffe de Thym. La maison était alors préservée jusqu'à la St Jean suivante. Cette pratique est restée en usage dans certaines localités jusqu'au début du XX^e siècle »⁴⁵.

Cette croyance révèle bien le caractère important des plantes, ici du thym et du romarin, le jour de la Saint-Jean, mais elle nous rappelle également l'aspect purificateur associé au thym, comme cela a été explicité dans le chapitre consacré à cette plante⁴⁶. Sébillot (1906 : 384) évoque aussi une croyance associant encore le thym et le romarin : le matin de la Saint-Jean, dans le Roussillon, les jeunes filles placent aux portes et aux fenêtres des bouquets de thym et de romarin en forme de croix, cueillis la veille, afin de repousser les mauvaises fées et les démons. Le romarin, plante que nous traitons également dans ce mémoire, pourrait donc avoir une dénomination se rapportant à la Saint-Jean, étant donné qu'on le trouve dans les deux croyances précédentes. Nous ne trouvons pas de telles désignations dans nos données, mais une étude plus vaste permettrait peut-être de trouver ce type de dénomination.

La Saint-Jean est donc un jour particulièrement important, auquel sont associées diverses croyances et pratiques, notamment en lien avec les plantes. Cette fête est ainsi à l'origine de la dénomination *herbe de la Saint-Jean* pour le thym.

⁴⁵ Les plantes mentionnées ici sont des plantes antiseptiques, ce qui explique aussi cette tradition.

⁴⁶ Cf. chapitre 5 § 4 sur les traditions et croyances associées au thym.

7. Motifs opaques

Dans les atlas que nous avons consultés, nous trouvons plusieurs formes opaques du point de vue motivationnel. Nous tentons d'émettre tout de même quelques hypothèses pour ces dénominations particulières.

L'*ALF* (C. 1301) atteste d'abord la désignation *pimbou*, présente en Gascogne. Le motif qui émerge dans cette désignation pourrait être celui du lieu de pousse du thym : en effet, comme proposé dans Gallien Guedy (2021 : 63),

« Une [...] hypothèse pourrait faire émerger un lien entre la forme [pimbu] et le toponyme *Pimbo* [...]. Sorbets (1886 : 340) considère ce toponyme comme un continuateur du latin PENDULUM, qui rappelle la position de ce village au sommet et sur le versant de la colline. Le terme dialectal que nous traitons pourrait ainsi être un continuateur de cette même base latine, et le thym, qui se trouve abondamment sur les montagnes et les sommets des Pyrénées (Picot de Lapeyrouse, 1813 : 339), pourrait donc être nommé *pimbou* en raison des conditions géographiques dans lesquelles il croît ».

La forme *suprin*, se trouve quant à elle en Isère : elle pourrait être liée à l'idée de « fin », que nous observons à plusieurs reprises pour le thym (avec les noms renvoyant à l'idée de « fines herbes »), car *prin* signifie « fin, délié » selon Ravanat (1911, sous *prin*).

Dans le val d'Aoste, les formes *seriola* et *serioulé*, présentes aux P. 985 Champorcher et P. 986 Châtillon, sont opaques. La piste proposée dans Gallien Guedy (2021 : 69) est que ces noms se rapprochent de la plante nommée *seriola* dans ces régions, proche de la chicorée sauvage.

Une autre hypothèse, plus minoritaire, peut être émise. Les documents consultés indiquent que *seriola* ou *seriolo* désignent une espèce de poisson : Mistral (1979 [1878], sous *seriolo*) précise qu'il s'agit d'un poisson de mer, ce que confirment Alibert (1966, sous *seriòla*) et le *FEW* (21, 254a). Du côté italien, Battisti & Alessio (1975, sous *seriòla*) corroborent cette idée et ajoutent que le terme peut désigner aussi un canal artificiel, une petite douve. Toutefois, le lien entre ce poisson et le thym reste flou.

D'autres formes opaques émergent dans les données de l'*ALF* : c'est le cas de *chadri*, attestée dans le Cantal et de *paofè*, trouvée en Haute-Savoie pour lesquelles les documents à notre disposition ne nous ont pas aidé à trouver une motivation pertinente.

L'ALP (C. 228) fournit aussi pour sa part quelques attestations opaques. La première est la forme *badasso* attestée dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. Comme précisée précédemment (chapitre 6 § 14), le *FEW* (21, 178a) la classe dans les étymologies obscures, en précisant que ce terme est nom générique donné aux plantes ligneuses aromatiques. Alibert (1966, sous *badar*) indique que *badassa* renvoie à diverses plantes, telles que le plantain, la lavande spic et le thym, ce que confirme Mistral (1979 [1878] sous *badasso*) qui ajoute que ces deux dernières plantes sont nommées de cette façon à cause de leurs fleurs bilabiées, donc en forme de lèvres, car la première partie du mot, *bada*, signifie « béer, bayer ; regarder, écouter, bouche béante » (Mistral, 1979 [1878], sous *bada*). Ce motif de l'aspect des fleurs est une piste intéressante car il ressort également avec les désignations *poto* ou *pota* vues précédemment (cf. motif de l'aspect des fleurs), également attestées dans l'aire occitane.

La seconde forme opaque trouvée dans l'ALP se situe dans les Hautes-Alpes : il s'agit de *brunetteu*, dont l'étymon est cette fois-ci connu. C'est une forme continuatrice du germanique **brūn* « brun », comme nous l'avons précisé dans le chapitre précédent (§ 13). En revanche, même si la motivation paraît claire et semble désigner la couleur de la plante, nous allons voir qu'une autre piste peut être proposée. La couleur est potentiellement le motif qui ressort dans cette dénomination, ce qui est surprenant car le thym n'est pas une plante sombre : en effet, comme nous l'avons mentionné dans la description botanique, c'est un végétal possédant des petites fleurs blanches ou rosées et des petites feuilles vertes (cf. chapitre 5 § 1). Peut-être est-ce la tige ou les graines foncées qui ont engendré cette dénomination, mais une autre hypothèse semble intéressante. Alibert (1966, sous *brun*) précise que *bruneta* désigne la brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora* L.), plante herbacée de la famille des Lamiacées, et le *FEW* (15/1, 309b) rapporte que l'on emploie le terme *brunela* dans la région de Nice pour désigner cette même plante. Les sources n'évoquent pas le thym sous ce nom, mais il pourrait exister un transfert phytonymique entre la brunelle et le thym, étant donné que ce sont deux végétaux visuellement similaires, possédant des fleurs violettes et des feuilles vertes :



Photo 8. La brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora* L.). Image tirée du site Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Brunelle_à_grandes_fleurs#/media/Fichier:Prunella_grandiflora1.jpg)

8. Conclusion

Les désignations du thym présentent une grande variété de motivations. La classe la plus importante est celle des caractéristiques physiques de la plante (54,7%), suivies de son habitat (32,7%), de l'usage culinaire (6,7%), des transferts phytonymiques (2,3%), des aspects magico-religieux (0,3%) et des propriétés médicinales (0,1%). Les motifs opaques (3,2%) constituent aussi une catégorie particulièrement présente : plusieurs désignations sont opaques d'un point de vue motivationnel, même si nous avons tenté d'émettre des pistes d'élucidation.

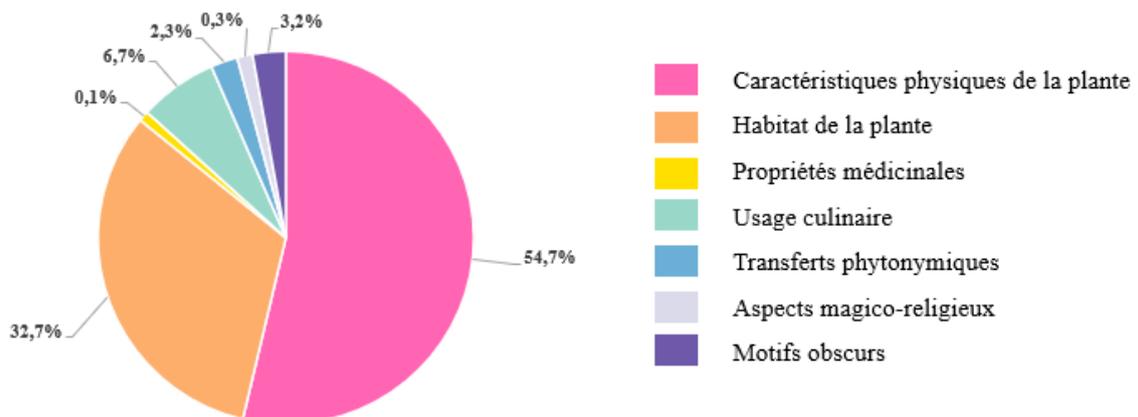


Figure 12. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations du thym.

Dans notre corpus, les caractéristiques physiques sont un motif qui couvre toute l'aire gallo-romane et également dans l'aire ibéro-romane. L'habitat de la plante se trouve dans

l'aire occitane, à l'exclusion du domaine gascon, et continue en Catalogne. Le motif de l'usage culinaire se situe au contraire en Gascogne, et le mécanisme des transferts phytonymiques produit des résultats dans la moitié nord de l'espace gallo-roman principalement, mais se trouve aussi en Gascogne. Le motif des aspects magico-religieux est visible enfin au centre de l'aire.

Toutefois, tous les atlas n'attestent pas les caractéristiques physiques comme classe majoritaire : si c'est le cas de l'*ALF* (C. 1301), l'*ALG* (C. 85), l'*ALLOc* (C. 113) et l'*ALDC* (C. 1101), en revanche l'*ALLOr* (C. 149), l'*ALMC* (C. 134) et l'*ALP* (C. 228) montrent l'habitat de la plante comme classe prédominante, car nous trouvons majoritairement la forme *farigoule* dans le centre et le sud-est de l'aire occitane.

Dans la classe motivationnelle la mieux attestée, celle des caractéristiques physiques, nous observons que c'est le motif de l'odeur (73%) qui est prépondérant. Les autres traits spécifiques à l'intérieur de cette catégorie concernent le développement de la plante (8%), la référence générique à une plante herbacée (8%), la saveur de la plante (6%), l'aspect des feuilles (3%), l'aspect des fleurs (1%) et la référence à la tige (1%).

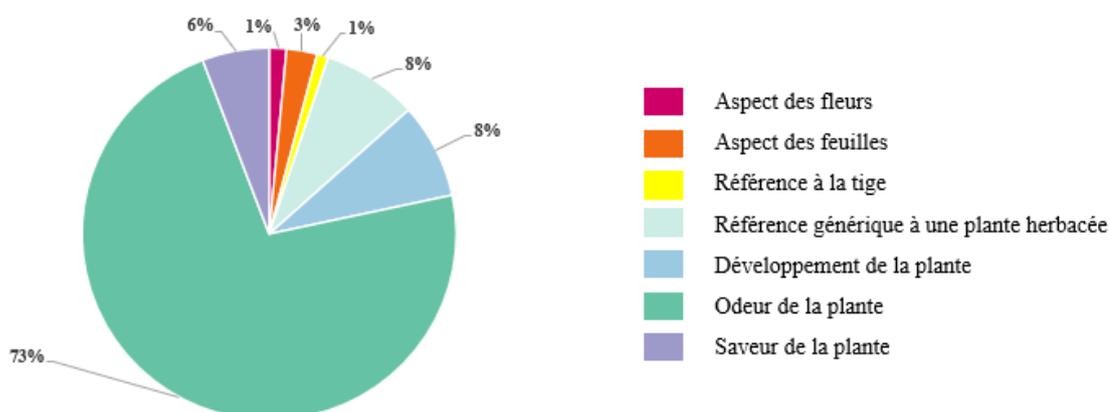


Figure 13. Motifs spécifiques dans la classe motivationnelle des caractéristiques physiques de la plante.

Partie 3

-

Analyse des désignations du serpolet

Chapitre 8. Description, propriétés, usages et croyances

1. Description botanique

Le serpolet que nous connaissons, *Thymus serpyllum* L., est assez rare en Grèce, même si les Grecs connaissaient déjà divers serpolets assez proches du nôtre. Théophraste, au IV^e siècle avant J.-C. et Dioscoride, au I^{er} siècle, mentionnent une forme sauvage et une forme cultivée de cette plante (Fournier, 2010 : 930).



Figure 14. Schéma du serpolet (*Thymus serpyllum* L.) (Regnault, 1774 : 57).



Photo 9. Le serpolet (*Thymus serpyllum* L.).

Image issue du site *Tela Botanica*
(<https://api.tela-botanica.org/img:0001800340.jpg>)



Photo 10. Le serpolet (*Thymus serpyllum* L.).

Image issue du site *Wikipédia*
(https://fr.wikipedia.org/wiki/Serpolet#/media/Fichier:Wilder_Thymian.jpg).

Le serpolet, *Thymus serpyllum* L., est un sous-arbrisseau appartenant à la famille des Lamiacées, mesurant de 10 à 50 cm de haut. Ses tiges rampantes portent des ramifications dressées, avec des petites feuilles opposées, ovales et vertes sur les deux faces. Il possède des fleurs roses, mauves ou violettes, qui sont rassemblées en glomérules au bout des tiges (Fleurentin, 2018 : 254). Le serpolet se distingue du thym par ses feuilles un peu plus grandes, ses fleurs plus roses pourprées, et ses tiges plus allongées et rampantes (Brosse, 1990 : 300). Originaire d'Europe, il est répandu dans les zones tempérées, les pâturages, les maquis et les zones arides (Fleurentin, 2018 : 254). On le trouve beaucoup sur les pelouses sèches, les côteaux, les lieux secs et les rocailles ensoleillées (Lieutaghi, 1996 : 419), surtout dans les régions montagneuses (Brosse, 1990 : 300). Toute la plante est aromatique, elle répand une agréable odeur, son goût est âcre et un peu camphré (Cazin, 1858 : 908). Son huile essentielle est riche en carvacrol, mais à forte dose, elle est toxique (Fleurentin, 2018 : 255). Ses propriétés sont proches de celles de l'huile de thym, mais moins fortes (Larousse, 2001 : 276).

Le serpolet, comme les autres plantes, est polymorphe ; elle diffère selon les régions et les climats. Sa hauteur varie, ses fleurs changent de couleur, ses organes ne sont pas tout à fait similaires, et même son parfum est différent : il se rapproche parfois de la mélisse, de l'origan, du citron (Sélection du Reader's digest, 1985 : 280). Ces différences ont pu engendrer certaines dénominations basées sur *origan* ou sur *citron* que nous trouvons dans les atlas linguistiques et que nous détaillerons plus tard. Lieutaghi (1996 : 420) précise que même sa valeur médicinale varie en fonction de sa forme, de son odeur plus ou moins forte et de son lieu de pousse ; l'odeur d'un serpolet qui croît à la mer n'est pas la même que celle d'un serpolet poussant à la montagne.

2. Propriétés médicinales

Dans l'Antiquité grecque, Dioscoride exprime les propriétés du serpolet : il est diurétique, emménagogue, bon contre les spasmes, les convulsions, les hernies, les inflammations du foie et les troubles cérébraux (Fournier, 2010 : 930). Dans la médecine arabe, Avicenne au XI^e siècle précise qu'il est efficace contre la putréfaction, qu'il tue les poux et les vers, qu'il agit contre les obstructions des narines, et qu'il a une bonne action contre les piqûres de guêpe (Fleurentin, 2018 : 254).

Durant le Moyen-Âge, les bienfaits mis en évidence par Dioscoride sont repris et un peu enrichis : le serpolet est utile contre les maux de tête, les hernies, les douleurs et la coqueluche (Fournier, 2010 : 930). Au XVII^e siècle, le botaniste anglais Nicholas Culpeper conseille cette plante pour les hémorragies internes, la toux et les vomissements (Larousse, 2001 : 276). Dans le même siècle, le médecin et naturaliste danois Simon Pauli utilise la décoction de serpolet comme dépuratif dans l'érysipèle⁴⁷ (Lieutaghi, 1996 : 421). Les anciens herboristes considéraient que le serpolet était échauffant, emménagogue, diurétique et carminatif. Comme dans l'Antiquité, il « brisait les pierres dans la vessie, rentrait les hernies, désopilait le foie et les poumons et la rate, rendait service aux hydropiques » (Losch, 1908 : 125). Au XVIII^e siècle, Carl von Linné emploie le serpolet pour combattre les maux de tête causés par l'ivresse (Larousse, 2001 : 276). En 1808, le docteur Martineng, médecin dans l'armée d'Italie, vit l'aumônier d'un hôpital stopper une hémorragie nasale en faisant aspirer par les narines de la poudre de serpolet sec. Cette pratique se montre aussi efficace dans le cas d'hémorragies utérines (Cazin, 1858 : 909 ; Lieutaghi, 1996 : 422).

De nos jours, les diverses propriétés médicinales reconnues du serpolet sont : antibactérien, antiviral, antispasmodique, emménagogue, stimulant, stomachique, expectorant, antiseptique, vermifuge (Fleurentin, 2018 : 254-255), antifongique (Larousse, 2001 : 276). Il a ainsi des propriétés médicinales très proches de celles du thym que nous avons vues précédemment.

Le serpolet soigne les gripes, rhumes, maux de gorge, toux, coqueluches, infections pulmonaires et bronchites. Il débouche le nez, et est efficace en cas de sinusite et d'otite (Larousse, 2001 : 276). Il est employé en cas de migraines, de vertiges et de malaises (Fleurentin, 2018 : 254). Son action emménagogue lui permet une action positive contre la leucorrhée et la dysménorrhée, selon Lieutaghi (1996 : 421), mais cet auteur précise tout de même que les effets du serpolet dans ce genre de troubles sont moins puissants que ceux de la sauge, plante également emménagogue⁴⁸.

Cazin (1858 : 909) mentionne que la décoction de serpolet est utilisée en fomentation sur les œdèmes et les ecchymoses, et en lotion contre la gale. Lieutaghi (1996 : 421) ajoute qu'elle combat la gale à la fois des humains et des animaux. Enfin, Fournier (2010 : 930)

⁴⁷ Infection de la peau due à une bactérie.

⁴⁸ Nous renvoyons ici au chapitre 11 § 2 traitant des propriétés médicinales de la sauge.

énonce que le docteur van der Elst, en 1939, recommande le serpolet dans la médecine infantile, pour les vers, la constipation, les spasmes de l'œsophage et de l'intestin, les douleurs dentaires et les insomnies.

3. Usage culinaire

Le serpolet est utilisé en tant que condiment ; on se sert de ses feuilles et de ses fleurs (Fleurentin, 2018 : 254). Dans toutes les préparations culinaires où le thym peut être employé, on peut également utiliser le serpolet (Lieutaghi, 1996 : 422).

Le serpolet est également très apprécié des abeilles, qui y trouvent un très bon nectar pour le miel (Lieutaghi, 1996 : 423).

4. Traditions et croyances

Quelques croyances sont associées au serpolet, notamment en lien avec les morsures d'animaux et le fait que cette plante empêche le lait de crêmer.

Sédir (1902 : 169) exprime la croyance selon laquelle le serpolet est efficace contre les morsures de serpent⁴⁹, et Losch (1908 : 125) ajoute que les feuilles et branches cuites dans du vin étaient très efficaces contre les scolopendres terrestres et marines, et contre les scorpions. Plus généralement, De Gubernatis (1878-1882 : 345) rapporte les idées du poète Macer Floridus, qui, dans son *De Viribus Herbarum*⁵⁰, préconise cette plante contre les morsures d'animal venimeux. Il précise même que « les moissonneurs qui s'endorment à la belle étoile, peuvent être sûrs qu'aucun animal ne viendra les blesser, s'ils ont mangé du serpolet ». Le serpolet aurait également la capacité de faire mourir les puces, à cause de son odeur (Rolland, 1896 : 34).

Sébillot (1906 : 465) énonce une tradition selon laquelle « Le serpolet se réjouit d'être planté ou semé en terre près des fontaines, ruisseaux ou puits ; il demande néanmoins un terroir qui ne soit ni gras ni fumé ». Cette croyance attribue donc à la plante un certain

⁴⁹ Le serpolet utilisé comme remède contre les morsures d'animaux rampants nous rappelle la théorie des signatures, expliquée dans le chapitre 2 § 2 sur les taxinomies. En effet, l'aspect rampant de la plante et de l'animal pourrait engendrer cette croyance.

⁵⁰ *De Viribus Herbarum* est un poème didactique du XI^e siècle, qui décrit 77 plantes médicinales et leurs propriétés (Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Macer_Floridus).

animisme, et nous trouvons d'autres traditions similaires en lien avec la semence ou la récolte pour les autres plantes que nous étudions⁵¹.

De plus, selon la croyance populaire, les lapins et les moutons seraient friands de serpolet. Or, cette affirmation n'est pas fondée ; il semble en effet qu'au contraire, ces animaux ne mangent presque pas cette herbe (Lieutaghi, 1996 : 423). Il est intéressant de mentionner cet aspect car nous trouvons parmi nos désignations du serpolet *herbe de lapin* : cette désignation se baserait donc davantage sur la croyance populaire qui postule que les lapins mangent le serpolet, plutôt que sur le fait attesté que les lièvres mangent cette plante. Nous observerons plus en détails cette forme dans les analyses qui suivent.

Une dernière croyance nous paraît intéressante pour notre travail. Il s'agit de la croyance selon laquelle le serpolet empêche le lait de crêmer, répertoriée chez Rolland (1896 : 36). En effet, il raconte que si on frotte les vases à lait avec du serpolet, celui-ci empêchera le lait de fournir de la crème. Dans notre corpus, nous avons la dénomination *thym de berger* ; il nous semble que nous pouvons nous baser sur cette croyance pour la motivation de cette forme, ce que nous expliquerons plus en détails dans nos analyses.

⁵¹ C'est le cas pour le basilic notamment, plante pour laquelle nous mentionnons également divers rituels d'ensemencement et de récolte (chapitre 17 § 4).

Chapitre 9. Analyse onomasiologique

Pour l'analyse onomasiologique des désignations du serpolet, nous nous basons sur l'*Atlas Linguistique de la France* (ALF C. 1222 Serpolet), l'*Atlas Linguistique de la Gascogne* (ALG C. 85 Thym), l'*Atlas Linguistique du Languedoc Occidental* (ALLOc C. 112 Serpolet), l'*Atlas Linguistique du Languedoc Oriental* (ALLOr C. 148 Serpolet), l'*Atlas Linguistique de la Provence* (ALP C. 229 Le serpolet) et l'*Atlas Linguistique du Massif Central* (ALMC C. 134 Serpolet ; Thym). Nous prenons en compte également les données de l'*Atlas Linguistique et Ethnographique du Piémont Occidental* (ALEPO C. 134 Serpillo).

1. Aboutissants du latin SĚRPŮLLŪM

Dans l'intitulé de ce paragraphe, nous avons choisi d'adopter le terme neutre SĚRPŮLLŪM comme représentant de la famille de variantes, pour éviter de reproduire l'ensemble de ces dernières lors de la citation de l'étymon. Les raisons de ce choix seront expliquées ci-dessous.

La famille étymologique regroupe aussi le masculin SĚRPŮLLŪS et les neutres SĚRPYLLŪM et SĚRPĪLLŪM (Ernout & Meillet, 2001, sous *sĚrpŭllŭm*). La forme SĚRPYLLŪM est attestée chez Virgile, SĚRPĪLLŪM chez Caton (Christol, 2016 : 193), Varron et Chiron (André, 2010 : 236). À côté des variantes principales, il faut mentionner aussi *sarpullum*, une forme tardivement attestée (André, 2010 : 236).

La famille de SĚRPŮLLŪM se rattache au grec ἔρπυλλος, de ἔρπω « ramper » avec un suffixe d'usage familier (Chantraine 1968-1970, sous ἔρπω) et un croisement avec le latin *serpo*, *serpere*, qui a le même sens et qui justifierait, selon André (2010 : 236), la présence de la fricative en position initiale (cf. aussi Ernout & Meillet, 2001, sous *sĚrpŭllŭm*). Cette correspondance entre la forme grecque et le mot latin pourrait par ailleurs tenir compte de celle entre l'esprit rude du grec et la même consonne latine, les deux issues d'un s- indo-européen (cf. ἑπτὰ correspondant à SEPTEM « sept »), ce qui nous orienterait vers une origine commune plutôt que vers un emprunt⁵². Christol (2016 : 199) fournit une explication

⁵² Nous tenons à remercier vivement Chantal Kircher-Durand, professeur émérite, spécialiste de linguistique latine à l'Université Côte d'Azur (Nice), pour les éclairages portés sur l'étude étymologique de la famille de SĚRPŮLLŪM et les explications sur l'articulation des différentes interprétations étymologiques que nous exposons dans ce paragraphe ainsi que de la connexion entre les différentes solutions graphiques.

alternative et originale qui ferait de cette famille, et de SERPILLUM en particulier, une forme latine autochtone, consistant en un diminutif de **serpulus* « qui rampe » à partir d'un thème en latérale ([l]) auquel aurait été uni le suffixe utilisé dans ce cas de figure, *-lus*, qui aurait produit une latérale géminée (Gaide, 2002 : 112) comme dans SĚRPŮLLŮM/SĚRPŮLLŮS.

Le point de vue de Christol nous a orientée vers le choix de cette variante comme représentante de la famille et donc comme option de lemmatisation. Toutefois, nous précisons qu'en ce qui concerne les autres variantes graphiques de la voyelle tonique, elles se justifient si l'on suppose que la forme latine soit un emprunt au grec : <y> équivaut à [u] en tant que calque graphique plus savant, alors que la solution graphique <i> devrait être plus tardive tenant compte de l'interprétation de <y> comme un <i> grec »⁵³.

La famille du latin SĚRPŮLLŮM a désigné le serpolet, le pouliot, d'autres espèces du genre *Thymus* L., mais aussi l'armoise commune, *Artemisia vulgaris* L. (André, 2010 : 236). André (2010 : 236) note que ces deux plantes ont en commun le fait d'être emménagogues. Elles régulent les flux sanguins et sont utiles en gynécologie comme régulateur du cycle menstruel féminin, d'où le rapprochement.

En revanche, les plantes désignées par le grec ἔρπωλλος et le latin *serpullum* ne sont probablement pas similaires, comme le précise Andrews (1958 : 153) :

« The ἔρπωλλος of the Greeks, *serpyllum* of the Romans, is a plant of more uncertain identity. The two most attractive possibilities are common or creeping thyme, *Thymus serpyllum* L., and tufted thyme, *Thymus Sibthorpii* Benth. The former is a comparatively rare plant of the mountains of Greece, but is fairly common in mountainous parts of Italy and is generally called *serpollino*. The latter occurs on various mountains of Epirus, Thessaly, Euboea, Aetolia, and the Peloponnesus, but apparently not in Attica, and is not found wild in Italy ».

Sur la carte des désignations du serpolet de l'ALF (C. 1222), les aboutissants de la famille de SĚRPŮLLŮM sont diffusés très largement dans l'aire gallo-romane. Ils couvrent une vaste zone dans toute la moitié méridionale de cette aire : nous les trouvons en Gascogne

Pour un approfondissement de la question des adaptations phonétiques entre grec et latin, cf. Biville 1995.

⁵³ Comme Chantal Kircher-Durand nous l'a fait remarquer, la différence entre les dénominations grecques et latines du serpolet, comme pour d'autres plantes, porte surtout sur le genre, masculin en grec, neutre en latin. Nous n'aborderons pas ici cette problématique qui nous éloignerait de l'objectif principal de notre mémoire.

de façon assez compacte, mais aussi dans tout le quart sud-est, ainsi que dans le centre de la France, jusque dans l'Eure à l'ouest, et de façon plus éparse jusque dans les Vosges à l'est. Dans ce département, il est attesté dans plusieurs localités : P. 48 Attigny, P. 57 Le Val-d'Ajol, P. 58 Les Voivres, P. 68 Romont, P. 69 Essegney, P. 77 Champ-le-Duc, P. 87 La Petite-Raon, et en Alsace, il se trouve au P. 88, à La Broque. En Haute-Saône, il se trouve la localité de Ronchamp (P. 56), et en Haute-Marne, aux P. 27 Saint-Broingt-les-Fossés et P. 327 Hérouloup), la Sarthe (P. 315 Boëssé-le-Sec) et la Mayenne (P. 339 Neau et P. 440 Le Genest).

Sur la carte des noms du serpolet de l'ALG (C. 85), nous remarquons aussi que les aboutissements de SĚRPŮLLŮM sont majoritaires et très diffusés dans toute l'aire gasconne : Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Gers, Haute-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Ariège. Seules trois autres formes sont attestées dans cinq localités en périphérie sud, tout le reste de l'aire étant donc dominé par les continuateurs de SĚRPŮLLŮM.

Pour la carte de l'ALLOc (C. 112), nous observons ici également que les continuateurs de SĚRPŮLLŮM sont très présents. Ils se situent dans tous les départements représentés dans cet atlas : Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Tarn, Haute-Garonne, Ariège et Aude. Il y a ainsi une continuité entre ces données et celles de l'ALG, qui couvrent des zones côte-à-côte et dans lesquelles la forme *serpolet* est prédominante.

Dans l'ALLOr (C. 148), les aboutissements de SĚRPŮLLŮM sont encore une fois majoritaires. Ils couvrent tous les départements présents dans cet atlas : Gard, Hérault, sud de l'Aveyron, de la Lozère et de l'Ardèche. Seul le département de l'Aude présente majoritairement le type lexical *menudet*, même si *serpolet* y est tout de même présent plusieurs fois.

Dans les données de l'ALMC (C. 134), nous retrouvons ces continuateurs, principalement en Ardèche (P. 5 Rochepeule, P. 6 Saint-Romain-de-Lerps, P. 7 Saint-Martin-de-Valamas, P. 27 Saint-Cirgues-en-Montagne, P. 31 Chirols), en Haute-Loire (P. 2 Bas-en-Basset, P. 4 Recharange, P. 10 Craponne, P. 11 Cistrières, P. 20 Saint-Èble, P. 23 Le Monastier, P. 24 Saugues), ainsi qu'à une reprise dans le Cantal (P. 18 Villedieu) et en Lozère (P. 39 Meyrueis). Dans cet atlas, *serpolet* est ainsi moins prédominant.

L'ALP (C. 229) également atteste principalement les aboutissants de SĚRPŮLLŮM, dans tous les départements de cet atlas : Drôme, sud de l'Isère, Hautes-Alpes, Vaucluse, Alpes de Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes.

Dans l'ALEPO (C. 134), les formes rattachées à SĚRPŮLLŮM sont bien attestées : nous observons une continuité entre ces aboutissants dans l'ALF, visibles dans le quart-sud est de l'aire occitane, à la frontière avec l'Italie, et les données de l'ALEPO. De part et d'autre de la frontière, les formes issues de cette base latine sont donc très présentes. Au nord et au sud de l'aire piémontaise occidentale, les formes rattachées à PŮLĚIUM se retrouvent, ainsi que celles issues de THYMUM et de *FERICŮLA.

1.1 Avec un aboutissant du latin médiéval BASTARDUS

Nous trouvons dans les données de l'ALF (C. 1222) plusieurs constructions composées du terme *serpolet* et d'un spécificateur. Nous trouvons notamment à plusieurs reprises le spécificateur *bâtard*, qui vient du latin médiéval BASTARDUS « bâtard » (FEW 15/1, 72a ; TLFi, sous *bâtard*).

Ce type de construction se trouve dans le centre de l'aire gallo-romane, dans une petite zone compacte comprenant plusieurs départements. L'Allier atteste [s'ärpŭlə bätär] *sarpoulé batar* au P. 802 Chantelle, et le Puy-de-Dôme [sĕrpŭl' ě bätä] *serpoulé bata* au P. 806 Thiers ainsi que [s'ärpŭlŏ bĕt' ěr] *sarpouleu better* au P. 809 Ambert. La forme [särpŏlŏ bät' a:r] *sarpouleu batar* se situe dans la Loire au P. 808 Sail-sous-Couzan et [särpŭlĭ bät' a:r] *serpouli batar* au P. 816 Saint-Bonnet-le-Château. Enfin, [s'ärpŏllŏ b' ɔtɔ:r] *sarpouleu botor* est attesté dans le Rhône au P. 818 Saint-Symphorien-sur-Coise.

L'ALMC (C. 134) atteste deux formes rattachées à l'idée de « serpolet bâtard » dans la Haute-Loire, ce qui est en continuité avec le témoignage de ces aboutissements visibles dans l'ALF. La forme [serpulœ batar] *serpouleu batar* est présente au P. 3 Grazac, et [serpeji bastar] *serpeyi bastar* au P. 19 Chastel.

1.2 Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS

Un autre spécificateur apparaît dans nos données, associé avec *serpolet* : il s'agit de *sauvage*, que l'on a déjà trouvé dans les désignations du thym, sous la forme *piment sauvage*. Nous observons dans l'ALF (C. 1222) la construction [särapŭlœt sŏv' a:djə] *sarapouleutte sauvadye* dans une localité des Landes, à Soustons (P.681).

Ce spécificateur est très prolifique dans les désignations du serpolet : nous verrons qu'il est associé à plusieurs termes tels que *serpolet*, *thym*, *farigoule*, *baume*, *pouliot* et *marjolaine*.

1.3 Avec un aboutissant du latin *SIMPLEX*

Le dernier spécificateur que l'on trouve associé à *serpolet* est le terme *simple*, issu du latin *SIMPLEX* (*FEW* 11, 634b). Dans l'*ALF* (n.1222), nous trouvons la forme [sěrpõlě sěpl] *serpolet simple* dans l'Aube (P. 115 Rouilly-Saint-Loup).

2. Aboutissants du latin *THYMUM*

Les aboutissants du latin *THYMUM* (nous renvoyons au chapitre 6 § 1 pour l'explication étymologique de ce terme) sont au nombre de deux dans la carte de l'*ALF* (C. 1222) ; ils se trouvent en domaine gascon, en Ariège au P. 791 Auzat et dans le Lot-et-Garonne au P. 638 Tournon-d'Agenais. Ces continuateurs sont beaucoup plus diffusés pour le *thym*, comme nous l'avons vu précédemment.

L'*ALMC* (C. 134) recense également quelques aboutissants de ce même étymon dans le Cantal, aux P. 40 Montvert, P. 42 Saint-Simon et au P. 44 Maurs et dans l'Aveyron au P. 48 Rignac et en Lozère au P.33 Mende.

L'*ALEPO* (C. 134) atteste aussi quelques formes issues de *THYMUM* : dans le nord de l'aire piémontaise occidentale, au P. 012 Traversella, ainsi qu'au sud dans trois localités : Piasco (P. 023), Argentera (P. 710) et Entracque (P. 810).

2.1 Avec un aboutissant du latin *SILVĀTICUS*

La forme *thym* est elle aussi souvent suivie d'un spécificateur, et notamment de *sauvage*. La construction *thym sauvage* est très présente dans les données de l'*ALF* (C. 1222). Elle se trouve éparpillée dans la partie ouest du domaine gallo-roman, et est ainsi attestée dans plusieurs départements : en Charente (P. 517 Saint-Groux et P. 518 Chassors), en Charente-Inférieure (P. 523 Clavette), dans le Cher (P. 202 Berry-Bouy), dans la Creuse (P. 603 Saint-Dizier), en Dordogne (P. 612 Saint-Pardoux-la-Rivière, P. 614 Excideuil et P. 624 Bourgnac), en Eure-et-Loir (P. 219 Droue et P. 313 Vaupillon), en Haute-Vienne (P. 606 Saint-Junien, P. 607 Chalus, et P. 608 Coussac-Bonneval), dans la Nièvre (P. 1 Marcigny, P. 102 Parigny-les-Vaux, et P. 104 Oudan), dans le Pas-de-Calais (P. 284 Saint-

Pol-sur-Ternoise), dans la Sarthe (P. 411 Villaines-sous-Malicorne), dans la Seine (P. 226 Le Plessis-Piquet), dans la Vienne (P. 409 Dissay) et dans l'Yonne (P. 107 Moutiers).

Cette formation est aussi visible dans l'*ALMC* (C. 34) à une reprise, dans l'Aveyron au P. 49 Le Monastère.

2.2 Avec un spécificateur « de berger »

La carte de l'*ALF* (C. 1222) présente également quelques formes composées de *thym* et avec le spécificateur « du berger », attestées au centre de l'aire gallo-romane, dans plusieurs localités : dans le Cher (P. 103 Bué), la Corrèze (P. 707 Meymac), la Haute-Vienne (P. 604 Eymoutiers), l'Indre (P. 303 La Vernelle et P. 401 Neuvy-Pailloux), le Loiret (P. 206 Poilly), le Loir-et-Cher (P. 204 Nouan-le-Fuzelier et P. 306 Suèvres) et le Maine-et-Loire (P. 415 Soulangier). Nous verrons dans l'analyse motivationnelle les divers motifs qui peuvent émerger dans cette dénomination.

2.3 Avec un aboutissant du latin médiéval BASTARDUS

Le spécificateur *bâtard* est aussi associé au terme *thym*, dans les données fournies par l'*ALF* (C. 1222) ; le type lexical *thym bâtard* se trouve dans le centre de l'aire gallo-romane ici aussi, dans l'Allier (P. 902 Souvigny) et dans le Cher (P. 101 Flavigny et P. 400 Bruère).

2.4 Avec un aboutissant du latin PŪLĒIUM

Le terme PŪLĒIUM signifie « pouliot » (cf. chapitre 6 § 8 pour l'explication détaillée). Sur la carte de l'*ALF* des noms du serpolet (C. 1222), un dernier terme, *pouliot*, est associé à *thym*. Nous observons la séquence de ces deux éléments dans la moitié septentrionale du domaine gallo-roman, dans trois localités distantes : [t'ẽ d pũjõ] *thym de pouyo* dans la Nièvre (P. 3 Alluy), [tẽ pũjõ] *thym pouilleux* dans le Nord (P. 271 Maurois) et [tẽ p'u:jũ] *thym pouyou* dans l'Orne (P. 336 Avoines).

2.5 Avec un spécificateur « de jardin »

L'*ALF* (C.1222) mentionne la réponse isolée [tẽ d ko:tĩ] *thym de coti* dans le Calvados (P. 355 Feuguerolles-sur-Orne), constituée d'un aboutissant de THYMUM et d'un spécificateur « de coti », qui semble être une variante de *courtil* qui signifie « jardin ». La

forme *thym de coti* signifierait donc *thym de jardin*. Rolland (1896, vol.9 : 26) mentionne cette construction pour le thym commun mais pas pour le serpolet.

3. *Aboutissants du latin *FERICŪLA*

Les continuateurs du latin *FERICŪLA, étymon que nous avons développé lors de l'analyse étymologique des noms du thym (chapitre 6 § 3), sont beaucoup moins nombreux sur la carte des désignations du serpolet de l'ALF (C. 1222) que sur celles des désignations du thym. Ils sont présents à vingt reprises, dans divers départements, tous dans la partie méridionale de l'aire gallo-romane, excepté le domaine gascon, comme dans les données fournies par les cartes des dénominations du thym.

Les formes construites avec le suffixe - ŪLUS (et variantes) sont attestés ainsi dans les Alpes-Maritimes au P. 990 Fontan, dans l'Aude (P. 786 Tuchan), les Basses-Alpes (P. 877 Châteaufort), les Bouches-du-Rhône (P. 872 Martigues et P. 873 Eyguières), la Drôme (P. 855 Nyons), les Hautes-Alpes (P. 866 Orpierre), le Lot (P. 712 Gramat), les Pyrénées-Orientales (P. 795 Ille-sur-Têt et P. 797 Rivesaltes), le Tarn-et-Garonne (P. 733 Laguëpie) et le Vaucluse (P. 865 Sault). Parmi ces formes suffixées avec - ŪLUS, nous en observons certaines qui possèdent une rhotacisation, c'est-à-dire le passage d'une consonne, et notamment de la latérale [l], à une consonne vibrante (elles se terminent ainsi par *-ura* ou *-uro* et non *-ula* ou *-ulo*) : dans l'aire occitane, ce phénomène est fréquent. Les dénominations se trouvant aux P. 733, P. 865, P. 866 et P. 990 sont le résultat de ce changement⁵⁴.

Puis les formes élargies avec le suffixe -ITTUS (et variantes) se situent dans les Alpes-Maritimes (P. 888 Puget-Théniers, P. 897 Le Cannet), la Drôme (P. 838 Saint-Nazaire-en-Royans et P. 920 Le Grand-Serre), le Lot (P. 720 Cahors) et le Var (P. 894 Le Luc).

Enfin, deux désignations rattachées à la base *FERICŪLA possèdent le radical [friz-] ou [frez-], ce qui a déjà été observé pour le thym (chapitre 6 § 3). Cela peut être le signe d'une réinterprétation motivationnelle à éclairer, comme nous l'avons mentionné ; il nous semble ainsi important de le préciser. Nous observons [fr'əzölë] *frezolé* dans l'Ain, au P. 913 Villars-en-Dombes, ainsi que [fr'izülë] *frizoulé* en Saône-et-Loire, à Davayé (P. 916).

⁵⁴ Cf. Müller (2011 : 127-129).

Dans la carte de l'*ALLOc* (C. 112), quelques aboutissements de *FERICŪLA sont attestés, de façon éparse dans le Lot, l'Aveyron, le Tarn, la Haute-Garonne, l'Aude et l'Ariège. Les formes suffixées avec -ŪLUS se situent dans le Lot (P. 46.01 Rouffilhac, P. 46.02 Degagnac, P. 46.15 Le Bastit, P. 46.16 Saint-Simon), l'Aveyron (P. 12.06 Onet-l'Église), le Tarn (P. 81.12 Fauch), la Haute-Garonne (P. 31.32 Dreuilhe), l'Aude (P. 11.01 Molleville) et l'Ariège (P. 09.33 Quérigut). Les variantes élargies avec le suffixe -ITTUS se trouvent quant à elles dans le Lot, aux P. 46.23 Saint-Matré et P. 46.25 Sainte-Alauzie.

Les aboutissants de *FERICŪLA sont présents aussi dans l'*ALMC* (C. 134), plutôt dans la partie sud représentée dans cet atlas, c'est-à-dire au sud de l'Ardèche (P. 35 Laurac et P. 36 Bourg-Saint-Andéol), de la Lozère (P. 34 Prévencières et P. 37 Fraissinet-de-Lozère) et dans l'Aveyron (P. 46 Espalion, P. 50 Vimenet, P. 51 Millau, P. 53 La Besse et P. 55 Lédergues), ce qui permet de confirmer les données trouvées dans les autres atlas, qui attestent ces formes dans les départements méridionaux. Les formes présentes dans l'*ALMC* sont suffixées avec -ŪLUS.

La carte de l'*ALP* (C. 229) présente également des continuateurs de *FERICŪLA. Certaines formes sont suffixées avec -ŪLUS, dans les Alpes-Maritimes (P. 96 Breil – cette localité présente une dénomination rhotacisée, comme certaines désignations vues plus haut – et P. 116 Gattières), les Alpes-de-Haute-Provence (P. 113 Manosque). D'autres le sont avec -ITTUS, dans le nord de la Drôme (P. 1 Hauterives, P. 3 Chantemerle et P. 6 La Roche-de-Glun), les Hautes-Alpes (P. 52 L'Épine), les Alpes-de-Haute-Provence (P. 77 Thorame-Haute, P. 91 Mezel et P. 93 Annot), le Vaucluse (P. 115 Cavaillon) et les Bouches-du-Rhône (P. 112 Boulbon).

Dans l'*ALEPO* (C. 134), deux formes sont rattachées à *FERICŪLA : elles se trouvent aux P. 820 Limone et P. 930 Briga Alta, dans l'extrême sud du domaine piémontais. La première forme, [la frigul'et:a] *la frigouleta*, est suffixée avec -ITTUS, et la seconde, [ʃfr'igu.ɪa] *chfrigoura*, avec -ŪLUS (cette dernière possède aussi le phénomène de rhotacisation). Cela est cohérent avec ce que nous trouvons dans l'*ALF*, car de l'autre côté de la frontière nous observons aussi ces aboutissements, également tout au sud de l'aire gallo-romane. Il y a donc une certaine continuité entre les deux zones.

3.1 Avec un aboutissant du latin *SILVĀTICUS*

Le terme *farigoule* est lui aussi associé au spécificateur *sauvage*, comme l'atteste la carte de l'*ALF* (C. 1222). Le type lexical *farigoule sauvage* est présent en Ariège, au P.792 à Mérens sous la forme [fr̥iz̥ul̥õ sãlb'a:tʃo] *frizoulo salbatcho*. Nous remarquons que le terme *farigoule* est dans ce cas construit avec le radical possédant la fricative sonore [z].

L'*ALMC* (C. 134) recense aussi trois attestations de la forme *farigoule sauvage*, dans une petite zone localisée du nord du Cantal (P. 14 Menet, P. 15 Mauriac et P. 16 Saint-Bonnet-de-Salers).

3.2 Avec un aboutissant du latin médiéval *BASTARDUS*

Le spécificateur *bâtard* émerge également avec *farigoule* dans les données de l'*ALF* (C. 1222). Une localité atteste [f'ÿgÿr̥i bãstãr] *fuguri bastar* : il s'agit de la commune de Bort, au P. 708 dans le Cantal.

3.3 Avec un aboutissant du germanique *bosk-

L'*ALP* (C. 229) mentionne une forme isolée, composée d'un aboutissant de *FERICŪLA et d'une forme rattachée au germanique *bosk- signifiant « bois » (*FEW* 15/1, 192b) et pouvant prendre le sens de « sauvage ». On trouve les formes qui correspondent à ce syntagme à une seule reprise : il s'agit de [fargul'etə buʃ'asə] *fargoulette bouchase*, au P. 2 Geysans, dans le nord de la Drôme.

4. Aboutissants du latin *BALSAMUM*

Le terme latin *BALSAMUM* est issu du grec βάλσαμον, lui-même probablement emprunté au sémitique selon Chantraine (1968-1970, sous βάλσαμον). Cet auteur rapporte que le mot grec désigne le baumier, d'où « baume, huile odorante qui en est tirée », ainsi que la menthe coq, une plante aromatique. En latin, *BALSAMUM*, attesté depuis Virgile, signifie « baume » et « baumier » (Ernout & Meillet, 2001, sous *balsamum*), et André (2010 : 33) précise que le terme latin aurait désigné aussi, comme en grec, la menthe coq (*Chrysanthemum balsamita* L.) ainsi que d'autres espèces de menthes sauvages (*Mentha silvestris* L., *Mentha viridis* L.).

Sur la carte de l'*ALF* (C. 1222), nous trouvons une attestation d'une forme rattachée à la base latine, [bo:m] *baume*, dans le Loir-et-Cher, à Saint-Ouen (P. 316).

4.1 Avec un aboutissant du latin *SILVĀTICUS*

Le spécificateur *sauvage* apparaît encore une fois, ici avec le terme *baume* : [b'o:m sōvɛ:ʒ] *baume sauvege* est attesté dans l'*ALF* (C. 1222) au P. 7 Igornay en Saône-et-Loire.

5. Aboutissants du latin *PŪLĒIUM*

Sur la carte de l'*ALF* (C. 1222), les aboutissements du latin *PŪLĒIUM* « pouliot » (cf. chapitre 6 § 8) sont visibles de façon éparse dans toute la moitié nord du domaine gallo-roman. Nous les trouvons dans le Pas-de-Calais (P. 275 Manin, P. 276 Ligny-Saint-Flochel, P. 285 Ramecourt, P. 286 Pierremont, P. 287 Teneur, P. 296 Isbergues, P. 299 Baincthun), ainsi que dans plusieurs localités wallonnes (P. 184 Bastogne, P. 191 Malmédy, P. 194 Beaufays, P. 196 Waremme, P. 293 Lessines). Du côté ouest, ils sont attestés en Loire-Inférieure (P. 445 Issé et P. 466 Besné), en Maine-et-Loire (P. 423 Avrillé et P. 433 Chazé-sur-Argos), en Mayenne (P. 443 Congrier), dans la Sarthe (P. 318 Saint-Pierre-du-Lorouër et P. 328 Domfront-en-Champagne), en Indre-et-Loire (P. 408 Saint-Antoine-du-Rocher), dans le Loiret (P. 209 Nibelle-Saint-Sauveur). Plus à l'est, ils sont attestés dans la Marne (P. 128 Linthes, P. 146 Courtisols et P. 148 Verzenay), la Haute-Marne (P. 121 Lamancine, P. 132 Poissons, P. 133 Courcelles-sur-Blaise), l'Aube (P. 122 Baroville), l'Yonne (P. 111 Cruzy-le-Châtel), la Côte-d'Or (P. 13 Esbarres, P. 110 Vanvey), la Nièvre (P. 105 Chitry-les-Mines), la Haute-Saône (P. 44 Montbozon, P. 45 Echenoz-la-Méline et P. 55 Villers-la-Ville), le Doubs (P. 53 Saint-Hippolyte), le Jura (P. 22 Gatey), la Saône-et-Loire (P. 11 Rosey et P. 919 Préty). Dans l'aire francoprovençale, nous les retrouvons aux P. 937 Gingins et P. 939 Le Brassus dans le canton de Vaud en Suisse et au P. 967 Chamonix en Haute-Savoie.

Les continuateurs de ce terme latin se trouvent également dans l'*ALEPO* (C. 134), à plusieurs reprises à la fois au nord et au sud du domaine piémontais occidental. Au nord, ils se trouvent aux P. 011 Carema, P. 013 Campiglia Cervo, P. 110 Ingria, P. 210 Chialamberto et P. 220 Balme. Au sud, ils sont attestés à Boves (P. 022) et à Pamparato (P. 025). En revanche, dans l'*ALF*, ces aboutissants ne sont pas attestés dans le sud-est de l'aire gallo-romane (exceptés les formes composées de *PRIMUS* + *PŪLĒIUM*, attestées dans l'aire francoprovençale) ; c'est donc différent du côté italien, puisque les continuateurs de *PŪLĒIUM* apparaissent.

5.1 Avec un aboutissant du latin *SILVĀTICUS*

Pour l'*ALF* (C. 1222), les aboutissants de *PŪLEIUM* sont à trois reprises associés au spécificateur *sauvage* : l'attestation [pũłŷ sɔva:ʒ] *poulu sauvage* se trouve dans le Pas-de-Calais (P. 283 Verquigneul), la forme [sũvãtʃ pɔlwẽ] *souvatche poloué* en Belgique dans la commune de Wavre (P. 199), et plus au sud, [p'ĩzø sɔvɛ:ʒ] *pijeu sauvege* est attesté en Côte-d'Or, à Morey (P. 14).

5.2 Formes précédées d'un aboutissant du latin *PRIMUS*

Dans les données de l'*ALF* (C. 1222), les continuateurs de *PŪLĒIUM* sont parfois précédés des aboutissants du latin *PRIMUS* « fin, menu » (*FEW* 9, 384a), ce qui est aussi le cas pour certaines désignations du thym (chapitre 6 § 8.1). Ils couvrent une petite aire compacte dans la zone francoprovençale : ils sont attestés en Haute-Savoie (P. 946 Saint-Pierre-de-Rumilly, P. 956 Sixt et P. 957 Le Biot) et en Savoie (P. 955 Hauteluce, P. 964 Bozel et P. 965 Séez). Nous les trouvons également dans le Valais suisse, dans les localités de Nendaz au P. 978 et de Vissoye au P. 989.

5.3 Formes précédées d'un aboutissant du latin **PETTĪTTUS*

Enfin, l'*ALF* (C. 1222) recense le terme *pouliot*, associé à un aboutissant du latin **PETTĪTTUS* « petit » (*FEW* 8, 342b), au P. 72 Saint-Braix dans le canton de Berne en Suisse, avec le nom [ptě pjø:] *pté pieu*.

6. Aboutissants du latin *AMĀRĀCUS*

Dans les données de l'*ALF* (C. 1222), nous trouvons l'attestation [m'ẽdʒãrõnɔ] *medzarono*, rattachée à la base latine *AMĀRĀCUS* « marjolaine » (cet étymon a été discuté dans l'analyse onomasiologique des noms du thym, chapitre 6 § 9). Cette désignation se trouve au centre de l'aire gallo-romane, dans le Cantal, au P.719 Les Ternes.

Une forme semblable, [madzarɔna] *madzarona*, est attestée dans l'*ALMC* (C. 134), en Haute-Loire dans la commune de Brioude (P. 12). Les deux formes trouvées dans ces atlas sont donc dans deux départements proches.

6.1 Avec un aboutissant du latin *SILVĀTICUS*

L'*ALF* (C. 1222) fournit une seule attestation rattachée à cette séquence : il s'agit de la dénomination [mārʒölĕn sōve:ʒ] *marjolaine sauvege* se trouve dans l'Aube, au P. 113 Les Riceys.

7. Aboutissants du latin *HYS(S)ŌPUM/HYS(S)OPUS*

Un aboutissant du latin *HYS(S)ŌPUM/HYS(S)OPUS* « hysope » (étymon détaillé dans le chapitre 6 § 11) se trouve dans l'*ALG* (C. 85) sous la forme [iz'op] *hysope*, au sud du domaine gascon dans les Pyrénées-Atlantiques au P. 692 SO Arette. Il faut remarquer qu'André (2010 : 129), qui précise que ce terme désigne pour la Grèce et l'Orient des espèces locales de sarriette, ne mentionne aucune désignation de ce type pour le serpolet ou le thym. Le *FEW* (4, 528-529), ne relève pas des continuateurs gallo-romans de cette base latine pour le serpolet, mais il atteste un cas pour la sarriette.

8. Aboutissants du latin *PIMPINELLA*

Le terme latin *PIMPINELLA* est une forme populaire, d'origine inconnue. Elle désignerait une plante médicinale, probablement la pimprenelle (Ernout & Meillet, 2001, sous *pimpinella*). André (2010 : 199) souligne que ce mot est à rapprocher de *PIPER* « poivre », car la pimprenelle (*Sanguisorba minor* Scop.) est une plante amère, qui servait autrefois pour relever le goût des salades :

« La racine à saveur âcre et aromatique, les semences aromatiques et excitantes utilisées dans les troubles digestifs autorisent à rattacher ces formes à *piper*, qui est lui-même un emprunt au moyen ind. *pipparī*, d'origine inconnue [...] » (André, 1978 : 84).

La forme [pĕmpĕn'ĕla] *pempenela*, reliée à la base latine *PIMPINELLA*, est visible sur la carte de l'*ALF* (C. 1222) dans le Valais suisse, à Lens (P. 979). Il est intéressant de remarquer que cette forme ne semble pas être répertoriée ni pour la pimprenelle ni pour le serpolet dans le *GPSR*.

9. *Aboutissants du latin PIPER*

Nous retrouvons des continuateurs du latin PIPER dans les données de l'ALLOc (C. 112). Ces formes sont attestées dans une aire restreinte de la Dordogne. La forme [pebril'u] *pebrilou*, suffixée avec -ĪLLUS se trouve à quatre reprises, aux P. 24.10 Veyrines-de-Vergt, P. 24.12 Tamniès, P. 24.13 Archignac et P. 24.15 Sainte-Nathalène. Quant à la forme [peper'ino] *peperino* dont le suffixe est -ĪNUS, elle se trouve aux P. 24.31 Domme, P. 24.32 Saint-Romain-de-Monpazier et P. 24.33 Saint-Pompon.

L'ALMC (C. 134) recense quatre formes rattachées au latin PIPER : les formes [pibur'eto] *piboureto* et [pebr'eta] *pebreta*, suffixées avec -ITTA, sont présentes en Ardèche au P. 8 Alissas et en Haute-Loire au P. 22 Saint-Privat-d'Allier ; [perbj'ono] *perbiono*, suffixée avec -ĪNUS se trouve en Lozère au P. 38 Saint-Germain-du-Teil ; enfin, une forme suffixée avec -ATA est située en Haute-Loire, au P. 21 Polignac : il s'agit de [pebr'ada]⁵⁵ *pebrada*.

9.1 *Avec un aboutissant du latin médiéval BASTARDUS*

L'ALMC (C. 134) est le seul atlas de notre corpus à attester *poivrade* (avec suffixe rattaché à -ATA) *bâtarde* pour le serpolet. Cette forme, [pœbr'ada bat'arsa] *peubrada batarsa*, se situe en Haute-Loire au P. 9 Chamalières.

9.2 *Avec un spécifiqueur « d'âne »*

L'ALF (C. 1222) atteste la forme [pëbre d'äi] *pebre d'ai* dans les Alpes-Maritimes, au P.898 à Plan-du-Var, un composé attesté aussi chez Mistral, (1979 [1878]) qui, sous *pebre-d'ase*, *pebre-d'ai*, précise que cette dernière forme désigne la sarriette des montagnes. La sarriette, comme le serpolet, est une plante aromatique de la famille des Lamiacées que l'on trouve beaucoup en Méditerranée, ce qui explique l'utilisation de ce nom pour le serpolet. D'autres formes vues ci-dessus renvoient aussi à la sarriette ; c'est le cas de *hysope* par exemple. Le fait que ces deux plantes présentent dans plusieurs cas des désignations communes se prête à des réflexions intéressantes.

⁵⁵ Les accents toniques de ces formes tirées de l'ALMC ont été ajoutés par nos soins (cf. analyse onomasiologique des désignations du thym, chapitre 6 § 4).

L'ALP (C. 229) présente plusieurs fois la séquence *poivre d'âne*, surtout dans les Alpes-Maritimes, ce qui est cohérent avec la dénomination trouvée dans ce même département dans l'ALF. On le trouve aux P. 79 Venanson, P. 94 Puget-Rostang, P. 111 Menton, P. 121 Nice, P. 129 Le Plan-de-Grasse et P. 136 Le Cannet. Plus isolée à l'ouest, cette forme est présente dans les Bouches-du-Rhône, au P. 143 Aix-en-Provence.

10. Aboutissants du latin HERBA

Nous trouvons deux formes rattachées au latin HERBA « herbe » et suffixées avec des continuateurs du formateur -ITTA dans les données fournies par l'ALG (C. 85) : [jɛrb'etœ] *yerbeteu* et [jɛrb'eto] *yerbeto* se situent dans le sud des Hautes-Pyrénées, respectivement au P. 695 Cauterets et P. 698 Tramezaygues.

Dans l'ALLOc (C. 112), ce même type morphologique est également visible dans le sud du domaine, dans l'Aude, sous la forme [ɛrb'eto] *erbeto*, au P. 11.03 Ribouisse.

10.1 Avec un aboutissant du latin FINA

Les continuateurs de HERBA sont quelquefois composés avec un aboutissant du latin FINA « fine » (comme dans certains noms du thym, cf. chapitre 6 § 6.1). Ce type de composé est attesté dans l'ALLOc (C. 112) dans trois localités proches, sous la forme au pluriel ['ɛrboi f'inos] *erboye finos* à Clermont-le-fort (P. 31.20) et Montgaillard-Lauragois (P. 31.31) en Haute-Garonne et à Saint-Martin-Lalande (P. 11.02) dans l'Aude.

10.2 Avec un spécificateur « des lapins »

Le serpolet est considéré, selon la croyance populaire, comme une plante aromatique dont les lapins se nourrissent. Comme nous l'avons évoqué dans les croyances liées à cette plante (chapitre 8 § 4), il semble qu'au contraire les lapins n'apprécient pas cette herbe. Dans l'ALF (C. 1222), nous observons la forme [ɛrbɔ də l'ɔpɪ̃n] *erbo de lopin*, une attestation isolée parmi celles de notre corpus, située dans le Lot au P. 618 Souillac, absente chez Mistral (1979 [1878]) qui présente pourtant un long inventaire de phytonymes composés avec le premier élément signifiant « herbe ». Autour de cette dénomination isolée, nous trouvons principalement les formes *serpolet* et *farigoule* au sud, ainsi que *thym sauvage* et *thym de berger* au nord.

10.3 Avec un spécificateur « au vinaigre »

L'ALF (C. 1222) atteste la dénomination isolée [ɛrb ɔ vər'ɛgro] *herbe au veregro* dans le val d'Aoste en Italie (P. 966 Courmayeur). Le site dédié aux patois du val d'Aoste⁵⁶ indique que pour le patois de Courmayeur, la forme *veregro* signifie « vinaigre ».

11. Aboutissants du latin POLLEN

Le terme latin POLLEN signifie « fleur de farine » et par la suite « poudre très fine » (Ernout & Meillet, 2001, sous *pollen*). Le continuateur [pɔlɛ̃n] *pollen* est attestée une seule fois dans les données de l'ALF (C. 1222), en Mayenne, au P. 338 Javron.

12. Aboutissants du latin MĪNŪTUS

Dans l'ALF (C. 1222), les aboutissants du latin MĪNŪTUS « tout petit » souvent associés à des suffixes (FEW 6/2, 134b), dans notre cas des continueurs de -ITTUS, se trouvent dans l'aire occitane, dans trois localités continues. La forme [mɛ̃n'ɥdɛt] *menudette* est attestée dans l'Hérault (P. 766 Saint-Pons), et les variantes [mən'ɥdɛt] *menudette* et [m'ɛ̃n'ɥdɛt] *menudette* le sont dans l'Aude, respectivement dans les communes de Lézignan (P. 776) et de Sigean (P. 787). Il s'agit dans les trois exemples de formation dérivées par une suffixation diminutive.

Dans les données de l'ALLOc (C. 112), l'attestation [menyd'et] *menudette*, morphologiquement du même type, est visible dans deux localités du Tarn, à Aigüefonde (P. 81.34) et à Rouairoux (P. 81.35).

L'ALLOr (C. 148) fournit également quelques attestations de continueurs de MĪNŪTUS, qui se situent dans une zone compacte au sud de l'Hérault et dans l'Aude. La forme [menyd'et] *menudette* se trouve dans l'Hérault aux P. 34.20 Riols, P. 34.22 Ferrals-les-Montagnes et P. 34.24 Siran et dans l'Aude aux P. 11.11 Villeneuve-Minervois, P. 11.15 Montlaur, P. 11.31 Missègre et P. 11.34 Couiza. La variante [mɛ̃nɔd'et] *meneudette* est visible à Mailhac (P. 11.12) dans l'Aude, et [mɛ̃nɔd'et] *meuneudette* dans le même département, dans les communes de Ferrals-les-Corbières (P. 11.16) et Termes (P. 11.32).

⁵⁶ <https://www.patoisvda.org/it/motore-di-ricerca/?sq=1&wsl=2&ricerca=veregro>

13. *Forme composée « petit citron de charme »*

Le terme latin CITRUS désigne deux arbres différents : le thuya et le cédratier (Ernout & Meillet, 2001, sous *citrus*). Ce nom latin n'est pas emprunté au grec mais pourrait être un emprunt d'une langue indo-européenne, peut-être de l'étrusque (Ernout & Meillet, 2001, sous *citrus*). En revanche, le grec κίτριον signifiant « cédratier » et « cédrat » (aussi χίτρον « cédrat ») est pour sa part un emprunt au latin (Chantraine, 1968-1970, sous κίτριον), où CITRIUM / CITREUM désignent, entre autres, la mélisse (André, 2010 : 68).

Dans l'*ALF* (C. 1222), la désignation [ptĩ sitrõ d ja:rm] *ptit citron de charme* se trouve isolée en Haute-Saône, à Champlitte (P. 26). Rolland (1896, vol.9 : 32) atteste aussi la forme *citron sauvage* pour le serpolet dans le domaine franc-comtois, mais l'idée de « citron » pour cette plante aromatique se retrouve aussi ailleurs et notamment dans l'aire francoprovençale de Suisse où *petit citron* existe aussi dans le français régional. Le *GPSR* (sous *citron*), qui informe de ces usages, explique que ce type de désignations se justifie par une analogie entre le parfum du thym ou du serpolet et celui de l'agrumes, qu'il serait intéressant d'approfondir⁵⁷. Cependant, dans ce domaine dialectal, on ne retrouve pas de formes contenant aussi l'idée de « charme », qui reste donc à expliquer.

14. *Aboutissants du grec τρίφυλλον (triphyllon)*

Le terme grec τρίφυλλον (*triphyllon*) signifie « trèfle ». Il est composé des deux mots τρί « trois » et φύλλον « feuille » (Chantraine, 1968-1970, sous φύλλον). Ce terme a donné TRIFOLIUM en latin, signifiant également « trèfle » (Ernout & Meillet, 2001, sous *trifolium*). Le nom latin a désigné plusieurs plantes dont les feuilles comportent trois folioles : plusieurs espèces de trèfle (*Trifolium* L.), la psoralée bitumineuse (*Psoralea bituminosa* L.) qui est une plante légumineuse poussant en région méditerranéenne, diverses espèces de mélilots (*Melilotus* Adans.) ainsi que la luzerne (*Medicago arborea* L., *Medicago sativa* L.) (André, 2010 : 264).

Les aboutissements du grec *triphyllon* se trouvent à deux reprises sur la carte de l'*ALF* (C. 1222), dans deux régions éloignées l'une de l'autre : la première attestation,

⁵⁷ Certaines variétés de serpolet ont un parfum se rapprochant de celui du citron (cf. chapitre 8 § 1), et il existe une espèce de thym appelée « thym citron » (*Thymus citriodorus*) (Rolland, 1896, vol.9 : 29).

[tr'i:fülě] *trifoulé*, est présente à l'ouest de l'aire gallo-romane, dans la Vienne (P. 509 Millac), et la seconde, [tr'ïülě] *trioulè*, est trouvée beaucoup plus à l'est, dans le Jura (P. 20 Montain).

15. *Aboutissants du gaulois *brinos*

Dans les données de l'ALG (C. 85), nous retrouvons deux réponses rattachées au gaulois **brinos* : il s'agit de [bran'u] *branou*, qui est attesté dans le sud de l'aire gasconne, dans les Pyrénées-Atlantiques aux P. 691 Sauveterre-de-Béarn et P. 691 N Salies-de-Béarn.

16. *Étymologies obscures*

Quelques dénominations sont obscures dans une perspective étymologique.

L'ALF présente la forme [s'ÿprě] *suprin* en Isère au P. 921 Saint-Jean-de-Bournay, que l'on retrouve aussi pour le thym (nous renvoyons à ce chapitre 6 § 14).

Nous trouvons ensuite la dénomination [s'ãβö] *savo* dans l'ALF dans les Landes (P. 683 Pouillon), pour laquelle nous pouvons émettre l'hypothèse d'un rapprochement avec « sève », issu du latin SAPA (FEW 11, 191a).

D'autres réponses de l'ALF, pour lesquelles les éléments à notre disposition ne nous ont pas permis d'élucider l'étymologie, sont obscures : [pì:θe] *pisé*, attesté en Savoie au P. 943 Chignin, que le FEW (21, 138a) classe dans les formes obscures, [k'ãpyľě] *kapulé* trouvé dans la Creuse (P. 504 Dun-le-Palleteau), [pörj'o:la] *poriola* dans le val d'Aoste en Italie (P. 986 Châtillon) et [čěřj'ÿla] *cherioula* dans le val d'Aoste également (P. 987 Ayas).

Dans les atlas régionaux, les formes obscures étymologiquement mais pour lesquelles nous avons émis une piste du point de vue motivationnel (cf. chapitre suivant, § 7) sont [bad'asœ] *badasso*, se trouvant dans l'ALP (C. 229) au P. 113 Manosque dans les Alpes-de-Haute-Provence, et que l'on trouve aussi pour le thym (chapitre 7 § 7) et [agran'ojo] *agranoyo*, issue aussi de l'ALP et se situant dans les Alpes-Maritimes (P. 82 Illonse). En revanche, nous observons aussi certaines formes obscures dans une perspective étymologique et opaques sur le plan de la motivation : il s'agit de [sarbobasa] *sarbobasa*, trouvée dans l'ALG dans les Basses-Pyrénées (P. 691 O Labastide-Clairence), [sikutr'i]

sikoutri, attestée dans l'*ALLOc* dans le Tarn (P. 81.20 Belcastel) et enfin [stupabarl'et] *stouparlette*, présente dans l'*ALEPO* (P. 015 Moncalieri).

17. Conclusion

Ainsi, nous avons remarqué que le serpolet est une plante qui possède beaucoup de dénominations diverses dans l'aire gallo-romane. Dans la partie méridionale, la forme *serpolet* s'impose partout ; même si d'autres appellations émergent, c'est celle-ci qui domine cette zone. L'*ALF* (C. 1222) atteste cette situation, et les atlas régionaux la confirment : en effet, l'*ALG* (C. 85), l'*ALLOc* (C. 112), l'*ALLOr* (C. 148) et l'*ALP* (C. 229) montrent que les aboutissants de la famille de SĚRPŮLLŮM sont majoritaires. En revanche, lorsque l'on se déplace plus au nord, les types lexicaux qui émergent sont davantage variés, ce que prouvent l'*ALF* et l'*ALMC* (C. 134). Ce dernier, qui couvre une zone plus au nord que les atlas régionaux mentionnés précédemment, atteste plus de variation, et *serpolet* n'est plus majoritaire.

Dans les données analysées, nous trouvons à de nombreuses reprises le spécificateur *sauvage* ; il est associé à *serpolet*, à *thym*, à *farigoule*, à *baume*, à *pouliot* et à *marjolaine*. Avec d'autres spécificateurs, comme *bâtard* ou *simple*, il permet aux locuteurs de distinguer cette variété de thym sauvage de la variété cultivée.

De plus, la prise en compte des atlas régionaux est intéressante car elle a permis de mettre en évidence des formes que l'on trouve dans les désignations du thym de l'*ALF* mais pas dans les noms du serpolet dans ce même atlas ; par exemple, les aboutissants de PIPER, HERBA ou HERBA + FINA apparaissent uniquement dans des atlas régionaux pour le serpolet, alors que nous les trouvons dans l'*ALF* pour le thym. Ces atlas régionaux permettent ainsi de faire émerger de nouvelles données et de comparer les plantes entre elles.

En ce qui concerne la comparaison des données entre le serpolet et le thym, nous pouvons émettre quelques remarques. Ce sont deux plantes très proches, appartenant au même genre : *Thymus serpyllum* et *Thymus vulgaris*. Ce sont toutes deux des plantes méditerranéennes, même si le serpolet est présent dans toute l'aire gallo-romane. Il se distingue du thym par ses fleurs plus roses, ses tiges plus rampantes, mais également ses propriétés médicinales similaires à celles du thym mais moins fortes (cf. chapitre 8 § 1), ce dernier point de divergence étant visible seulement par l'utilisation des deux plantes. Les

régions où ces plantes sont utilisées sont principalement celles du sud, dans lesquelles les deux végétaux semblent être moins confondus par les locuteurs que dans d'autres régions.

En effet, dans les régions qui se trouvent au bord de la Méditerranée les communautés désignent différemment les deux plantes : l'*ALF* atteste que pour le thym, les locuteurs du sud-est utilisent *farigoule*, de façon très homogène, et pour le serpolet, c'est *serpolet* qui domine majoritairement l'aire. L'*ALP* et l'*ALLOr* confirment cela ; nous retrouvons *farigoule* pour le thym et *serpolet* pour le serpolet.

Nous pouvons alors suggérer que les locuteurs de la partie est de l'aire occitane sont ceux qui semblent distinguer le plus les deux plantes et les nomment de manière différente, car ils les utilisent davantage que d'autres communautés étant donné que les deux plantes poussent abondamment dans leurs régions. Dans leurs taxinomies, le thym et le serpolet apparaissent bien comme étant deux espèces différentes, alors que dans d'autres régions, plus au nord notamment, ces plantes poussent peu, voire pas du tout, et seraient parfois considérées comme une seule : les locuteurs les nomment avec la même désignation (par exemple, dans le Nord-Pas-de-Calais ou la Wallonie, la forme *pouliot* est souvent présente pour désigner à la fois le thym et le serpolet). Cette hypothèse renvoie donc à la vision utilitariste des classifications botaniques populaires : les structures de ces taxinomies sont différentes selon l'environnement et l'utilisation des plantes.

Chapitre 10. Analyse motivationnelle

Pour le serpolet, nous retrouvons beaucoup de désignations communes avec le thym, et notamment dans les classes motivationnelles des caractéristiques physiques de la plante et des transferts phytonymiques. D'autres catégories sont plus spécifiques au serpolet, comme la dichotomie sauvage ~ cultivée, qui présente un grand nombre de constructions formées avec le modificateur *sauvage*, pour permettre la distinction entre la variété sauvage et celle cultivée, ou encore les classes de la comestibilité pour les animaux et des croyances socioculturelles qui n'émergent pas dans les noms du thym.

1. Caractéristiques physiques de la plante

Cette classe motivationnelle est, comme pour le thym, une des plus riches dans notre corpus. Nous retrouvons à l'intérieur de celle-ci la morphologie de la plante, son développement, son odeur et sa saveur.

1.1. Morphologie de la plante

1.1.1 Aspect des feuilles

L'aspect des feuilles est le motif de quelques désignations continuatrices du latin *FERICŪLA qui possèdent le radical [friz-] ou [frez-] et qui pourraient donc être le signe d'une réinterprétation motivationnelle, comme nous l'avons déjà observé pour le thym (cf. chapitre 7 § 1.1.2) : ces formes tireraient leur nom de l'aspect frisé des feuilles du serpolet et du thym. Nous trouvons ces formations beaucoup moins diffusées pour le serpolet que pour le thym : elles se situent dans l'*ALF* (C. 1222), dans l'Ain et en Saône-et-Loire.

1.1.2 Référence à la tige

La référence à la tige est le motif évoqué par les formes continuatrices du gaulois *brinos (cf. thym chapitre 9 § 15). Nous remarquons cette motivation dans l'*ALG* (C. 85) au sud de la Gascogne, dans les Pyrénées-Atlantiques.

1.1.3 Taille de la plante

La taille de la plante est un motif que l'on retrouve dans plusieurs désignations du serpolet, et notamment dans les formes rattachées au latin MĪNŪTUS « tout petit » et suffixées avec -ITTUS : en effet, le serpolet est une petite plante herbacée. Dans l'*ALF* (C.

1222), cette motivation est présente dans le domaine occitan, dans l'Hérault et dans l'Aude, dans l'*ALLOr* (C. 148), elle se trouve dans ces mêmes départements et dans l'*ALLOc* (C. 112), elle est attestée dans le Tarn.

Une autre désignation comporte ce motif : la petite taille de la plante émerge dans la réponse *petit pouliot*, se trouvant dans l'*ALF* (C. 1222) en Suisse.

1.1.4 Référence générique à une plante herbacée

La référence générique à une plante herbacée constitue le motif des quelques désignations, issues du latin HERBA « herbe » suffixées à l'aide du suffixe diminutif -ITTA. Ce motif est présent dans l'*ALG* (C. 85) dans les Hautes-Pyrénées, et dans l'*ALLOc* (C. 112) dans l'Aude. Nous retrouvons cette représentation dans les noms du thym (chapitre 7 § 1.1.4) dans les mêmes atlas.

1.2 Développement de la plante

La position rampante du serpolet est le motif qui transparaît dans les désignations issues du latin SĚRPŮLLŮM « ramper ». Ce motif apparaît aussi pour le thym (chapitre 7 § 1.2) mais il est beaucoup plus diffusé pour le serpolet. En effet, nous le retrouvons dans l'*ALF* (C. 1222) dans toutes les régions de l'aire gallo-romane, excepté les régions septentrionales pour lesquelles il n'y a pas de réponse. Il se trouve compact dans la moitié sud de ce domaine, et de façon plus dispersée dans le centre de l'aire et à l'est dans les Vosges. Dans l'*ALG* (C. 85), cette motivation se trouve dans toute l'aire gasconne. L'*ALLOc* (C. 112), l'*ALLOr* (C. 148), l'*ALP* (C. 229) et l'*ALEPO* (C. 134) attestent également majoritairement cette représentation de la plante rampante. Plus au nord, nous trouvons toujours ce motif dans l'*ALMC* (C. 134) mais un peu moins diffusé : il est présent en Ardèche et en Haute-Loire principalement. Les localités dans lesquelles se trouvent ce motif pour le thym n'attestent pas pour la plupart le même motif pour le serpolet : c'est-à-dire que si l'on trouve *serpolet* pour le thym, on trouve souvent un autre nom pour le serpolet dans les mêmes localités, et la plupart du temps, il s'agit de *serpolet bâtard* ou *serpolet sauvage*. Ainsi, la différence entre plante sauvage et plante cultivée est bien mise en avant.

1.3 Odeur de la plante

Le motif de l'odeur, que l'on retrouve dans les noms du thym, émerge aussi pour le serpolet. Plusieurs désignations y sont rattachées. Tout d'abord, les aboutissements du latin

THYMUM possèdent cette motivation étymologique : nous les observons de façon beaucoup moins diffusée que pour le thym, à seulement deux reprises dans l'*ALF* (C. 1222) en Ariège et en Lot-et-Garonne, mais aussi dans quelques localités de l'*ALMC* (C. 134) et de l'*ALEPO* (C. 134).

Les désignations rattachées à l'idée de « sent bon » émergent dans l'*ALF*, comme pour le thym (cf. chapitre 7 § 1.3) dans une région du centre-est de l'aire gallo-romane. Pour le serpolet, ces formations apparaissent dans le Doubs, la Haute-Saône et Belfort.

Une autre dénomination, *baume*, peut contenir ce motif lié à l'odorat, et encore une fois à l'odeur agréable. Nous la trouvons dans l'*ALF* dans le Loir-et-Cher, et en Saône-et-Loire nous remarquons *baume sauvage*, que l'on traitera parmi les motivations renvoyant à l'idée de « plante sauvage ». Dans notre analyse étymologique, nous avons précisé que le terme grec duquel est issu le terme *baume* renvoie au baumier, plante de laquelle est tirée une huile odorante, et à la menthe coq, plante aromatique. Bloch-Wartburg (1975 [1932], sous *baume*) précisent que ce terme signifie « substance odorante », d'où les dérivés *embaumer* ou *embaumement* par exemple.

Enfin, ce motif de l'odeur est exprimé dans une autre désignation du serpolet : il s'agit de la construction *petit citron de charme*, trouvée dans l'*ALF* en Haute-Saône. Ce nom peut être rattaché à ce motif car le serpolet peut avoir l'odeur du citron : en effet, comme nous l'avons précisé dans la description botanique et dans l'analyse onomasiologique pour les noms de cette plante, certaines espèces ont une odeur se rapprochant de celle de l'agrume, et il existe même une espèce de thym appelée *thym citron*.

1.4 Saveur de la plante

La saveur de la plante et notamment son goût poivré est le motif exprimé dans les continuateurs du latin PIPER, que l'on retrouve également dans les désignations du thym. Pour le serpolet, il se trouve dans l'*ALLOc* (C. 112) en Dordogne, et dans l'*ALMC* (C. 134) en Ardèche, Haute-Loire et Lozère.

Le motif de la saveur se trouve aussi dans la dénomination *herbe au veregro*, visible dans le val d'Aoste en Italie (*ALF* C. 1222). Comme précisé dans le chapitre précédent (§ 10.3), le site des patois du val d'Aoste mentionne que dans le patois de Courmayeur, la forme *veregro* signifie « vinaigre ». Le lien entre le serpolet et le vinaigre se fonderait selon nous sur le goût aigre du serpolet, et donc proche de celui du vinaigre.

2. Habitat de la plante

2.1 Dichotomie sauvage ~ cultivée

La dichotomie plante sauvage ~ plante cultivée est importante dans les noms du thym et du serpolet car ce dernier est considéré comme une variété sauvage du thym. Nous verrons ci-dessous que de nombreuses dénominations contiennent ce motif et que les spécificateurs *sauvage* et *bâtard* ressortent souvent dans les noms du serpolet.

2.1.1 « Sauvage »

La représentation de la plante sauvage apparaît d'abord dans les continuateurs du latin *FERICŪLA, comme pour le thym (cf. chapitre 7 § 2.1.1), que l'on retrouve dans l'*ALF* (C. 1222), dans l'*ALLOc* (C. 112), dans l'*ALMC* (C. 134), dans l'*ALP* (C. 229) et dans l'*ALEPO* (C. 134) de façon dispersée dans la moitié méridionale du domaine gallo-roman.

Les autres formes dans lesquelles émerge cette motivation sont toutes construites à l'aide d'un spécificateur, principalement *sauvage*. Ce modificateur est associé à plusieurs termes génériques. Nous l'observons avec *farigoule*, dans l'*ALF* en Ariège et dans l'*ALMC* dans le Cantal. Dans ce cas, nous pouvons émettre l'hypothèse d'une remotivation⁵⁸, car l'idée de « sauvage » était déjà présente dans le terme simple *farigoule*. Mais ce motif étant certainement devenu opaque pour les locuteurs, ils ont remotivé la forme en ajoutant à nouveau cette idée de « sauvage », ce qui engendre la dénomination *farigoule sauvage*. Ce spécificateur apparaît également aux côtés de *thym* : l'*ALF* atteste à de nombreuses reprises la forme *thym sauvage*, dans les régions de l'ouest, plutôt au centre et au nord, et l'*ALMC* le montre dans l'Aveyron. Ensuite, nous le retrouvons associé à *serpolet*, pour former la construction *serpolet sauvage* que nous retrouvons dans l'*ALF* dans les Landes, mais aussi avec *baume* (l'*ALF* atteste *baume sauvage* en Saône-et-Loire), *pouliot* (*pouliot sauvage* se trouve dans l'*ALF* dans le Pas-de-Calais, la Belgique et la Côte-d'Or) et *marjolaine* (*marjolaine sauvage* est une dénomination visible dans l'*ALF* dans l'Aube)⁵⁹. Cette dernière attestation, *marjolaine sauvage*, est aussi le nom de l'espèce sauvage d'origan (*Origanum*

⁵⁸ Voir chapitre 1 sur la motivation sémantique pour la notion de remotivation.

⁵⁹ Dans d'autres régions plus au nord du domaine gallo-roman, le modificateur *sauvage* est parfois précédé de *menthe* ou de *origan* pour désigner le serpolet (*Atlas Linguistique de la Champagne et de la Brie*, ALCB C. 813 Thym serpolet).

vulgare L.), par opposition à la marjolaine cultivée appelée « marjolaine des jardins » (*Origanum majorana* L.) (Lieutaghi, 1996 : 322).

Un autre spécificateur signifiant « des bois » apparaît avec *farigoule*, dans l'ALP dans le nord de la Drôme. Dans cette construction, nous pouvons également dire qu'il y a potentiellement une remotivation (comme pour *farigoule sauvage*), car encore une fois l'idée de « sauvage » dans *farigoule* n'est plus perçue par les locuteurs : dans cette localité ils ont en revanche choisi un aboutissant du germanique **bosk-* « bois » pour faire ressortir à nouveau ce motif.

2.1.2 Spécification « bâtard »

L'image de la plante non cultivée est également visible dans les formations comprenant un terme générique ainsi que le modificateur *bâtard*. Ce dernier se trouve associé parfois avec *serpolet*, dans les données de l'ALF (C. 1222), dans une zone restreinte comprenant l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Loire et le Rhône, mais aussi sur la carte de l'ALMC (C. 134) dans la Haute-Loire. Précédé de *thym*, il se situe dans l'ALF dans l'Allier et dans le Cher, et avec *farigoule*, nous le trouvons dans le Cantal, toujours dans l'ALF. Enfin, il est aussi attesté avec un continuateur de PIPER pour former la construction *poivrade bâtarde*, dans l'ALMC (C. 134) en Haute-Loire.

2.1.3 Spécification « simple »

Enfin, un dernier modificateur est visible dans nos données, *simple*, qui permet de construire la forme *serpolet simple* dans laquelle émerge encore une fois l'idée de plante non cultivée. Nous retrouvons cette dénomination dans l'ALF (C. 1222) dans l'Aube. Nous rattachons ce nom à ce motif de plante sauvage car il nous semble que ce terme *simple* possède la représentation d'un végétal non cultivé, contrairement à une plante cultivée qui ne serait peut-être pas considérée comme « simple ».

De plus, le serpolet est considéré comme un simple, terme qui s'appliquait depuis l'Antiquité aux plantes utilisées telles quelles, non mélangées. Ce terme s'applique aujourd'hui uniquement aux plantes médicinales (Aquaron, 2005 : 3)⁶⁰.

⁶⁰ Voir chapitre 2 § 2.

2.1.4 Plante cultivée

Une désignation de l'*ALF* (C. 1222), *thym de coti*, se situe dans le Calvados et peut être interprétée comme *thym de courtil* et donc *thym de jardin*. Rolland (1896, vol.9 : 26) recense *thym de coti* qui signifie « thym de jardin » dans la même région, mais pour le thym commun et pas pour le serpolet, ce qui paraît effectivement étrange car le serpolet est souvent considéré par les locuteurs comme un variété sauvage du thym, alors que la forme *thym de jardin* laisse penser à une variété plutôt cultivée. L'image de la plante cultivée émerge aussi pour la sauge (chapitre 13 § 2.1.2).

2.2 Milieu naturel

2.2.1 La montagne

Le motif du milieu naturel, et plus spécifiquement de la montagne⁶¹, est visible dans la dénomination *thym de berger*, attestée dans diverses localités du centre de l'aire gallo-romane dans l'*ALF* (C. 1222). Le serpolet est une plante qui pousse dans plusieurs régions mais surtout dans les régions montagneuses, comme nous l'avons précisé dans la description de cette plante (chapitre 8 § 1). L'image du « berger », personne qui travaille en montagne, peut donc renvoyer au fait que la plante pousse dans ces régions. D'autres hypothèses motivationnelles peuvent être émises pour cette dénomination, dont une basée cette fois sur une croyance socioculturelle, ce que nous verrons ultérieurement.

De plus, le nom *thym de berger* ou *de bergère* est aussi un nom populaire de l'origan (Cunningham, 1987 : 195). Cette désignation peut donc être rattachée à un transfert phytonymique entre les deux plantes, du fait de leur ressemblance physique : en effet, les deux plantes qui sont des Lamiacées possèdent des feuilles et des fleurs similaires, comme nous pouvons le remarquer avec l'image ci-dessous.

⁶¹ Ce motif apparaît également de façon plus explicite dans la dénomination *thym de la montagne*, attestée dans l'*Atlas Linguistique de la Bourgogne* (ALB C. 748 Le thym, le serpolet).



Photo 11. L'origan (*Origanum vulgare* L.). Image tirée du site *Tela Botanica*. <https://api.tela-botanica.org/img:0000819170.jpg>

Enfin, nous pouvons mentionner des usages courants dans les régions méditerranéennes qui peuvent aussi expliquer le nom *thym de berger* : les bergers utilisent le thym pour laver et décorer les récipients de lait, pour éliminer les mauvaises odeurs dans la bergerie, pour aromatiser les aliments et fabriquer des liqueurs digestives⁶².

3. Usage culinaire

Comme pour le thym, l'usage culinaire est une source de motivation importante. Cette image apparaît dans les constructions *fines herbes*, situées dans l'*ALLOc* (C. 112) en Haute-Garonne et dans l'Aude. Le serpolet agrmente de nombreux plats, et comme cela a été mentionné précédemment, il peut être employé dans toutes les préparations culinaires où le thym peut l'être, ce qui justifie la dénomination.

4. Comestibilité pour les animaux

La comestibilité pour animaux est une catégorie motivationnelle qui émerge seulement dans les noms du serpolet. À l'intérieur de cette classe, nous trouvons une forme, *pollen*, qui peut s'y rattacher. Le serpolet est une plante très appréciée par les abeilles (cf.

⁶² www.tottusinpari.it/2015/08/25/il-mal-di-sardegna-profuma-di-timo-descritto-dagli-autori-piu-antichi-era-conosciuto-nel-mediterraneo-sin-dagli-egizi/

chapitre 8 § 3), ce qui peut expliquer ce nom. Ce motif est isolé, dans l'*ALF* (C. 1222) en Mayenne.

5. Transferts phytonymiques

Les transferts phytonymiques constituent une catégorie motivationnelle importante dans les désignations du serpolet, ce que nous avons observé aussi pour le thym. Les trois premières plantes, la menthe pouliot, la marjolaine et l'hysope reviennent pour nos deux plantes (cf. analyse motivationnelle des noms du thym, chapitre 7 § 5), mais d'autres noms de plantes apparaissent pour le serpolet : c'est le cas de la sarriette, la pimprenelle et le trèfle.

5.1 Menthe pouliot (*Mentha pulegium* L.)

Nous renvoyons au chapitre dédié au thym pour le transfert phytonymique entre cette plante et la menthe pouliot (chapitre 7 § 5.1). Pour le serpolet, le transfert se base comme pour le thym sur la ressemblance physique entre le serpolet et la menthe pouliot. Nous trouvons les continuateurs du latin PŪLĒIUM « pouliot » de façon dispersée dans la moitié septentrionale de l'aire gallo-romane, dans l'*ALF* (C. 1222), mais aussi beaucoup plus au sud, dans l'*ALEPO* (C. 134) dans deux localités distinctes du nord et du sud de l'aire piémontaise occidentale.

5.2 Marjolaine (*Origanum majorana* L.)

La référence à la marjolaine a déjà été observée dans quelques désignations du thym : cf. chapitre 7 § 5.2. Dans le cas du serpolet, l'image de cette plante ressort dans l'*ALF* (C. 1222) dans le Cantal et dans l'*ALMC* (C. 134) en Haute-Loire. Le transfert se base sur la similitude physique entre les deux plantes. Nous la trouvons aussi dans la construction *marjolaine sauvage*, traitée plus haut dans le motif de « plante sauvage ».

5.3 Hysope (*Hyssopus officinalis* L.)

L'hysope est aussi une plante liée au serpolet : nous l'avons encore une fois déjà évoqué pour le thym (voir chapitre 7 § 5.3), et le transfert se fonde ici encore sur la ressemblance entre le serpolet et l'hysope. L'*ALG* (C. 85) mentionne pour le serpolet une dénomination *hysope*, se situant dans les Pyrénées-Atlantiques.

5.4 Sarriette (*Satureja* sp.)

La désignation *poivre d'âne*, que l'on trouve dans l'*ALF* (C. 1222) dans les Alpes-Maritimes, mais aussi dans l'*ALP* (C. 229) dans le même département et dans les Bouches-du-Rhône, semble assez transparente et désignerait une herbe (appelée *poivre* certainement à cause de son goût) mangée par les ânes, et se rattacherait donc au motif de la comestibilité par les animaux. En revanche, il nous semble qu'une autre hypothèse est plus probable, et se fonderait sur un transfert phytonymique avec la sarriette des montagnes. En effet, cette sarriette est souvent nommée *poivre d'âne* dans cette région à l'est de l'aire occitane. Cette plante n'est pas traitée dans une carte de l'*ALF*, mais nous la trouvons dans les suppléments : trois localités du sud-est attestent ce nom (Gilliéron & Edmont, 1920 : 203). Rolland (1896 : 20) évoque également cette désignation dans la même région pour la sarriette des montagnes, tout comme Mistral (1979 [1878], sous *pebre-d'ase*, *pebre-d'ai*) (cf. chapitre 9 § 9.2). Mais cette dénomination semble être très localisée, car l'*ALLOr* (C. 148), qui répertorie quelques réponses dialectales de la sarriette dans les marges de la carte *serpolet*, ne mentionne qu'une fois le nom *poivre d'âne*, dans une commune d'Ardèche. Il devrait sans doute émerger de façon plus évidente dans l'*ALP*, l'atlas qui couvre le sud-est du domaine occitan, mais cet ouvrage ne présente pas de carte pour la sarriette.

Le serpolet peut être nommé avec un nom de la sarriette des montagnes (*Satureja montana* L.) car les deux plantes sont proches : elles font toutes deux parties des plantes aromatiques de la famille des Lamiacées poussant dans les montagnes de la région méditerranéenne, et elles possèdent également les mêmes vertus médicinales, au niveau tonique, stimulant et antiseptique (Lieutaghi, 1996 : 407). D'un point de vue morphologique, nous retrouvons sur les deux plantes les petites fleurs et feuilles :



Photo 12. La sarriette des montagnes (*Satureja montana* L.). Image tirée du site *Wikipédia* (https://fr.wikipedia.org/wiki/Satureja_montana#/media/Fichier:Satureja_montana_Czaber_górski_flower.jpg).

Le lien entre sarriette et serpolet se fonde donc sur la ressemblance entre les deux plantes, au niveau physique mais aussi médicinal, et ce motif se trouve attesté dans une zone localisée à l'est de l'aire occitane.

5.5 Pimprenelle (*Sanguisorba minor* Scop.)

La pimprenelle est une plante herbacée appartenant à la famille des Rosacées, qui possède des petites feuilles vertes denses en épis. Le nom *pempnenella* est attesté dans l'*ALF* (C. 1222), dans le Valais suisse.



Photo 13. La pimprenelle (*Sanguisorba minor* Scop.). Image tirée du site Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Pimprenelle#/media/Fichier:Sanguisorba_nov.JPG).

Photo 14. La pimprenelle (*Sanguisorba minor* Scop.). Image tirée du site Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Pimprenelle#/media/Fichier:Pimprenelle_fleur.JPG).

La ressemblance physique entre cette plante et le serpolet est moins évidente que pour les plantes précédentes ; il nous semble que le motif ne se base pas sur cette similitude. En revanche, comme nous l'avons mentionné dans l'étude onomasiologique (chapitre 9 § 8), il est possible que la base latine PIMPINELLA (d'où vient *pimprenelle*) soit liée à PIPER « poivre ». Comme nous avons trouvé plusieurs désignations du serpolet dans lesquelles paraissent l'idée de « poivre » et ainsi mis en évidence une motivation « saveur de la plante », il est possible que le lien entre les deux soit basé sur cet aspect du goût poivré.

5.6 Trèfle (*Trifolium* sp.)

Enfin, la dernière plante émergeant dans les noms du serpolet est le trèfle. Cette représentation ressort dans l'*ALF* (C. 1222) dans deux localités isolées, dans la Vienne et dans le Jura. Le lien entre le trèfle et le serpolet est plus complexe à mettre en évidence que pour les plantes précédentes. Dans ce cas, il est évident que le transfert n'est pas fondé sur la ressemblance morphologique :



Photo 15. Le trèfle des montagnes (*Trifolium montanum* L.). Image tirée du site Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Trèfle#/media/Fichier:Trifolium_montanum1.jpg).



Photo 16. Une feuille de trèfle rampant (*Trifolium repens* L.). Image tirée du site Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Trèfle#/media/Fichier:Trifolium_repens_07_ies.jpg).

Les trèfles sont des plantes herbacées, appartenant aux Légumineuses, et le genre *Trifolium* contient de nombreuses espèces. Le lien entre les deux plantes demeure obscur, mais peut-être est-ce le fait que les animaux, et surtout les moutons, mangeraient les deux plantes, même si le fait que les moutons mangent le serpolet est plutôt une croyance socioculturelle qu'un fait attesté (cf. ci-dessous § 6.1), selon Lieutaghi (1996 : 423). En revanche, le trèfle est apprécié de ces animaux.

6. Croyances socioculturelles

6.1 Nourriture des lapins

Dans cette classe motivationnelle des croyances socioculturelles, nous observons deux désignations. La première est *herbe de lapin*, qui se trouve isolée dans l'*ALF* (C. 1222) dans le Lot. Il nous semble que cette dénomination se base sur une croyance populaire, que nous avons déjà relevé dans les paragraphes dédiés aux croyances et traditions du serpolet (chapitre 8 § 4). En effet, la plupart des locuteurs considèrent que les lapins raffolent du serpolet, mais selon Lieutaghi (1996 : 423), ces animaux au contraire ne mangeraient pas cette herbe. Ainsi, la forme que l'on trouve dans nos données ne serait pas fondée sur le fait que c'est une herbe mangée par les lapins, et donc classée dans la catégorie motivationnelle de la comestibilité pour les animaux, mais plutôt sur cette croyance attestée qu'ils ne le mangent pas⁶³.

6.2 Plante qui empêche le lait de crémer

La seconde forme à pouvoir être interprétée sur la base d'une croyance populaire est *thym de berger*, forme pour laquelle nous avons déjà émise une hypothèse de classement dans la catégorie motivationnelle du milieu naturel dans lequel pousse la plante, à savoir les régions montagneuses (voir précédemment § 2.2). Mais nous souhaitons mentionner aussi une autre proposition de classement qui est la suivante : le serpolet serait une plante qui empêche le lait de crémer. Si l'on frotte les vases à lait avec cette herbe, il ne pourra plus fournir de crème⁶⁴ (Rolland, 1896 : 36). Le lien avec le berger apparaît donc clairement, car l'activité de la fabrication de crème peut être réalisée par cette personne. Cette croyance est

⁶³ Une forme similaire, [irb de livr] *herbe de lièvre*, est visible dans l'*Atlas Linguistique de la Franche-Comté* pour le serpolet (*ALFC* C. 505 Le cerfeuil) et se rattache certainement à cette même motivation.

⁶⁴ Cf. croyances et traditions autour du serpolet, chapitre 8 § 4.

un des motifs possibles qui transparait dans cette désignation, qui, nous le rappelons, se trouve dans l'ALF dans plusieurs communes centrales du domaine gallo-roman.

7. Motifs opaques

Comme pour le thym, certaines formes de l'ALF (C. 1222) mais aussi des atlas régionaux sont opaques du point de vue motivationnel. Nous verrons que nous pouvons proposer quelques pistes d'analyse pour certaines désignations, mais que d'autres sont plus difficiles à élucider.

Une première forme se trouvant dans l'ALF en Isère est *suprin*. Elle désigne également le thym, dans la même localité, comme nous l'avons vu. Nous renvoyons à ce chapitre (chapitre 7 § 7) pour l'explication de ce terme, qui pourrait avoir un lien avec l'idée de « fin », car *prin* signifie « fin ».

Puis, la dénomination *savo* tirée de l'ALF se situe dans les Landes. Comme vu précédemment dans l'analyse onomasiologique (§ 16), cette forme pourrait être rattachée au latin SAPA « sève » (FEW 11, 191a). Mistral (1979 [1878], sous *sabo*) précise aussi que *sabo* ou *savo* désignent la sève. Toutefois, le rapport entre le serpolet et la sève n'est pas clair.

La forme de l'ALF *pisé* attestée en Savoie peut quant à elle posséder le motif de la petite taille de la plante. Elle est classée parmi les formes opaques selon le FEW (21, 138a) mais pour Viret (2021, sous *serpolet*), *puse* signifie « petite pousse d'herbe », et les formes telles que *primpusé*, que l'on trouve aussi dans l'ALF en Savoie désigneraient une « mince petite pousse d'herbe », car *prin* signifie « mince » comme nous l'avons déjà dit, et *pusé* « pousse d'herbe ».

L'ALF atteste enfin trois autres dénominations opaques : *kapulé*, dans la Creuse, *poriola* dans le val d'Aoste en Italie et *cherioula* dans le val d'Aoste également. Pour les deux premières, nous n'avons pas trouvé d'éléments nous permettant de fournir une hypothèse satisfaisante. Pour la troisième forme en revanche, nous renvoyons à l'analyse des formes opaques du thym (chapitre 7 § 7) dans lesquelles nous avons trouvées les attestations *seriola* et *serioulé*, qui sont donc proches de *cherioula*, ces trois dénominations pouvant ainsi être analysées sur la même base.

D'autres atlas régionaux mentionnent quelques formes opaques. D'abord l'ALP (C. 229), qui recense la forme *badasso* dans les Alpes-de-Haute-Provence et que l'on trouve à de nombreuses reprises pour le thym (chapitre 7 § 7).

L'ALP mentionne aussi *agranoyo* dans les Alpes-Maritimes. Cette désignation s'appuierait probablement sur l'idée de « grain » : Mistral (1979 [1878], sous *agranado*) précise que ce terme désigne le grain qui permet d'attirer les oiseaux. Honnorat (1846-1848), sous *agranas*) quant à lui recense diverses plantes sous le nom *agranas* : l'argousier, le saule épineux, mais aussi le genêt épineux et le prunelier.

Enfin, quelques désignations n'ont pas été élucidées et restent ainsi opaques. C'est le cas de *sarbobasa*, attestée dans les Basses-Pyrénées dans l'ALG, *sikoutri*, située dans l'ALLOc dans le Tarn et *stoupabarlette*, visible dans l'ALEPO.

8. Conclusion

Le serpolet, comme le thym, est la plante pour laquelle les désignations présentent le plus de richesse. Comme précédemment pour le thym, la classe motivationnelle majoritaire est celle des caractéristiques physiques de la plante (76%). Suivent les classes de l'habitat (13%), des transferts phytonymiques (8,8%), de l'usage culinaire (0,5%), de la comestibilité pour les animaux (0,2%) et des croyances socioculturelles (0,2%). Les motifs opaques sont également bien présents à hauteur de 1,2%.

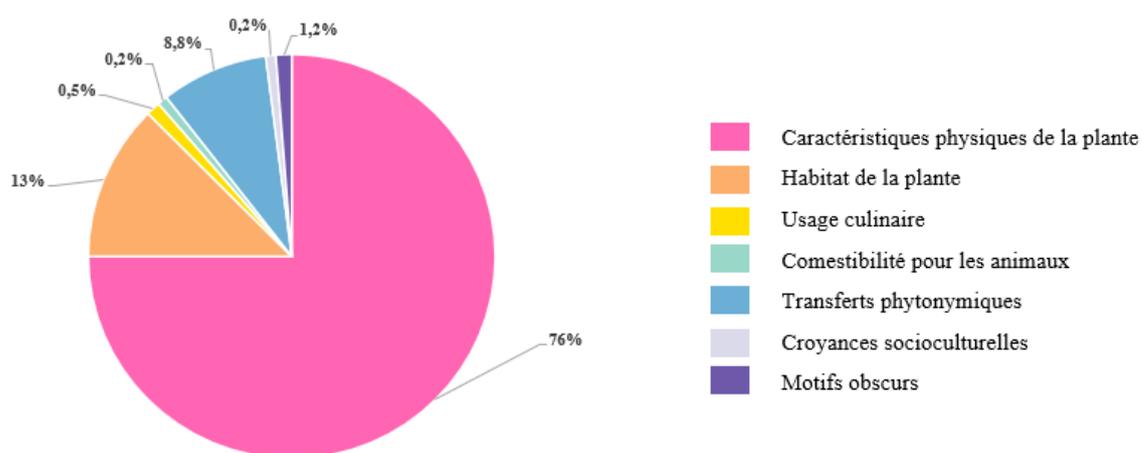


Figure 15. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations du serpolet.

Dans nos données, la première catégorie se trouve dans toute l'aire gallo-romane, excepté les régions septentrionales du Nord et de la Wallonie, et dans le domaine piémontais

occidental. L'habitat de la plante est un motif pour sa part documenté de manière très dispersée dans toutes régions, au nord comme au sud de l'aire gallo-romane, mais aussi au sud du Piémont occidental. La motivation des transferts phytonymiques est représentée de façon éparse dans tout le domaine gallo-roman également, et à plusieurs reprises dans la zone piémontaise. L'usage culinaire, qui n'émerge que dans certains atlas régionaux, apparaît très localement dans l'aire occitane. Le motif de la comestibilité pour animaux est également très ponctuel, dans le nord de l'espace gallo-roman, comme celui des croyances socioculturelles qui se trouve pour sa part plus au sud.

Dans la classe des caractéristiques physiques, la motivation principale est celle du développement de la plante (92%), c'est-à-dire le fait qu'elle rampe. Les autres motivations appartenant à cette classe sont l'odeur de la plante (2,8%), sa taille (2,5%), sa saveur (1,6%), la référence à une plante herbacée (0,5%), l'aspect des feuilles (0,3%) et la référence à la tige (0,3%). Tous les atlas que nous avons utilisés pour les analyses des noms du serpolet montrent que le motif du développement de la plante est le plus diffusé.

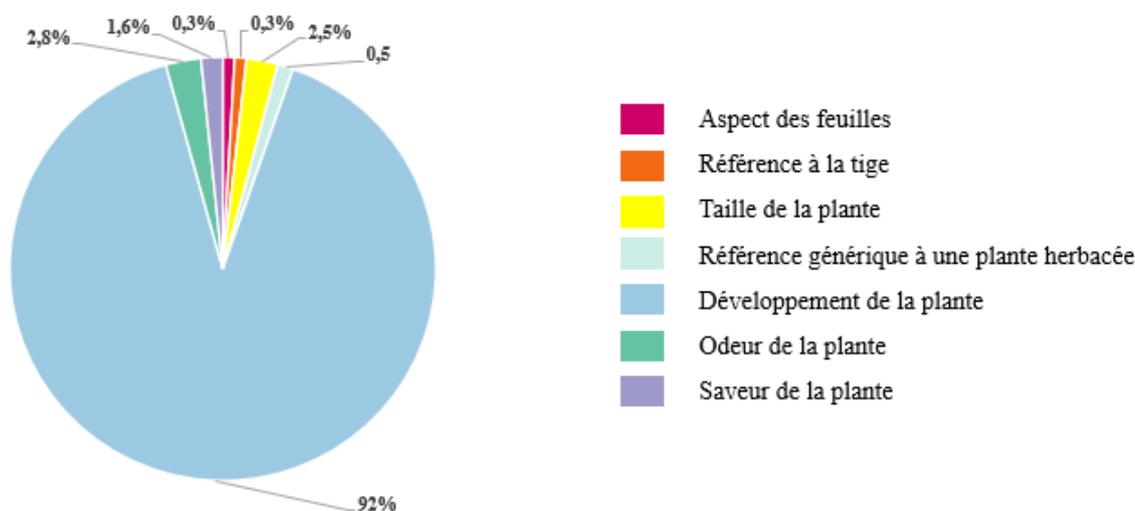


Figure 16. Motifs spécifiques dans la classe motivationnelle des caractéristiques physiques de la plante.

L'habitat de la plante est une classe importante dans nos analyses, comme nous l'avons vu (chapitre 10 § 2). La dichotomie plante sauvage ~ plante cultivée est un motif essentiel pour le serpolet, cette plante étant une variété sauvage du thym. Pour distinguer le

serpolet de ce dernier, les dénominations sont formées avec des spécificateurs. Voici un graphique montrant la représentativité de chaque de ces derniers :

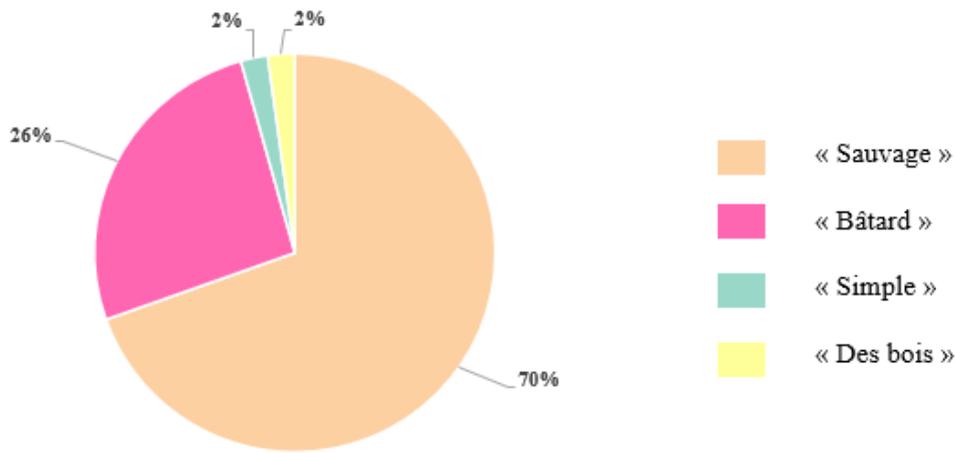


Figure 17. Représentativité des spécificateurs relatifs à l'idée de plante sauvage dans les désignations du serpolet.

La distribution dans l'espace des modificateurs est visualisable par la carte linguistique suivante, élaborée à partir des données issues de l'ALF (C. 1222) :

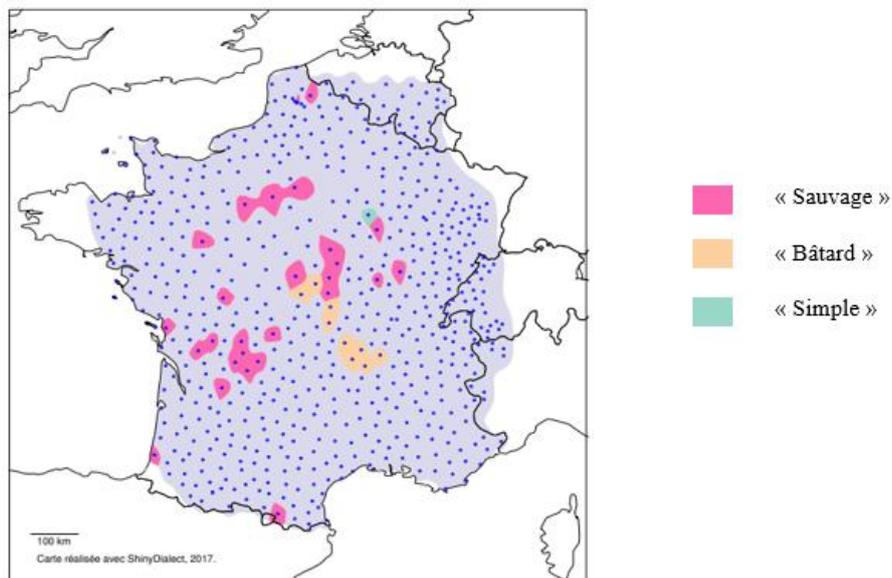


Figure 18. Représentativité des spécificateurs relatifs à l'idée de plante sauvage dans les désignations du serpolet, ALF C. 1222.

La carte de synthèse ci-dessus montre que le spécificateur *sauvage* est dominant et se situe principalement au centre et au nord de l'aire gallo-romane, de façon éparse. Nous le

retrouvons tout de même à deux reprises dans l'aire occitane du côté gascon. Le modificateur *bâtard* est quant à lui visible dans des localités proches au centre du domaine gallo-roman, et *simple* se trouve dans une réponse attestée plus au nord. Ainsi, ces termes n'apparaissent que très peu dans l'aire occitane, ce qui est confirmé par les atlas régionaux. En effet, l'*ALG* (C. 85), l'*ALLOc* (C. 112), l'*ALLOr* (C. 148) et l'*ALEPO* (C. 134) ne montrent pas ces formes, et l'*ALP* (C. 229) présente seulement le spécificateur *des bois* à une reprise. Quant à l'*ALMC* (C. 134), il recense *sauvage* et *bâtard* plusieurs fois, mais cet atlas couvre une zone plus au nord que ceux cités précédemment. Ainsi, nous pouvons dire que toutes ces formes émergent davantage dans le centre et le nord de l'espace gallo-roman, tandis que l'aire occitane en est pour sa part presque dépourvue.

Partie 4

-

Analyse des désignations de la sauge

Chapitre 11. Description, propriétés, usages et croyances

1. Description botanique

Dans la Grèce antique, il existe une vingtaine de sauges, connues sous les noms de *Sphaskos* ou *Elelisphakon* (Fournier, 2010 : 866). Les médecins grecs Dioscoride et Galien connaissaient certainement notre sauge officinale, même si elle se trouve assez rare à l'état sauvage en Grèce (Fournier, 2010 : 866), mais ne distinguaient pas vraiment la sauge officinale des espèces voisines (Lieutaghi, 2017 : 513). La sauge semble donc avoir d'abord été cultivée en Grèce puis en Italie plus tardivement, et ainsi répandue par les Romains (Fournier, 2010 : 866). Pline la mentionne rapidement dans son *Histoire Naturelle* : « Nos herboristes d'aujourd'hui nomment *élélisphacos* en grec et *salvia* en latin une plante semblable à la menthe, blanchâtre et odorante » (*Hist. Nat.* XXII, 147).

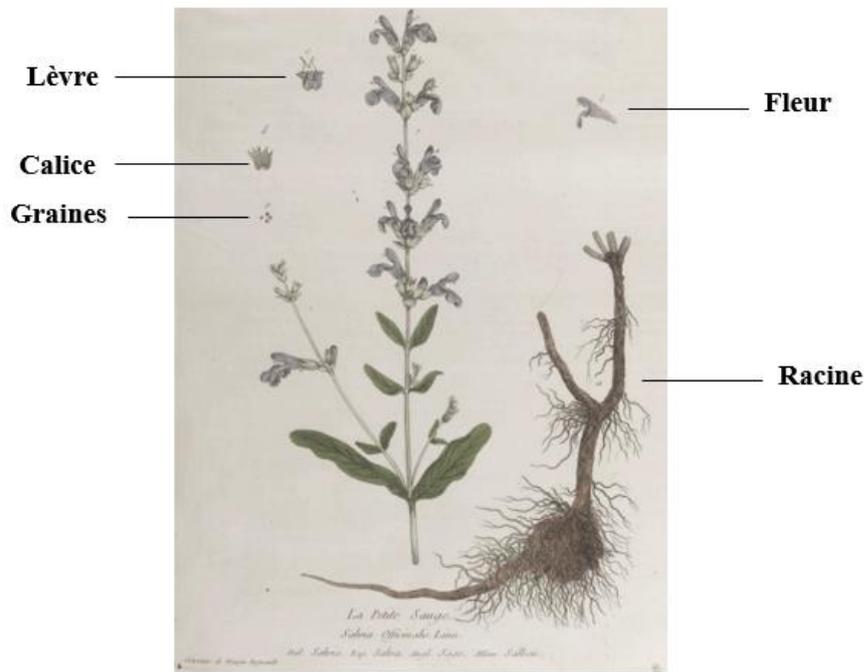


Figure 19. Schéma de la sauge officinale (*Salvia officinalis* L.) (Regnault, 1774 : 425).



Photo 17. La sauge officinale (*Salvia officinalis* L.). Image issue du site *Tela Botanica* (<https://api.tela-botanica.org/img:000082775O.jpg>)



Photo 18. La sauge officinale (*Salvia officinalis* L.). Image issue du site *Wikipédia* (https://fr.wikipedia.org/wiki/Sauge_officinale#/media/Fichier:Sauge_officinale01.jpg).

La sauge officinale, *Salvia officinalis* L., est un sous-arbrisseau de la famille des Lamiacées de 20 à 70 cm de haut, buissonnant, portant des feuilles opposées, lancéolées et duveteuses, de couleur verte. Ses fleurs se trouvent à l'extrémité des tiges et sont bleu violacé. Elle est spontanée dans tout le bassin méditerranéen, et pousse sur les côteaux rocaillieux (Fleurentin, 2018 : 297). Elle affectionne les lieux ensoleillés (Larousse, 2001 : 131), mais se trouve également dans toute la France, dans les bois et les prairies (Eberhardt, 1927 : 91). On la trouve jusque dans le Lyonnais, la Saône-et-Loire, le Cantal et le Lot, mais elle ne semble pas dépasser les 800 mètres d'altitude (Fournier, 2010 : 866). Elle peut s'étendre jusqu'à la Suisse et le sud-ouest de l'Allemagne (Stefanaki & van Andel, 2021 : 109). Toute la plante est très aromatique, et sa saveur est chaude et un peu amère (Lieutaghi, 1996 : 411). Il existe une multitude d'espèces de sauges ; dans le genre des Lamiacées, les sauges constituent un groupe de 500 espèces, parmi lesquelles une dizaine sont indigènes en France. Parmi les autres espèces, nous pouvons citer la sauge des prés, la sauge verte, la sauge sclérée ou encore la sauge éthiopienne⁶⁵ (Fournier, 2010 : 865-866).

⁶⁵ La sauge des prés possède des feuilles de 8 cm de largeur, bordées de grosses dents irrégulières ; la sauge verte a des petites feuilles, de 2 cm de largeur, vert pâle, bordées de petites dents, ainsi que des petites fleurs ; la sauge sclérée quant à elle possède des feuilles velues grisâtres, des fleurs blanchâtres et odorantes ; enfin, la

2. Propriétés médicinales

La sauge est une plante médicinale depuis l'Antiquité. Chez les Grecs, Dioscoride (I^{er} siècle) précise qu'elle agit en décoction comme emménagogue, diurétique, tonique et hémostatique (Fleurentin, 2018 : 296). Plus inattendu, il était même dit que la sauge était capable de rendre la parole à celui qui l'avait perdue (Faure, 1987 : 135). Chez les Romains, Pline (*Hist. Nat.* XXII, 146-147) considère qu'en application, « elle fait sortir les fœtus morts, comme aussi les vers des ulcères et des oreilles », et il mentionne aussi les propriétés emménagogue et diurétique. Les médecins antiques l'utilisaient également contre les morsures de vipère et les piqûres de la raie pastenague, venimeuse (Lieutaghi, 2017 : 514). Dans la médecine arabe, pour Ibn al Baytar (XIII^e siècle), le vin de sauge permet de contrer la rétention des menstrues, l'expectoration sanguine, les douleurs des reins et de la vessie (Fleurentin, 2018 : 296).

À l'époque antique, elle était donc très utilisée et appréciée, les Romains l'appelaient même *herba sacra* « herbe sacrée » (Cazin, 1858 : 858). Cette réputation s'est prolongée, et au Moyen-Âge, la sauge est véritablement considérée comme une panacée (Larousse, 2001 : 34). Elle se trouve dans les monastères puis les jardins particuliers dès le IX^e siècle (Fleurentin, 2018 : 296) et elle est inscrite dans les *Capitulaires de Villis* de Charlemagne⁶⁶ (Lieutaghi, 1992 : 60). Les médecins de l'école de Salerne, en Italie, récitaient un proverbe qui a fait la gloire de la sauge : *Cur moriatur homo cui salvia crescit in horto ?*⁶⁷, ce dernier étant cependant atténué par le vers suivant : *Contra vim mortis non est medicamen in hortis*⁶⁸ (Lieutaghi, 2017 : 513).

Au XVIII^e siècle, Chomel (1712 : 291) présente les propriétés de la sauge : on l'utilise en décoctions et fomentations pour fortifier les nerfs, raffermir les chairs, ramollir les tumeurs et estomper l'enflure des plaies ; en infusion pour les vertiges, l'assoupissement et les maladies du cerveau qui engendrent l'apoplexie et la paralysie. Regnault (1774 : 426) ajoute que l'infusion est aussi utile dans l'absence des règles et des urines, dans les

sauge éthiopienne a des feuilles cotonneuses blanchâtres et des fleurs blanches qui ne sont pas odorantes (Fournier, 2010 : 866).

⁶⁶ Voir chapitre 2 § 2.

⁶⁷ « Pourquoi meurt-il, l'homme qui a de la sauge dans son jardin ? »

⁶⁸ « Contre la puissance de la mort le jardin est sans remède ».

indigestions et douleurs d'estomac, les coliques, et lui confère une action vermifuge et antiasthmatique.

De nos jours, les diverses propriétés démontrées par le passé sont toujours présentes, et d'autres bienfaits se sont révélés. Les propriétés pharmacologiques connues sont ses effets antimicrobien, anti-inflammatoire, antispasmodique, antitranspirant (Fleurentin, 2018 : 297), astringent, antiseptique, emménagogue, stimulant, tonique (Larousse, 2001 : 131).

La sauge est particulièrement utile contre les gingivites, les aphtes et les inflammations des amygdales (Fleurentin, 2018 : 296). En gargarisme, c'est un remède efficace contre les maux de gorge (Larousse, 2001 : 131). Lieutaghi (1996 : 415) ajoute que « la poudre de feuilles sèches est un excellent dentifrice » et Fournier (2010 : 868) rapporte que la sauge préserve des caries.

Cette plante agit également sur les troubles digestifs (Coupin, 1904 : 10) et sur les personnes asthmatiques : l'infusion de sauge avec un peu de miel soulage l'asthme (Lieutaghi, 1996 : 413). Elle a une action antisudorale importante, car elle permet de stopper les sueurs nocturnes (Eberhardt, 1927 : 91), et une action cicatrisante très efficace. En effet, elle permet de faire cicatriser rapidement les blessures, entorses, contusions, mais traite aussi les ulcères et plaies. Trousseau & Pidoux (1875-1877 : 747) mentionnent plusieurs cas d'ulcères atoniques des jambes que se sont refermés et recouverts d'un nouveau tissu cutané, après avoir appliqué des compresses imbibées de vin de sauge et de miel, ou d'une simple décoction de sauge.

La sauge possède un réel pouvoir emménagogue, déjà observé à l'Antiquité comme nous l'avons vu. Elle est efficace dans l'absence, l'irrégularité et les douleurs du flux menstruel, ainsi que dans les dérèglements liés à la ménopause (Lieutaghi, 1996 : 414). Le docteur Jean Valnet (1964) précise que l'infusion réduit les douleurs lors de l'accouchement, si elle est prise régulièrement un mois avant (Lieutaghi, 1996 : 414). Elle aurait même la capacité de « favoriser la conception⁶⁹ et de prévenir les risques d'accouchement prématuré » (Lieutaghi, 2017 : 513).

Enfin, d'autres vertus plus inattendues sont liées à cette plante. Elle peut notamment calmer les crises de la maladie d'Alzheimer, grâce à son action tranquillisante (Larousse,

⁶⁹ L'action œstrogène de la sauge a été prouvée : elle facilite donc réellement la conception (Brosse, 1990 : 284).

2001 : 131), éviter la chute de cheveux et apaiser le cuir chevelu (Lieutaghi, 1996 : 416), ou encore soulager les points de côté et les crampes (Losch, 1908 : 121).

3. Usage culinaire

En cuisine, la sauge est un condiment indispensable pour de nombreux plats méridionaux. Elle est employée avec les viandes, les poissons, les légumes, le riz et le couscous (Lieutaghi, 1996 : 416). Cazin (1858 : 858) précise qu'on l'utilise dans les ragoûts, ainsi que pour aromatiser le vinaigre, le lard et les jambons.

Lieutaghi (2017 : 514) évoque le fait que la sauge reste localisée dans les cuisines méridionales, contrairement au romarin qui se trouve consommé dans toute la France, même dans les endroits septentrionaux.

C'est une plante très mellifère, les abeilles la recherchent, cependant, les bestiaux la rejettent (Eberhardt, 1927 : 91).

Enfin, on se sert des feuilles de sauge pour le thé en Orient. Elles peuvent aussi être fumées comme tabac (Fournier, 2010 : 869). L'usage en guise de thé est fréquent dans les départements du Nord, car les habitants croient que ce breuvage préserve des fièvres (Eberhardt, 1927 : 91).

4. Traditions et croyances

Chez les médecins grecs et chez les guérisseurs des campagnes, la sauge était considérée comme une herbe magique (Faure, 1987 : 135). Elle protégeait de la mort, aidait les femmes à donner la vie, purifiait la maison. Ces diverses croyances existent toujours, comme nous le verrons.

Toutes les cultures traditionnelles utilisaient la sauge (Fenouillière, 2017 : 23) : les Grecs, les Romains, les Égyptiens, mais aussi les Chinois qui l'échangeaient contre des feuilles de thé très précieuses, les Mayas qui la cultivaient abondamment, ou encore les Amérindiens qui mélangeaient cette plante avec de la graisse d'ours pour soigner les blessures. Chez les Grecs et les Romains, sa récolte était très codifiée (Brosse, 1990 : 283) : on ne pouvait la récolter qu'une fois lavé et purifié, vêtu d'une tunique blanche, pieds nus et

après avoir offert un sacrifice. Faure (1987 : 135) ajoute qu'on ne devait pas employer d'outils en fer.

Le caractère salvateur de la sauge est très important, d'où d'ailleurs son nom qui provient du latin *salvare* « guérir, sauver », ce que nous verrons dans nos analyses onomasiologiques. La sauge, grâce à sa propriété de fertilité, aurait notamment permis de sauver la ville de Copte en Égypte, comme le rapportent les auteurs de la Renaissance. Afin de sauver la ville, décimée par la peste et par conséquent très dépeuplée, on a donné à boire aux femmes du jus de sauge, ce qui a permis de repeupler la ville et d'assurer la pérennité de cette cité (Lieutaghi, 2017 : 514 ; Dominguez, 2020 : 448). L'usage de la sauge pour la fertilité s'était maintenu à Rome, où elle « retenait ce qui avait été conçu et le vivifiait » (Brosse, 1990 : 283).

La sauge permettrait de guérir le cancer : Sébillot (1906 : 496) mentionne la croyance suivante :

« Un vieux recueil conseille, pour guérir le cancer, de prendre trois paquets de sauge, de faire la croix sur le mal et de dire : « Cancer maudit, aujourd'hui puisses-tu perdre la tête et demain la racine ! » ».

L'aspect salvateur de la sauge est aussi lié à l'aspect protecteur ; une croyance notée chez Rolland (1896 : 189) dit que « Quand la guerre est déclarée, si l'on conserve à la maison un bouquet de cette plante, personne de la famille ne mourra à l'armée ». Chez ce même auteur, nous observons que « Pour préserver la maison du tonnerre, on y garde de la sauge qu'on a fait bénir le jour de l'Assomption. Pour préserver la moisson, on en met aux quatre coins du champ » (Rolland, 1896 : 180). La sauge préserverait aussi des épidémies les plus graves (Fenouillière, 2017 : 23).

Cunningham (1987 : 237) mentionne une utilisation rituelle du Pays Basque, toujours en lien avec cette notion de protection :

« Au Pays Basque, la veille du solstice, une bande d'enfants munis de grosses bottes de sauge sèche se réunissait sur la grand-place et partait de là pour allumer les feux de la Saint-Jean. Ils passaient successivement dans tous les champs appartenant à la commune en y répétant la cérémonie suivante : on plaçait quelques poignées de sauge dans les bûchers préparés d'avance, on y mettait le feu et la bande joyeuses regardait monter les flammes en chantant : « Saint-Jean !

Saint-Jean ! Je n'ai d'espoir qu'en toi. Nos maïs et nos froments, protège-les !
protège-les ! Les sorciers et les voleurs, brûle-les ! brûles-les ! Oh ! Oh ! Oh ! ».

Dans ce rituel, la sauge introduite dans les bûchers représente symboliquement les sorciers et les voleurs que Saint-Jean doit brûler afin de protéger les récoltes (Cunningham, 1987 : 237). La Saint-Jean est une période particulièrement importante pour la récolte des herbes aromatiques comme nous l'avons vu (chapitre 7 § 6), car la sauge et le thym sont deux de nos plantes dont certaines dénominations se rapportent à cette tradition.

De plus, la sauge joue un rôle important dans les usages funéraires, comme d'autres plantes. Dans l'Antiquité grecque, le mot qui désigne la sauge, *Sphakos*, est en lien direct avec d'autres termes se rapportant au rite de sacrifice⁷⁰ (Faure, 1987 : 135) : *sphageus*, « le sacrificateur », *sphagis* « le couteau de sacrifice », *sphagia* « la victime offerte en sacrifice ». Chez les Gaulois, les druides pensaient qu'elle pouvait même ressusciter les morts et permettre de communiquer avec l'au-delà (Brosse, 1990 : 283). Aujourd'hui, dans le Berry, la chambre dans laquelle se trouve le mort est parsemée de menthe, de sauge, de beaume et d'autres plantes, désignées par le nom *herbes du mort* (Sébillot, 1906 : 518).

Puis, la sauge est utile pour de nombreuses utilisations dans la maison : pour parfumer les aliments, assainir les armoires, protéger le linge (Sélection du Reader's digest, 1985 : 269), et elle constitue à la fois un insecticide et un désodorisant (Eberhardt, 1927 : 91).

Enfin, comme nous l'avons évoqué dans les propriétés médicinales, la sauge est très utile pour les femmes ; elle traite des aménorrhées, dysménorrhées et troubles de la ménopause entre autres. Sébillot (1906 : 496, cf. aussi Rolland, 1896 : 186) fait mention de la tradition suivante : la réussite de plusieurs médications se lie aux nombres, et la femme qui souhaite perdre son lait doit sauter trois fois, ou durant trois matins, sur la sauge du jardin d'un prêtre.

⁷⁰ Même chose pour le thym, plante sacrificielle par excellence : son nom est associé à d'autres termes en lien avec le sacrifice (Cf. chapitre 5 § 4).

Chapitre 12. Analyse onomasiologique

Pour l'analyse onomasiologique des désignations de la sauge, nous utilisons les données issues de l'*Atlas Linguistique de la France* (ALF C. 1195 Saugé), de l'*Atlas Linguistique de la Provence* (ALP C. 230 La saugé) et de l'*Atlas Linguistique du Massif Central* (ALMC C. 132 Saugé ; Mauve).

1. *Aboutissants du latin SALVIA*

Le terme latin SALVIA désigne la sauge, et est usuel depuis Plin. Il vient probablement de l'adjectif *saluus* « sain et sauf », à cause des propriétés médicinales bienfaitrices de cette plante. Mais il semblerait avoir désigné originellement une autre plante, et donc « le sens de « sauge » est secondaire » (Ernout & Meillet, 2001, sous *saluia*, -ae). André (2010 : 224) pour sa part précise que SALVIA aurait désigné diverses espèces de sauges (appartenant au genre *Salvia* L.), dont la sauge officinale, *Salvia officinalis* L. en Italie, mais aussi une espèce de molène (*Verbascum lychnitis* L.) et une espèce de ballote (*Ballota acetabulosa* L.). Cette dernière est une plante de la famille des Lamiacées, comme la sauge.

Sur la carte de l'ALF (C. 1195), les continueurs de SALVIA sont bien représentés sur tout le territoire gallo-roman, dans les zones septentrionales comme méridionales. Ils couvrent une large zone dans l'extrême sud du domaine, où ce sont presque les seules formes attestées, comme dans le quart nord-est du pays, ainsi qu'en Wallonie et dans les localités suisses et italiennes représentées dans cet atlas linguistique. En revanche, dans certains départements, ils sont mêlés avec d'autres constructions, même si ces dernières sont moins diffusées comme nous le verrons ci-dessous. D'autres formes sont présentes ainsi dans l'aire francoprovençale, ainsi qu'à l'ouest du domaine gallo-roman, en Charente, Vienne, Haute-Vienne, Charente-Maritime, Vendée, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Manche, Calvados et Eure. Ces autres termes sont donc pour la plupart présents en périphérie du domaine ; ce sont probablement des formes attestées plus anciennes, suivant la norme des aires marginales qui énonce que les innovations les plus récentes émergent dans le centre d'une aire géolinguistique donnée.

Pour la carte de l'ALMC (C. 132), nous voyons également que ce sont les formes rattachées à SALVIA qui sont majoritaires, en Ardèche, Haute-Loire, Lozère et Aveyron. Seule une autre forme est attesté dans une localité en Lozère.

Enfin, dans l'ALP (C. 230), ces continuateurs sont prédominants partout encore une fois ; l'aire occitane visible dans cet atlas est dominée par ces formes, dans tous les départements : sud de l'Isère, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Drôme, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes.

1.1 Formes précédées d'un aboutissant du latin MĪNŪTUS

Dans les données de l'ALF (C. 1195), les aboutissements de SALVIA sont parfois précédées du spécificateur *menu*, issu du latin MĪNŪTUS « tout petit » (FEW 6/2, 134b). Nous les observons dans le nord-ouest du territoire gallo-roman, dans une aire compacte en Loire-Inférieure (P. 446 Sucé, P. 447 Gorges, P. 466 Besné, P. 467 Chéméré, P. 476 Guérande), en Vendée (P. 427 La Verrie, P. 448 Saligny, P. 458 La Garnache, P. 478 Noirmoutier) et en Maine-et-Loire (P. 423 Avrillé, P. 435 Bouzillé). Ils se trouvent également dans deux autres localités plus au nord : dans le Calvados, au P. 376 (Port-en-Bessin), et dans l'Eure (P. 330 Barc).

1.2 Formes précédées d'un aboutissant du latin *PETTĪTTUS

Le spécificateur *petit*, qui vient du latin *PETTĪTTUS « petit » (FEW, 8, 342b), précède les continuateurs de SALVIA dans deux localités de l'ALF (C. 1195), dans la Manche au P. 395 Les Moitiers-d'Allonne et à Sainte-Anne sur l'île d'Aurigny (P. 396).

1.3 Avec l'adjectif possessif « nôtre »

Sur la carte de l'ALF (C. 1195), le terme *sauge* est suivi de l'adjectif possessif *nôtre*, pour former la désignation [sœs nœstre:] *seus nostreille*. La forme composée *sauge nostrée* est évoquée chez Rolland (1896, t.8 : 186) dans un texte du XV^e siècle : l'auteur précise qu'elle signifie « de chez nous, du pays ». La désignation de l'ALF est attestée dans le Pas-de-Calais, au P.299 Baincthun ; nous remarquons ainsi que cette construction est ancienne et se trouve en périphérie de l'aire gallo-romane, ce qui est cohérent avec la norme des aires marginales.

1.4 Avec un spécificateur « de jardin »

Le terme *sauge* est suivi du spécificateur « de courti » dans la dénomination [s'o:dzə də kũrtĩ] *saudge de courti* attestée dans l'*ALF* (C. 1195) dans le Jura au P. 928 Plaisia. Le terme *courti* est à rapprocher de *courtil* qui signifie « jardin ». En effet, dans la même localité, *jardin* se nomme *courti* (*ALF* C. 712 Un jardin). Ce spécificateur est également visible dans les désignations du serpolet, sous la forme *thym de coti* (chapitre 9 § 2.5).

2. Aboutissants du latin HERBA

2.1 Avec un spécificateur « de sauge »

L'*ALF* (C. 1195), fournit une forme composée d'un continuateur du latin HERBA et du spécificateur « de sauge » ; il s'agit de la forme [ěrbə də s'ălbĩ] *herbe de salbi*, attestée dans les Pyrénées-Orientales (P. 796 Arles-sur-Tech).

2.2 Avec un aboutissant du latin DŌMĪNA

La dénomination [ěrbă d'ŏna] *herba dona* est attestée dans l'*ALF* (C. 1195) dans les Hautes-Alpes au P. 971 Le Monétier-les-Bains. Elle peut être interprétée comme *herbe des dames* (chapitre 13 § 5), et se compose d'un aboutissant du latin HERBA « herbe » et d'un aboutissant du latin DŌMĪNA « dame » (*FEW* 3, 123b). Le *FEW* (3, 125a) évoque diverses plantes dont la désignation contient *dona*, et il mentionne la sauge sous ce nom *herba dona*.

2.3 Avec un spécificateur « des sorcières »

L'*ALMC* (C. 132) recense la forme [l'erbo de las fatʃineiro] *l'erbo de las fatchineiro* en Lozère au P.26 Le Chambon-le-Château, qui signifie « herbe des sorcières ». Le *FEW* (3, 428a) précise que *fachinero* désigne le sorcier, la sorcière. Mistral (1979 [1878], sous *fachiniero*) évoque aussi cette forme et ses variantes locales, qui signifient « sorcière, magicienne » en Languedoc mais aussi « fée » en Quercy. Honnorat (1846, sous *fachiliera*) quant à lui rapporte que *fachiliera* désigne la sorcière, la magicienne et la devineresse et Alibert (1966, sous *fachin*) constate également que *fachinièr* et *fachinièra* renvoient au sorcier, à la sorcière ou encore à la fée.

3. *Aboutissants du latin BALSAMUM*

Le latin BALSAMUM signifie « baume, baumier » (Ernout & Meillet, 2001, sous *balsamum*). Nous renvoyons au chapitre sur le serpolet (chapitre 9 § 4) pour une description plus approfondie de ce terme.

Les aboutissants du latin BALSAMUM sont attestés dans l'ALF (C. 1195), dans trois communes formant une petite zone compacte du centre-ouest gallo-roman : [bo:m] *baume* est attestée dans la Vienne (P. 509 Millac) et en Charente (P. 519 Saint-Claud) et [baɔ:me] *baome* en Haute-Vienne (P. 607 Chalus).

4. *Aboutissants du latin MELISSA*

Le nom de l'abeille μέλισσα (ou μέλιττα) se rattache au terme grec μέλι qui signifie « miel » (Chantraine, 1968-1970, sous μέλι). Le composé μελισσόφυλλον, formé de μέλισσα « abeille » et de φύλλον « feuille » désigne la « feuille aux abeilles », et donc la mélisse (cette plante est appréciée des abeilles). Le latin MELISSA tire son nom de cette forme composée (Delamarre, 2019 : 120). André (2010 : 158) ajoute que μελισσόφυλλον a désigné plusieurs plantes mellifères : la mélisse (*Melissa officinalis* L.), la ballote fétide (*Ballota nigra* L.) et le céleri (*Apium graveolens* L.), mais la sauge n'est pas évoquée, alors qu'il s'agit également d'une plante mellifère, ce qui peut expliquer la dénomination [ml'ĩza] *mliza*, attestée sur la carte de l'ALF (C. 1195), dans le Rhône, à Bully (P. 911).

5. *Forme « bonhomme »*

La forme *bonhomme* se trouve dans l'ALF (C. 1195), dans deux localités éloignées l'une de l'autre : [bn'õmõ] *bnomo* se trouve en Savoie (P. 964 Bozel) et [bõnɔ:m] *bonom* en Charente-Maritime (P. 523 Clavette). Le GPSR (sous *bonhomme*) précise que cette forme renvoie à plusieurs plantes : la molène bouillon blanc (aussi nommée *fleur de bonhomme*, GPSR, sous *fleur*), la sauge des prés, deux espèces de centaurée, la bourrache et la pulmonaire. La sauge des prés se nomme aussi parfois *feuille de bonhomme* (GPSR, sous *bonhomme*). La carte de l'ALF renseigne sur les diverses espèces de sauge, et note que la réponse trouvée en Savoie désigne la sauge des prés, *Salvia pratensis* L. Le FEW (4, 456a) mentionne également les diverses plantes désignées par *bonhomme* : la molène, une espèce de narcisse, la jonquille, la menthe, la sauge des prés...

D'après Signorini (2005 : 426), cette construction pourrait signifier « bon pour l'homme », ce qui serait cohérent avec les nombreux bienfaits thérapeutiques de la sauge. Cependant, il s'agit d'une interprétation à revoir à la lumière de l'analyse qui en a été faite par d'autres auteurs. Bertoldi (1923 : 200-202) a mené une étude sémasiologique (donc sur la polysémie dialectale) du phytonyme *bonhomme* à partir de l'ancien français où ce nom désignait le *Verbascum thapsus*. Cet auteur rappelle que *bonhomme* est le nom de plusieurs plantes appartenant aux Lamiacées dans les parlers de France mais aussi d'Italie septentrionale et centrale. Ces attestations sont considérées par Bertoldi comme une remotivation à partir d'une forme latine tardive, *blandona* ou aussi *blandonia*, ce dernier étant présent au XII^e siècle dans l'ouvrage *De plantis* de Sainte Hildegarde pour la molène bouillon-blanc, et documenté comme *bladonna* déjà au X^e siècle (*FEW* 1, 394b). Ce terme, à partir d'une première réinterprétation en *beladona* puis *belladonna* et ensuite *belle dame* et *bèlo damo*, aurait subi un enchaînement de remotivations qui ont fait perdre le lien avec la forme initiale :

« [...] quand de *bladona* à travers les différentes nuances sémantiques on arrive jusqu'à *belle galante*, à *bonne-dame*, à *bon-homme*, à *prud'-homme*, rien n'est plus facile que de perdre de vue le point de départ. [...] Or, il est naturel qu'à partir du moment où le peuple a vu dans la seconde partie de ces désignations l'appellation « femme » ou « homme », de nouvelles voies et combinaisons sémantiques devaient s'ouvrir au destin du mot. Tout d'abord, l'adjectif précédant le nom pouvait être remplacé par d'autres : *belòm - bonòm - prud'homme* »⁷¹ (Bertoldi, 1923 : 201).

La dernière forme citée par Bertoldi sera prise en compte dans le § 6 ci-dessous. Sur l'étymon de la forme latinisée *bladonia*, différentes propositions ont été avancées mais il ne s'agit que d'hypothèses : le *FEW* (1, 394b) considère qu'il pourrait s'agir d'un dérivé du latin *BLANDUS* « caressant, flatteur ».

⁷¹ « [...] quando la *bladona* attraverso le varie sfumature semantiche si giunge fino a *belle galante*, a *bonne-dame*, a *bon-homme*, a *prud'-homme*, nulla di più facile che si possa perder di vista il punto di partenza. [...] Ora, è naturale che dal momento in cui il popolo vedeva nella seconda parte di queste voci l'appellativo 'donna' o 'uomo', dovessero aprirsi alle sorti della parola nuove vie e scaturire nuove combinazioni semantiche. Anzitutto l'aggettivo che precede il sostantivo poteva esser sostituito da altri : *belòm - bonòm - prud'homme* [...] ».

5.1 Avec un spécificateur « des prés »

Le terme *bonhomme* est suivi dans un cas du spécificateur « des prés » : nous trouvons dans l'*ALF* (C. 1195), la dénomination [bõn'õmõ dõ prõ] *bonomo de pro* dans le Valais Suisse (P. 977 Châble). Cette forme composée est attestée dans le *GPSR* (sous *bonhomme*), qui signale que l'utilisation de ce spécificateur permet de distinguer la sauge des prés de la molène bouillon blanc. L'*ALF* précise dans ce cas aussi que cette dénomination renvoie à la sauge des prés.

6. Forme « prudhomme »

Dans une localité de l'*ALF* (C. 1195) également, nous remarquons la forme [prdõm] *prdom* qui se trouve dans l'Ain au P.924 Torcieu. Plusieurs plantes peuvent être nommées *prudhomme*, d'après le *FEW* (9, 419b) : la sauge, le bouillon blanc, la primevère officinale, mais également des variétés de haricots et de pois.

7. Forme composée « tête nègre »

Enfin, une attestation de la forme composée [tõt nɛ:gr] *tête nègre* est visible dans l'*ALF* (C. 1195) en Charente au P. 621 Yviers. Le *FEW* (13/1, 274b) fait mention de plusieurs attestations de *tête noire* ou *tête nègre*, mais pour des animaux, et principalement des oiseaux : la fauvette, la linotte, la bergeronnette à tête noire et la mésange.

8. Étymologies obscures

Pour la sauge, nous relevons deux formes obscures d'un point de vue étymologique.

La première est [l'erba dõ la t'ɛna] *l'erba de la tenha*, trouvée dans l'*ALMC* (C. 132) en Haute-Loire (P. 20 Saint-Eble). Si cette forme signifie *herbe de la teigne*, comme nous le suggérons ultérieurement dans l'analyse motivationnelle (chapitre 13 § 7), la première partie du syntagme, *herbe*, est rattachée au latin HERBA « herbe » et la seconde partie, *tenha*, serait donc issue du latin TĪNEA « teigne » (*FEW* 13/1, 340b).

Pour la seconde forme obscure, [la dzard'ɛla] *la dzardela*, trouvée dans l'*ALP* (C. 230) dans la Drôme (P. 33 Glandage), nous n'avons pas trouvé d'informations utiles à son élucidation. En revanche, une piste motivationnelle peut être proposée (chapitre 13 § 7).

9. Conclusion

Pour la sauge, nous avons vu que c'est la forme *sauge* qui est majoritaire dans toute l'aire gallo-romane, ce que montrent l'*ALF* (C. 1195) ainsi que les atlas régionaux comme l'*ALMC* (C. 132) et l'*ALP* (C. 230). D'autres formes émergent notamment en périphérie de ce domaine, comme précisé précédemment (§ 1). La distinction entre la sauge officinale (*Salvia officinalis* L.), cultivée, et la sauge des prés (*Salvia pratensis* L.), sauvage, a engendré des différences de nomination. La carte de l'*ALF* est relative aux noms de la sauge officinale, mais il est précisé dans les marges lorsque la dénomination renvoie à la sauge des prés, ce qui est le cas notamment pour *prudhomme*, pour l'attestation *bonhomme* se trouvant en Savoie, pour *herba dona* et pour *tête nègre*. Les dénominations qui désignent ainsi cette espèce sauvage paraissent plus variées que celles désignant l'espèce cultivée, pour laquelle le nom *sauge* est très diffusé.

Chapitre 13. Analyse motivationnelle

Les motivations qui émergent dans les désignations de la sauge sont les caractéristiques physiques de la plante, son habitat, ses propriétés médicinales, les transferts phytonymiques, les anthropomorphismes et les aspects magico-religieux. Nous verrons que nous trouvons beaucoup de classes motivationnelles communes entre la sauge et les autres plantes, notamment avec le serpolet, mais aussi des catégories qui émergent plus rarement, comme les propriétés médicinales qui constituent le motif le plus étendu dans l'aire gallo-romane, ou des motivations qui ressortent uniquement pour ce végétal, comme c'est le cas des anthropomorphismes.

1. Caractéristiques physiques de la plante

Cette catégorie motivationnelle est encore une fois, comme pour le thym et le serpolet, l'une des plus importantes. Nous y retrouvons la morphologie de la plante, qui comprend les motifs de la taille de la plante et la référence générique à une plante herbacée, et le motif de l'odeur.

1.1 Morphologie de la plante

1.1.1 Couleur de la plante

Nous trouvons dans l'*ALF* (C. 1195) en Charente la désignation *tête nègre*. Ce nom est souvent utilisé pour désigner des oiseaux, comme nous l'avons fait remarquer (chapitre 12 § 7). Dans le cas de la sauge, il pourrait s'agir de la couleur de la plante (même si elle n'est pas sombre), ou peut-être de ses graines.

1.1.2 Taille de la plante

Le motif de la taille de la plante apparaît dans deux formes : *petite sauge* et *menue sauge*. La première forme se trouve dans l'*ALF* (C. 1195) dans le nord-ouest du domaine gallo-roman, dans la Manche et sur l'île d'Aurigny. La seconde est également visible dans cet ouvrage dans une zone restreinte comprenant la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine-et-Loire, mais aussi plus au nord dans le Calvados et dans l'Eure. Ces deux formations possèdent le motif de la petite taille de la plante, et les continuateurs de MĪNŪTUS « tout petit » accentuent encore plus cette vision. Ces derniers émergent également dans les noms du serpolet (voir chapitre 10 § 1.1.3).

1.1.3 Référence générique à une plante herbacée

La référence générique à une plante herbacée apparaît dans plusieurs de nos plantes, notamment le thym et le serpolet. Pour ces deux dernières, c'est dans le type *herbette* que ressort ce motif. Or, pour la sauge, c'est un aboutissant du latin HERBA « herbe » avec un spécificateur « de sauge » qui montrent cette représentation générique de plante, celle-ci étant située dans les Pyrénées-Orientales, tout au sud de l'aire gallo-romane (ALF C. 1195).

1.2 Odeur de la plante

Le motif de l'odeur agréable est aussi perçu pour le thym, le serpolet et le basilic (voir les analyses motivationnelles de ces plantes), c'est donc une motivation importante dans notre corpus. Pour la sauge, nous retrouvons la désignation *baume* (que nous observons aussi pour le serpolet, cf. chapitre 10 § 1.3) dans l'ALF (C. 1195) au centre de l'aire gallo-romane dans trois localités proches de la Vienne, la Charente et la Haute-Vienne.

2. Habitat de la plante

2.1 Dichotomie plante sauvage ~ plante cultivée

La dichotomie entre plante sauvage et plante cultivée est une catégorie importante dans nos données, comme nous l'avons vu dans les analyses motivationnelles des désignations du thym et du serpolet. Pour ce dernier, la représentation de la plante sauvage est très prolifique, car il est considéré comme une variété sauvage du thym. Dans le cas de la sauge, nous trouvons à la fois le motif de la plante sauvage et de la plante cultivée.

2.1.1 Plante non cultivée

L'idée de « plante non cultivée » ressort dans la dénomination *bonhomme des prés*, visible dans l'ALF (C. 1195) dans le Valais Suisse. Ce spécificateur « des prés » permet aux locuteurs de distinguer la sauge des prés, espèce sauvage, de la sauge officinale qui est cultivée. L'ALF précise sur la carte que cette réponse désigne la sauge des prés.

2.1.2 Plante cultivée

La représentation de la plante cultivée est visible à travers la réponse *sauge de courti*, présente dans l'ALF (C. 1195) dans le Jura. Le terme *courti* signifie « jardin ». Ainsi, *sauge des jardins* est un nom qui, contrairement à la forme précédente, désigne plutôt la variété cultivée, donc la sauge officinale.

2.2 Milieu naturel

2.2.1 « De chez nous »

La représentation des locuteurs sur l'habitat de la plante et le fait qu'elle pousse chez eux, se manifeste dans le nom [sœs nœstre:j] attesté dans l'*ALF* (C. 1195) dans le Pas-de-Calais. Cette réponse signifie la sauge « de chez nous, du pays », comme l'évoque Rolland (1896, t.8 : 186).

3. Propriétés médicinales

3.1 Plante qui sauve

La motivation des propriétés médicinales, et notamment du fait que la sauge est une plante « qui sauve » est la plus importante pour cette plante. En effet, les désignations issues du latin *SALVIA*, de *saluus* « sain et sauf » (cf. chapitre 12 § 1) se rattachent à ce motif, qui couvre tout le territoire gallo-roman, au nord comme au sud. La sauge est une plante aux multiples vertus médicinales, connues depuis l'Antiquité. Au Moyen-Âge, elle est considérée comme une panacée et utilisée partout, et de nos jours, ses vertus curatives sont encore appréciées (cf. chapitre 11 § 2). La forme *sauge* s'explique ainsi par ses innombrables propriétés thérapeutiques.

4. Transfert phytonymique

Nous relevons une motivation de transfert phytonymique dans nos données : il s'agit de la mélisse (*Melissa officinalis* L.). Nous retrouvons ce motif dans l'*ALF* (C. 1195) dans une commune du Rhône. La mélisse est une plante herbacée de la famille des Lamiacées, comme la sauge. Elles possèdent toutes deux des feuilles vertes et des fleurs roses ou violettes, ce qui peut expliquer le rapprochement.



Photo 19. La mélisse officinale (*Melissa officinalis* L.). Image tirée du site *Wikipédia* (https://fr.wikipedia.org/wiki/Mélisse_officinale#/media/Fichier:Die_Zitronenmelisse,_Melissa_officinalis_03.jpg).

Mais la mélisse est aussi une plante très mellifère : comme nous l'avons expliqué dans l'étude onomasiologique concernant les noms de la sauge, le terme *mélisse* vient du latin MELISSA qui lui-même est issu du grec μελισσόφυλλον qui signifie « feuille aux abeilles ». Cette propriété est aussi une caractéristique de la sauge (cf. chapitre 11 § 3), ce qui peut également expliquer le transfert phytonymique entre la sauge et la mélisse.

5. Anthropomorphismes

La classe motivationnelle des anthropomorphismes, et notamment des relations parentélares, n'émerge pas souvent dans les phytonymes contrairement aux zoonymes, comme nous l'avons précisé dans le chapitre 1 § 5. Mais certaines plantes possèdent malgré tout quelques dénominations en lien avec des figures anthropomorphiques. Nous avons vu dans ce même chapitre qu'Alinei (1997b) a mis en évidence pour l'Italie des noms tels que *Saint Albert* ou *Saint Martin* pour la sauge.

Dans notre corpus, nous trouvons plusieurs noms rattachés à cette motivation. Ils se situent dans l'*ALF* (C. 1195) dans le domaine francoprovençal, et sur la côte ouest de l'aire gallo-romane : la forme *bonhomme* est attestée en Savoie ainsi qu'en Charente-Maritime, la construction *bonhomme des prés* est visible dans le Valais Suisse (nous traitons cette forme

avec le motif de la plante non cultivée, cf. plus haut § 2.1.1), la réponse *prudhomme* se situe dans l'Ain et enfin la dénomination *herba dona* est observée dans les Hautes-Alpes.

Si nous tenons compte de l'analyse proposée par Bertoldi (1923) et reprise par le *FEW* (1, 394b), les désignations *bonhomme* et *prudhomme* sont très probablement des remotivations de la forme latine tardive *bladonia* (cf. chapitre 12 § 5). Celle-ci aurait été transformée en *bladonna*, elle-même remotivée en *belladonna* puis *belle dame*. Cette construction composée de l'adjectif suivi d'un anthroponyme constituerait ainsi un modèle sur lequel on calque d'autres interprétations : à partir de *belle dame*, les locuteurs ont créé d'autres termes tels que *bonne dame*, *bel homme*, puis *bonhomme* et *prudhomme*.

La réponse *herba dona* peut aussi être interprétée comme une remotivation des formes précédentes, en tant que *herbe des dames*. La sauge possède de multiples propriétés thérapeutiques en lien avec les femmes, ce qui peut expliquer ce terme : elle est emménagogue, bienfaisante lors des douleurs menstruelles ou des douleurs de l'accouchement, et efficace lors des flux menstruels irréguliers et des dérèglements associés à la ménopause (cf. propriétés médicinales de la sauge, chapitre 11 § 2).

Une autre piste peut être proposée pour l'analyse des termes *bonhomme* et *prudhomme*. Ceux-ci désignent des fonctions religieuses sous l'empire carolingien, qui se rapprochent des prévôts et des échevins (Bove, 2004). Les prudhommes sont les hommes dignes de foi (nous dirions aujourd'hui hommes de confiance), les fidèles (Lefebvre, 2002 : 274). Les prudhommes sont appelés pour donner leur avis sur des affaires (Bove, 2004 : 172), mais aussi pour gérer les ressources du domaine royal (2004 : 204). Ils peuvent aussi être désignés par d'autres qualificatifs comme *bon*, que l'on retrouve dans les termes *bonhomme* ou *bonnes gens* (Lefebvre, 2002 : 276). Nous pouvons penser que ces religieux utilisaient les plantes et les recommandaient, et la sauge devait certainement en faire partie, comme d'autres plantes, par exemple la molène bouillon-blanc qui est aussi désignée par ces formes dialectales.

Les quatre autres plantes que l'on traite dans ce mémoire ne possèdent pas de noms liés à des anthropomorphismes, mais d'autres végétaux présentent des désignations dans

lesquelles émerge ce type de représentation, comme c'est le cas dans les dénominations romanes du coquelicot (Lai & Carpitelli, 2020) ou du pissenlit (Cugno & Nevaci, 2015)⁷².

6. Aspects magico-religieux

La classe motivationnelle des aspects magico-religieux est aussi présente dans les désignations du thym, comme nous l'avons vu (cf. chapitre 7 § 6). Pour la sauge, nous relevons d'abord la forme *l'erbo de las fachineiro*, donc « herbe des sorcières », dans l'*ALMC* (C. 132) en Lozère. La sauge, comme nous l'avons déjà précisé, est une plante connue et utilisée depuis l'Antiquité. Elle soigne toutes sortes de blessures et soulage de nombreux maux. Cette plante entre dans un bon nombre de préparations médicinales, ce qui en ferait une plante « de sorcière », car elle fait partie de la pharmacopée populaire et est utilisée avec d'autres herbes dans diverses sortes de remèdes. De plus, beaucoup de traditions et pratiques magiques sont liées à cette plante, et dans une croyance du Pays Basque (chapitre 11 § 4), la sauge symbolise les sorciers qu'il faut repousser afin de protéger les récoltes. Ces éléments peuvent donc expliquer la désignation.

D'autres plantes, notamment des champignons, ont des dénominations dans lesquelles apparaît le terme « sorcière ». C'est le cas par exemple de *cœur de sorcière* qui désigne le clathre rouge, un champignon constitué d'une boule rouge creuse dotée d'alvéoles ou encore de *chapeau de sorcière* qui renvoie à plusieurs champignons. Le terme *sorcière* dans les noms des champignons est souvent utilisé pour référer à la forme, la couleur ou l'odeur de la plante, mais aussi quand ils apparaissent dans la pharmacopée des guérisseurs (Chauvin-Payan, 2018).

Puis, nous avons relevé le nom *herbe de la Saint-Jean*, disponible dans l'*ALAL* (C. 386 Le thym) pour le thym. Nous avons décidé de le prendre en compte, même s'il n'apparaît pas dans les atlas que l'on traite prioritairement, pour plusieurs raisons expliquées dans l'analyse motivationnelle des désignations de ce végétal (cf. chapitre 7 § 6). La même dénomination se retrouve pour la sauge des prés (*Salvia pratensis* L.) dans l'*Atlas Linguistique de la Champagne et de la Brie* (ALCB vol. 3, C. 814 La bétoine). Cette carte répertorie les noms de la bétoine mais fournit quelques indications sur les noms de la sauge dans les marges, et notamment le fait qu'elle se nomme *herbe de la Saint-Jean* dans le sud

⁷² Cf. aussi Alinei 1984 ; 1997b et Pignoli 2018.

de la Champagne. Nous renvoyons au chapitre dédié à l'analyse motivationnelle pour le thym (§ 6) pour l'explication détaillée de la fête de la Saint-Jean et des raisons pour lesquelles certaines plantes sont nommées de cette manière.

7. Motifs opaques

Deux formes à motivation opaque apparaissent pour cette plante également, comme pour le thym et le serpolet vus précédemment.

La première est *l'herba de la tenha*, attestée dans l'*ALMC* (C. 132) en Haute-Loire. Cette forme pourrait être interprétée comme *herbe de la teigne*, qui est une maladie cutanée se développant notamment sur le cuir chevelu. La sauge possède la propriété d'apaiser le cuir chevelu (cf. chapitre 11 § 2), cette motivation est donc possible. De plus, Alibert (1966, sous *tinha*) précise que *tinha* désigne la teigne, et le *THESOC* mentionne [t'epa] à plusieurs reprises pour ce même référent.

La seconde forme opaque se situe dans l'*ALP* (C. 230) dans la Drôme. Il s'agit de *la dzardela*. Une hypothèse pour cette forme est un rapprochement avec *jarjalida*, mentionnée chez Alibert (1966, sous *jarjalida*) et qui renvoie à la vesce fausse-esparcette (*Vicia onobrychioides* L.), une plante vivace semblable à la sauge, présente surtout dans l'est de l'aire occitane⁷³ :

⁷³ <https://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-71711-synthese>



Photo 20. La vesce fausse-esparcette (*Vicia onobrychioides* L.). Image tirée du site *Tela Botanica* (<https://api.tela-botanica.org/img:0002082590.jpg>).

Le *THESOC* atteste aussi plusieurs formes désignant cette plante et se rapprochant de notre dénomination, comme [dzarz'e] *dzarze* ou [dzardz'aj] *dzardzaille*.

8. Conclusion

Les noms de la sauge que nous avons étudiés sont rattachés à diverses motivations. La catégorie motivationnelle principale qui ressort des données n'est pas la même que celle qui émerge dans les dénominations du thym et du serpolet. Effectivement, pour la sauge, il s'agit de celle des propriétés médicinales (95%), suivi loin derrière par les caractéristiques physiques (2,7%), les anthropomorphismes (0,6%), l'habitat de la plante (0,5%), les aspects magico-religieux (0,4%) et les transferts phytonymiques (0,3%). Quelques motivations opaques sont également présentes (0,5%).

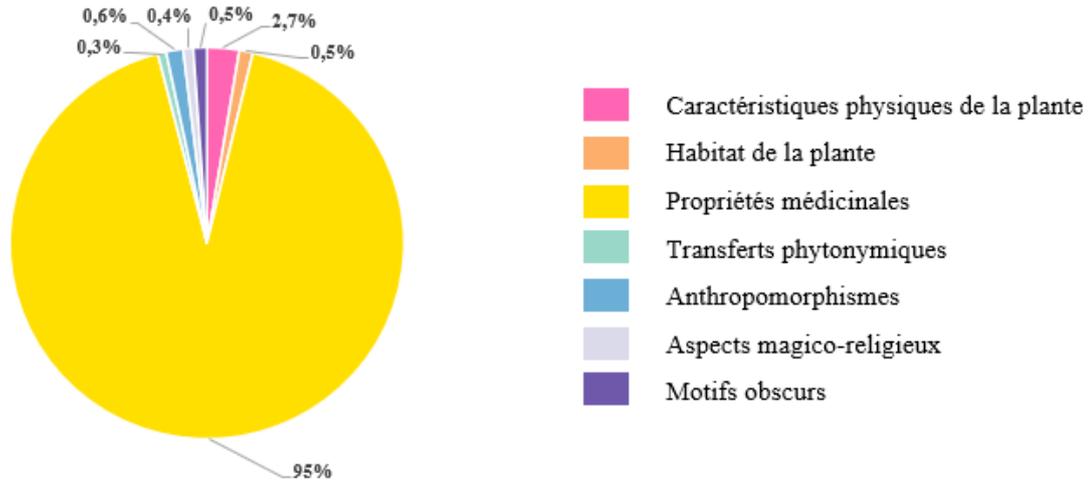


Figure 20. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations de la sauge.

Le motif des propriétés médicinales est donc visible dans tout le domaine gallo-roman pris en compte par les atlas utilisés. Les autres classes motivationnelles sont beaucoup plus isolées dans l'aire, et se trouvent principalement en périphérie. Les caractéristiques physiques apparaissent presque uniquement à l'ouest du domaine et les anthropomorphismes sont pour leur part visibles en aire francoprovençale majoritairement. La motivation de l'habitat est présente dans plusieurs localités espacées, en domaine francoprovençal et dans le Nord. Enfin, le motif des aspects magico-religieux est trouvé ponctuellement dans l'aire occitane et en Champagne.

Le seul motif présent dans la classe des propriétés médicinales est le fait que c'est une plante « qui sauve », ce que nous avons vu précédemment, car la forme majoritaire dans toute l'aire gallo-romane est *sauge*, ce qui est le cas pour l'*ALF* (C. 1195) mais aussi pour l'*ALMC* (C. 132) et pour l'*ALP* (C. 230).

Partie 5

-

Analyse des désignations du romarin

Chapitre 14. Description, propriétés, usages et croyances

1. Description botanique

Dans l'Antiquité, Pline (*Hist. Nat.* XXIV, 99) mentionne deux espèces de romarin : l'une stérile⁷⁴, et l'autre possédant une tige et un fruit résineux appelé *cachrys*⁷⁵. Le romarin décrit ici par Pline n'est pas le *Salvia rosmarinus* Schleid. que nous connaissons, mais certaines propriétés décrites par cet auteur sont toujours valables aujourd'hui, comme nous le verrons.

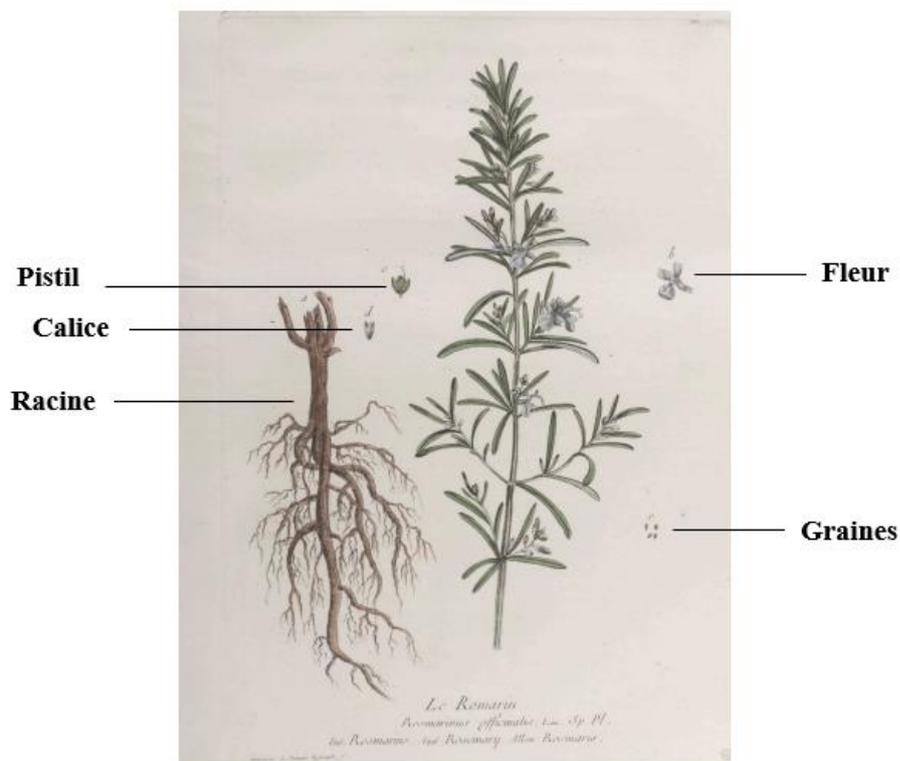


Figure 21. Schéma du romarin (*Salvia rosmarinus* Schleid.) (Regnault, 1774 : 389).

⁷⁴ Chez Dioscoride, cette espèce stérile est décrite ainsi : « L'espèce stérile (ἀχαρπος), en tout semblable aux précédentes, n'a ni tige ni fleur ni fruit. Elle pousse dans les pierrailles et les terrains raboteux » (Pline, *Hist. Nat.* XXIV, 99, Commentaire de Jacques André).

⁷⁵ Cette seconde espèce identifiée par Pline est mieux décrite par Dioscoride : « L'espèce fructifère, dont le fruit est appelé *cachry* (χάχρυ) a les feuilles semblables à celles du fenouil, mais plus larges et plus épaisses, étendues à terre en forme de roue, odorantes. Elle a une tige [...] avec de nombreuses bifurcations et des ombelles au sommet, qui portent de nombreux fruits blancs [...] arrondis, anguleux, amers et résineux... La racine blanche, grosse, a l'odeur de l'encens » (Pline, *Hist. Nat.* XXIV, 99, Commentaire de Jacques André).



Photo 21. Le romarin (*Salvia rosmarinus* Schleid.) (Fleurentin, 2018 : 136).



Photo 22. Le romarin (*Salvia rosmarinus* Schleid.) (Fleurentin, 2018 : 137).

Le romarin, *Salvia rosmarinus* Schleid., est un arbrisseau de la famille des Lamiacées, toujours vert, touffu et à rameaux dressés, de 50 cm à 2 m de haut. Il possède des feuilles étroites, allongées, vert foncé sur le dessus et vert blanchâtre sur le dessous. Ses fleurs sont de couleur bleu clair ou lilas, et forment des inflorescences en grappes courtes à l'aisselle des feuilles (Fleurentin, 2018 : 137). Les feuilles ont une odeur forte et aromatique, une saveur âcre, mais l'odeur des fleurs est douce (Regnault, 1774 : 390). Cette plante est très répandue dans tout le bassin méditerranéen (Fleurentin, 2018 : 137), dont elle est originaire (Larousse, 2001 : 128). Dans le sud de l'Europe, elle croît abondamment et spontanément sur les rochers, garrigues et plages maritimes (Cazin, 1858 : 826), mais on la cultive dans le monde entier, au printemps, dans les endroits chauds et modérément secs, à partir de semis ou de boutures (Larousse, 2001 : 128). Le romarin est souvent confondu avec d'autres plantes appartenant au genre Lamiacées, comme la lavande, l'hysope (Sélection du Reader's digest, 1985 : 180) ou la sarriette (Lieutaghi, 1996 : 386). Cette confusion a pu engendrer une dénomination se rapportant à la lavande, comme nous le verrons dans nos analyses.

2. Propriétés médicinales

De nombreuses propriétés sont attribuées au romarin, depuis l'Antiquité. Pline évoque les bienfaits suivants :

« La racine, appliquée fraîche, guérit les plaies, la procidence du siège, les condylomes et les hémorroïdes ; le suc de la plante et de la racine guérit la jaunisse et ce qui a besoin d'être purgé. Il aiguise la vue. La graine se donne en boisson pour les vieilles affections de poitrine et, avec du vin et du poivre, pour la matrice ; elle est emménagogue. On en fait pour la goutte un topique avec de la farine d'ivraie ; elle efface aussi le lentigo, et vaut comme échauffant ou comme sudorifique, en application ; de même pour les entorses. Prise dans du vin, elle augmente le lait ; de même la racine. La plante même s'emploie en topique avec du vinaigre pour les écrouelles ; avec du miel, elle est bonne pour la toux » (Pline, *Hist. Nat.* XXIV, 99-100).

Dioscoride le mentionne comme remède contre la jaunisse, et Hippocrate contre la fièvre quarte (Lieutaghi, 2017 : 481). Dans la médecine arabe, au XIII^e siècle, Ibn al Baytar dit que le romarin provoque l'écoulement des urines et des règles, résout les obstructions du foie et de la rate, purifie les poumons, est utile dans la toux, l'asthme, l'ascite et la rétention d'eau (Fleurentin, 2018 : 136). Pour les rhumes et les affections du cou et du nez, on l'utilisait en fumigations, selon Losch (1908 : 122) On s'éclaircissait le teint en mâchant les fleurs et les jeunes feuilles, ce qui permettait également de rafraîchir l'haleine, et, pour prévenir les crises d'épilepsie, on se frottait la nuque avec de l'huile de romarin (Losch, 1908 : 122). Il était employé aussi pour améliorer et stimuler la mémoire : les philosophes grecs dans l'Antiquité portaient des couronnes de romarin pour augmenter leurs facultés intellectuelles (Fenouillière, 2017 : 20). Encore aujourd'hui, les étudiants en Grèce le font brûler dans leurs chambres pendant les périodes d'examen (Larousse, 2001 : 128).

Durant le Moyen-Âge, le romarin était très présent, et pas seulement dans les régions chaudes et sèches. On le considère comme antispasmodique, tonique, digestive, vulnéraire ou encore favorable à la conception (Lieutaghi, 2017 : 481). Il est présent dans les *Capitulaires de Villis* de Charlemagne⁷⁶ (fin du VIII^e siècle).

À la Renaissance, la pratique de la distillation a permis de faire macérer des fleurs de romarin dans de l'alcool et d'en tirer ainsi une eau, appelée *eau de la reine de Hongrie*, très réputée et considérée comme un remède universel (Lieutaghi, 2017 : 481). Il se raconte que la reine Isabelle, alors âgée de 72 ans, fut guérie de ses rhumatismes et crises de goutte grâce à ce remède. Il fut si efficace qu'elle retrouva une apparence de jeune fille et qu'elle fut

⁷⁶ Voir le chapitre 2 § 2 pour une explication de cet ouvrage.

demandée en mariage par le roi de Pologne (Fleurentin, 2018 : 136). Il existe plusieurs recettes de cette eau, certaines d'entre elles associent le romarin à la lavande, à la menthe-pouliot et à l'origan (Lieutaghi, 1996 : 396), d'autres le romarin, la fleur d'oranger, la rose, la menthe et le citron (Vial-Barthélémy, 2008 : 219).

De nos jours, les vertus médicinales du romarin sont toujours reconnues : c'est un diurétique, anti-inflammatoire, antiulcéreux, hépato-protecteur (Fleurentin, 2018 : 137), antiseptique, cicatrisant (Lieutaghi, 1996 : 394). C'est un stimulant général, il stimule la circulation cérébrale, améliorant concentration et mémoire. En effet, l'odeur du romarin permet d'améliorer les performances cognitives et la mémoire en général, comme cela était déjà observé durant l'Antiquité ; cela est dû aux composés volatils qui s'infiltrent dans la circulation sanguine en passant par la muqueuse nasale pour rejoindre les récepteurs du cerveau (Fenouillière, 2017 : 20). Le romarin soulage les céphalées et les migraines, lutte contre la fatigue, et est intéressant pour les personnes surmenées, de par ses propriétés stimulantes et légèrement antidépressives. Il permet également d'accélérer la convalescence après une maladie chronique ou en cas de longues périodes de stress (Larousse, 2001 : 128).

Le romarin est aussi prescrit dans les affections à caractère spasmodique : digestion difficile, règles douloureuses (Fleurentin, 2018 : 136), coqueluche, asthme, vomissements nerveux (Lieutaghi, 1996 : 394), catarrhes chroniques, aménorrhée, leucorrhée, scrofules (Cazin, 1858 : 826). Il s'utilise aussi en gargarisme contre les aphtes, mélangé avec la sauge, et les maux de gorge (Lieutaghi, 1996 : 396).

De plus, cette plante est efficace en lotion pour les douleurs rhumatismales (Larousse, 2001 : 128), en massage pour les douleurs musculaires (Fleurentin, 2018 : 136) ou encore en cataplasmes très chauds pour décontracter le torticolis (Lieutaghi, 1996 : 396). La décoction de romarin, appliquée en compresses chaudes, soulage les entorses, foulures, contusions, sert également à prévenir l'enflure des plaies, et est efficace pour les ulcères et la gale (Lieutaghi, 1996 : 396).

Cazin (1858 : 826) utilise le romarin, et notamment les sommités fleuries dans divers cas de fièvres typhoïdes. Il s'agit pour lui d'« un des meilleurs stimulants antispasmodiques que l'on puisse employer dans les fièvres typhoïdes » (1858 : 828).

Enfin, le romarin favoriserait la pousse des cheveux, en stimulant l'irrigation du cuir chevelu (Larousse, 2001 : 128). Lieutaghi (2017 : 482) mentionne également cette propriété,

et ajoute que l'on aurait même fait des peignes pour prévenir la calvitie, avec le bois des tiges âgées (2017 : 483).

3. Usage culinaire

Très utilisée dans les usages culinaires, le romarin est un aromate essentiel de la cuisine méridionale. Il aromatise les grillades, rôtis, terrines (Lieutaghi, 2017 : 482), mais aussi les poissons, gibiers et le riz (Lieutaghi, 1996 : 397).

C'est une plante très mellifère, comme la plupart des Lamiacées (Lieutaghi, 1996 : 397) ; en effet, la plupart des plantes sur lesquelles nous travaillons constituent un très bon miel. Le miel de romarin est appelé miel de Narbonne, et a un goût très prononcé (Sélection du Reader's digest, 1985 : 257).

Autrefois, le romarin n'apparaissait pas seulement dans les plats, mais aussi sur la table : ses rameaux servaient de cure-dents (Lieutaghi, 2017 : 482).

Si le romarin est utilisé à la fois pour son usage médicinal et son usage condimentaire dans les zones méridionales, il est employé seulement comme condiment dans les jardins éloignés du sud, car ses principes actifs sont moindres (Lieutaghi, 1996 : 397).

4. Traditions et croyances

Le romarin est l'une des plantes aromatiques les plus connues depuis l'Antiquité, comme le précise Lieutaghi (2017 : 481). Son rôle dans les cérémonies antiques est central, et les croyances qui lui sont associées sont liées à la mort, la purification, l'amour, le sommeil et le caractère répulsif.

Dès le II^e siècle, les fumigations de diverses substances aromatiques apparaissent à Rome pour les cérémonies funéraires (Fabre, 2003 : 66). Le romarin fait partie de ces substances, et a joué un rôle important lors des cérémonies religieuses et funéraires, notamment car il a substitué l'encens. En effet, cette plante a une odeur se rapprochant de celle de l'encens, comme Pline l'avait remarqué : « les feuilles ont une odeur d'encens » (*Hist. Nat.*, XXIV, 99). De plus, pour les Romains qui étaient très pieux, rendre un culte envers les dieux (et plus précisément les dieux lares, dieux des ancêtres, très respectés chez les Romains) avec de l'encens était très cher ; le romarin, qui pousse partout et ne coûte pas

cher, était donc le candidat idéal pour le remplacer. L'odeur dégagée lorsqu'il brûle est moins entêtante que celle de l'encens (De Chantal, 2015 : 54).

C'était une plante très importante dans les rites funéraires : elle est considérée comme le symbole de l'immortalité, grâce à son feuillage toujours vert, et son odeur permettait de conserver le corps de la personne décédée (De Gubernatis, 1878-1882 : 315). En Égypte ancienne, on a découvert des rameaux de romarin dans un tombeau (Fournier, 2010 : 832) ; chez les Romains, on le déposait sur les tombes, car il assurait un séjour paisible dans l'au-delà pour les morts (Brosse, 1990 : 279). À l'époque contemporaine, la signification funéraire est toujours valable : il est présent dans les commémorations de guerre (Fenouillière, 2017 : 20), et porté par les personnes en deuil qui accompagnent le mort (De Gubernatis, 1878-1882 : 315).

L'aspect purificateur de la plante est central, comme c'est le cas pour certaines autres plantes que nous traitons. Lorsqu'il brûle, il émet « des ondes purificatrices de très haute puissance » (Cunningham, 1987 : 229). Il aide à rester en bonne santé, les bains au romarin sont purificateurs (Cunningham, 1987 : 229). Cet aspect de la purification est à rapprocher de son pouvoir de guérison. En Sicile, il existait une tradition, avant de pratiquer le rituel de guérison : le guérisseur se lavait les mains avec une infusion de romarin et de baies de genièvre. Les résidus, tiges, fleurs, feuilles et baies de cette infusion étaient par la suite brûlés dans la chambre du malade (Cunningham, 1987 : 229). En Catalogne, la nuit de la Saint-Jean, le romarin aurait le pouvoir de guérir la jaunisse ou l'ictère et les affections du foie (Olive, 1997 : 149).

Le romarin est à la fois le symbole de la mort et de l'amour. Cunningham (1987 : 229) affirme que, pendant la Renaissance et même plus tardivement, c'est un aromate qui était destiné à provoquer l'affection et l'amour, grâce à plusieurs recettes telles que des huiles parfumées, des cosmétiques, des onguents ou encore des parfums à brûler. Le romarin était utilisé lors des mariages, et une branche était un bon présage pour les mariés ; il éloignait la foudre (Lelli, s. d. : 315). C'est une plante qui apporte de la joie : Sébillot (1906 : 388) mentionne la croyance selon laquelle celui qui porte sur soi des branches de romarin est joyeux, ce qui est dû à ses propriétés médicinales et son influence sur la beauté. Cet aspect est évoqué également chez De Gubernatis (1878-1882 : 317) : « Dans la campagne de Bologne, on prétend que les fleurs de romarin, mises en contact avec la chair, et spécialement avec le cœur, donnent de la gaieté ».

Enfin, certaines autres croyances sont associées au romarin. C'est une plante qui assure un sommeil paisible, sans cauchemars, lorsqu'elle est placée sous ou dans l'oreiller (Cunningham, 1987 : 229), et qui éloigne les démons (Bilimoff, 2015 : 94) et les sorcières accusées de provoquer des tempêtes (Olive, 1997 : 150). Elle éloigne aussi les serpents et les bêtes mordantes ; cette croyance se base sur son effet antiseptique (Lelli, s. d. : 162 ; 315).

Chapitre 15. Analyse onomasiologique

Pour l'analyse onomasiologique des désignations du romarin, nous utilisons l'*Atlas Linguistique de la France* (ALF C. 1698 Romarin) et l'*Atlas Linguistique du Domaine Catalan* (ALDC C. 1099 El romaní).

1. *Aboutissants du latin ROSMARĪNUM*

Le terme latin ROSMARĪNUM, formé de RŌS + l'adjectif MARĪNUM, a désigné diverses plantes méditerranéennes (André, 2010 : 219) : le romarin (*Salvia rosmarinus* Schleid.), une espèce d'ombellifère, *Cachrys libanotis* L., une espèce de romarin mal identifiée, nommée scientifiquement *Rosmarinus sterilis*, le micocoulier (*Celtis australis* L.) et la bétoine (*Stachys officinalis* L.).

Le terme latin RŌS, qui désigne en latin la rosée, est un calque sur le grec ῥοῦς (André, 2010 : 219) qui désigne le sumac des corroyeurs (*Rhus coriaria* L.), un arbuste méditerranéen⁷⁷ (Chantraine 1968-1970, sous ῥοῦς). Ce mot grec a donné en latin d'abord RHUS (qui constitue une translittération en latin de la forme grecque) et ensuite une deuxième forme latinisée RŌS qui a pris donc le signifié de rosée (cf. aussi Fournier 2010 : 832). Battisti & Alessio (1975, sous *rosmarino*) ajoutent que « l'adjectif *marĭnus* accolé à *rōs*, fait allusion à la présence de la plante sur les côtes [...] »⁷⁸.

La carte des désignations du romarin de l'ALF (C. 1698) est une demi-carte⁷⁹ ; elle comporte ainsi que la moitié sud de l'aire gallo-romane. Les aboutissements de ROSMARĪNUM sont majoritaires (seule une autre forme se trouve en périphérie de cette aire), très compacts, et bien diffusés dans la partie extrême sud, le long du littoral. Une grande aire au centre, dans le Massif Central se trouve en revanche sans réponses.

Les formes trouvées dans l'ALF sont assez homogènes : elles débutent par la consonne vibrante [r], suivie d'une voyelle [u], [o] ou [a] (même si parfois la voyelle est absente), puis la consonne nasale [m]. Mais on observe tout de même quelques formes

⁷⁷ Nocentini (2010) ajoute que le sumac (*rhus*) a une morphologie semblable au romarin (*Rosmarinus officinalis*) (cité par Kubo, 2017 : 198).

⁷⁸ « L'aggettivo *marĭnus* congiunto con *rōs*, è allusivo alla presenza della pianta sulle coste [...] ».

⁷⁹ Cf. chapitre 3 § 2 sur la présentation et l'organisation des atlas.

particulières : la forme composée [rɔ:zɔ məřĩnɔ] *rozo marino* (Creuse, P.603 Saint-Dizier-Leyrenne), la construction [ˈɔ:rmăřẽ] *ormarin* (Charente-Maritime, P.525 Cabariot) dans laquelle il y a une métathèse, c'est-à-dire une inversion entre la vibrante [r] et la voyelle [o], et le terme [l'ɔřmăřẽ] *lormarin* (Charente-Maritime, P.533 Sainte-Marie) dans lequel se trouve, en plus de cette même métathèse, la consonne latérale [l] présente en initiale de mot par agglutination de l'article. Dans ces cas, c'est le début du mot qui varie. Comme le remarque Kubo (2017 : 198-199), la première partie du mot possède beaucoup plus de variation tandis que la seconde partie est stable et reste proche de la base étymologique MARĪNUM : elle ne subit que quelques modifications mineures. Dans ses recherches sur les variétés italo-romanes, Kubo (2017 : 199) montre que certaines formes sont dérivées d'un autre étymon ou ont été modifiées par analogie ou par association sémantique avec un autre terme. Il donne comme exemple [a rosama'riɲə] *a rosamarine* (attesté dans les Pouilles et en Calabre entre autres) qui est issu d'une analogie avec *rosa* « rose ». Le terme [rɔ:zɔ məřĩnɔ] *rozo marino* que l'on trouve dans l'*ALF* pourrait être issu lui aussi de cette même analogie, et donc être interprété comme « rose marine »⁸⁰. Kubo (2017 : 199) propose un autre cas, celui du type [l ɔzma'riɲ] (attesté au nord de l'Italie) : celui-ci est certainement associé avec *osmare* « renifler », à cause des propriétés olfactives de la plante. Enfin, cet auteur évoque un dernier exemple d'association sémantique : il s'agit de la forme [rame'rino] *ramerino*, en lien avec *ramo* « branche », à cause des facteurs visuels cette fois-ci (Kubo, 2017 : 199).

Dans l'*ALDC* (C. 1099), ces aboutissements se trouvent encore une fois en majorité ; toutes les zones prises en compte dans cet atlas sont dominées par les aboutissants de ROSMARĪNUM, qui sont très homogènes.

2. Aboutissants du latin tardif MATTA avec un spécifiqueur « de romarin »

Le terme *mata* est d'origine inconnue, mais

« [...] en ibéro-roman [il] peut désigner aussi 'un groupe d'arbres ou d'arbustes',
il est probable qu'il vienne du latin tardif MATTA « tapis », d'où 'parcelle de

⁸⁰ Cette dénomination est accompagnée sur la carte de l'*ALF* de la précision de genre : c'est un terme féminin. L'hypothèse de la réinterprétation en tant que « la rose » semble donc valide. De plus, Mistral (1979 [1878], sous *rose, oso*) précise que *roso* peut désigner la rose.

plantes qui couvre une certaine extension du sol' »⁸¹ (Corominas & Pascual, 1997, sous *mata*).

La vision exprimée ici par Corominas & Pascual montre que la plante désignée par ce syntagme est perçue par les locuteurs dans son ensemble, comme un groupe de plantes ou un buisson, et non pas comme une seule plante. Cette représentation permet de se questionner sur la représentation des végétaux par les membres d'une communauté donnée, et nous renvoie ainsi à la problématique des taxinomies botaniques populaires.

En revanche, Covarrubias (1943, sous *mata*) émet une hypothèse différente : le mot *mata* désignerait toute plante qui ne possède pas de tronc, et ce terme proviendrait de l'hébreu *mattagh*, qui signifie « plante ».

Le *FEW* (6/1, 505b) mentionne aussi ce terme MATTA avec le sens de « tapis, couverture épaisse tressée de roseaux », et donne pour origine le terme hébreu *mittāh* « couverture ».

Nous choisissons dans notre travail d'adopter la première hypothèse, fournie par Corominas & Pascual (1997), car elle nous paraît plus cohérente avec notre travail : le romarin serait davantage perçu dans son ensemble, comme une sorte de tapis qui recouvre le sol, plutôt que comme une plante qui n'a pas de tronc.

L'*ALDC* (C. 1099) atteste la forme [matè ðe rom'e] *matè de rome*, dans la province d'Osca au P. 118 Fraga, à l'ouest de la Catalogne en seconde réponse. Nous verrons dans les analyses des désignations du basilic (chapitre 18 § 3) que nous trouvons aussi une forme possédant le terme [matè] *matè*, dans le même point d'enquête de cet atlas.

3. *Aboutissants du latin SPĪCA*

Le terme SPĪCA signifie « épi », « pointe », selon Ernout & Meillet (2001, sous *spīca*) (cf. le chapitre 6 § 7). Nous observons dans l'*ALF* (C. 1698) une seule forme rattachée à cet étymon, [spi:k] *spik*, en Gironde au P. 662 La Teste-de-Buch.

Le *FEW* (12, 174a-b) relève de nombreux continuateurs de cette base latine pour la lavande, mais pas pour le romarin. Mistral (1979 [1878], sous *espi*) affirme aussi que *espi*, *espic* et *aspic* désignent la lavande, comme Alibert (1966, sous *aspic* ; sous *espic*). Mais ces

⁸¹ « [...] en iberorromance puede ser también 'conjunto de árboles o arbustos', es probable que venga del lat. tardío MATTA 'estera', de donde 'manchón de plantas que cubre cierta extensión del suelo' ».

deux auteurs ne constatent pas non plus ces formes pour le romarin. Dans notre description botanique de ce dernier (chapitre 14 § 1), nous avons précisé qu'il est souvent confondu avec d'autres plantes, et notamment la lavande : nous verrons dans l'étude motivationnelle que la ressemblance physique entre ces deux végétaux peut être à l'origine de la dénomination trouvée dans l'*ALF*.

4. Conclusion

Pour le romarin, nous n'avons que trois formes différentes qui émergent dans les données utilisées pour cette plante, c'est-à-dire l'*ALF* (C. 1698) et l'*ALDC* (C. 1099). Les noms sont donc peu variés, et *romarin* est la forme majoritaire dans tout le sud du domaine gallo-roman, la seule aire pour laquelle les données ont été cartographiées⁸² : Seules deux autres formes sont observées très ponctuellement dans la périphérie sud-ouest de l'espace gallo-roman et à l'ouest du domaine catalan.

⁸² Nous rappelons que la carte relative aux désignations du romarin est une demi-carte, couvrant seulement la moitié méridionale de l'aire gallo-romane.

Chapitre 16. Analyse motivationnelle

Dans les désignations du romarin, moins de motivations apparaissent car nous n'avons que peu de formes différentes dans notre corpus. Nous observons tout de même la classe motivationnelle des caractéristiques de la plante (comme pour les autres plantes traitées dans ce mémoire) comprenant la morphologie avec l'aspect des feuilles ainsi que le développement de ce végétal, puis la catégorie de l'habitat qui englobe le milieu naturel, et plus spécifiquement le fait que le romarin croît près de la mer.

1. Caractéristiques physiques de la plante

Cette classe motivationnelle comprend la morphologie de la plante, et notamment l'aspect de ses feuilles, mais aussi la façon dont se développe la plante.

1.1 Morphologie de la plante

1.1.1 Aspect des feuilles

L'aspect des feuilles est le motif qui émerge dans la désignation *spic*, du latin SPĪCA « épi ». Nous l'observons dans l'*ALF* (C. 1698) dans une localité isolée de Gironde. Le romarin, comme nous l'avons vu dans le chapitre 14 § 1, possède des petites feuilles allongées semblables à des pics, mais il a aussi une forme globale d'épi, ce qui explique la motivation. Mais le terme *spic* (et variantes, comme *espic* ou *aspic*) est aussi un nom souvent donné à la lavande (*Lavandula* sp.), plante appartenant aussi aux Lamiacées (chapitre 15 § 3) : comme les deux plantes se ressemblent et sont parfois confondues, il pourrait aussi s'agir d'un transfert phytonymique fondé sur la ressemblance physique.



Photo 23. La lavande (*Lavandula* sp.). Image tirée du site *Tela Botanica* (<https://api.tela-botanica.org/img:000060726O.jpg>).

Nous retrouvons une désignation similaire issue de la même base latine pour le thym, mais dans une commune beaucoup plus éloignée, en Isère (cf. chapitre 7 § 1.1.2).

1.2 Développement de la plante

Le développement de la plante, et notamment le fait que le romarin pousse en groupe, constitue le motif de la désignation catalane *matè de rome* (ALDC C. 1099). Le romarin ne pousse pas seul, c'est-à-dire qu'il est étendu et couvre une zone plus ou moins large. Comme nous l'avons observé dans le chapitre précédent (§ 2), le terme *mata* viendrait du latin tardif MATTA qui signifie « tapis » selon Corominas et Pascual (1997), et le FEW (6/1, 505b) ajoute qu'il a le sens de « couverture épaisse tressée de roseaux ». Il désignerait un groupe d'arbustes qui couvre une certaine extension au sol. Les locuteurs perçoivent ainsi cette plante dans son ensemble, comme un groupe de plantes et pas une plante seule. Cette vision se retrouve dans les dénominations du basilic, que nous verrons dans le chapitre 19 § 1.1.

La motivation du développement de la plante a également été observée pour le thym et surtout pour le serpolet ; il s'agit dans ces cas de la position de la plante par rapport au sol et plus précisément du fait qu'elles rampent. C'est le motif le plus important dans les noms du serpolet, comme nous l'avons vu (chapitre 10 § 1.2).

2. Habitat de la plante

2.1 Milieu naturel

2.1.1 Près de la mer

Le milieu naturel, en particulier le fait que le romarin pousse près de la mer, est la source de motivation des désignations issues du latin *ROSMARĪNUM* « romarin », composé de *RŌS* « rosée » + *MARĪNUM* « marine ». Ce motif est majoritaire dans nos données concernant cette plante : il couvre toute l'aire occitane dans l'*ALF* (C. 1698), surtout l'extrême sud bordant le littoral méditerranéen, et il se trouve également prépondérant dans le domaine catalan (*ALDC* C. 1099).

3. Conclusion

La catégorie motivationnelle la plus importante dans les noms du romarin est celle de l'habitat de la plante (99,5%), et plus précisément du fait que la plante pousse près de la mer. L'autre classe qui émerge est les caractéristiques physiques de la plante, présente à seulement 0,5%. Ces résultats sont intéressants, car l'habitat de la plante n'apparaît pas comme la classe principale dans les autres plantes : il s'agit des caractéristiques physiques pour le thym, le serpolet et le basilic et des propriétés médicinales pour la sauge.

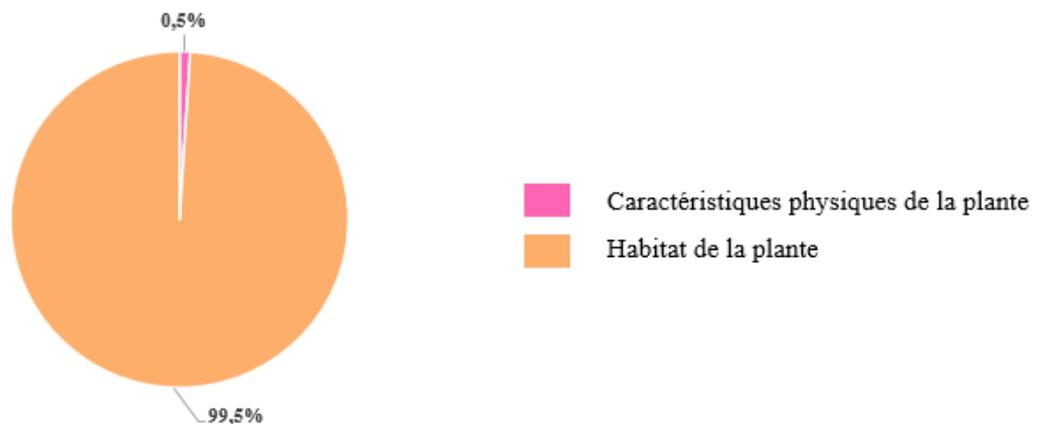


Figure 22. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations du romarin.

Le motif de l'habitat se trouve dans toute la moitié sud du domaine gallo-roman⁸³ dans l'*ALF* (C. 1698), ainsi que dans toute la zone ibéro-romane représentée dans l'*ALDC* (C. 1099). Quant aux caractéristiques physiques, c'est une motivation qui est très ponctuelle et qui émerge en périphérie au sud-ouest de l'espace gallo-roman et à l'ouest de la Catalogne.

⁸³ Nous rappelons que la carte des désignations du romarin de l'*ALF* est une demi-carte prenant en compte uniquement cette moitié sud.

Partie 6

-

Analyse des désignations du basilic

Chapitre 17. Description, propriétés, usages et croyances

1. Description botanique

Le basilic n'est pas une plante indigène en Méditerranée ; il est originaire d'Asie tropicale et subtropicale, et a été introduit très tôt en Méditerranée. Il était cultivé dès le V^e siècle avant J.-C. dans les jardins de la Grèce antique (Stefanaki & van Andel, 2021 : 98). Il est présent dans les jardins du sud de la France depuis le XII^e siècle, et actuellement, nous pouvons le trouver dans les régions tropicales et subtropicales du monde entier (Fournier, 2010 : 149).

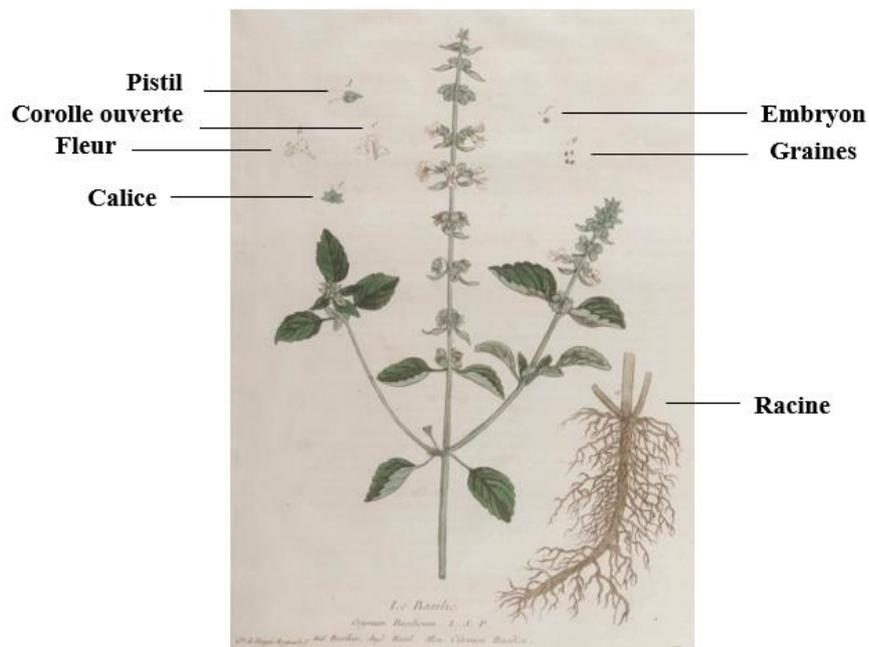


Figure 23. Schéma du basilic (*Ocimum basilicum* L.) (Regnault, 1774 : 33).



Photo 24. Le basilic (*Ocimum basilicum* L.).

Image issue du site *Tela Botanica*
(<https://api.tela-botanica.org/img:000374891O.jpg>).



Photo 25. Le basilic (*Ocimum basilicum* L.).

Image issue du site *Wikipédia*
([https://fr.wikipedia.org/wiki/Basilic_\(plante\)#/media/Fichier:Miri_basilic.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Basilic_(plante)#/media/Fichier:Miri_basilic.jpg)).

Le basilic, *Ocimum basilicum* L. est une plante de la famille des Lamiacées de 20 à 50 cm de haut. Il possède des feuilles ovales, vertes et très aromatiques, et des fleurs blanches ou rosées (Lieutaghi, 1996 : 113). Toute la plante répand un parfum agréable (Regnault, 1774 : 34) ; sa saveur est forte et piquante (Cazin, 1858 : 116).

2. *Propriétés médicinales*

Dans l'Antiquité, Pline a décrit de nombreuses propriétés du basilic :

« [...] L'expérience aussi a montré que l'odeur de la plante dans du vinaigre guérit les évanouissements, de même la léthargie et les inflammations, le basilic étant rafraîchissant ; les maux de tête, en application avec de l'huile de rose ou de myrte ou du vinaigre ; de même les larmoiements, en application dans du vin ; il est aussi bon pour l'estomac ; pris dans le vinaigre, il dissipe les flatuosités en provoquant des rots ; en application, il arrête le flux de ventre et fait uriner ; de la même façon, il est bon aussi pour la jaunisse et l'hydropisie, et, dans le choléra, il arrête les flux d'estomac. Philistion l'a donc aussi donné dans la maladie céliaque et, cuit, dans la dysenterie ; [...] et certains encore dans le ténesme et les hémoptysies, pris dans du vin, et aussi contre le durcissement de l'épigastre. Appliqué sur les seins, il arrête la production de lait. Il est très bon pour les oreilles, chez les enfants, surtout avec de la graisse d'oie. La graine pilée et

aspirée par les narines <arrête> les éternuements et, en application, les flux de tête ; prise en aliment dans du vinaigre, elle purge la matrice. Mêlée à du noir de cordonnier, elle fait disparaître les verrues. [...] » (Pline, *Hist. Nat.* XX, 121-123).

Mais les effets du basilic ne sont pas seulement positifs : Pline rapporte les propos du philosophe stoïcien Chrysippe, qui aurait affirmé que le basilic est « mauvais pour l'estomac, l'urine et également pour la clarté de la vue, il cause en outre la folie, la léthargie et des troubles du foie [...] » (Pline, *Hist. Nat.* XX, 119).

Chez les Grecs, Dioscoride affirme que le basilic a une action diurétique, mais selon lui, il affaiblirait la vue s'il est consommé en trop grande quantité (Cazin, 1858 : 117). Galien précise, tout comme le médecin persan Avicenne, que le basilic « produit un suc grossier et mélancolique » et n'est ainsi pas salubre (Lémery, 1755 : 442). Le médecin et botaniste italien Mattioli est également d'accord : le suc de cette plante est nuisible à l'estomac et difficile à digérer (Lémery, 1755 : 442).

Nous retrouvons chez Regnault (1774 : 34) les mêmes vertus qu'à l'Antiquité : le basilic « est propre pour exciter les urines et les écoulements périodiques aux femmes, pour résister au venin ». De par son action antibactérienne, le basilic soulage en effet les morsures et piqûres d'insectes (Larousse, 2001 : 240).

De nos jours, les divers bienfaits thérapeutiques sont retrouvés. Le basilic est une plante antispasmodique, stimulante, stomachique, diurétique. Il agit sur le système digestif, en cas de flatulences, maux d'estomac, coliques, indigestions, nausées, vomissements, vers (Larousse, 2001 : 240). On le recommande dans les spasmes gastriques nerveux (Lieutaghi, 1996 : 113).

Il est efficace également chez les personnes irritables, dépressives, anxieuses, épileptiques, pour les troubles du sommeil, ainsi que pour les migraines (Larousse, 2001 : 240). On le conseille aussi pour les vertiges, les défaillances, la toux, l'angine, les aphtes et la coqueluche (Fournier, 2010 : 149). Pour cette dernière pathologie, Lieutaghi (1996 : 114) préconise l'infusion de basilic avec d'autres plantes, comme la menthe-pouliot, la ballote et l'anis.

Enfin, Cazin (1858 : 117) précise que la poudre des feuilles de basilic est un sternutatoire efficace « dans la perte de l'odorat causée par l'épaississement de la muqueuse pituitaire ou la concrétion du mucus nasal ».

3. Usage culinaire

Le basilic, notamment ses feuilles, est très employé en tant que condiment aromatique (Fournier, 2010 : 149).

Il intervient dans les salades, les viandes (Sélection du Reader's digest, 1985 : 309), ainsi que dans les ragoûts et dans certaines sauces (Lémery, 1755 : 443). Il s'emploie aussi avec les poissons et il parfume les soupes de légumes. C'est un composant d'une recette connue en Provence, la soupe au pistou, qui est un mélange de plusieurs légumes d'été (haricots verts, blancs et rouges, tomates, courgettes, pommes de terre) (Lieutaghi, 1996 : 114).

De par son odeur et sa saveur aromatique, il relève le goût de nombreux plats. Regnault (1774 : 34) note même que

« Il y a des cuisiniers assez habiles pour employer avec tant d'art le basilic, le thym, le laurier, le serpolet, la sarriette et nos autres herbes aromatiques, que les mets qu'ils préparent avec ces assaisonnements sont aussi agréables au goût, que s'ils y employaient les épices des pays étrangers ».

4. Traditions et croyances

Les croyances autour du basilic sont ambivalentes : à la fois symbole de l'amour, de l'amitié et de la protection, cette plante est également associée à la mort, et à certains animaux ayant une connotation péjorative, comme le scorpion ou le basilic, animal homonyme.

Dans l'Antiquité romaine, Pline mentionne les croyances suivantes :

« [...] Certains ajoutent que, pilé et recouvert d'une pierre, [...] [le basilic] engendre un scorpion, et des vers s'il est mâché et placé au soleil. Les Africains prétendent qu'une personne piquée par un scorpion le jour où elle a mangé du basilic ne peut être sauvée. Certains rapportent même qu'une poignée de basilic pilée avec dix crabes ou dix écrevisses attire tous les scorpions des alentours. [...] » (Pline, *Hist. Nat.* XX, 119-120).

Dioscoride évoque également une croyance africaine qui associe le basilic et le scorpion, mais elle est différente : la consommation de basilic supprimerait les douleurs

causées par la piqûre de scorpion (Larousse, 2001 : 240). Le basilic est alors à la fois la cause et le remède d'un autre (Lelli, s. d. : 63). Lelli (s. d. : 63) mentionne d'autres croyances liées au scorpion : à Palerme ainsi que dans la région du Salento, en Italie, on dit que les feuilles de basilic placées sous une cruche d'eau engendrent des scorpions (*suffrizii*) ; en Grèce, ceux-ci naissent des cheveux des femmes placés sous une pierre (Lelli, s. d. : 244). Dans ce même pays, il se dit aussi que son odeur forte pourrait faire naître des scorpions dans le cerveau de celui qui le respire (Fenouillière, 2017 : 11).

Le basilic est aussi lié à l'animal appelé également *basilic*. Cet animal légendaire, très répandu dans le folklore, est une sorte de serpent, qui possède le pouvoir de tuer les hommes en les regardant dans les yeux. Il était considéré comme le « roi des serpents », d'où son nom (*basiliscos* signifie *le roi*), et grâce aux propriétés magiques qui lui sont attribuées. Il est même dit que si le basilic mord le bâton d'un homme, ce dernier meurt instantanément ; cette croyance a été présente jusqu'au Moyen-Âge (Lelli, s. d. : 64 ; 245). La croyance sinistre et fatale concernant cet animal est très présente dans la culture chrétienne de l'antiquité tardive et du Moyen-Âge, mais peu dans d'autres cultures, même s'il est parfois représenté sous la forme d'un dragon, ou d'un reptile étrange (Lelli, s. d. : 245). La réputation funéraire de la plante, que nous verrons dans le paragraphe suivant, est donc sans doute lié à la confusion avec son homonyme renvoyant à l'animal. Bilimoff (2015 : 56) rapporte aussi cette idée : « Basilic, animal mythique au regard tueur, qui, par homonymie a longtemps nui à l'innocente plante ».

La symbolique funèbre se manifeste à travers plusieurs traditions. Dans l'Antiquité, les Égyptiens utilisent le basilic, avec d'autres plantes (comme le thym, ce que nous avons vu plus haut), pour l'embaumement des momies des pharaons (Fenouillière, 2017 : 11). Plus récemment, Cunningham (1987 : 53) rapporte que « Le Diable a son odeur en horreur. C'est pourquoi il est recommandé d'en ajouter quelques brins aux encens d'exorcisme ». En Crète, le basilic est symbole de deuil. De Gubernatis (1878-1882 : 36) rapporte un chant populaire crétois lié à cette croyance : « Basilic ! herbe de deuil, fleuris sur la petite fenêtre ; moi aussi je vais me coucher dans la douleur, et je m'endors en pleurant ». Bilimoff (2015 : 71) précise enfin que dans les Indes, lieu d'origine du basilic, on en plaçait un brin sur la personne décédée. Cet aspect funéraire est aussi présent au Moyen-Orient, de nos jours (Lelli, s. d. : 244).

Malgré ces traditions funéraires, le basilic comme symbole de l'amour est une croyance très répandue dans le folklore moderne (Lelli, s. d. : 244) ; c'est la plante érotique par excellence (Lieutaghi, 1992 : 58). On lui attribue des vertus de fécondité (1992 : 59), et, considérée comme aphrodisiaque, elle est censée attirer l'amour (1992 : 58). Dans les Abruzzes, en Italie, un plant de basilic était offert en signe d'amour par l'homme, et en Sicile, il était exposé sur un balcon par la femme (Lelli, s. d. : 244). En Toscane, on appelle même le basilic *amorino* « chérubin, ange » (De Gubernatis, 1878-1882 : 35). Toutefois, cet aspect symbolique de l'amour ne semble pas avoir été attesté dans l'Antiquité, excepté quelques lignes écrites par Pline (*Hist. Nat.* XX, 123) qui précisent que « elle est aphrodisiaque ; aussi la fait-on prendre également aux chevaux et aux ânes au moment de la monte ». Le basilic peut aussi renforcer l'amitié, comme Cunningham (1987 : 52) l'évoque : pour resserrer les liens d'amitié avec une personne, il faut se masser le cœur avec une poignée de basilic écrasé, la nuit lorsque l'ami.e en question dort.

À cette symbolique de l'amour peut se lier le caractère protecteur. Cunningham (1987 : 52) exprime le caractère sacré de la plante en lien avec la religion :

« Aux Indes, son pays d'origine, la religion brahmanique associe cette plante au culte des *Sāktis*, c'est-à-dire les énergies génératrices de Siva personnifiées en de nombreuses déesses. [...]. Beaucoup de familles hindoues, surtout au Bengale, cultivent avec amour un ou plusieurs basilics sacrés. Chaque pied ne peut, en effet, servir de médiateur qu'avec une seule déesse. On aura donc autant de plantes que l'on souhaite avoir de *Sāktis* protectrices ».

De Gubernatis (1878-1882 : 37) évoque une tradition indienne du XVII^e siècle : les habitants du Dekhan vénèrent une plante semblable au basilic que nous connaissons, appelée *collo* ; ils établissent un petit autel pour la plante, ils lui murmurent des prières plusieurs fois par jour, ils se prosternent devant elle, en chantant et en dansant ; en effet, ils croient que les dieux aiment beaucoup cette plante. De nos jours, le basilic est toujours une plante sacrée dans l'hindouisme, protectrice de l'amour et de la fertilité (Lelli, s. d. : 244).

Nous pouvons à présent mentionner plusieurs rituels d'ensemencement et de récolte du basilic, qui sont pour certains liés à la vision sinistre et négative de la plante. C'est le cas du rituel d'ensemencement de la plante, qui doit s'accompagner de malédictions et d'insultes ; il est dit que cette pratique permet de le faire pousser plus haut et plus abondant (Lelli, s. d. : 63). Dans l'Antiquité grecque, cette pratique était déjà présente (De Gubernatis,

1878-1882 : 35), et Sébillot (1906 : 458) considère que cette superstition s'appliquait au XVI^e siècle au basilic, mais aussi à la rue et au cumin. Cette tradition a engendré plusieurs expressions qui signifient « jurer sur quelqu'un », « envoyer maudire sans ménagement » : *chanter le basilic* (Lelli, s. d. : 63), *semer le basilic* (De Gubernatis, 1878-1882 : 35). Quant au meilleur moment pour planter le basilic, Pline (*Hist. Nat.* XX, 154) rapporte que les Parilies⁸⁴ sont le meilleur moment pour le semer, mais il peut aussi être semé en automne. Si on le sème l'hiver, il conseille d'arroser la graine avec du vinaigre.

En ce qui concerne la récolte, certains rituels sont aussi effectués. Pline (*Hist. Nat.* XXI, 143, Commentaire de Jacques André) déjà évoque le fait que durant la cueillette des simples⁸⁵, il était recommandé de dire le nom du malade ou celui de la maladie, ou les deux. Pour cueillir le basilic, l'herboriste devait d'abord purifier sa main droite en l'aspergeant de l'eau de trois sources différentes, à l'aide d'un rameau de chêne, puis mettre des vêtements propres, se tenir à distance des êtres impurs tels que les femmes ayant leurs menstrues, et il n'était pas autorisé à utiliser des instruments en fer (Lieutaghi, 1996 : 113). Dans l'*Herbarius* du pseudo-Apulée, il est précisé que le cueilleur doit tracer un cercle autour de la plante avant de la cueillir. Ce cercle doit être tracé avec un objet en or, en ivoire ou en argent, mais il peut également utiliser de la corne de cerf, des dents de sanglier ou de la corne de taureau (Ducourthial, 2003 : 158).

Enfin, le basilic est très utilisé par les Anciens pour la divination, comme toutes les plantes aromatiques (Cunningham, 1987 : 52). Voici la croyance constatée par Cunningham (1987 : 52) :

« L'herbe est très utilisée à des fins de divination, surtout lorsqu'on souhaite connaître les augures d'une situation affective. On laisse tomber ensemble deux feuilles sur des cendres chaudes, encore parsemées de braise incandescente. Si elles restent l'une et l'autre là où elles sont tombées, s'enflamment rapidement et se fondent au reste de la cendre, c'est excellent : le mariage va se faire, et il a toutes les chances de réussir. Si la feuille de gauche se comporte comme il vient d'être dit, alors que celle de droite semble prise de convulsions, noircit sans

⁸⁴ Ce sont les fêtes en l'honneur de Palès ou Parilia, qui étaient célébrées le 21 avril (Pline, *Hist. Nat.* XX, 48, Commentaire de Jacques André).

⁸⁵ Les simples (cf. chapitre 2 § 2) désignent depuis l'Antiquité les plantes et les remèdes populaires non composés, par opposition aux compositions médicinales savantes (comme les élixirs) (Thévenin, 2008 : 533). Le terme *simple* finira par s'appliquer seulement aux plantes médicinales (Aqaron, 2005 : 3).

s'enflammer, se fendille, craque, c'est l'homme qui résiste et ne veut pas se laisser mettre le fil à la patte. [...]. Si [...] [c'est] celle de gauche [qui] se convulse et noircit, il y a un problème du côté de la demoiselle : ou le parti ne l'enthousiasme pas, ou elle aime quelqu'un d'autre. Si les deux feuilles se comportent l'une et l'autre comme deux diables plongés dans l'eau bénite, la sagesse commande de renoncer au projet : si l'on s'obstine à aller quelque même devant M. le curé, l'union sera orageuse, on peut s'attendre à de fréquentes disputes et horions ».

Chapitre 18. Analyse onomasiologique

Enfin, pour l'analyse onomasiologique des désignations du basilic, nous prenons en compte l'*Atlas Linguistique de la France* (ALF C. 1762 Basilic) et l'*Atlas Linguistique du Domaine Catalan* (ALDC C. 1098 L'alfàbrega), qui sont les deux seuls atlas de notre corpus à traiter les désignations de cette plante.

1. Aboutissants du latin *BASILICUM*

Le terme latin masculin *BASILICUS* a servi à désigner l'édifice destiné au culte chrétien, la basilique, dans les langues romanes, tandis que la forme neutre *BASILICUM* a permis de nommer la plante, le basilic. Ce terme est un emprunt au grec βασιλικός « de roi » (Ernout & Meillet, 2001, sous *basilicus*). Chantraine (1968-1970, sous βασιλεύς) précise que βασιλικός signifie « royal » et que ce mot aurait désigné certains animaux, remèdes et plantes, et notamment le basilic.

André (2010 : 33-34) ajoute que le latin *BASILICA* aurait renvoyé en premier lieu au basilic (il tiendrait son nom du terme grec signifiant « royal » peut-être à cause de ses effets), et en second lieu à la grande gentiane (*Gentiana lutea* L.) et à la gentiane pourprée (*Gentiana purpurea* L.), car elle a été découverte par un roi, Gentis d'Illyrie. Cet auteur atteste également que le terme grec, qu'il écrit sous la forme βασιλικόν, a désigné le basilic mais aussi une variété de noix, nommée ainsi car elle aurait été ramenée de Perse par des rois (André, 2010 : 34).

Les aboutissants de *BASILICUM* sont bien diffusés sur la carte de l'*ALF* (C. 1762), qui est un quart de carte⁸⁶ (seulement le quart sud-est du domaine gallo-roman est pris en compte). Ils partagent le domaine avec seulement quelques formes rattachées à un autre étymon que nous verrons ultérieurement. Les formes issues de *BASILICUM* sont surtout attestées dans l'extrême sud, au bord de la Méditerranée, ainsi que dans les localités italiennes.

Dans les données de la carte de l'*ALDC* (C. 1098), *basilic* apparaît à deux reprises, en tant que seconde réponse. Même si toute l'aire est dominée par les aboutissements de

⁸⁶ Voir chapitre 3 § 2 sur la présentation des atlas.

ḥábaqa que nous verrons ci-dessous, les continuateurs de *BASILICUM* sont présents du côté français, dans les Pyrénées-Orientales, dans les localités de Montoriol (P. 8) sous la forme [b'azi] *basi* et de Prats de Molló (P. 14) avec [bazil'ik] *basilic*.

2. Aboutissants du latin *HERBA* avec un aboutissant du latin *BONA*

L'*ALDC* (C. 1098) fait part d'une attestation de la forme [erba b'ona] *erba bona*, composée du latin *HERBA* « herbe » et du latin *BONA* « bonne » (*FEW* 1, 433b), dans la province d'Alacant au P. 190 Guardamar, tout au sud de l'aire. Nous retrouvons ce syntagme dans les dénominations du thym (chapitre 6 § 6.3) sous la forme *bonnes herbes*.

3. Aboutissants du latin tardif *MATTA* avec un spécificateur « de aufabiè »

L'*ALDC* (C. 1098) atteste une forme composée d'un aboutissant du latin tardif *MATTA*⁸⁷ et d'un continuateur de l'arabe *ḥábaqa* ; il s'agit de [matè ðe ewf'aβiε] *matè de aufabiè*, qui est trouvée au P. 118 Fraga dans la province d'Oscà en tant que seconde réponse. Sur la carte de l'*ALDC* des dénominations du romarin, nous observons aussi une forme composée avec [matè] *matè* dans le même point d'enquête. Ces attestations montrent alors que les locuteurs de cette localité ont une vision qui n'est pas forcément la même que les locuteurs des autres villages : ils voient ces plantes dans leur ensemble. Il serait intéressant de poursuivre cette recherche avec d'autres plantes afin de voir si cette représentation émerge pour d'autres végétaux, mais nous savons déjà que pour la France et l'Italie, le pluriel et donc l'idée d'ensemble de plantes est fréquente dans les désignations du coquelicot.

4. Aboutissants de l'arabe *ḥábaqa*

Le *FEW* (19, 60b) précise que les noms occitans sont empruntés aux noms ibéro-romans, eux-mêmes tirés de l'arabe *al-ḥábaqa*. De plus, les formes en *-zego*, telles que *anfasego* (que l'on retrouve dans l'*ALF* dans l'Aude notamment) proviennent d'un croisement entre les termes ibéro-romans, comme *aufabrego*, et le terme *basilic*.

⁸⁷ Cf. le chapitre 15 § 2 pour l'explication détaillée de ce terme.

Le terme *albahaca* qui est le nom espagnol pour le basilic, se nommerait ainsi à cause de son odeur. Covarrubias (1943, sous *albahaca*) signale que

« [...] son odeur est si excellente qu'elle peut être la reine de toutes les autres odeurs, ou être portée dans les palais des rois »⁸⁸.

Cet auteur mentionne également que le nom arabe *alvahaca* provient du verbe *veheca*, qui signifie « pénétrer le cerveau par une odeur douce » (Covarrubias, 1943, sous *albahaca*).

Sur la carte de l'*ALF* (C. 1762), quelques localités attestent des continuateurs de *ḥābaqa*, dans une petite zone compacte, comprenant les Pyrénées-Orientales (les formes [ãnf'a:lge] *anfalgué*, [ãnf'a:lgæ] *anfalgué*, [f'a:ülæ] *faoulé* et [fägǔl] *fagoul* se situent respectivement aux P. 794 Olette, P. 795 Ille-sur-Têt, P. 796 Arles-sur-Tech et P. 798 Collioure) et l'Aude ([ãnfãz'ëgo] *anfazego* se trouve au P. 786 Tuchan). Plus au nord, nous trouvons une forme plus isolée rattachée à cet étymon : [ãũf'ãbrjõ] *aoufabrio* est attesté dans l'Aveyron, à Belmont (P. 746).

Si ces formes sont minoritaires dans l'*ALF*, nous les trouvons abondamment dans l'*ALDC* (C. 1098) ; ainsi, il existe une continuité entre les attestations de l'*ALF* qui se situent à la frontière avec la Catalogne, et celles trouvées dans le domaine catalan. Celui-ci est entièrement dominé par les continuateurs de *ḥābaqa*, comme dans les provinces plus au sud, telles que Tarragona, Castello, Valencia, Alacant, et les îles Baléares.

5. Conclusion

Cette plante ne possède pas beaucoup de désignations différentes, ce qui est le cas aussi du romarin. Dans le sud-est de l'aire gallo-romane⁸⁹, c'est la forme *basilic* qui est la plus diffusée, mais nous retrouvons au sud dans les Pyrénées-Orientales à la frontière espagnole les aboutissants de l'arabe *ḥābaqa*. Ceux-ci sont en revanche majoritaires dans tout l'espace couvert par l'*ALDC* (C. 1098), source dans laquelle nous trouvons aussi quelques autres formes localisées, dont *basilic* qui se situe proche de la frontière française.

⁸⁸ « [...] su olor tan excelente que puede ser rey de los demás olores, o llevarse a los palacios de los reyes ».

⁸⁹ Nous rappelons que la carte C. 1762 de l'*ALF* est un quart de carte, qui ne prend en compte que la partie sud-est.

Chapitre 19. Analyse motivationnelle

Les désignations du basilic, dernière plante analysée, sont motivées par les caractéristiques physiques, qui contiennent son développement et son odeur, l'usage culinaire et les croyances socioculturelles. Certaines dénominations se retrouvent aussi pour d'autres plantes, comme nous le verrons.

1. Caractéristiques physiques de la plante

D'après nos analyses, cette classe motivationnelle est la plus importante pour les phytonymes que l'on traite. Pour le basilic, nous y retrouvons le développement de la plante en groupe, motif commun avec le romarin, et l'odeur, que l'on observe aussi pour le thym, le serpolet et la sauge.

1.1 Développement de la plante

Nous observons la désignation *matè de aufabiè* dans le domaine catalan (ALDC C. 1098) qui est semblable à celle trouvée pour le romarin dans la même localité (chapitre 16 § 1.2). Le terme *mata*, nous le rappelons, serait issu du latin tardif MATTA « tapis » selon Corominas & Pascual (1997) et renverrait à certains groupes d'arbustes. Le FEW (6/1, 505b) ajoute qu'il a le sens de « couverture épaisse tressée de roseaux ». Le fait que le basilic pousse en groupe, comme le romarin, constitue ainsi le motif de cette forme : les locuteurs de cette commune perçoivent donc cette plante dans son ensemble.

1.2 Odeur de la plante

Le motif de l'odeur est important dans notre corpus : en effet, nous le retrouvons à plusieurs reprises comme dit précédemment, pour le thym sous les formes *thym* et *santibon*, pour le serpolet sous ces mêmes formes mais aussi avec *baume* et *petit citron de charme*, et enfin pour la sauge avec la désignation *baume* également.

Dans le cas du basilic, ce sont dans les continuateurs de l'arabe *hábaga* qu'émerge cette motivation (cf. chapitre 18 § 4). Elle apparaît dans l'ALF (C. 1762) dans quelques localités du sud de l'aire occitane, à la frontière est avec l'Espagne, mais surtout dans l'ALDC (C. 1098) dans lequel elle est majoritaire et se trouve partout.

2. Usage culinaire

L'usage culinaire constitue la source de motivation de la forme *erba bona*, isolée dans l'*ALDC* (C. 1098) tout au sud de l'aire. Le basilic est une plante très utilisée dans les préparations culinaires, ce qui explique cette dénomination. C'est le cas aussi du thym, pour lequel nous trouvons également le type *bonnes herbes*.

3. Croyances socioculturelles

3.1 Plante « royale »

Les aboutissants du latin *BASILICUM* « basilic » sont rattachés à cette catégorie motivationnelle des croyances socioculturelles, et notamment au fait que c'est une plante considérée comme « royale ». Effectivement, le terme latin est un emprunt au grec βασιλικός qui signifie « royal » (cf. chapitre précédent § 1). La plante est même parfois nommée *herbe royale* (Cunningham, 1987 : 51). Le basilic peut être perçu comme « royal » selon plusieurs points de vue, et une autre hypothèse, se basant sur le lien entre la plante et l'animal nommé *basilic* est aussi à mentionner.

Le basilic est une plante aux multiples vertus médicinales et culinaires (cf. chapitre 17). Nous rappelons qu'il est antispasmodique, stimulant, diurétique, agit efficacement contre les troubles du sommeil, les migraines, les vertiges, la toux et divers autres maux. Sur le plan culinaire, il est très utilisé en tant que condiment ainsi que dans les sauces, et accompagne aussi bien les salades, les viandes, les légumes et les poissons. De par toutes ses propriétés, cette plante pourrait être perçue comme « la reine » des plantes, la plante « royale ». Dans la religion hindouiste, le basilic est même sacré.

Le caractère royal de la plante se retrouve dans quelques traditions et croyances notamment funéraires (chapitre 17 § 4). Par exemple, c'est une plante qui est utilisée par les Égyptiens dans l'Antiquité pour embaumer les momies des pharaons, ce qui peut également expliquer la perception du basilic en tant que plante « royale », « de roi ».

En revanche, la relation entre le nom de cette plante et celui de l'animal *basilic* est controversée : ce mot est en effet, nous le rappelons, celui d'une créature légendaire, une espèce de serpent ayant le pouvoir de tuer les hommes avec son regard et qui est perçu comme « le roi des serpents », d'où son nom. La plante aurait ainsi hérité de la réputation néfaste de l'animal et donc aussi de son nom, car plusieurs traditions funéraires lui sont associées. Le basilic est un symbole de deuil : les Égyptiens dans l'Antiquité utilisaient cette

plante pour l'embaumement des momies des pharaons, et elle est aussi employée dans les rites d'exorcisme (cf. chapitre 17 § 4).

4. Conclusion

Dans les désignations du basilic, la classe motivationnelle la mieux représentée est encore une fois celle des caractéristiques physiques de la plante (59%), comme pour le thym et le serpolet. Mais elle est suivie de près par celle des croyances socioculturelles (40,7%), catégorie importante dont nous avons discuté précédemment. En revanche, la classe de l'usage culinaire est la moins présente, avec seulement 0,3%.

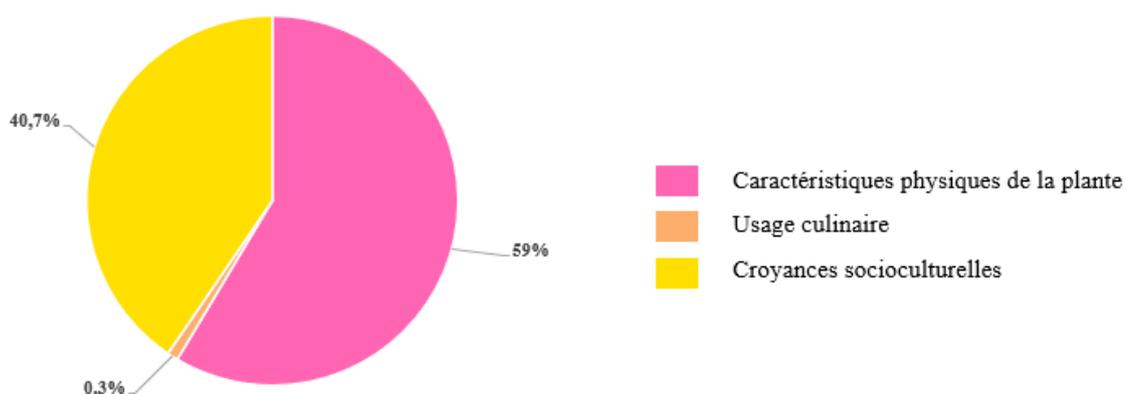


Figure 24. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations du basilic.

La première classe se trouve dans une petite zone localisée au centre du domaine occitan dans l'*ALF* (C. 1762), mais elle est beaucoup plus diffusée dans l'aire ibéro-romane prise en compte par l'*ALDC* (C. 1098). À l'inverse des caractéristiques physiques, le motif des croyances socioculturelles est très présent dans le quart sud-est de l'espace gallo-roman⁹⁰, mais se trouve seulement près de la frontière française dans l'espace ibéro-roman. Le motif de l'usage culinaire est situé pour sa part seulement tout au sud de la région valencienne dans le domaine ibéro-roman.

À l'intérieur de la classe des caractéristiques physiques, nous trouvons principalement le motif de l'odeur (99,5%) et celui du développement de la plante, motif

⁹⁰ Nous rappelons que la carte de l'*ALF* des noms du basilic est un quart de carte comprenant seulement la partie sud-est du domaine gallo-roman.

beaucoup plus marginal (0,5%). La motivation majoritaire liée à l'odorat n'est pas la plus importante dans l'ALF mais elle est prépondérante dans les données de l'ALDC.

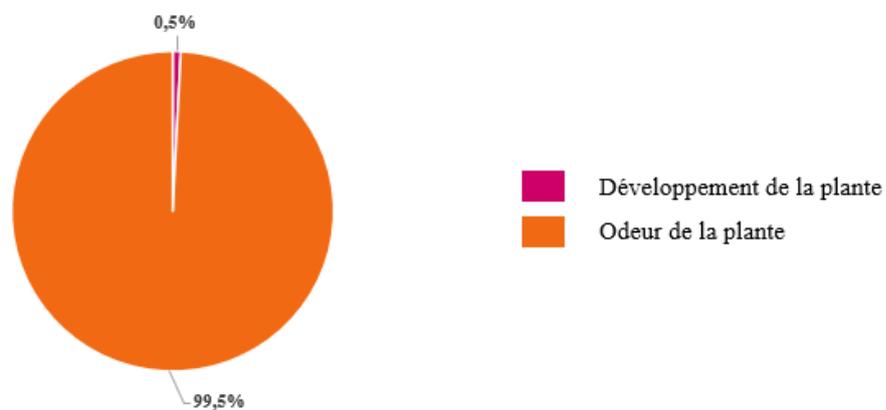


Figure 25. Motifs spécifiques dans la classe motivationnelle des caractéristiques physiques de la plante.

Partie 7

-

Bilans des analyses

Chapitre 20. Bilan des analyses ethnobotaniques

Les cinq plantes (thym, serpolet, sauge, romarin et basilic) dont nous avons étudié les désignations appartiennent toutes à la famille des Lamiacées. Ce sont des plantes très présentes dans le bassin méditerranéen, même si le serpolet croît davantage dans les rocailles et les régions montagneuses. Elles sont toutes indigènes en Méditerranée, excepté le basilic, qui est originaire d'Asie tropicale.

Ces cinq plantes possèdent des propriétés médicinales reconnues, dans les médecines antiques, du Moyen-Âge et encore de nos jours. Aujourd'hui, nos cinq plantes partagent les propriétés antispasmodique et stimulante. Le thym, le serpolet, la sauge et le romarin sont antiseptiques et anti-inflammatoires ; le thym, la sauge et le romarin sont cicatrisants ; et le thym, le serpolet et la sauge partagent la vertu emménagogue.

En cuisine, ces cinq plantes sont des aromates essentiels dans les préparations culinaires méridionales : elles parfument les viandes et les légumes, et même les poissons pour la sauge, le romarin et le basilic. Le thym, comme le serpolet, la sauge et le romarin sont des plantes très mellifères ; elles permettent de produire un miel au goût prononcé.

Enfin, diverses croyances et traditions sont associées à ces plantes. Le thym, la sauge, le romarin et le basilic ont une place importante dans les rites religieux et funéraires de l'Antiquité. Le thym et le romarin sont très liés à l'aspect purificateur, et la sauge est associée aux pouvoirs de sauver, de guérir et de protéger, ce dernier aspect apparaissant également pour le basilic. La symbolique de l'amour se retrouve avec le romarin et le basilic principalement. Enfin, certaines de ces plantes, comme le basilic, la sauge et le serpolet, possèdent plusieurs rituels liés à l'ensemencement ou à la récolte.

Chapitre 21. Bilan des analyses onomasiologiques

Nos différentes analyses onomasiologiques nous ont permis de mettre en évidence certains éléments d'ordre étymologique.

Premièrement, nous remarquons que les étymons latins sont bien représentés dans les désignations de ces cinq plantes, bien que les étymons grecs, gaulois, germaniques et arabes soient quand même présents.

Cependant, pour beaucoup de formes, l'étude étymologique n'apporte pas forcément d'informations intéressantes : il s'agit de réponses dont la motivation est soit transparente, soit fondée sur une attraction paronymique. C'est le cas par exemple des formes romanes *sent bon* et *bénit* pour le thym, *petit citron de charme* pour le serpolet, *bonhomme* et *tête nègre* pour la sauge, le premier membre de ce dernier pair étant probablement construit à partir de la réinterprétation d'un type opaque. Il est probable que pour certains lexèmes construits, pour lesquels notre analyse a été fondée sur une démarche étymologique, cette dernière apparaisse comme redondante (c'est le cas par exemple d'HERBA + FINA) et moins intéressante ou pertinente que l'analyse motivationnelle.

De plus, nous avons observé que certaines dénominations revenaient pour plusieurs plantes. Comme précisé dans le chapitre 2 (§ 3) sur les taxinomies populaires, l'étude des désignations dialectales permet d'observer que l'une d'entre elles peut désigner diverses plantes, ce qui est le cas dans notre corpus, d'autant plus que les cinq plantes sont aromatiques et médicinales, appartiennent à la même famille des Lamiacées et se trouvent dans la région méditerranéenne principalement.

Pour le thym et le serpolet, les désignations communes sont nombreuses (par exemple *thym*, *serpolet*, *farigoule*, *fines herbes*, *marjolaine*, *hysope*, *sent bon*, *pouliot*) comme nous l'avons déjà évoqué, car leurs référents sont des plantes appartenant au même genre *Thymus*.

Mais même pour les autres plantes, nous retrouvons des noms en commun. C'est le cas du serpolet et de la sauge, pour lesquels nous trouvons la forme *baume*, ainsi que les aboutissants de MĪNŪTUS (il se trouvent suffixées avec -ITTUS pour le serpolet, et précédés de *sauge* pour la sauge). En ce qui concerne *romarin*, cette appellation se trouve évidemment abondamment pour le romarin, mais elle est aussi attestée pour le thym ; les

aboutissants de SPĪCA sont également communs pour ces deux végétaux. Le domaine catalan fait ressortir pour le romarin et le basilic une construction formée avec *mata*, et enfin, le terme *bonnes herbes* se trouve à la fois pour le thym et pour le basilic. Ces désignations communes montrent ainsi qu'un même trait saillant peut être choisi par les locuteurs pour plusieurs plantes, et que celles-ci peuvent alors posséder la même dénomination.

De plus, pour la plupart de nos plantes, nous avons la construction *herbe* avec un spécificateur : pour le thym, nous remarquons *finés herbes* et *bonnes herbes* ; pour le serpolet, il s'agit de *finés herbes* également mais aussi de *herbe des lapins* ; quant à la sauge, c'est *herbe de sauge* et *herbe des sorcières* qui émergent⁹¹ ; pour le basilic, nous trouvons *bonnes herbes*. Ces dénominations renvoient selon nous à une vision particulière des plantes de la part des locuteurs : en effet, ceux-ci percevraient donc les plantes selon sa caractéristique globale, ces plantes sont en effet des « herbes », par opposition aux arbustes et aux arbres. Les spécificateurs permettent alors que préciser à quel plante le nom renvoie.

⁹¹ Nous trouvons aussi *herbe de la teigne* pour la sauge, selon l'hypothèse que nous avons formulée pour cette forme opaque (chapitre 13 § 7).

Chapitre 22. Bilan des analyses motivationnelles

Nos analyses motivationnelles nous ont permis de mettre en évidence plusieurs faits intéressants. Tout d'abord, nous souhaitons rappeler que la plupart des motivations que nous avons fait ressortir sont celles que l'on appelle « perdues » parce qu'elles ne sont pas décelables pour la plupart des locuteurs : elles ont pu être mises en avant grâce à l'analyse étymologique. À côté de ces motifs étymologiques se trouvent en revanche des motivations plus claires, transparentes pour certains locuteurs.

Les motifs qui émergent dans les désignations de nos cinq plantes sont très riches. De nouvelles classes motivationnelles, comme les anthropomorphismes ou les croyances socioculturelles, apparaissent par rapport à celles trouvées dans Gallien Guedy (2021), ce qui n'est pas surprenant car nous avons pris en compte davantage de données concernant le thym, notamment les données de certains atlas régionaux, et nous avons travaillé en plus sur quatre autres plantes qui ont fait ressortir de nouveaux motifs.

Dans le présent travail, nous relevons les classes motivationnelles suivantes : les trois principales sont les caractéristiques physiques de la plante (43,5%), son habitat (25,7%) et ses propriétés médicinales (19,7%). Ensuite, les croyances socioculturelles (3,9%), les transferts phytonymiques (3%) et l'usage culinaire (2,4%) constituent des sources de création lexicale importantes. Puis d'autres motifs sont aussi à l'origine de quelques dénominations : c'est le cas des aspects magico-religieux (0,3%), des anthropomorphismes (0,1%) et de la comestibilité pour les animaux (0,02%). Enfin, les motifs opaques constituent 1,38% de notre corpus.

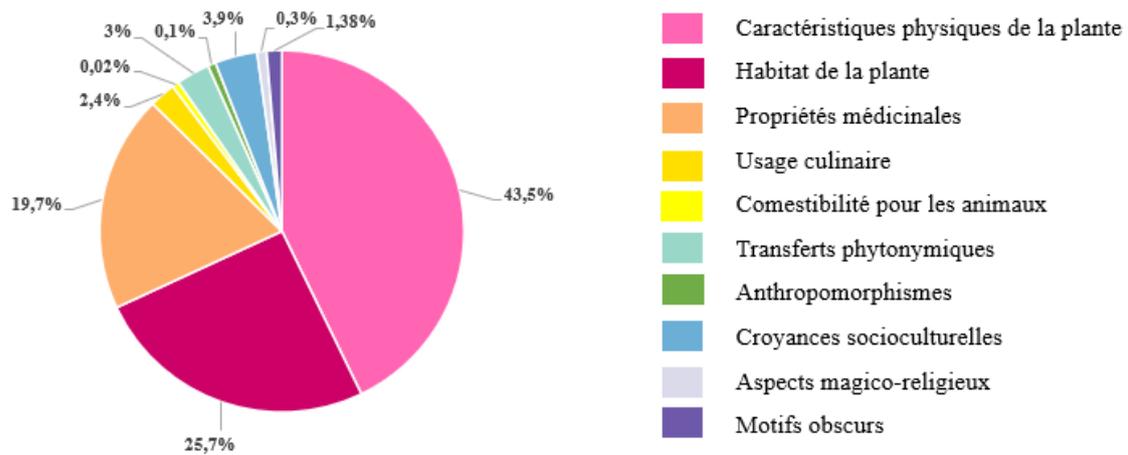


Figure 26. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations des cinq plantes.

Quelques remarques peuvent être émises sur les motifs et nous pouvons comparer quelques-uns de nos résultats avec ceux trouvés par Signorini (2005) dans son travail sur les phytonymes de l'aire alpine. Tout d'abord, à l'intérieur de la classe des caractéristiques physiques, qui est la plus diffusée, nous trouvons presque à égalité les motivations du développement de la plante (44,8%) et de l'odeur (43,8%). Viennent ensuite les motifs de la morphologie de la plante (8,2%) et de la saveur (3,2%).

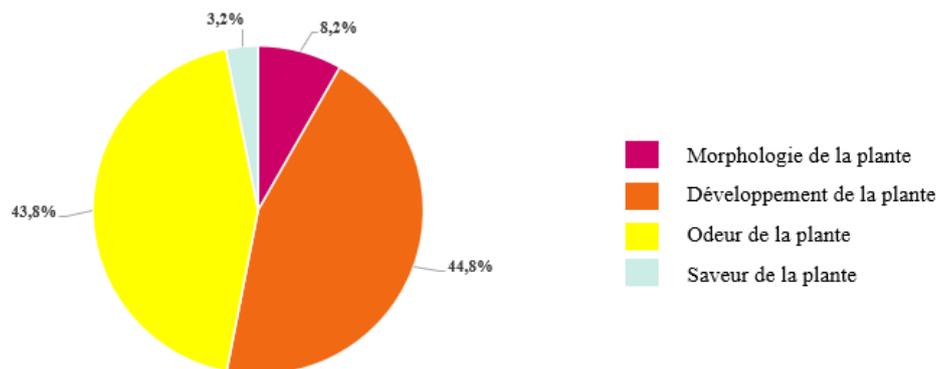


Figure 27. Motifs spécifiques dans la classe motivationnelle des caractéristiques physiques de la plante.

Le motif lié à l'odorat est très intéressant car il apparaît dans les dénominations de quatre de nos plantes : le thym, le serpolet, la sauge et le basilic. Toutes les désignations rattachées à ce motif représentent l'odeur agréable, ce qui est à souligner car c'est plus

souvent la mauvaise odeur qui ressort dans les phytonymes. Dans la recherche de Signorini (2005 : 382), peu de phytonymes sont liés à une odeur agréable : la plupart d'entre eux renvoient effectivement à une mauvaise odeur.

Puis, la dichotomie plante sauvage ~ plante cultivée est présente pour le thym et le serpolet. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, le serpolet est la variété sauvage du thym : ainsi, pour cette première plante, les noms dont le motif se rapporte à l'idée de « plante sauvage » sont nombreux. Pour la sauge aussi ce motif apparaît, car parfois les locuteurs produisent un terme qui désigne la sauge des prés, variété sauvage, alors que la carte est relative aux noms de la sauge officinale, cultivée. Signorini (2005 : 319) répertorie également de nombreux phytonymes dans lesquels émergent l'idée de plante non cultivée, avec *sauvage* comme spécificateur dominant. Elle trouve également les modificateurs *bâtard, des prés, des bois*, mais aussi *des champs, folle, mauvais* que l'on a pas dans notre corpus.

Ensuite, la motivation liée à des propriétés médicinales constitue une source de création lexicale importante qui transparaît dans les noms de la sauge principalement, mais aussi pour le thym dans une désignation. Cette situation nous paraît étrange, car nos cinq plantes ont toutes des propriétés médicinales multiples, reconnues depuis l'Antiquité⁹². Nous nous serions donc attendue à trouver ce type de motif également dans les dénominations des autres plantes. Dans Gallien Guedy (2021), cette classe motivationnelle était absente dans les noms du thym : l'élargissement des données a permis de la faire émerger. Signorini (2005 : 460) en revanche trouve que la médecine populaire est un motif important qui émerge dans un grand nombre de phytonymes, la plupart renvoyant à des maladies humaines et quelques-uns à des troubles en lien avec les animaux.

De plus, les transferts phytonymiques sont également importants, car presque toutes nos plantes ont des dénominations se rattachant à cette catégorie motivationnelle. Plusieurs noms d'autres plantes émergent dans nos données, comme *pouliot, piment, marjolaine, hysope* ou encore *mélisse*. La plupart des transferts phytonymiques se basent sur la ressemblance physique entre les deux plantes. En effet, les plantes dont le nom est produit pour nommer une de nos cinq plantes sont souvent des plantes médicinales ou aromatiques, herbacées, appartenant à la famille des Lamiacées et possédant des petites feuilles vertes et

⁹² Nous renvoyons aux chapitres qui décrivent les propriétés médicinales relatives à chaque plante.

des fleurs roses, violettes ou blanches. Ces éléments nous permettent de nous questionner sur la structure des taxinomies populaires, sur leur complexité et sur la perception des plantes par les locuteurs. Ces motifs basés sur un transfert phytonymique sont situés la plupart du temps dans le nord de l'aire gallo-romane, ce que l'on voit sur nos cartes motivationnelles de synthèse de l'ALF des noms du thym, du serpolet et de la sauge (ce motif n'apparaît pas pour le romarin et le basilic), les atlas régionaux du sud ne montrant que très peu ces motifs. Ainsi, nous pouvons penser que les communautés du sud, qui utilisent davantage ces plantes car elles poussent dans leur région, les connaissent et donc les distinguent plus facilement que les habitants des régions plus au nord. Cette situation engendrerait alors moins de réponses dans lesquelles les noms d'autres plantes apparaissent. Inversement, les locuteurs qui ne vivent pas dans les localités méridionales ont moins l'habitude de voir et d'utiliser ces plantes, qui sont peu ou pas présentes dans le biotope local. Dans leur perception, ils associeraient alors ces plantes entre elles et donc en nommeraient certaines avec les noms d'autres végétaux.

Enfin, lors de l'élaboration de nos classements motivationnels, nous avons été confrontée à certaines difficultés, notamment concernant les choix de classement. La proposition du classement global (chapitre 7 § 1) et les classements individuels par plantes sont des propositions parmi tant d'autres possibles, autant valables les unes que les autres.

De nombreuses désignations peuvent être classées dans plusieurs catégories, ce que nous avons déjà évoqué pour les termes concernés dans nos différents classements. Pour donner quelques exemples, les formes *poivre* et *piment* qui renvoient au thym ont été rattachées au motif de la saveur, du goût, mais auraient pu aussi bien être dans celui des transferts phytonymiques car il s'agit aussi d'autres plantes. Dans ces cas, le transfert serait fondé sur la similitude de goût entre les deux végétaux. La construction *thym de berger* qui désigne le serpolet a été classée dans la classe de l'habitat, et notamment le fait que cette plante pousse en montagne. Mais d'autres propositions seraient aussi tout à fait justifiées : celle de la croyance socioculturelle selon laquelle le serpolet empêche le lait de crêmer, celle de l'utilisation de la plante par les bergers pour donner une bonne odeur aux fromages, ou encore celle du transfert phytonymique avec l'origan car *thym de berger* est un nom souvent donné à l'origan. Puis, pour le thym et le serpolet, nous trouvons la forme *fines herbes* , que nous avons mise dans la classe de l'usage culinaire, ces deux herbes étant très couramment utilisées en cuisine. Mais ici aussi, nous aurions pu les rattacher au motif de la forme de la

plante et plus précisément des feuilles, qui sont petites et fines. Tous ces exemples montrent ainsi que les classements motivationnels ne sont pas figés, et que plusieurs peuvent exister : d'autres réflexions pourraient nous mener à un autre classement.

Conclusion et perspectives

Dans ce travail, nous nous sommes intéressée à la motivation sémantique de quelques phytonymes. Nous avons poursuivi la recherche commencée dans notre mémoire de master 1 (Gallien Guedy, 2021) en utilisant un inventaire plus important de données et en élargissant l'objet de notre étude à plusieurs plantes aromatiques. À partir des désignations du thym, du serpolet, de la sauge, du romarin et du basilic, issues d'atlas linguistiques d'une partie de l'aire romane, nous avons proposé une étude étymologique, géolinguistique et motivationnelle. Notre analyse motivationnelle a fait émerger de nombreux motifs, pour la plupart « perdus » que nous avons mis en évidence à l'aide de l'étude étymologique effectuée préalablement. L'analyse géolinguistique a permis de préciser la diffusion aréale des dénominations et des motivations.

Ces recherches ont abouti à l'élaboration d'un classement motivationnel global ainsi qu'à des classements plus spécifiques à chaque plante, en prenant en compte les divers éléments théoriques sur la motivation sémantique. La connaissance de la plante sur les plans botanique, médicinal, culinaire et folklorique a été primordiale dans notre analyse des dénominations. Notre recherche en phytonymie a également donné lieu à des réflexions sur la structure des taxinomies populaires qui apparaît comme construite différemment selon les lieux de vie des diverses communautés et leur mode d'utilisation des végétaux.

Toutefois, nous sommes consciente des limites de ce travail. Tout d'abord, le classement motivationnel proposé n'est ni unique ni figé : beaucoup de désignations comportent plusieurs motifs et peuvent alors apparaître dans plusieurs classes motivationnelles. Certains choix ont donc dû être faits au moment de la réalisation de ce classement. D'autres réflexions peuvent mener à d'autres propositions, et selon les corpus et les données prises en compte, les catégorisations ne seront certainement pas similaires. Le cas qui se prête régulièrement à discussion est celui des mots composés (*herbe* + spécificateur par exemple), puisque nous pouvons tenir compte soit de l'élément générique soit de l'élément qui précise les propriétés de la plante : l'*ALiR*, pour la zoonymie dialectale, et l'*ALE* montrent plusieurs cas de choix différents selon les auteurs dans la mise en relief de l'un ou de l'autre composant.

De plus, lorsque l'on travaille dans le domaine de la phytonymie, il nous semble essentiel de mettre en œuvre une collaboration entre plusieurs spécialistes : linguistes,

botanistes, latinistes, ethnologues ou encore folkloristes. Cette association permettrait à chacun d'apporter ses compétences et connaissances pour mener à bien un travail de recherche. Un mémoire de master, en tant que travail individuel, ne permet malheureusement pas de tenir compte de ce type de synergie dont on peut profiter au sein de projets de recherche ou de publications collectives.

Nous pouvons enfin évoquer certaines pistes d'approfondissement et perspectives pour ce travail.

Tout d'abord, pour l'aire gallo-romane, nous avons pris en compte dans notre recherche l'*ALF* ainsi que les atlas régionaux de France qui couvrent l'aire occitane, car, étant donné que les plantes étudiées sont méditerranéennes, il nous a semblé plus pertinent de travailler principalement à partir de ces sources. Mais une recherche future devra utiliser également les autres atlas régionaux disponibles pour ce domaine linguistique, par exemple l'*Atlas Linguistique et Ethnographique de l'Auvergne et du Limousin (ALAL)*, de la *Bourgogne (ALB)*, de la *Champagne et de la Brie (ALCB)*, de la *Corse (NALC)*, de la *Franche-Comté (ALFC)*, du *Jura et des Alpes du Nord (ALJA)*, du *Lyonnais (ALLy)*, de la *Normandie (ALN)*, de l'*Ouest (ALO)*, afin d'observer si nous trouvons d'autres dénominations et motivations spécifiques à ces régions.

De plus, une prochaine recherche ne devra plus se limiter à l'aire gallo-romane, même si dans ce travail nous avons commencé l'élargissement à des domaines adjacents en utilisant l'*ALDC* pour l'aire ibéro-romane et l'*ALEPO* qui inclut aussi bien des points gallo-romans d'Italie que des points italo-romans. Ces aires seront à prendre en considération dans leur totalité dans une future recherche, et plus largement, nous pourrions accroître notre travail en nous intéressant au domaine roman dans sa totalité. Il nous semble également indispensable, pour approfondir la réflexion autour des phytonymes, de nous intéresser à davantage de plantes aromatiques. Certains ouvrages que nous n'avons pas utilisés dans ce travail apporteraient des informations particulièrement utiles sur les phytonymes, comme le volume 6 de l'*Atlas Linguistique de la Wallonie (ALW)*, qui unit la cartographie des données aux informations étymologiques et souvent folkloriques, et l'*Atlas Linguistique du Val d'Aoste* dont un volume vient d'être publié mais qui possède aussi des archives inédites, qui couvrent des zones en continuité avec le domaine gallo-roman. À ces sources écrites, il faut

ajouter l'*Atlas Linguistique Multimédia de la Région Rhône-Alpes (ALMURA)*⁹³, qui est un atlas parlant comportant beaucoup de données sur les plantes qu'il faut encore transcrire et analyser. Par ailleurs, d'autres sources qui ne sont pas des atlas linguistiques, comme le *Glossaire des Patois de la Suisse Romande (GPSR)* et les dictionnaires d'aires linguistiques fournissent des informations souvent très riches sur les phytonymes qui n'émergent pas toujours dans les atlas. D'autres types de travaux, comme les thèses réalisées auprès du Centre de Dialectologie de Grenoble, intégré à GIPSA-lab, constituent des sources d'un grand intérêt pour les études phytonymiques. Nous avons partiellement utilisé et cité la thèse de Céline Signorini sur les phytonymes dialectaux de l'aire gallo-romane, mais il existe d'autres travaux de ce genre comme la thèse sur la motivation dans la flore sauvage en domaine daco-roumain de Carmen Scarlat réalisée à l'Université Grenoble-3 et soutenue en 2008. Toutes ces sources permettraient ainsi de constituer un corpus riche pour une future recherche sur la motivation sémantique dans les phytonymes dans une perspective plus amplement comparative.

En outre, l'*Atlas Linguistique Roman (ALiR)* possède un volume sur les plantes qui est en cours de préparation et dans lequel ne figurent pas les plantes traitées dans ce mémoire. Cependant, les plantes aromatiques sont peu prises en compte dans les chantiers multilingues tels que l'*ALiR* et l'*Atlas Linguarum Europae (ALE)* pour des raisons principalement liées à l'absence de plusieurs cartes relatives à ce type de plantes dans les atlas publiés dans l'ensemble des domaines linguistiques inclus dans ces ouvrages, leur objectif étant surtout comparatif. Il nous semble toutefois que les plantes aromatiques de manière générale devraient apparaître dans ces ouvrages, malgré la couverture partielle des aires représentées, car, comme nous l'avons mis en évidence avec notre recherche, des éléments importants et originaux émergent dans le cadre d'une approche motivationnelle de la phytonymie.

Enfin, il est évident que pour compléter une étude de ce type il faudrait disposer de nouvelles données recueillies grâce à des enquêtes personnelles, réalisées directement sur le terrain. Pour cela, il serait indispensable d'introduire dans la méthode d'enquête des questions qui conduiraient les locuteurs à réfléchir sur la motivation des noms utilisés, ce qui n'a presque jamais été fait dans les enquêtes dialectologiques, notamment destinées aux atlas linguistiques, et qui oblige souvent le dialectologue à se fonder uniquement sur sa

⁹³ <https://www.atlas-almura.net>

propre interprétation motivationnelle des désignations, en négligeant même la structure plus générale (et donc le système de classification) du lexique phytonymique propre à un système dialectal.

À notre avis, ces recherches doivent se poursuivre avec urgence tant qu'il y a encore quelques locuteurs en mesure de participer à des enquêtes de ce genre qui pourront même contribuer à la campagne de sauvegarde du patrimoine immatériel de l'aire romane.

Bibliographie

ALAL – Potte, J.-C. (1975-1992). *Atlas Linguistique et Ethnographique de l’Auvergne et du Limousin*. Paris : Éditions du CNRS.

ALCB – Bourcelot, H. (1966-1978). *Atlas Linguistique et Ethnographique de la Champagne et de la Brie*. Paris : Éditions du CNRS.

ALDC – Veny, J., & Pons i Griera, L. *Atles Lingüístic del domini català*. Consulté sur <https://aldc.espais.iec.cat/> le 7 juin 2022.

ALE – *Atlas Linguarum Europae*, vol. 1 et suiv. (Cartes et Commentaires), Assen-Maastricht : Van Gorcum, puis Rome : Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, puis Bucarest : Editura Universităţii din Bucureşti.

ALEPO – *Atlante Linguistico del Piemonte Occidentale*, vol. I-II. Il mondo vegetale. Piante erbacee, Scarmagno : Priuli & Verlucca Editori, 2007.

ALF – Gilliéron J., & Edmont E. (1902-1910). *Atlas Linguistique de la France*. Paris : Honoré Champion.

ALFC – Dondaine, C. & Dondaine, L. (1972-1991). *Atlas Linguistique et Ethnographique de la Franche-Comté*. Paris : Éditions du CNRS.

ALG – Séguy, J. (1954-1973). *Atlas Linguistique et Ethnographique de la Gascogne*. Toulouse : Institut d’études méridionales de la faculté des Lettres.

Alibert, L. (1966). *Dictionnaire occitan-français*. Toulouse : Institut d’Études Occitanes.

Alinei, M. (1980). The structure of meaning revisited. *Quaderni di Semantica*. I, 289-305.

Alinei, M. (1983). Arc-en-ciel in ALE I, 1, 1 Cartes 6-9 et commentaire. Assen : Van Gorcum. 47-80.

Alinei, M. (1984). *Dal totemismo al cretanesimo popolare. Sviluppi semantici nei dialetti italiani ed europei*. Alessandria : Edizioni dell’Orso.

Alinei, M. (1985). Evidence for totemism in European Dialects. *International journal of American linguistics*, 51(4), 331-334.

Alinei, M. (1986). Belette in ALE, I, 2, Carte 28 et commentaire. Assen : Van Gorcum. 145-218.

Alinei, M. (1992). Dialectologie, anthropologie culturelle, archéologie : vers un nouvel horizon chronologique pour la formation des dialectes européens. Dans *Nazioarteko dialektologia biltzarra. Agirak, Actas del Congreso International de Dialectologia Euskaltzaindia (Bilbao, 21-25 octobre 1991)* (p. 577-606). Bilbao : Bonaparte.

Alinei, M. (1996). Aspetti teorici della motivazione. *Quaderni di Semantica*, XVII(1), 7-17.

Alinei, M. (1997a). L'aspect magico-religieux dans la zoonymie populaire. Dans J.-Ph. Dalbera, C. Kircher, S. Mellet & R. Nicolai (éds), *Les zoonymes. Actes du colloque international (Nice 23-25 janvier 1997)* (p. 9-22). Nice : Publications de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines.

Alinei, M. (1997b). Magico-religious motivations in European dialects and the significance of their stratigraphy, *Dialectologia et Geolinguistica*, 5, 3-30.

Alinei, M. (2003), Nomi di animali, animali come nomi : cosa ci insegnano i dialetti sul rapporto fra esseri umani ed animali. Dans C. Tugnoli (éd.), *Zooantropologia: storia, etica e pedagogia dell'interazione uomo/animale* (p.86-114). Milano : Franco Angeli.

ALiR – Atlas Linguistique Roman, vol. 1 et suiv. (Cartes et Commentaires), Rome : Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, puis Alessandria : Edizioni dell'Orso.

ALLOc – Ravier, X. (1978-1993). Atlas Linguistique et Ethnographique du Languedoc Occidental. Paris : Éditions du CNRS.

ALLOr – Boisgontier, J. (1981-1986). Atlas Linguistique et Ethnographique du Languedoc Oriental. Paris : Éditions du CNRS.

ALMC – Nauton, P. (1957-1961). Atlas Linguistique et Ethnographique du Massif Central. Paris : Éditions du CNRS.

ALP – Bouvier, J.-C., & Martel, C. (1975-1986). Atlas Linguistique et Ethnographique de la Provence. Paris : Éditions du CNRS.

André, J. (1956). *Lexique des termes de botanique en latin*. Paris : Klincksieck.

André, J. (1978). *Les mots à redoublement en latin*. Paris : Klincksieck.

André, J. (2010). *Les noms des plantes dans la Rome antique*. Paris : Les Belles Lettres.

Andrews, A.C. (1958). Thyme as a Condiment in the Graeco-Roman Era. *Osiris*, 13, 150-156.

- Aquaron, M. (2005). Relations entre les hommes et les plantes médicinales. Des pratiques empiriques aux pratiques scientifiques (Conférence). *Conférence « Causeries en Montagne »*, Barcelonnette. Consulté sur cerbi.ldi5.com/IMG/pdf/bipedia24-4.pdf le 10 avril 2022.
- Bange, C. (2009). Linné : son œuvre, son legs scientifique. *Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon*, H-S1, 4-25.
- Battisti, C., & Alessio, G. (1975). *Dizionario etimologico italiano*. Florence : G. Barbèra Editore.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.
- Bergeret, J.-P. (1783-1784). *Phytonomatotechnie universelle*. Paris : chez l'auteur.
- Berlin, B. (1972). Speculations on the growth of ethnobotanical nomenclature. *Language in Society*, 1(1), 51-86.
- Berlin, B. (1992). *Ethnobiological classification. Principles of categorization of plants and animals in traditional societies*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press.
- Bertoldi, V. (1923). *Un ribelle nel regno de' fiori*. Genève : Leo S. Olschki.
- Bilimoff, M. (2015). *Enquête sur les plantes magiques*. Rennes : Ouest-France.
- Biville, F. (1993). La réception des hellénismes dans le lexique phytonymique latin (d'après Pline, *Histoire Naturelle*). Dans *Actes du colloque international « Les phytonymes grecs et latins » (Nice 14-16 mai 1992)* (p.47-61). Nice : Université de Nice Sophia Antipolis.
- Biville, F. (1990-1995). Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique, vol.1 et 2. Louvain : Peeters.
- Bloch, O., & Wartburg, W. von (1975 [1932]). *Dictionnaire étymologique de la langue française* (6^e éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
- Bonet, V. (1993). Le thym médicinal antique : un cadeau divin. Dans M.-C. Amouretti & G. Comet (dir.), *Des hommes et des plantes. Plantes méditerranéennes, vocabulaire et usages anciens* (p. 11-21). Aix-en-Provence : Presses de l'Université de Provence.
- Bonnier, M. G. (1889). Sur quelques variations de la structure du Thymus Vulgaris. *Bulletin de la Société Botanique de France*, 36(10), CCLXXIV-CCLXXVII.

- Bouvier, J.-C., Martel, C., & Brun-Trigaud, G. (2016). *La langue d'oc telle qu'on la parle. Atlas linguistique de la Provence*. Forcalquier : Alpes de Lumière.
- Bove, B. (2004). *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*. Paris : Editions du CTHS.
- Brosse, J. (1990). *La magie des plantes*. Paris : Albin Michel.
- Brown, C. (2000). Folk Classification An Introduction. Dans P. E. Minnis (éd.), *Ethnobotany A Reader* (p. 65-68). Norman : University of Oklahoma Press.
- Brun-Trigaud, G. (2016). Vers un renouveau des atlas linguistiques régionaux ? *Géolinguistique*, (16), 7-19. Consulté sur <https://doi.org/10.4000/geolinguistique.444> le 07 juin 2022.
- Candolle, A. (1813). *Théorie élémentaire de la botanique*. Paris : Déterville.
- Canobbio, S. (2001). Le rapport entre Passé – Présent – Futur dans les ethnotextes de l'*Atlas Linguistique et Ethnographique du Piémont Occidental. Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 29(1-3), 189-202.
- Carrera, A. (2022). Noms de plantes en occità de la vall d'Aran. Les designacions de la farigola i el timó de muntanya. *Estudis Romànics*, 44, 115-140.
- Cazin, F.-J. (1858). *Traité pratique et raisonné des plantes médicinales indigènes* (2^e éd.). Paris : Labé.
- Chauvin-Payan, C. (2018). Les noms populaires des champignons dans les populations européennes mycophobes. *Quaderni di Semantica*, (3-4), 159-189.
- Chauvin-Payan, C., Seffar, M., Genoud, P., Chagnaud, C., & Garat, P. (2021). Étude lexicale et aréale des désignations du pissenlit en domaine gallo-roman de France. *Studia linguistica romanica*, (5), 26-52.
- Chantraine, P. (1968-1970). *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*. Paris : Klincksieck.
- Chomel, P. J.-B. (1712). *Abrégé de l'histoire des plantes usuelles*. Paris : C. Osmont.
- Christol, A. (2016). *Le latin des cuisiniers : l'alimentation végétale, étude lexicale*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.

- Christol, A. (2017). Matris animula « serpolet » : médecine et folklore autour d'un phytonyme. *Pallas Revue d'études antiques*, 103, 219-227.
- Claisse, R., De Foucault, B., & Delelis-Dusollier, A. (2000). Nommer les plantes et les formations végétales. *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 153, 173-182.
- Corominas, J., & Pascual, J. A. (1997). *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico* (4^e éd.). Madrid : Gredos.
- Couly, C. (2013). Perception des végétaux chez les Ribeirinhos d'Amazonie brésilienne. *Revue d'ethnoécologie*, 3, 1-29.
- Coupin, H. (1904). *Les plantes qui guérissent*. Paris : Schleicher Frères & C^{ie}.
- Couplan, F. (2012). *Les plantes et leurs noms : Histoires insolites*. Paris : Editions Quae.
- Covarrubias, S. (1943). *Tesoro de la Lengua Castellana o Española*. Barcelona : S. A. Horta.
- Cugno, F., & Nevaci, M. (2015). Pissenlit, Одуванчик, dandelion, Löwenzahn, diente debanчик, dandelion, Löwenzahn, diente de león, tarassaco. *Atlas Linguarum Europae (ALE)*, 1, 9 (Carte et commentaire). Bucureşti : Editura Universităţii din Bucureşti. 27-79.
- Cunningham, S. (1987). *L'encyclopédie des herbes magiques*. Paris : Editions Sand.
- Dalbera, J.-Ph. (1993). Les désignations romanes de l'orvet in ALiR, II, a. Roma : Instituto Poligrafico e zecca dello stato. 377-404.
- Dalbera, J.-Ph. (2002). Géolinguistique : un nouveau souffle ? *Revue belge de philologie et d'histoire*, 80(3), 831-849.
- Dalbera, J.-Ph. (2006a). Analyse motivationnelle des noms d'animaux : de l'étymologie à la reconstruction lexicale. *Rursus Poïétique, réception et réécriture des textes antiques*, I, 2-13. Consulté sur <https://doi.org/10.4000/rursus.66> le 20 mars 2022.
- Dalbera, J.-Ph. (2006b). *Des dialectes au langage. Une archéologie du sens*. Paris : Honoré Champion.
- Dalbera, J.-Ph. (2013). La trajectoire de la dialectologie au sein des sciences du langage. De la reconstruction des systèmes dialectaux à la sémantique lexicale et à l'étymologie. *Corpus*, (12), 173-200.

Dayrat, B. (2003). *Les botanistes et la flore de France : trois siècles de découvertes*. Paris : Publications scientifiques du Muséum.

Dębowiak, P., & Waniakova, J. (2019). What do lexicographers need to know about plant names ? Dans A. Villalva & G. Williams (éds), *The Landscape of Lexicography* (p. 173-200). Lisboa/Aveiro : Centro de Linguística da Universidade de Lisboa/Centro de Línguas, Literaturas e Culturas da Universidade de Aveiro.

De Chantal, L. (2015). *Le jardin des dieux : Une histoire des plantes à travers la mythologie*. Paris : Flammarion.

De Gubernatis, A. (1878-1882). *La mythologie des plantes ou Les légendes du règne végétal*. Paris : C. Reinwald.

Delamarre, X. (2019). *Une généalogie des mots*. Arles : Éditions Errance.

Detienne, M. (1972). *Les Jardins d'Adonis : La mythologie des aromates en Grèce*. Paris : Gallimard.

Dominguez, A. (2020). *Histoires des noms des plantes : le Jardin médicinal d'Antoine Mizauld*. (Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes). Consulté sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02928999/document> le 10 avril 2022.

Ducourthial, G. (2003). *Flore magique et astrologique de l'Antiquité*. Paris : Belin.

Durand-Tullou, A. (1972). Rôle des végétaux dans la vie de l'homme au temps de la civilisation traditionnelle. (Étude ethnobotanique sur le Causse de Blandas, Gard). *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 19(6), 222-248.

Eberhardt, P. (1927). *Les plantes médicinales et leurs propriétés*. Paris : Paul Lechevalier.

Ernout, A., & Meillet, A. (2001). *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots*. Paris : Klincksieck.

Fabre, A.-J. (2003). Mythologie et plantes médicinales de l'Antiquité. *Histoire des sciences médicales*, (1), 65-87.

Faure, P. (1987). *Parfums et aromates de l'Antiquité*. Paris : Fayard.

Fenouillière, F. (2017). *Des plantes et des hommes*, vol.1. Taglio-Isolaccio : Galea Éditions.

FEW – Wartburg, W. von (1922 et suiv.). *Französisches Etymologisches Wörterbuch*. Bonn : Klopp. Consulté sur <http://www2.atilf.fr/FEW/> le 15 mai 2022.

- Fischer, J.L., & Rey, R. (1983). De l'origine et de l'usage des termes taxinomie-taxonomie. *Documents pour l'histoire du vocabulaire scientifique*, (5), 97-113.
- Fleurentin, J. (2018). *Du bon usage des plantes qui soignent*. Rennes : Ouest-France.
- Foucault, B. de (1992). Mythologie et spéciation chez les plantes. *Bulletin de la société botanique du Centre-Ouest, Nouvelle série*, 23, 139-156.
- Fourmier, P.-V. (2010). *Dictionnaire des plantes médicinales et vénéneuses de France*. Lieu : Édition Omnibus.
- Frazer, J. (1981 [1890]). *Le Rameau d'Or*. Paris : Robert Laffont.
- Friedberg, C. (1971). Aperçu sur la classification botanique Bunaq (Timor central). *Bulletin de la Société Botanique de France*, 118(3-4), 255-262.
- Friedberg, C. (1974). Les processus classificatoires appliqués aux objets naturels et leur mise en évidence. Quelques principes méthodologiques. *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 21(10), 313-334.
- Friedberg, C. (1997a). Diversité, ordre et unité du vivant dans les savoirs populaires. *Natures, Sciences, Sociétés*, 5, 5-17.
- Friedberg, C. (1997b). Ethnoscience et sciences cognitives. *Journal des anthropologues*, 70, 41-49.
- Friedberg, C. (1999). Diversity, order, unity. Different levels in folk knowledge about the living. *Social Anthropology*, 7(1), 1-16.
- Friedberg, C. (2005). Ethnoscience et autres ethno « machins » aujourd'hui. *Journal de la Société des Océanistes*, (120-121), 27-30.
- Gaide, F. (2002). Les dérivés « diminutifs » en -lus, -la, -lum. Étude synchronique. Dans C. Kircher-Durand (éd.), *Grammaire fondamentale du latin* (IX, p.111-123). Louvain : Peeters.
- Gallien Guedy, E. (2021). *Les désignations gallo-romanes du thym : étude géolinguistique et motivationnelle des données de l'Atlas Linguistique de la France* (Mémoire de master 1 inédit). Université Grenoble Alpes.
- Gambari, S. (1980). Tassonomie « popolari » e tassonomie « scientifica » : un confronto. *L'uomo. Società Tradizione Sviluppo*, 4(1), 181-201.
- Gilliéron, J. (1902). *Notice servant à l'intelligence des cartes*. Paris : Honoré Champion.

- Gilliéron, J., & Edmont, E. (1920). *Atlas Linguistique de la France. Suppléments*, vol.1. Paris : Honoré Champion.
- Glessgen, M., & Sauzet, M. (2020). La trajectoire et l'exploitation lexicale des Nouveaux atlas linguistiques de la France. *Bien dire et bien apprendre*, (35), 9-46.
- Goebel, H. (2016). Du chemin parcouru entre Coquebert de Montbret père et fils et la plus récente dialectométrie : une reconsidération critique. Dans E. Buchi, J.-P. Chauveau, Y. Greub & J.-M. Pierrel (éds.), *Actes du XXVII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013)* (p.29-67). Nancy : ELIPHI.
- GPSR – Gauchat, L., Jeanjaquet, J., Muret, E., & Tappolet, E. (1924-). *Glossaire des patois de la Suisse Romande*. Neuchâtel et Paris : Victor Attinger, puis Genève : Droz. Consulté sur <https://gaspar.unine.ch/apex/f?p=101:1:3647972005786:::> le 09 juin 2022.
- Grimaldi, C. (2020). Les classifications botaniques et la fabrication d'un vocabulaire logique. *Cahiers de lexicologie*, 2(117), 93-109.
- Guiraud, P. (1972). *La sémantique* (7^e éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
- Guiraud, P. (1986). *Structures étymologiques du lexique français*. Paris : Payot.
- Guyot, L., & Gibassier, P. (1960). *Les noms des plantes*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Honorat, S.-J. (1846-1848). *Dictionnaire provençal-français*. Digne : Repos.
- Hunn, E. (1982). The utilitarian factor in folk biological classification. *American anthropologist*, 84(4), 830-847.
- Kubo, H. (2017). Gli esiti di ROSMARĪNU(M) nei dialetti italiani. Dans G. Marcato (éd.), *Dialetto uno nessuno centomila* (p. 197-204). Padova : Coop. Libreria Editrice Università di Padova.
- Laforêt, A. (2022). Entre herbe et arbre. Classer les végétaux au statut ambivalent dans la littérature encyclopédique médiévale. *Questes Journée d'étude 1 – Trier, classer, organiser*, 105-118.
- Lai, J.-P., & Carpitelli, E. (2020). Alcune designazioni romanze del papavero. Dans M. Trizzino (éd.), *Il varco della sfinge. Nuove etimologie nell'odierno orizzonte linguistico-etnografico* (p. 263-274). Roma : LAS.

- Larousse, P. (1874). *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Paris : Ve P. Larousse.
- Larousse. (2001). *Encyclopédie des plantes médicinales : identification, préparations, soins*. Paris : Larousse.
- Lefebvre, J.-L. (2002). Prud'hommes et bonnes gens. *Le Moyen-Âge*, CVIII(2), 253-300. <https://doi.org/10.3917/rma.082.0253>
- Lelli (s. d.). *Folklore antico e moderno : Credenze greche e romane comparate con le tradizioni popolari moderne*. s. l.
- Lémery, L. (1755). *Traité des aliments*. Paris : Durand.
- Lévi-Strauss, C. (1962). *La pensée sauvage*. Paris : Plon.
- Lieutaghi, P. (1992). *Jardin des savoirs, jardin d'histoire*. Mane : Alpes de lumière.
- Lieutaghi, P. (1996). *Le Livre des bonnes herbes* (3^e éd.). Arles : Actes Sud.
- Lieutaghi, P. (2017). *Une ethnobotanique méditerranéenne* (2^e éd.). Arles : Actes Sud.
- Llugany, M.-A. (2013). Quelques noms catalans des plantes et visite du jardin botanique de Montboló, *Mycologie et Botanique*, (28), 45-51.
- Losch, F. (1908). *Les plantes médicinales, atlas colorié des plantes médicinales*. Paris : Vigot Frères.
- Magnin-Gonze, J. (2009). *Histoire de la botanique*. Paris : Delachaux & Niestlé.
- Meilleur, B. A., & Garine, E. de (2008). Les classifications biologiques populaires : peut-on vivre avec les plantes sans savoir les classer ? Dans F. Hallé & P. Lieutaghi (éds.), *Aux origines des plantes* (p. 352-371). Paris : Fayard.
- Mistral, F. (1979 [1878]). *Lou Tresor dou Felibrige ou Dictionnaire Provençal-Français*. Raphèle-lès-Arles : Marcel Petit.
- Mouguiama-Daouda, P. (1999). *Taxinomie ethnobiologique et écosystème*. Libreville : Université Omar Bongo.
- Moulinier, L. (1989). La botanique d'Hildegarde de Bingen. *Médiévales*, (16-17), 113-129.
- Müller, D. (2011). *Developments of the lateral in Occitan dialects and their Romance and cross-linguistic context* (Thèse de doctorat). Université Toulouse 2-Le Mirail.

- Olive, J.-L. (1997). Parfums magiques et rites de fumigations en Catalogne (de l'ethnobotanique à la hantise de l'environnement). Dans P. Carmignani, J.-Y. Laurichesse & J. Thomas (dir.), *Saveurs, senteurs : le goût de la Méditerranée* (p. 145-195). Perpignan : Presses universitaires de Perpignan. Consulté sur <https://books.openedition.org/pupvd/30689?lang=fr> le 13 avril 2022.
- Pignoli, M. L. (2018). Une étude de la motivation sémantique en domaine albanais : la phytonymie *arbëreshe*. *Géolinguistique*, (18). <https://doi.org/10.4000/geolinguistique.329>
- Platon. (1822-1840). *Cratyle* (Traduit par V. Cousin). Paris : Rey et Gravier. Consulté sur <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/platon/cousin/cratyle4.htm> le 08 mars 2021.
- Pline *Hist. Nat.* – Pline l'Ancien. (1969). *Histoire Naturelle* (Traduit par J. André). Paris : Les Belles Lettres.
- Pop, S. (1950). *La dialectologie*, vol.1. Louvain : chez l'auteur.
- Ravanat, A. (1911). *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble*. Grenoble : Jules Rey.
- Reboul, A. (2007). *Langage et cognition humaine*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Regis, R. (2019). Sul tipo lessicale. *Géolinguistique*, (19). <https://doi.org/10.4000/geolinguistique.1229>
- Regnault, G. (1774). *La botanique mise à la portée de tout le monde ou collection des plantes d'usage dans la médecine, dans les aliments et dans les arts*. Paris : chez l'auteur.
- REW – Meyer-Lübke, W. (1911). *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*. Heidelberg : Carl Winter's Universitätsbuchhandlung.
- Rodet, H. (1874). *Cours de botanique élémentaire : comprenant l'anatomie, l'organographie, la physiologie, la géographie, la pathologie et la taxinomie des plantes*. Paris : P. Asselin.
- Rodin, H. (1872). *Les plantes médicinales et usuelles de nos champs*. Paris : J. Rothschild.
- Romano, A. (2013). Considerazioni generali sulla fitonimia dialettale salentina. *Studi linguistici salentini*, 33, 5-25.
- Rolland, E. (1896-1916). *Flore populaire, ou, Histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*. Paris : Librairie Rolland.

- Rousseau, J.-J., & Haüy, R. (1802). *La botanique de J.J. Rousseau*. Paris : F. Louis.
- Saussure, F. de. (1996 [1916]). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- Scarlat, C. (2008). *Analyse étymologique, sémantique et cognitive des désignations de la flore sauvage en roumain* (Thèse de doctorat inédite). Université Stendhal-Grenoble 3.
- Sébillot, P. (1906). *Le folk-lore de France*. Paris : E. Guilmoto.
- Sédir, P. (1902). *Les plantes magiques*. Paris : Chacornac.
- Séguy, J. (1953). *Les noms populaires des plantes dans les Pyrénées Centrales*. Barcelona : CSIC.
- Séguy, J. (1956). Les cartes auxiliaires de l'Atlas Linguistique et Ethnographique de la Gascogne. Essai d'aréologie méthodique. *Via Domitia*, 3, 35-62.
- Séguy, J. (1973). Les Atlas linguistiques de la France par régions. *Langue française*, 18, 65-90.
- Sélection du Reader's digest (1985). *Secrets et vertus des plantes médicinales* (4^e éd.). Paris : Sélection du Reader's digest.
- Selosse, P. (1998). De la nomenclature... à la nomenclature : dénomination et catégorisation en botanique. Dans P. Valentin & M. Fruyt (éds.), *Lexique et Cognition, Actes du colloque de l'École doctorale des Sciences du Langage (Paris IV – Sorbonne 29 septembre-1^{er} octobre 1994)* (p. 71-94). Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- Selosse, P. (2012). Peut-on parler de classification à la Renaissance : les concepts d'« ordre » et de « classe » dans les ouvrages sur les plantes. *Seizième siècle*, 8, 39-56.
- Signorini, C. (2005). *La motivation sémantique dans la création lexicale : les phytonymes de l'arc alpin* (Thèse de doctorat inédite). Université Stendhal-Grenoble 3.
- Singh, H. (2008). Importance of local names of some useful plants in ethnobotanical study. *Indian Journal of Traditional Knowledge*, 7(2), 365-370.
- Stefanaki, A., & van Andel, T. (2021). Mediterranean aromatic herbs and their culinary use. Dans C. M. Galanakis (éd.), *Aromatic herbs in food* (p. 93-121). Londres : Academic Press.
- Tardieu, C. (2011). La bonne orthographe du mot taxinomie. *PALEO*, (22), 331-334.

- Thévenin, T. (2008). Des simples qui ne le sont plus guère : la plante médicinale et ses enjeux. Dans F. Hallé & P. Lieutaghi (éds.), *Aux origines des plantes* (p. 530-551). Paris : Fayard.
- Trousseau, A., & Pidoux, H. (1875-1877). *Traité de thérapeutique et de matière médicale*. Paris : P. Asselin.
- Ubaud, J. (2021). De quelques problématiques liées à la phytonymie occitane. *Géolinguistique*, (21). <https://doi.org/10.4000/geolinguistique.5977>
- Ullmann, S. (1965 [1952]). *Précis de sémantique française*. Berne : A. Francke.
- Van Gennep, A. (1999). *Le folklore français : cycles de mai, de la Saint-Jean, de l'été et de l'automne* (4^e éd.). Paris : Robert Laffont.
- Veny, J. (2015). *Petit Atlas Lingüístic del Domini Català*, vol. 5. Barcelona : Institut d'Estudis Catalans.
- Vial-Barthélémy, C. (2008). De la plante au parfum. Dans F. Hallé & P. Lieutaghi (éds.), *Aux origines des plantes* (p. 204-229). Paris : Fayard.
- Viret, R. (2021). *Dictionnaire français-savoyard* (8^e éd.). s. l. Consulté sur https://www.arpitania.eu/aca/documents/Dictionnaire_Viret_Francais_Savoyard.pdf le 09 mai 2022.
- Wirth-Jaillard, A. (2016). Entre linguistique et botanique : l'étymologie des noms de plantes. L'exemple des noms de cactus. Dans S. N. Dworkin, X. L. Garcia Arias & J. Kramer (éds), *Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy 15-20 juillet 2013)*. Section 6 : *Etymologie* (p. 181-190). Nancy : ATILF.

Sitographie

Atlas Linguistique de la France

Repéré à <http://lig-tdcge.imag.fr/cartodialect5/#/>

Tela Botanica

Repéré à <http://www.tela-botanica.org>

THESOC

Repéré à <http://thesaurus.unice.fr/>

WIKIPEDIA

Repéré à https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikipédia:Accueil_principal

Abréviations utilisées

ALAL = Atlas Linguistique et Ethnographique de l’Auvergne et du Limousin

ALB = Atlas Linguistique et Ethnographique de la Bourgogne

ALCB = Atlas Linguistique et Ethnographique de la Champagne et de la Brie

ALE = Atlas Linguarum Europae

ALF = Atlas Linguistique de la France

ALFC = Atlas Linguistique et Ethnographique de la Franche-Comté

ALG = Atlas Linguistique et Ethnographique de la Gascogne

ALiR = Atlas Linguistique Roman

ALLOc = Atlas Linguistique et Ethnographique du Languedoc Occidental

ALLOr = Atlas Linguistique et Ethnographique du Languedoc Oriental

ALMC = Atlas Linguistique et Ethnographique du Massif Central

ALN = Atlas Linguistique et Ethnographique de la Normandie

ALP = Atlas Linguistique et Ethnographique de la Provence

C. = carte

n. = numéro

P. = point d’enquête

Glossaire

Aboutissements (= aboutissants, continuateurs) : désignations rattachées à une même base étymologique.

Aire linguistique : zone dans laquelle un phénomène linguistique se trouve attesté.

Atlas linguistique : ouvrage dans lequel sont représentés des faits dialectaux, qui peuvent être d'ordre phonétique (les sons), lexical (les mots) ou syntaxique (les phrases), sous forme de cartes géographiques.

Diachronie : étude d'éléments linguistiques qui prend en compte l'évolution de la langue.

Étymon : Terme attesté (ou parfois reconstruit) qui est la base, l'origine d'un mot.

Isoglosse : frontière linguistique qui délimite deux réalisations dialectales.

Lemme : forme choisie pour représenter une famille de variantes. Terme utilisé plus habituellement dans le cadre de l'étude ou de la production de dictionnaires ou de bases de données.

Morphème : unité minimale de sens.

Motif : trait saillant qu'une communauté de locuteurs a choisi à un moment de son histoire pour nommer un référent (dans le cas de notre recherche, pour nommer une plante).

Onomasiologie : étude qui part d'un concept pour en étudier les diverses dénominations dans la langue. Correspond à une étude de géo-synonymie dans notre discipline.

Paronyme : terme qui n'a pas le même sens mais qui a une forme proche d'un autre terme.

Phone : son du langage, réalisation concrète d'un phonème.

Phonème : la plus petite unité distinctive du langage, représentation mentale du son d'une langue.

Rhotacisation : passage d'une consonne, notamment de la latérale [l] à une consonne vibrante, comme [r].

Sémasiologie : étude de tous les signifiés qu'un mot peut prendre. Correspond à une étude de géo-homonymie dans notre discipline.

Synchronie : étude d'éléments linguistiques à un moment donné dans l'histoire de la langue.

Syntagme : groupe d'unités linguistiques significatives.

Type lexical : forme choisie comme référence pour représenter une famille de variantes.

Table des illustrations

Figure 1. Ordre d'apparition des taxons (Berlin, 1972 : 53).	55
Figure 2. Importation du tableau Excel	83
Figure 3. Tableau Excel pour l'élaboration de la carte de synthèse des noms du thym avec le logiciel ShinyDialect.	83
Figure 4. Choix des variables.....	84
Figure 5. Calcul de la zone d'interpolation.	84
Figure 6. Calcul des isoglosses.	85
Figure 7. Carte onomasiologique des désignations du thym, ALF C. 1301.....	86
Figure 8. Carte motivationnelle des désignations du thym, ALF C. 1301.....	86
Figure 9. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, ALG C. 85.	87
Figure 10. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, ALG C. 85.....	88
Figure 11. Schéma du thym (<i>Thymus vulgaris</i> L.) (Regnault, 1774 : 497).....	90
Figure 12. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations du thym.....	133
Figure 13. Motifs spécifiques dans la classe motivationnelle des caractéristiques physiques de la plante.	134
Figure 14. Schéma du serpolet (<i>Thymus serpyllum</i> L.) (Regnault, 1774 : 57).....	136
Figure 15. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations du serpolet.	173
Figure 16. Motifs spécifiques dans la classe motivationnelle des caractéristiques physiques de la plante.	174
Figure 17. Représentativité des spécificateurs relatifs à l'idée de plante sauvage dans les désignations du serpolet.	175
Figure 18. Représentativité des spécificateurs relatifs à l'idée de plante sauvage dans les désignations du serpolet, ALF C. 1222.	175
Figure 19. Schéma de la sauge officinale (<i>Salvia officinalis</i> L.) (Regnault, 1774 : 425).....	178
Figure 20. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations de la sauge.	200
Figure 21. Schéma du romarin (<i>Salvia rosmarinus</i> Schleid.) (Regnault, 1774 : 389).	202
Figure 22. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations du romarin.	215

Figure 23. Schéma du basilic (<i>Ocimum basilicum</i> L.) (Regnault, 1774 : 33).	218
Figure 24. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations du basilic.	231
Figure 25. Motifs spécifiques dans la classe motivationnelle des caractéristiques physiques de la plante.	232
Figure 26. Représentativité des classes motivationnelles dans les désignations des cinq plantes.	238
Figure 27. Motifs spécifiques dans la classe motivationnelle des caractéristiques physiques de la plante.	238
Photo 1. Reconstitution d'un jardin de simples, au château de Caen (France). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> . https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin_médicinal#/media/Fichier:Caen_Château_de_Caen_Innenhof_07.jpg	38
Photo 2. Estampe d'Israël Silvestre, <i>Vue du jardin des simples au faubourg Saint-Victor</i> , Paris, 1652. Conservée au musée Carnavalet, Paris. Image tirée du site https://israel.silvestre.fr/israel-silvestre/gravure-64-3/veue-du-jardin-des-simples-au-faubourg-saint	38
Photo 3. Le thym (<i>Thymus vulgaris</i> L.). Image issue du site <i>Tela Botanica</i> (https://api.tela-botanica.org/img:000132564O.jpg).....	91
Photo 4. Le thym (<i>Thymus vulgaris</i> L.). Image issue du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Thymus_vulgaris#/media/Fichier:Thymus_vulgaris0.jpg).	91
Photo 5. La menthe pouliot (<i>Mentha pulegium</i> L.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Menthe_pouliot#/media/Fichier:Mentha_pullegium_enfoque_2010-8-14_RioMontoro_SierraMadrona.jpg)	126
Photo 6. La marjolaine (<i>Origanum majorana</i> L.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Marjolaine#/media/Fichier:Origanum_majorana_002.JPG)..	127
Photo 7. L'hysop officinal (<i>Hyssopus officinalis</i> L.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Hysop#/media/Fichier:Hyssopus_officinalis.jpg)	128
Photo 8. La brunelle à grandes fleurs (<i>Prunella grandiflora</i> L.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Brunelle_à_grandes_fleurs#/media/Fichier:Prunella_grandiflora_1.jpg).....	133

Photo 9. Le serpolet (<i>Thymus serpyllum</i> L.). Image issue du site <i>Tela Botanica</i> (https://api.tela-botanica.org/img:000180034O.jpg).....	136
Photo 10. Le serpolet (<i>Thymus serpyllum</i> L.). Image issue du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Serpolet#/media/Fichier:Wilder_Thymian.jpg).	136
Photo 11. L'origan (<i>Origanum vulgare</i> L.). Image tirée du site <i>Tela Botanica</i> . https://api.tela-botanica.org/img:000081917O.jpg	166
Photo 12. La sarriette des montagnes (<i>Satureja montana</i> L.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Satureja_montana#/media/Fichier:Satureja_montana_Czaber_górski_flower.jpg).	169
Photo 13. La pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i> Scop.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Pimprenelle#/media/Fichier:Sanguisorba_nov.JPG).	170
Photo 14. La pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i> Scop.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Pimprenelle#/media/Fichier:Pimprenelle_fleur.JPG).	170
Photo 15. Le trèfle des montagnes (<i>Trifolium montanum</i> L.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Trèfle#/media/Fichier:Trifolium_montanum1.jpg).....	170
Photo 16. Une feuille de trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i> L.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Trèfle#/media/Fichier:Trifolium_repens_07_ies.jpg).	170
Photo 17. La sauge officinale (<i>Salvia officinalis</i> L.). Image issue du site <i>Tela Botanica</i> (https://api.tela-botanica.org/img:000082775O.jpg)	179
Photo 18. La sauge officinale (<i>Salvia officinalis</i> L.). Image issue du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Sauge_officinale#/media/Fichier:Sauge_officinale01.jpg). ...	179
Photo 19. La mélisse officinale (<i>Melissa officinalis</i> L.). Image tirée du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Mélisse_officinale#/media/Fichier:Die_Zitronenmelisse,_Melissa_officinalis_03.jpg).....	195
Photo 20. La vesce fausse-esparcette (<i>Vicia onobrychioides</i> L.). Image tirée du site <i>Tela Botanica</i> (https://api.tela-botanica.org/img:000208259O.jpg).	199
Photo 21. Le romarin (<i>Salvia rosmarinus</i> Schleid.) (Fleurentin, 2018 : 136).....	203
Photo 22. Le romarin (<i>Salvia rosmarinus</i> Schleid.) (Fleurentin, 2018 : 137).....	203
Photo 23. La lavande (<i>Lavandula</i> sp.). Image tirée du site <i>Tela Botanica</i> (https://api.tela-botanica.org/img:000060726O.jpg).....	214

Photo 24. Le basilic (<i>Ocimum basilicum</i> L.). Image issue du site <i>Tela Botanica</i> (https://api.tela-botanica.org/img:000374891O.jpg).....	219
Photo 25. Le basilic (<i>Ocimum basilicum</i> L.). Image issue du site <i>Wikipédia</i> (https://fr.wikipedia.org/wiki/Basilic_(plante)#/media/Fichier:Miri_basilic.jpg).....	219
Image 1. Exemple d'un point d'enquête, carte des désignations du thym, <i>ALF C.</i> 1301.....	64
Image 2. Exemples de carte complète (thym, <i>ALF C.</i> 1301), de demi-carte (romarin, <i>ALF C.</i> 1698) et de quart de carte (basilic, <i>ALF C.</i> 1762).....	65
Image 3. Zoom sur la carte des désignations du thym, <i>ALF C.</i> 1301.	71
Image 4. Carte des désignations du thym, <i>ALG C.</i> 85.....	72
Image 5. Carte des désignations de la sauge, <i>ALMC C.</i> 132.....	73
Image 6. Carte des désignations du thym, <i>ALP C.</i> 228.....	74
Image 7. Carte des désignations du serpolet, <i>ALLOc C.</i> 112.	75
Image 8. Carte des désignations du romarin, <i>ALLOr C.</i> 225.	76
Image 9. Carte des désignations du basilic, <i>ALDC C.</i> 1098.....	77
Image 10. Carte des désignations du serpolet, <i>ALEPO C.</i> 134.	78

Table des annexes

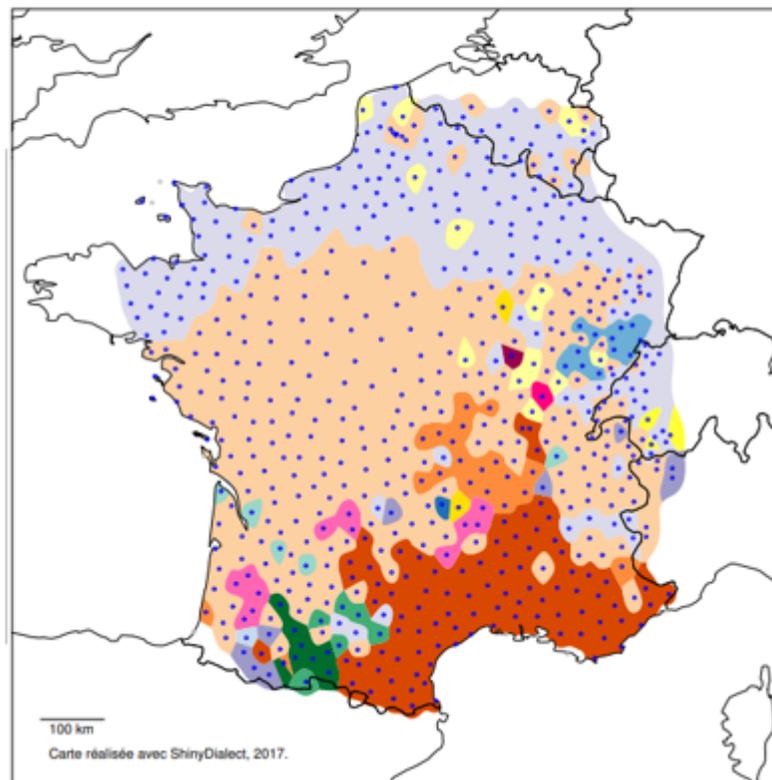
Annexe 1. Carte onomasiologique des désignations du thym, <i>ALF C. 1301</i>	268
Annexe 2. Carte onomasiologique des désignations du thym, <i>ALG C. 85</i>	269
Annexe 3. Carte onomasiologique des désignations du thym, <i>ALLOc C. 113</i>	270
Annexe 4. Carte onomasiologique des désignations du thym, <i>ALLOr C. 149</i>	271
Annexe 5. Carte onomasiologique des désignations du thym, <i>ALMC C. 134</i>	272
Annexe 6. Carte onomasiologique des désignations du thym, <i>ALP C. 228</i>	273
Annexe 7. Carte onomasiologique des désignations du thym, <i>ALDC, C.1101</i>	274
Annexe 8. Carte motivationnelle des désignations du thym, <i>ALF C. 1301</i>	275
Annexe 9. Carte motivationnelle des désignations du thym, <i>ALG C. 85</i>	276
Annexe 10. Carte motivationnelle des désignations du thym, <i>ALLOc C. 113</i>	277
Annexe 11. Carte motivationnelle des désignations du thym, <i>ALLOr C. 149</i>	278
Annexe 12. Carte motivationnelle des désignations du thym, <i>ALMC C. 134</i>	279
Annexe 13. Carte motivationnelle des désignations du thym, <i>ALP C. 228</i>	280
Annexe 14. Carte motivationnelle des désignations du thym, <i>ALDC C. 1101</i>	281
Annexe 15. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, <i>ALF C. 1222</i>	282
Annexe 16. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, <i>ALG C. 85</i>	283
Annexe 17. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, <i>ALLOc C. 112</i>	284
Annexe 18. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, <i>ALLOr C. 148</i>	285
Annexe 19. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, <i>ALMC C. 134</i>	286
Annexe 20. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, <i>ALP C. 229</i>	287
Annexe 21. Carte onomasiologique des désignations du serpolet, <i>ALEPO C. 134</i>	288
Annexe 22. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, <i>ALF C. 1222</i>	289
Annexe 23. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, <i>ALG C. 85</i>	290
Annexe 24. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, <i>ALLOc C. 112</i>	291
Annexe 25. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, <i>ALLOr C. 148</i>	292
Annexe 26. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, <i>ALMC C. 134</i>	293

Annexe 27. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, <i>ALP C. 229</i>	294
Annexe 28. Carte motivationnelle des désignations du serpolet, <i>ALEPO C. 134</i>	295
Annexe 29. Carte onomasiologique des désignations de la sauge, <i>ALF C. 1195</i>	296
Annexe 30. Carte onomasiologique des désignations de la sauge, <i>ALMC C. 132</i>	297
Annexe 31. Carte onomasiologique des désignations de la sauge, <i>ALP C. 230</i>	298
Annexe 32. Carte motivationnelle des désignations de la sauge, <i>ALF C. 1195</i>	299
Annexe 33. Carte motivationnelle des désignations de la sauge, <i>ALMC C. 132</i>	300
Annexe 34. Carte motivationnelle des désignations de la sauge, <i>ALP C. 230</i>	301
Annexe 35. Carte onomasiologique des désignations du romarin, <i>ALF C. 1698</i>	302
Annexe 36. Carte onomasiologique des désignations du romarin, <i>ALDC C. 1099</i>	303
Annexe 37. Carte motivationnelle des désignations du romarin, <i>ALF C. 1698</i>	304
Annexe 38. Carte motivationnelle des désignations du romarin, <i>ALDC C. 1099</i>	305
Annexe 39. Carte onomasiologique des désignations du basilic, <i>ALF C. 1762</i>	306
Annexe 40. Carte onomasiologique des désignations du basilic, <i>ALDC C. 1098</i>	307
Annexe 41. Carte motivationnelle des désignations du basilic, <i>ALF C. 1762</i>	308
Annexe 42. Carte motivationnelle des désignations du basilic, <i>ALDC C. 1098</i>	309

Annexe 1

Carte onomasiologique des désignations du thym, ALF C. 1301

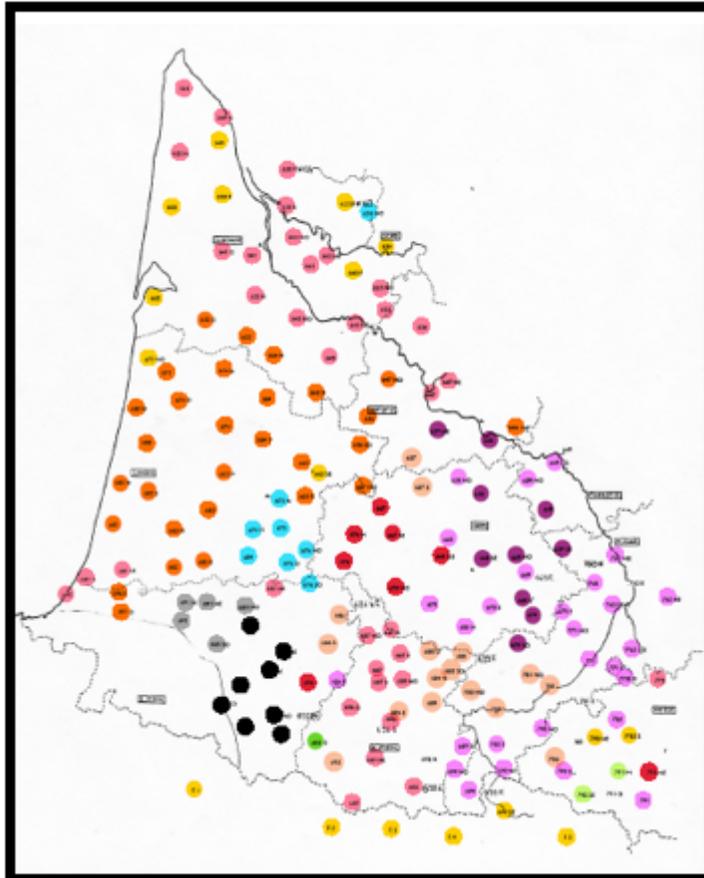
Légende



- Aboutissants du latin THYMUM « thym »
- Aboutissants du latin SĚRPŮLLŮM « serpolet »
- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Aboutissants du latin PIPER « poivre »
- Aboutissants du latin PIGMENTUM « piment »
- Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS « sauvage »
- Aboutissants du latin HERBA « herbe »
- Avec un aboutissant du latin FINA « fin »
- Avec un aboutissant du latin PRIMA « fin »
- Aboutissants du latin PŪLĒIUM « pouliot »
- Formes précédées d'un aboutissant du latin PRIMUS « fin »
- Aboutissants du latin AMĀRĀCUS « marjolaine »
- Aboutissant du gaulois *brinos « brin »
- Idée de « sent bon »
- Idée de « bénit »
- Étymologies obscures
- Sans réponse

Annexe 2

Carte onomasiologique des désignations du thym, *ALG C. 85*

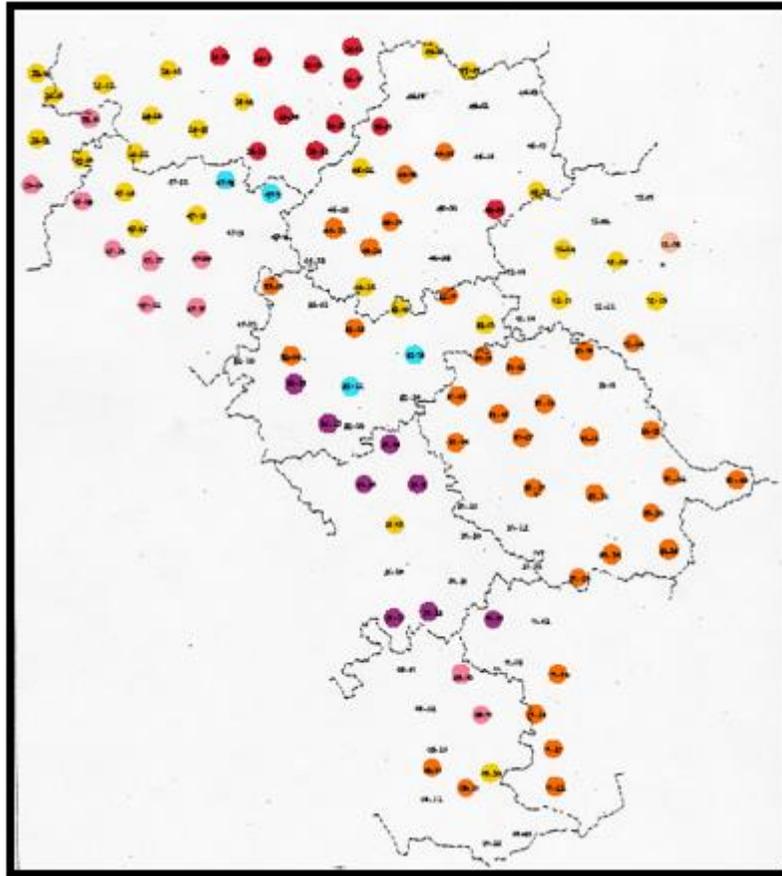


Légende

- Aboutissants du latin THYMUM « thym »
- Aboutissants du latin SĚRPŮLLŮM « serpolet »
- Aboutissants du latin *FERICŮLA « thym »
- Aboutissants du latin PIPER « poivre »
- Aboutissants du latin HERBA « herbe »
- Avec un aboutissant du latin FINA « fin »
- Avec un aboutissant du latin PRIMA « fin »
- Avec un aboutissant du latin BONA « bon »
- Aboutissants du latin ROSMARĪNUS « romarin »
- Aboutissants du latin HYS(S)ŌPUM/ HYS(S)ŌPUS « hysope »
- Aboutissants du gaulois *brinos « brin »
- Étymologies obscures

Annexe 3

Carte onomasiologique des désignations du thym, *ALLOc* C. 113

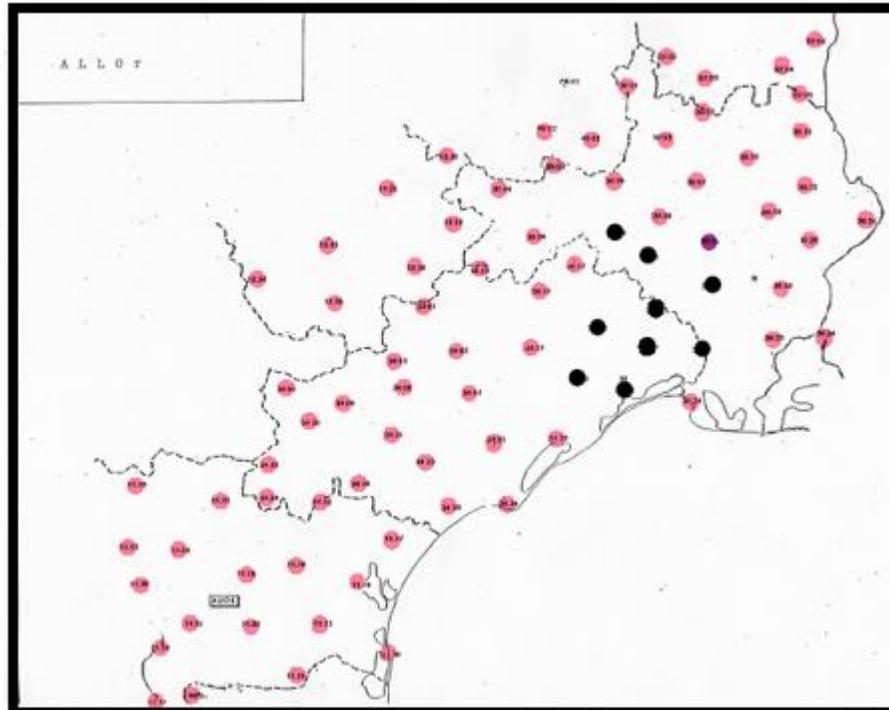


Légende

- Aboutissants du latin THYMUM « thym »
- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Aboutissants du latin PIPER « poivre »
- Aboutissants du latin PIGMENTUM « piment »
- Aboutissants du latin HERBA « herbe »
- Avec un aboutissant du latin FINA « fin »
- Aboutissants du latin HYS(S)ŌPUM/ HYS(S)ŌPUS « hysope »

Annexe 4

Carte onomasiologique des désignations du thym, *ALLOr* C. 149

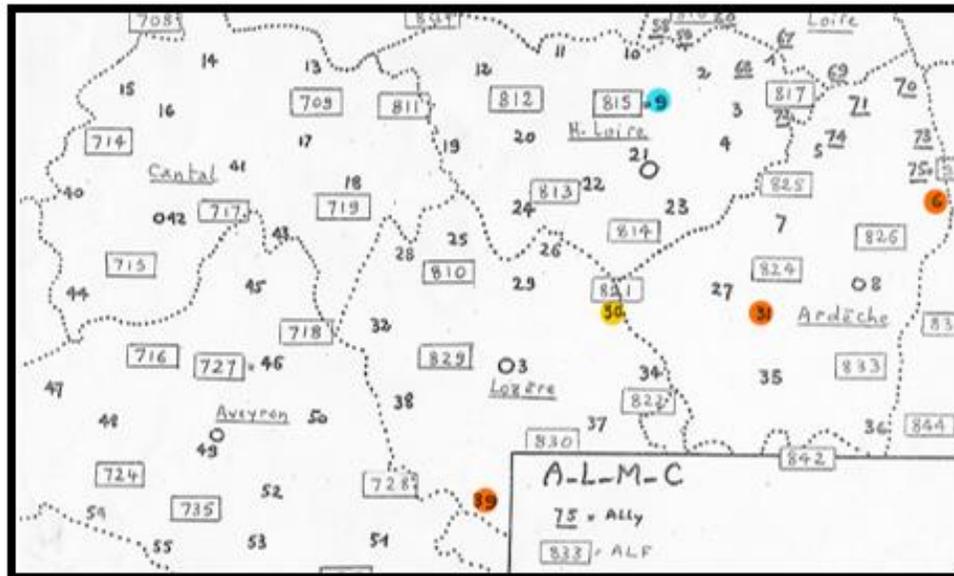


Légende

- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Aboutissants du latin PIPER « poivre »
- Étymologie obscure

Annexe 5

Carte onomasiologique des désignations du thym, *ALMC* C. 134

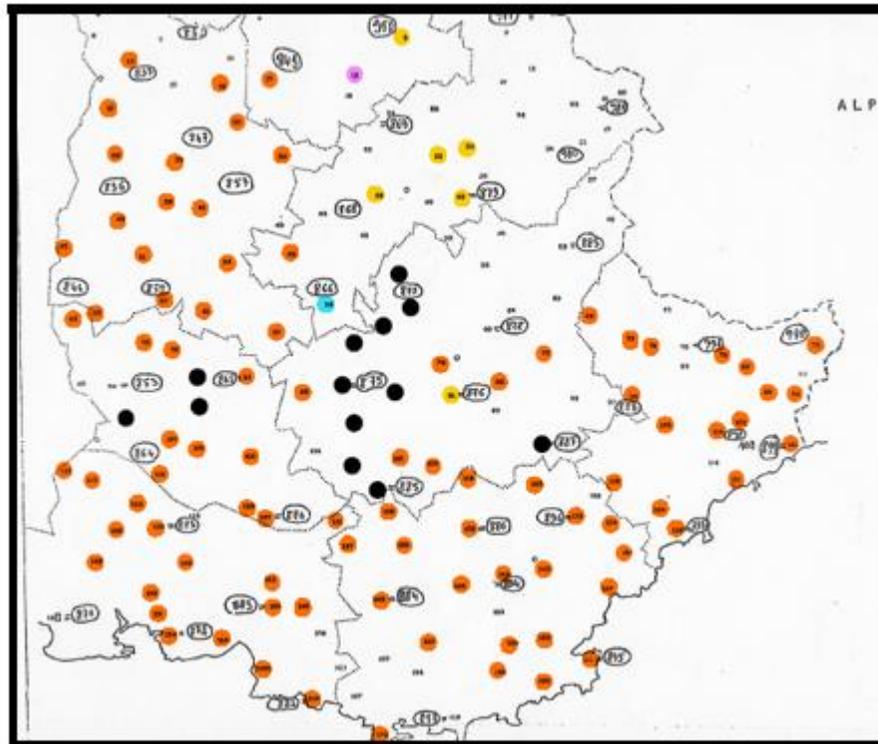


Légende

- Aboutissants du latin THYMUM « thym »
- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Aboutissants du latin PIPER « poivre »

Annexe 6

Carte onomasiologique des désignations du thym, *ALP C. 228*



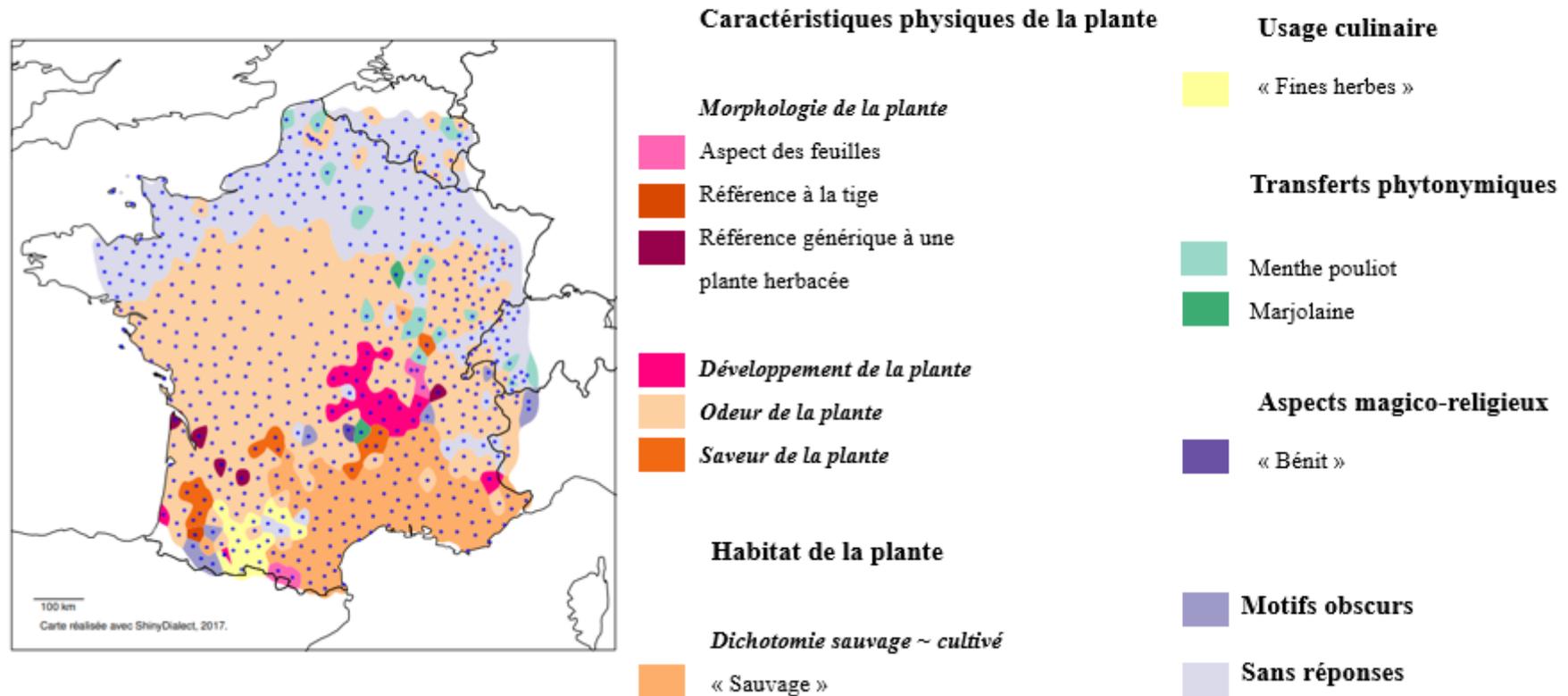
Légende

- Aboutissants du latin THYMUM « thym »
- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Aboutissant du latin SPĪCA « épi »
- Aboutissant du germanique *brūn « brun »
- Étymologie obscure

Annexe 8

Carte motivationnelle des désignations du thym, *ALF C. 1301*

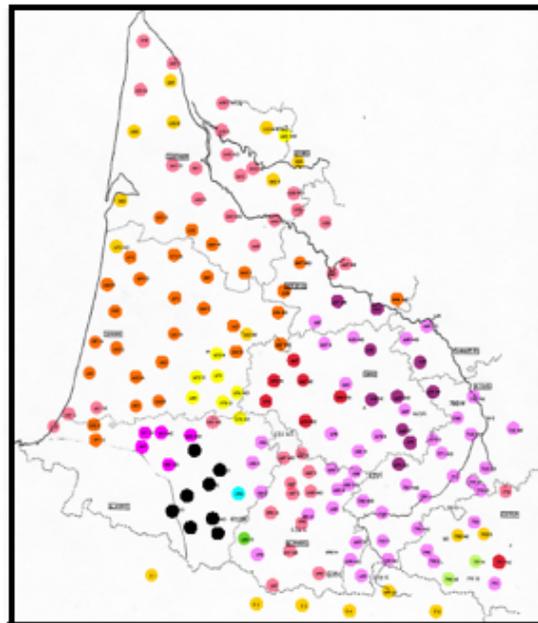
Légende



Annexe 9

Carte motivationnelle des désignations du thym, ALG C. 85

Légende



Caractéristiques physiques de la plante

Morphologie de la plante

- Aspect des feuilles
- Référence à la tige
- Référence générique à une plante herbacée

Développement de la plante

- Odeur de la plante
- Saveur de la plante

Habitat de la plante

Dichotomie sauvage ~ cultivé

- « Sauvage »

Usage culinaire

- « Fines herbes »
- « Bonnes herbes »

Transferts phytonymiques

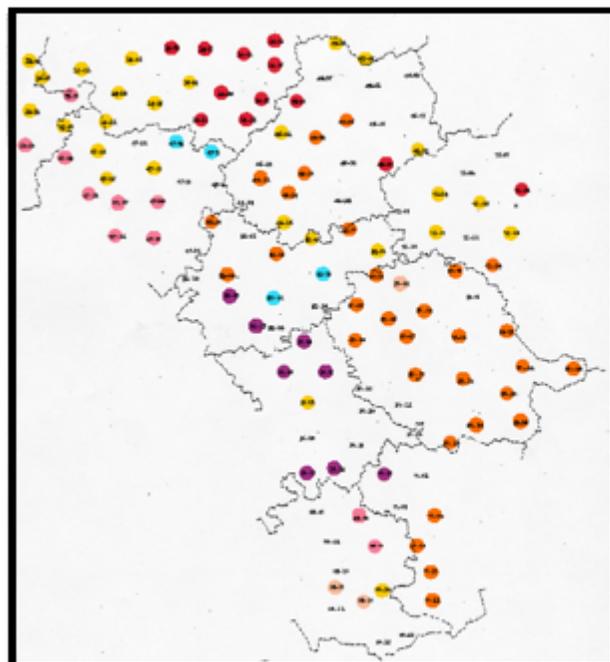
- Romarin
- Hysope

- Motifs obscurs

Annexe 10

Carte motivationnelle des désignations du thym, *ALLOc* C. 113

Légende



Caractéristiques physiques de la plante

- Morphologie de la plante*
- Aspect des feuilles
- Référence générique à une plante herbacée
- Odeur de la plante*
- Saveur de la plante*

Habitat de la plante

- Dichotomie sauvage ~ cultivé*
- « Sauvage »

Usage culinaire

- « Fines herbes »

Transferts phytonymiques

- Hysope

Annexe 11

Carte motivationnelle des désignations du thym, *ALLOr C. 149*

Légende

Caractéristiques physiques de la plante

Morphologie de la plante

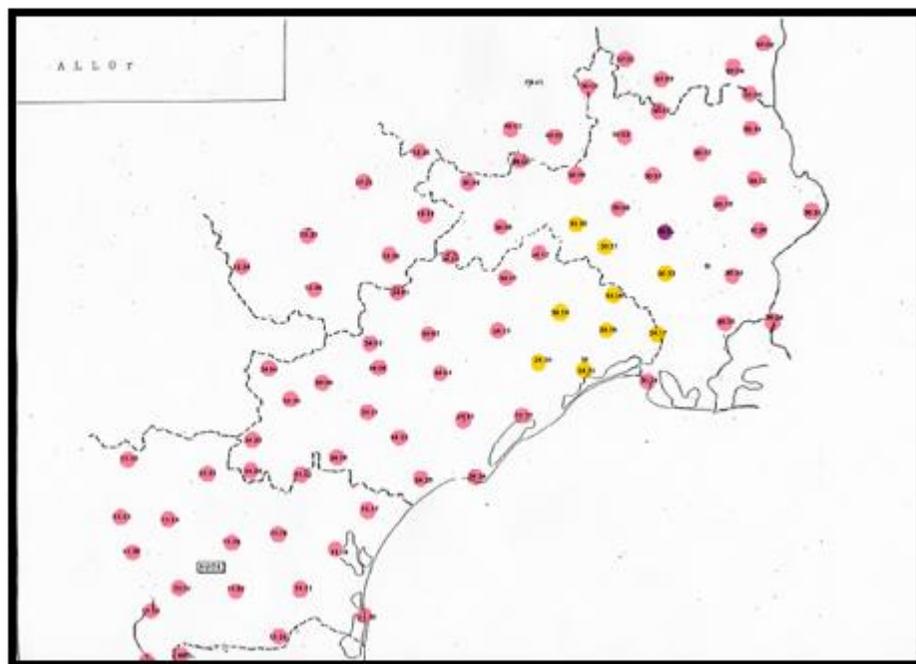
■ Aspect des fleurs

■ Saveur de la plante

Habitat de la plante

Dichotomie sauvage ~ cultivé

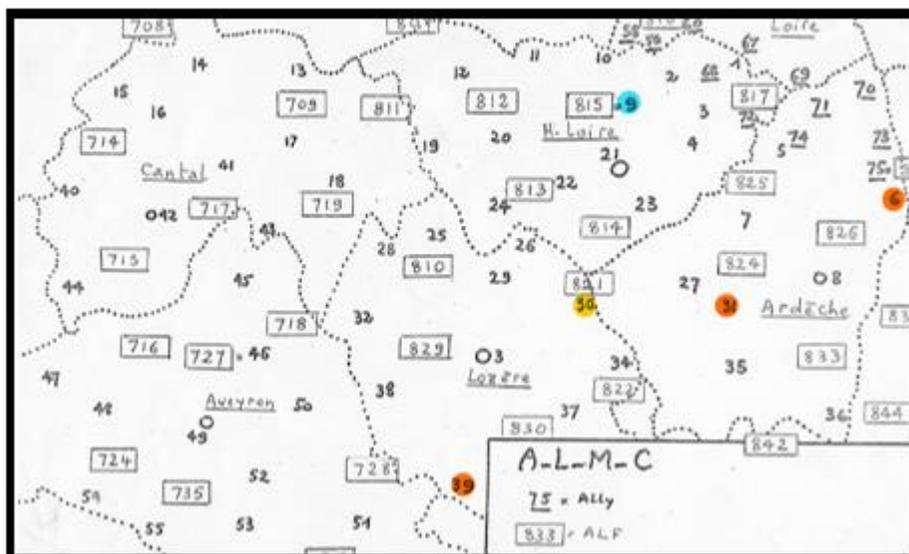
■ « Sauvage »



Annexe 12

Carte motivationnelle des désignations du thym, *ALMC C. 134*

Légende



Caractéristiques physiques de la plante

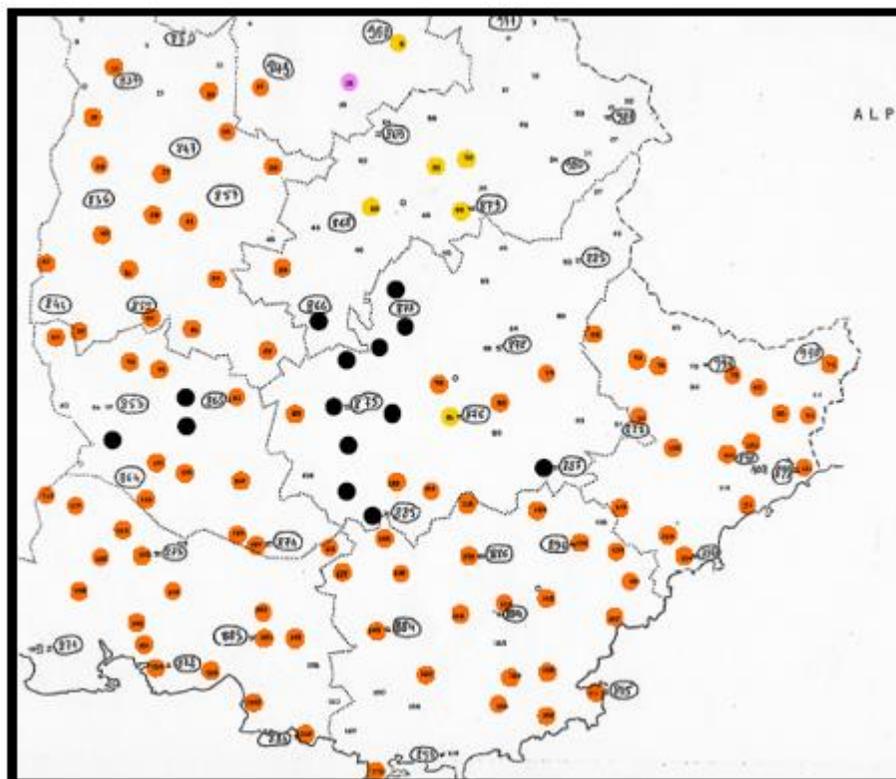
- Odeur de la plante*
- Saveur de la plante*

Habitat de la plante

- Dichotomie sauvage ~ cultivé*
- « Sauvage »

Annexe 13

Carte motivationnelle des désignations du thym, ALP C. 228



Légende

Caractéristiques physiques de la plante

Morphologie de la plante

Aspect des feuilles

Odeur de la plante

Habitat de la plante

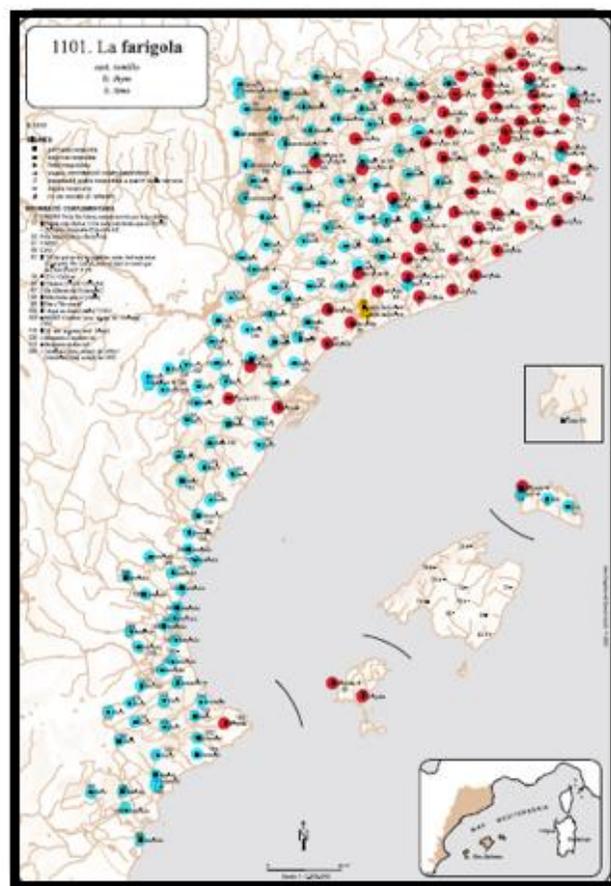
Dichotomie sauvage ~ cultivé

« Sauvage »

Motifs obscurs

Annexe 14

Carte motivationnelle des désignations du thym, *ALDC C. 1101*



Légende

Caractéristiques physiques de la plante

 *Odeur de la plante*

Propriétés médicinales

 « herbe de queixalera »

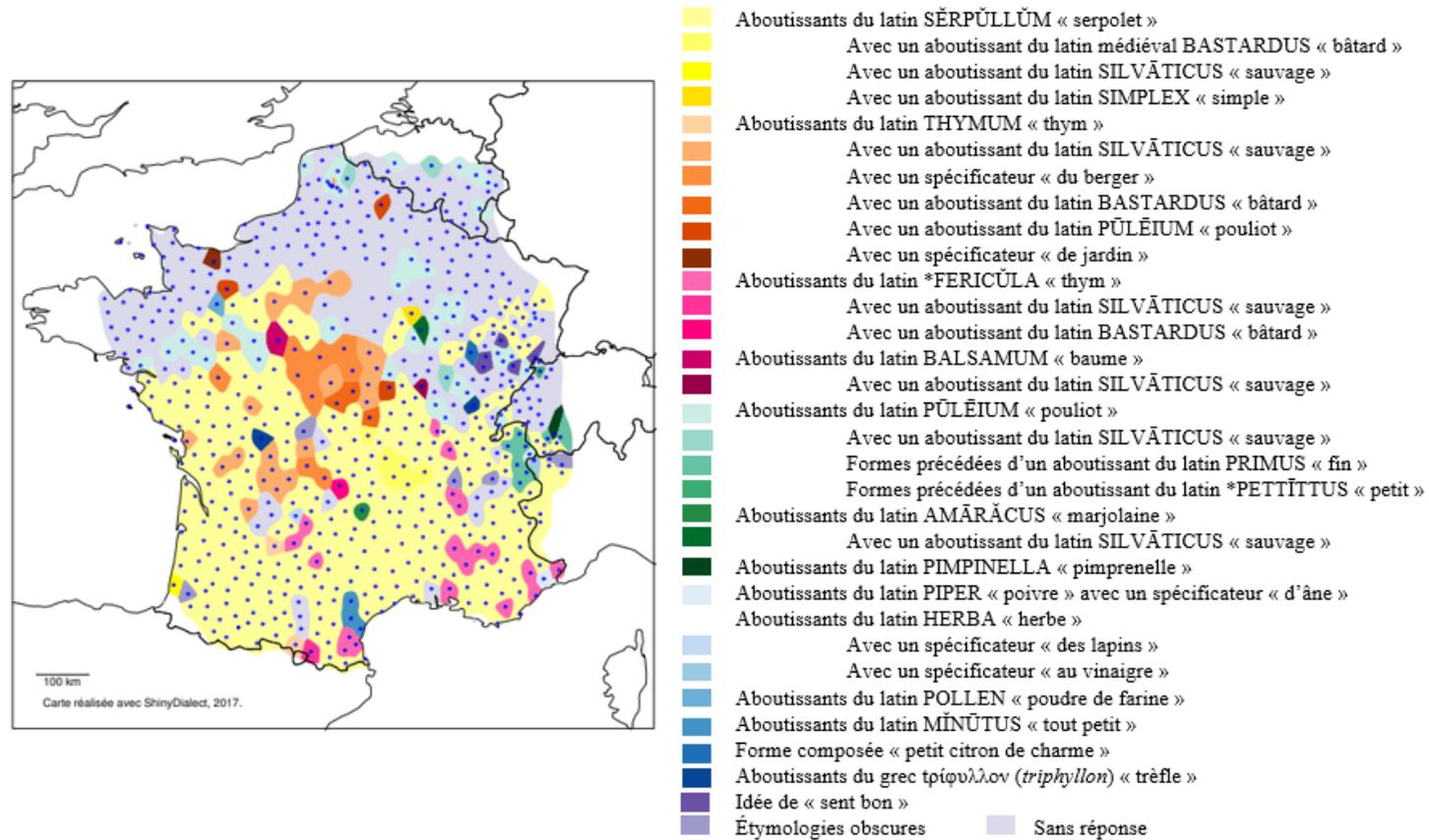
Habitat de la plante

Dichotomie sauvage ~ cultivé
 « Sauvage »

Annexe 15

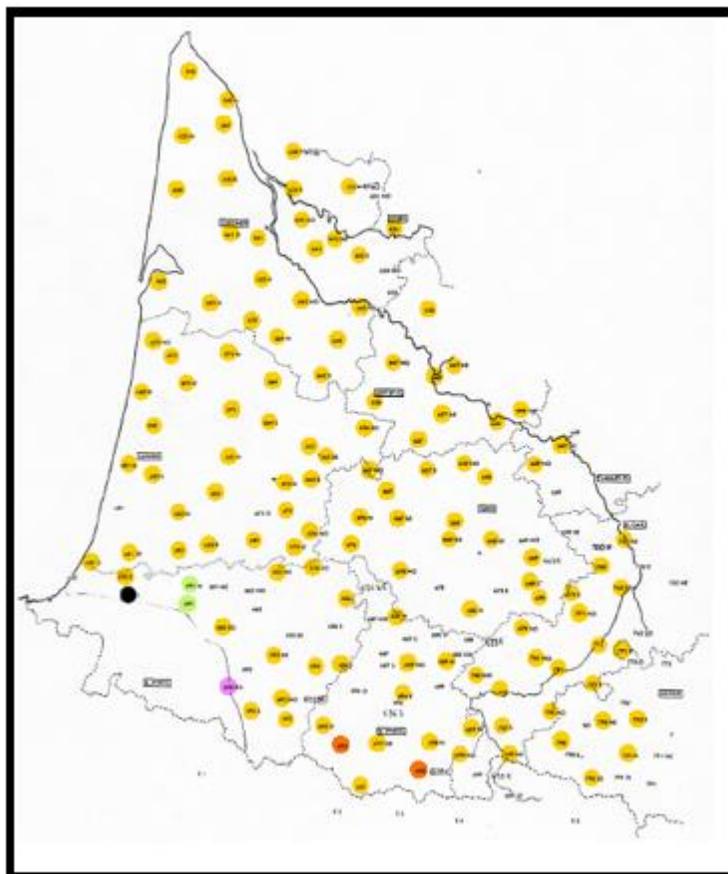
Carte onomasiologique des désignations du serpolet, *ALF C. 1222*

Légende



Annexe 16

Carte onomasiologique des désignations du serpolet, *ALG C. 85*

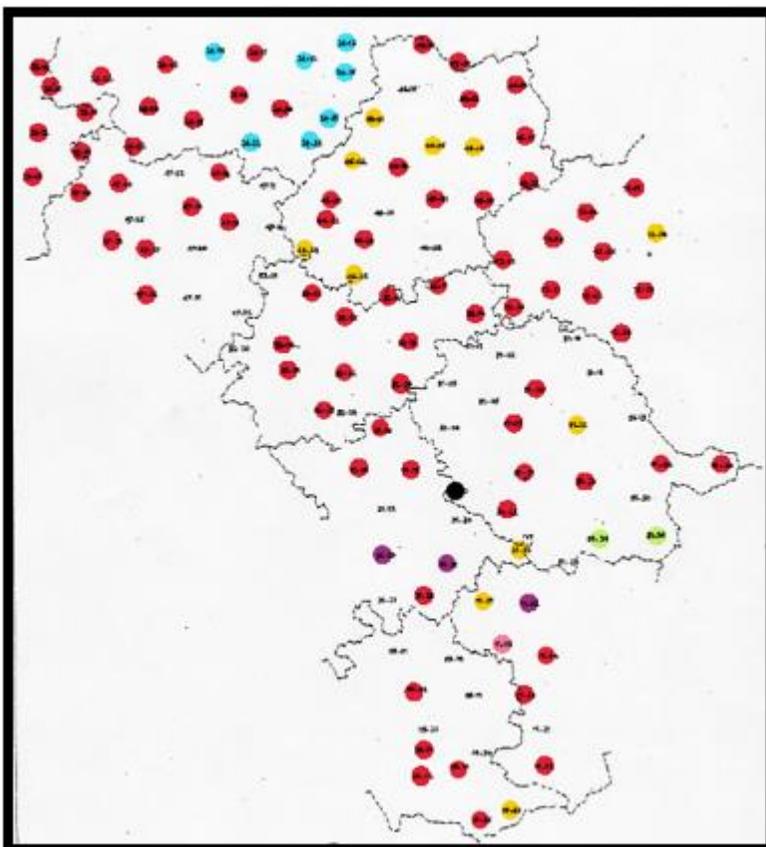


Légende

- Aboutissants du latin SĒRPŪLLŪM « serpolet »
- Aboutissants du latin HERBA « herbe »
- Aboutissant du latin HYS(S)ŌPUM/HYS(S)OPUS « hysope »
- Aboutissant du gaulois *brinos « brin »
- Étymologie obscure

Annexe 17

Carte onomasiologique des désignations du serpolet, *ALLOc* C. 112

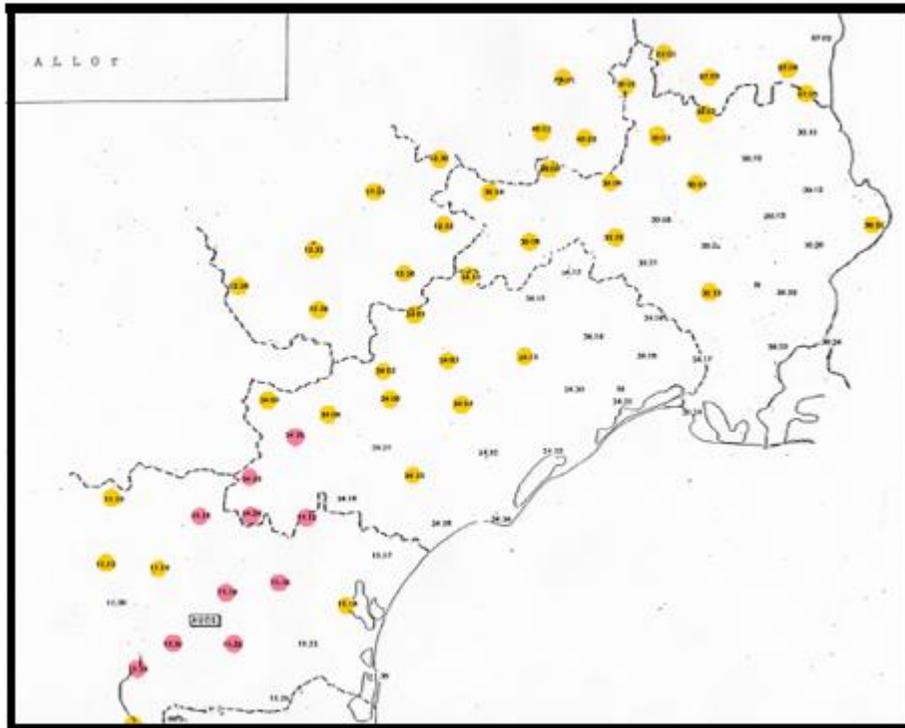


Légende

- Aboutissants du latin SĔRPŪLLŪM « serpolet »
- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Aboutissants du latin PIPER « poivre »
- Aboutissants du latin HERBA « herbe »
- Avec un aboutissant du latin FINA « fin »
- Aboutissant du latin MĪNŪTUS « tout petit »
- Étymologie obscure

Annexe 18

Carte onomasiologique des désignations du serpolet, *ALLOr* C. 148



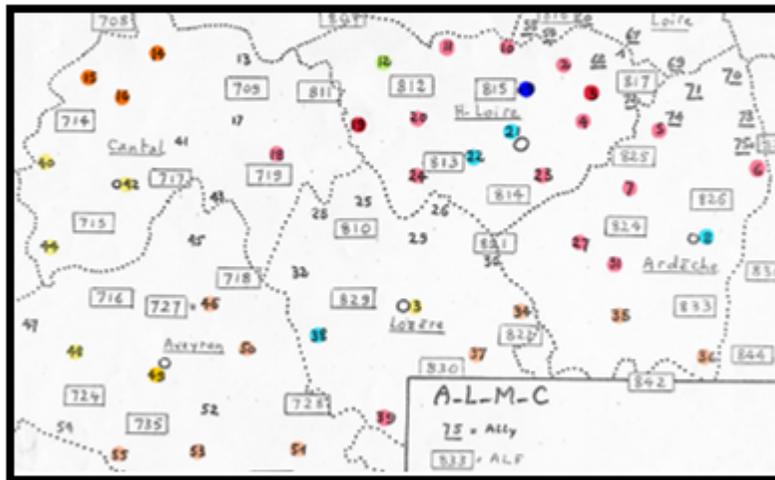
Légende

- Aboutissants du latin SĔRPŪLLŪM « serpolet »
- Aboutissant du latin MĪNŪTUS « tout petit »

Annexe 19

Carte onomasiologique des désignations du serpolet, *ALMC C. 134*

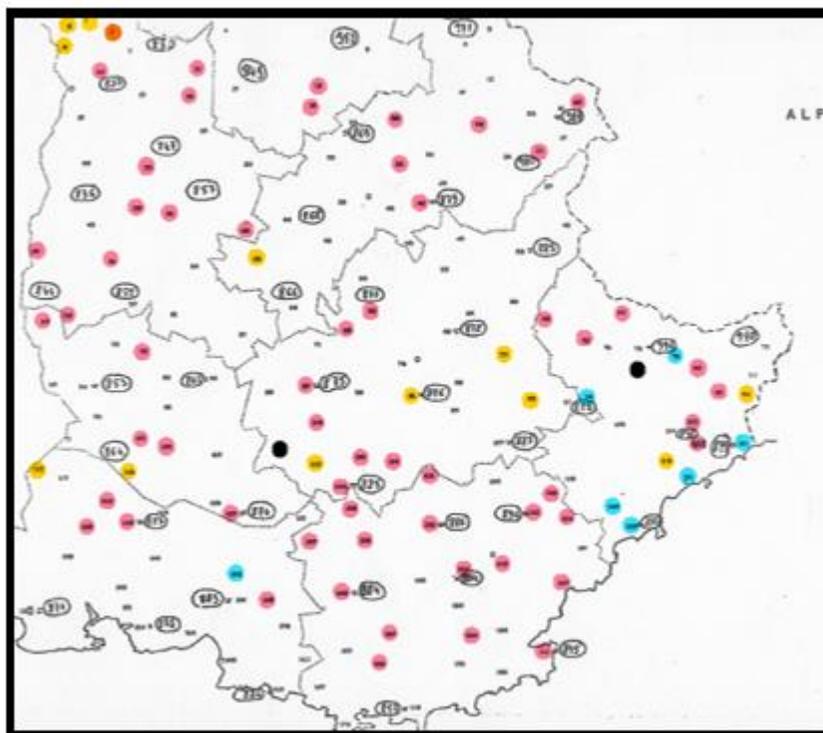
Légende



- Aboutissants du latin THYMUM « thym »
- Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS « sauvage »
- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS « sauvage »
- Aboutissants du latin SĔRPŪLLŪM « serpolet »
- Avec un aboutissant du latin BASTARDUS « bâtard »
- Aboutissants du latin PIPER « poivre »
- Avec un aboutissant du latin BASTARDUS « bâtard »
- Aboutissants du latin AMARACUS « marjolaine »

Annexe 20

Carte onomasiologique des désignations du serpolet, *ALP C. 229*

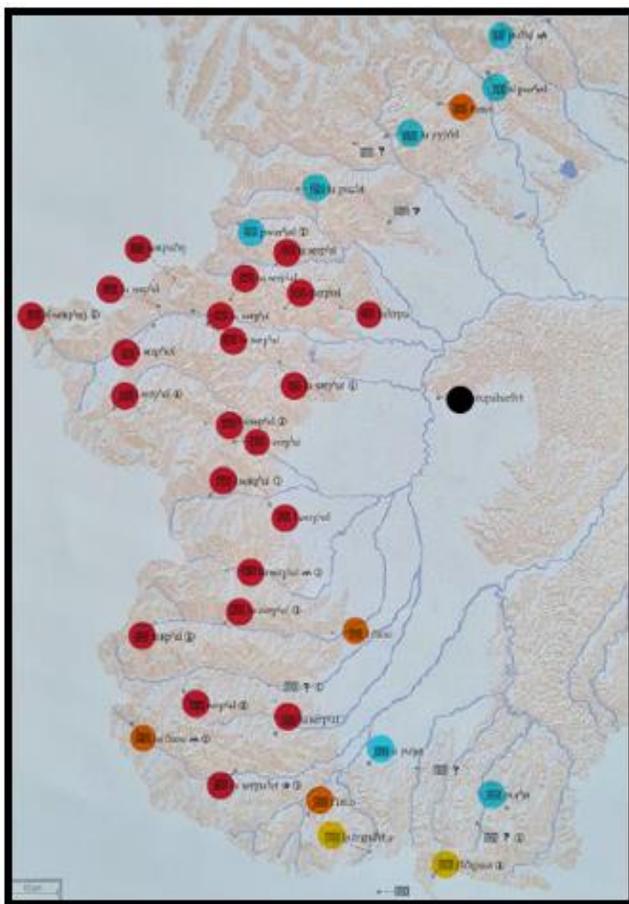


Légende

- Aboutissants du latin SĒRPŪLLŪM « serpolet »
- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Avec un aboutissant du germ. *bosk- « bois »
- Aboutissants du latin PIPER « poivre » avec un spécificateur « d'âne »
- Étymologies obscures

Annexe 21

Carte onomasiologique des désignations du serpolet, *ALEPO* C. 134

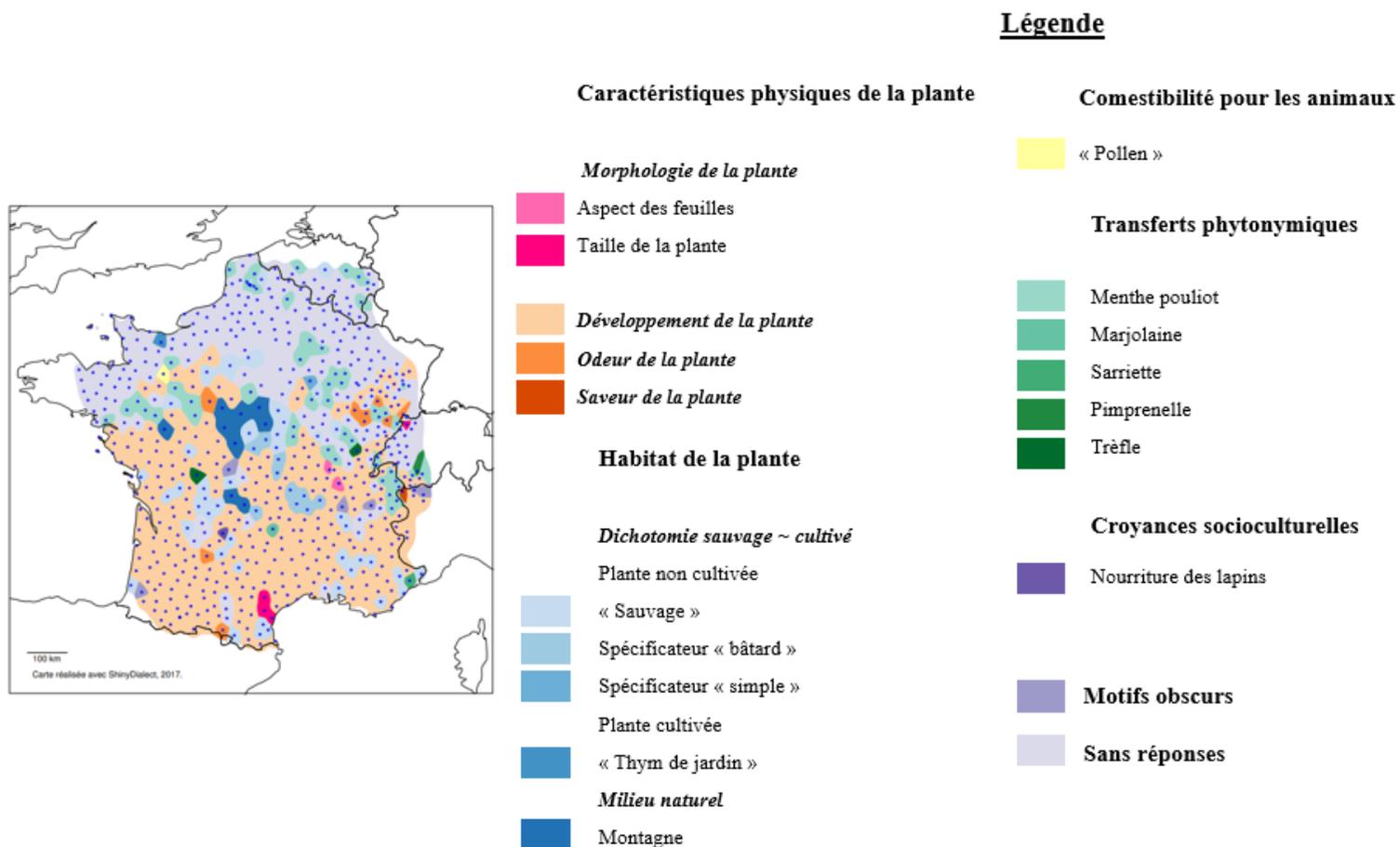


Légende

- Aboutissants du latin SĒRPŪLLŪM « serpolet »
- Aboutissants du latin THYMUM « thym »
- Aboutissants du latin *FERICŪLA « thym »
- Aboutissants du latin PŪLĒIUM « pouliot »
- Étymologies obscures

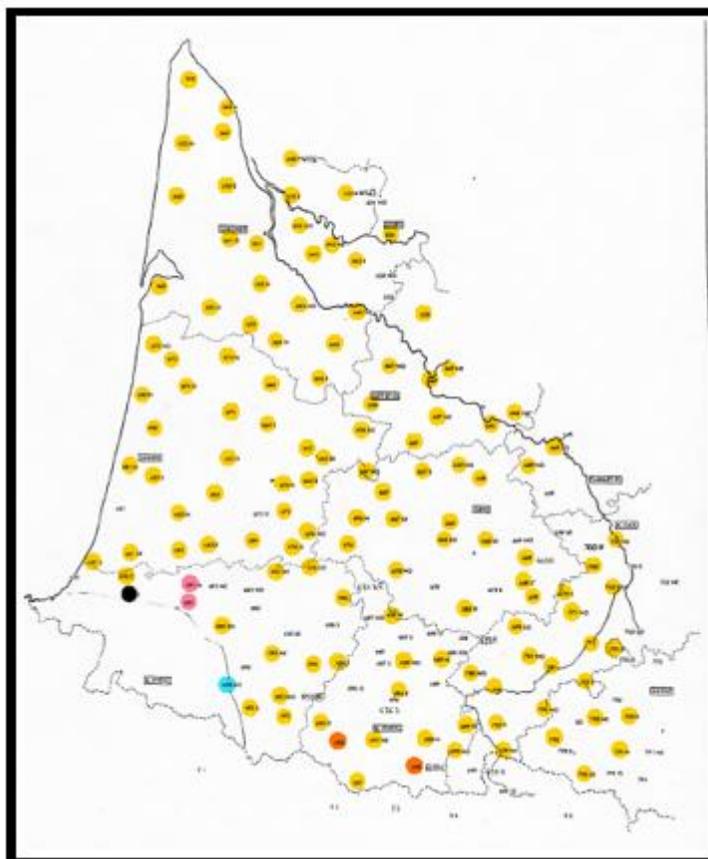
Annexe 22

Carte motivationnelle des désignations du serpolet, *ALF C. 1222*



Annexe 23

Carte motivationnelle des désignations du serpolet, *ALG C. 85*



Légende

Caractéristiques physiques de la plante

Morphologie de la plante

- Référence à la tige
- Référence générique à une plante herbacée

- Développement de la plante*

Transferts phytonymiques

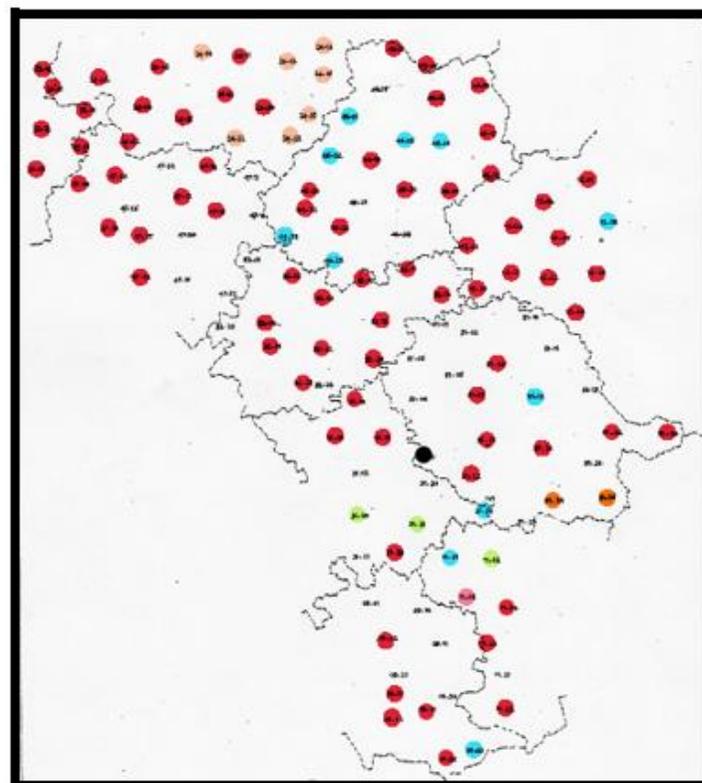
- Hysope

- Motif obscur

Annexe 24

Carte motivationnelle des désignations du serpolet, *ALLOc C. 112*

Légende



Caractéristiques physiques de la plante

Morphologie de la plante

-  Taille de la plante
-  Référence générique à une plante herbacée

-  *Développement de la plante*
-  *Saveur de la plante*

Habitat de la plante

Dichotomie sauvage ~ cultivé

-  « Sauvage »

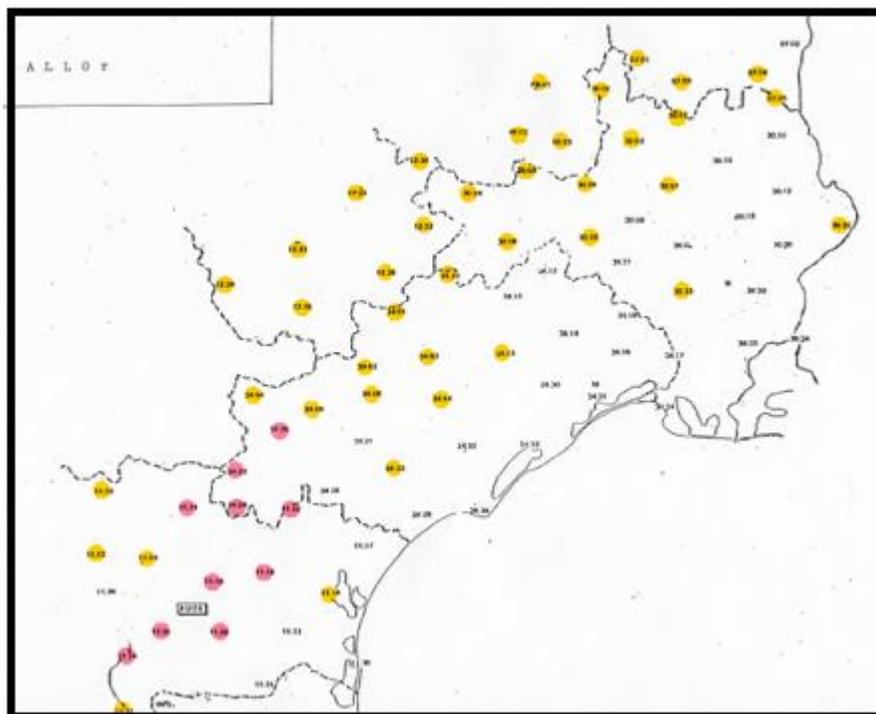
Usage culinaire

-  « Fines herbes »

-  Motif obscur

Annexe 25

Carte motivationnelle des désignations du serpolet, *ALLOr* C. 148



Légende

Caractéristiques physiques de la plante

Morphologie de la plante



Taille de la plante



Développement de la plante

Annexe 26

Carte motivationnelle des désignations du serpolet, *ALMC* C. 134

Légende

Caractéristiques physiques de la plante

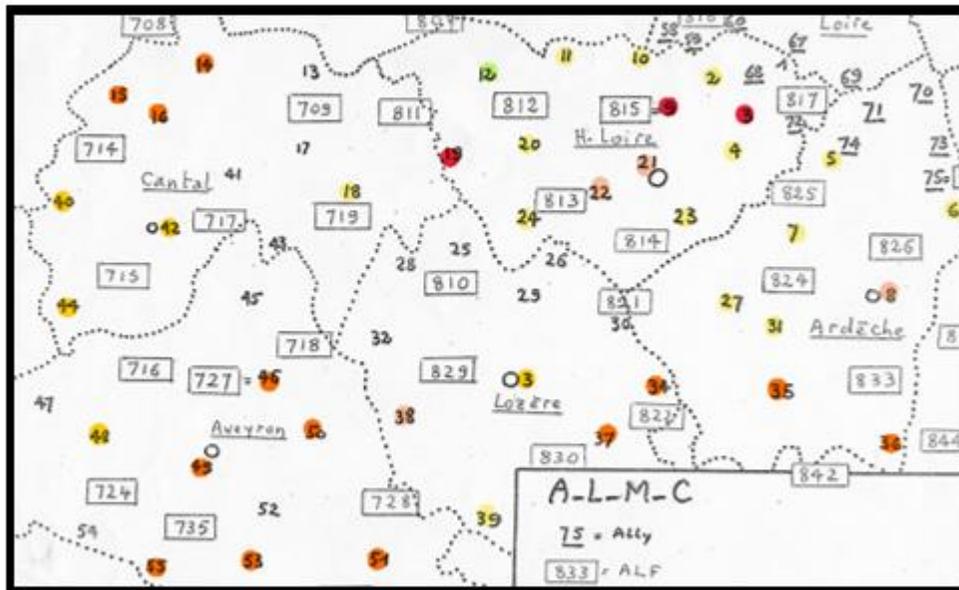
-  *Développement de la plante*
-  *Odeur de la plante*
-  *Saveur de la plante*

Habitat de la plante

- Dichotomie sauvage ~ cultivé*
-  « Sauvage »
-  Spécificateur « bâtard »

Transferts phytonymiques

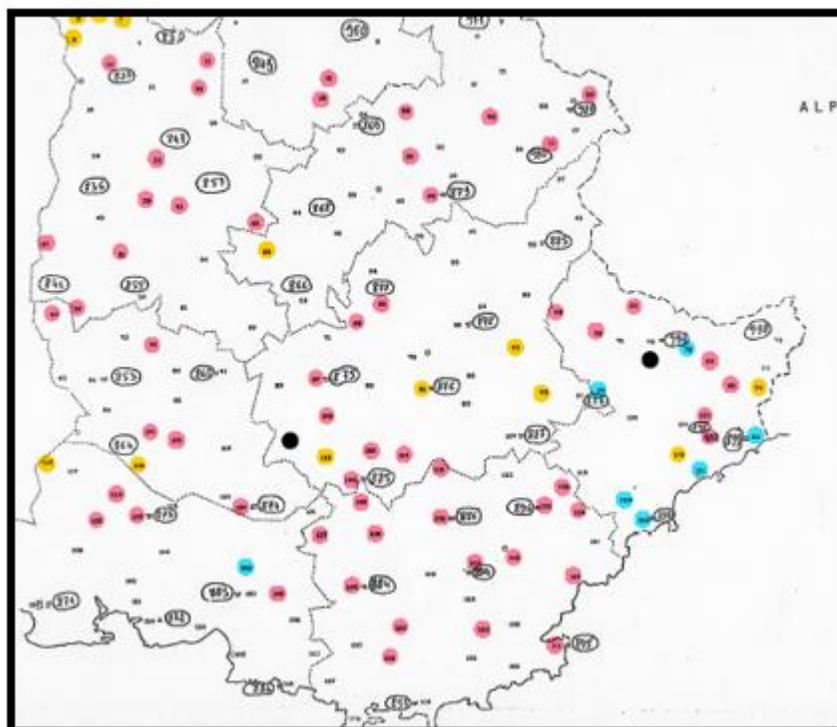
-  Marjolaine



Annexe 27

Carte motivationnelle des désignations du serpolet, ALP C. 229

Légende



Caractéristiques physiques de la plante

 *Développement de la plante*

Habitat de la plante

 *Dichotomie sauvage ~ cultivé*
« Sauvage »

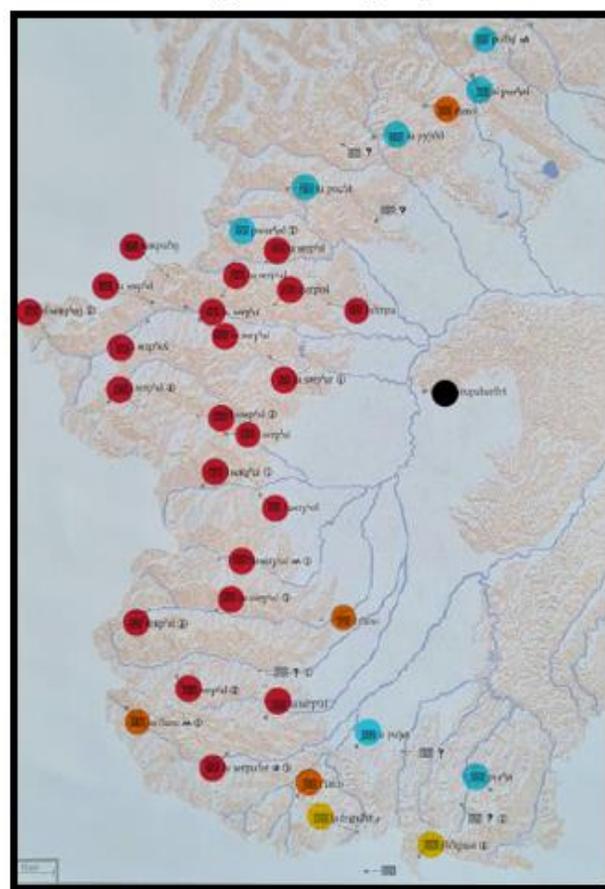
Transfert phytonymique

 Sarriette

 Motifs obscurs

Annexe 28

Carte motivationnelle des désignations du serpolet, *ALEPO C. 134*



Légende

Caractéristiques physiques de la plante

■ *Développement de la plante*

■ *Odeur de la plante*

Habitat de la plante

Dichotomie sauvage ~ cultivé

■ « Sauvage »

Transfert phytonymique

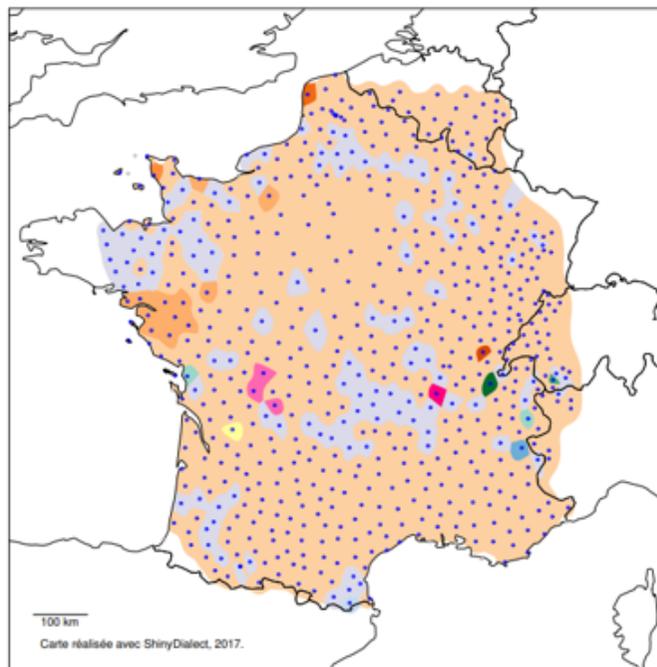
■ Menthe pouliot

■ Motif obscur

Annexe 29

Carte onomasiologique des désignations de la sauge, *ALF C. 1195*

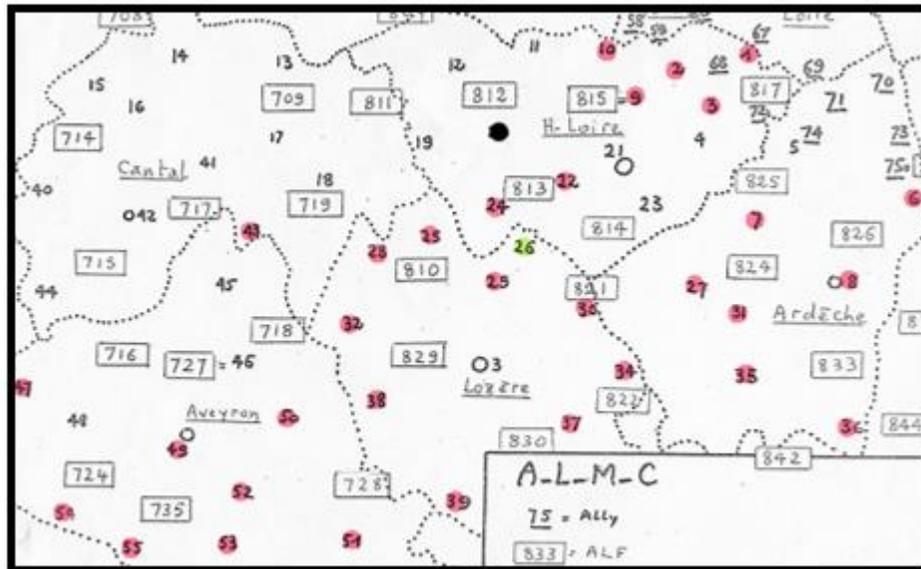
Légende



- Aboutissants du latin SALVIA « sauge »
- Formes précédées d'un aboutissant du latin MĪNŪTUS « tout petit »
- Formes précédées d'un aboutissant du latin *PETĪTĪTUS « petit »
- Avec l'adjectif possessif « nôtre »
- Avec un spécificateur « de jardin »
- Aboutissants du latin HERBA « herbe »
- Avec un spécificateur « de sauge »
- Avec un aboutissant du latin DŌMĪNA
- Aboutissants du latin BALSAMUM « baume »
- Aboutissants du latin MELISSA « mélisse »
- Forme « bonhomme »
- Avec un spécificateur « des prés »
- Forme « prudhomme »
- Forme composée « tête nègre »
- Sans réponse

Annexe 30

Carte onomasiologique des désignations de la sauge, *ALMC* C. 132

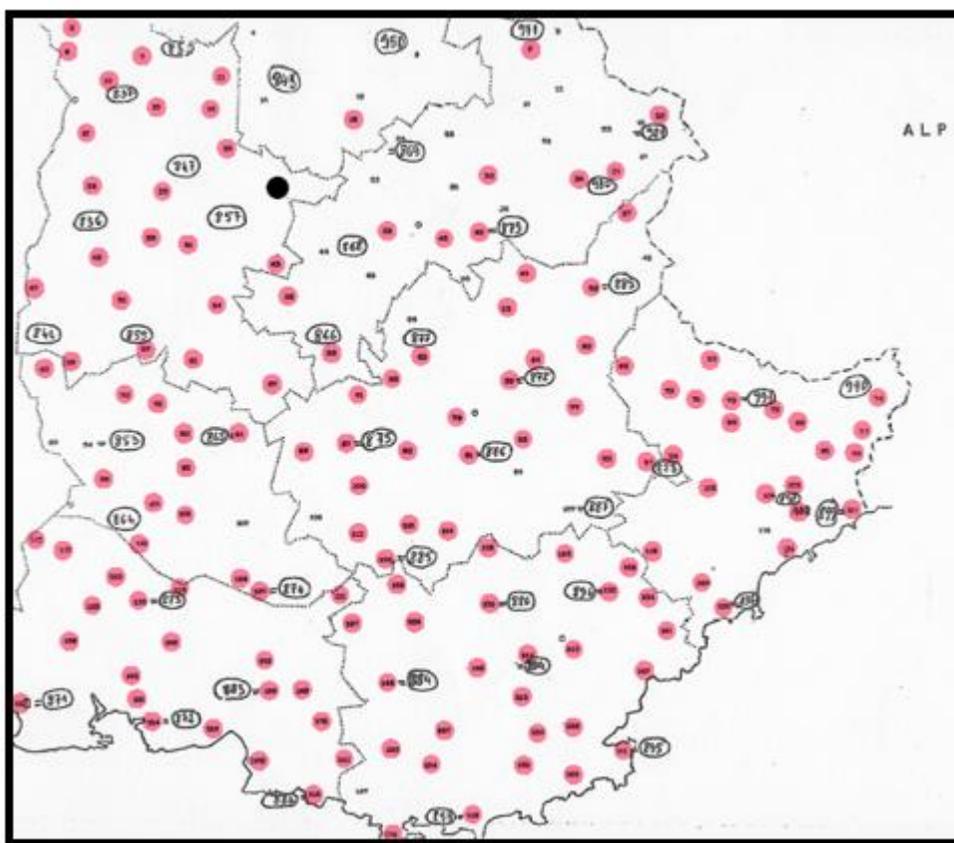


Légende

- Aboutissants du latin SALVIA « sauge »
- Aboutissants du latin HERBA « herbe » avec un spécificateur « des sorcières »
- Étymologie obscure

Annexe 31

Carte onomasiologique des désignations de la sauge, *ALP C. 230*



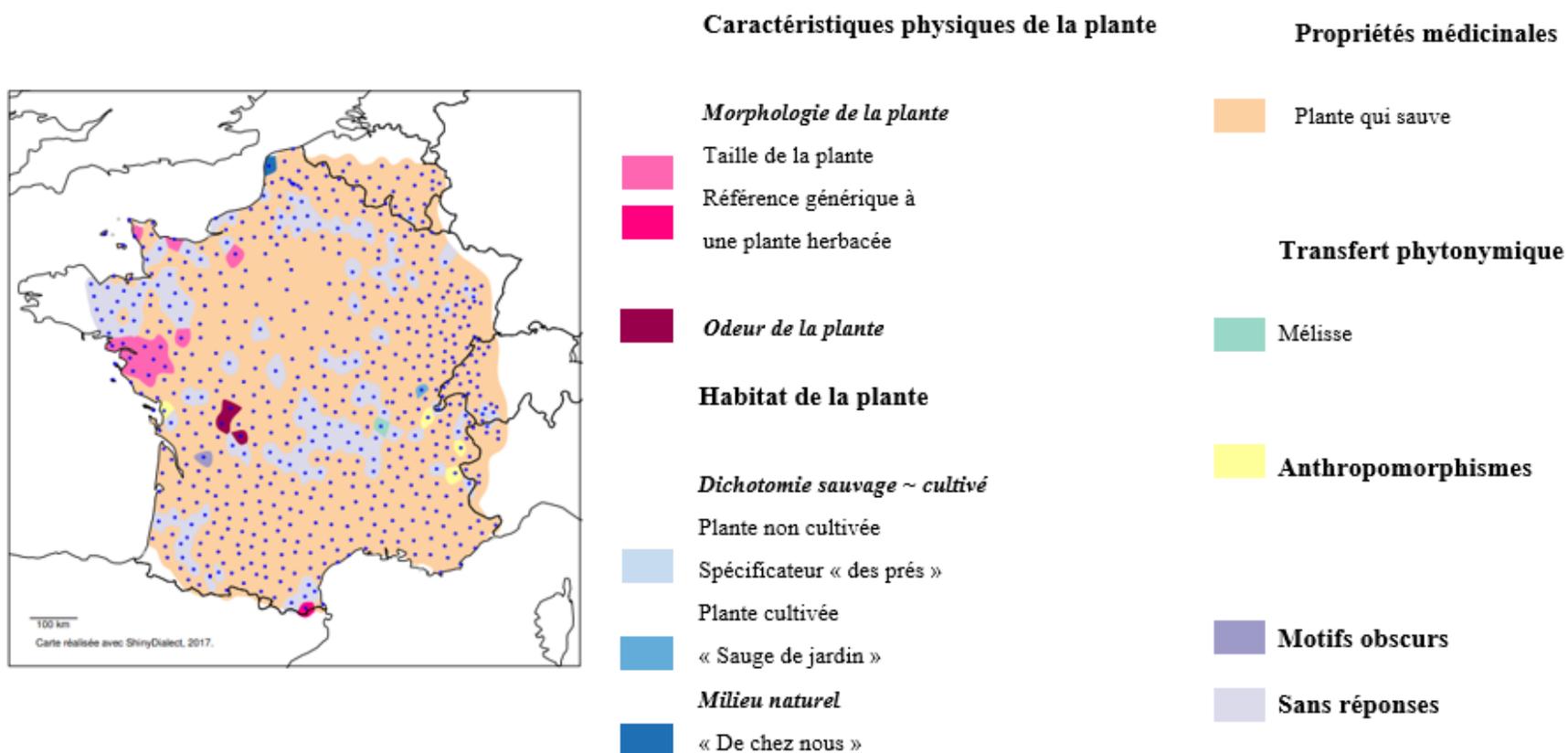
Légende

- Aboutissants du latin SALVIA « sauge »
- Étymologie obscure

Annexe 32

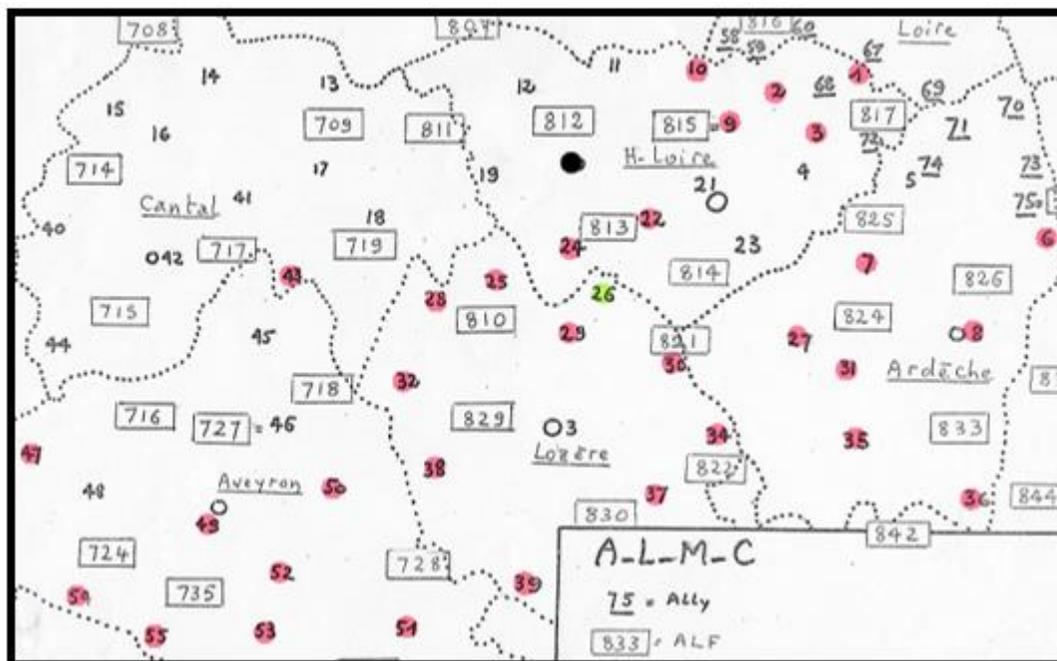
Carte motivationnelle des désignations de la sauge, *ALF C. 1195*

Légende



Annexe 33

Carte motivationnelle des désignations de la sauge, *ALMC C. 132*



Légende

Propriétés médicales

■ Plante qui sauve

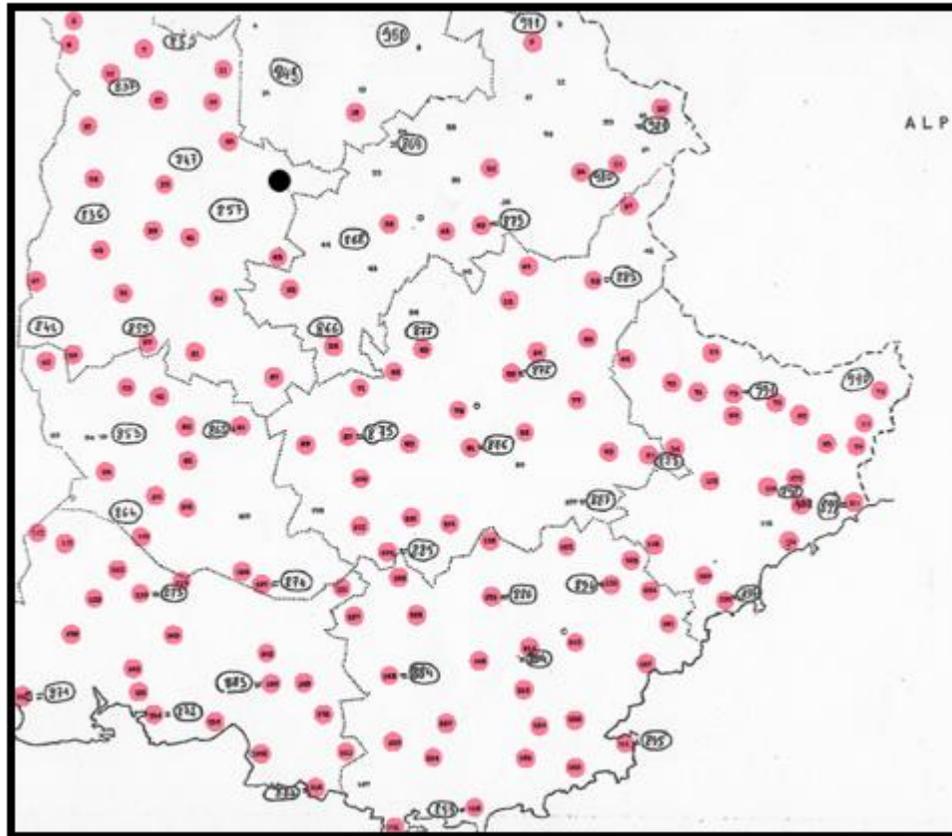
Aspects magico-religieux

■ « Herbe des sorcières »

■ Motif obscur

Annexe 34

Carte motivationnelle des désignations de la sauge, ALP C. 230



Légende

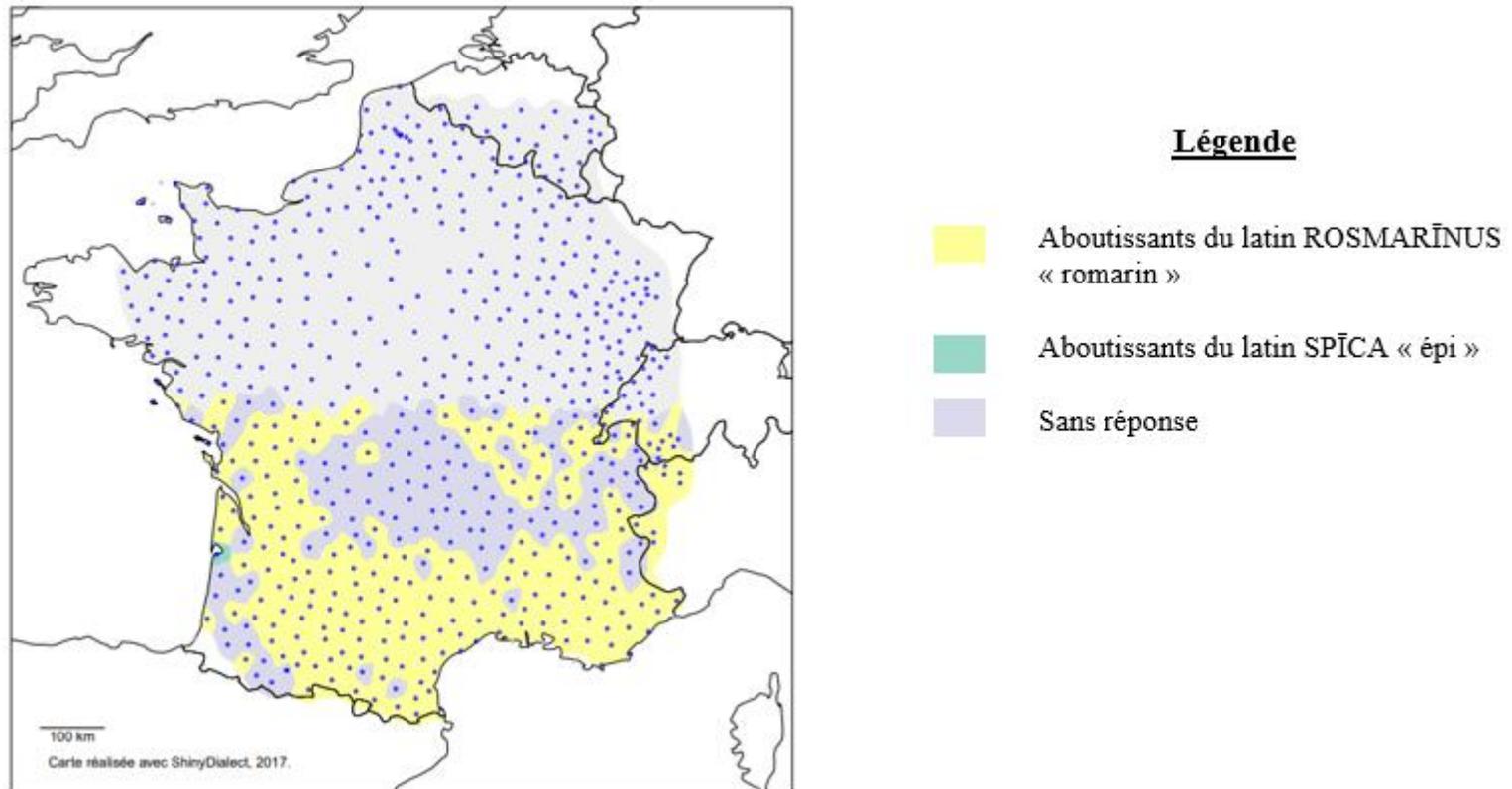
Propriétés médicinales

 Plante qui sauve

 Motif obscur

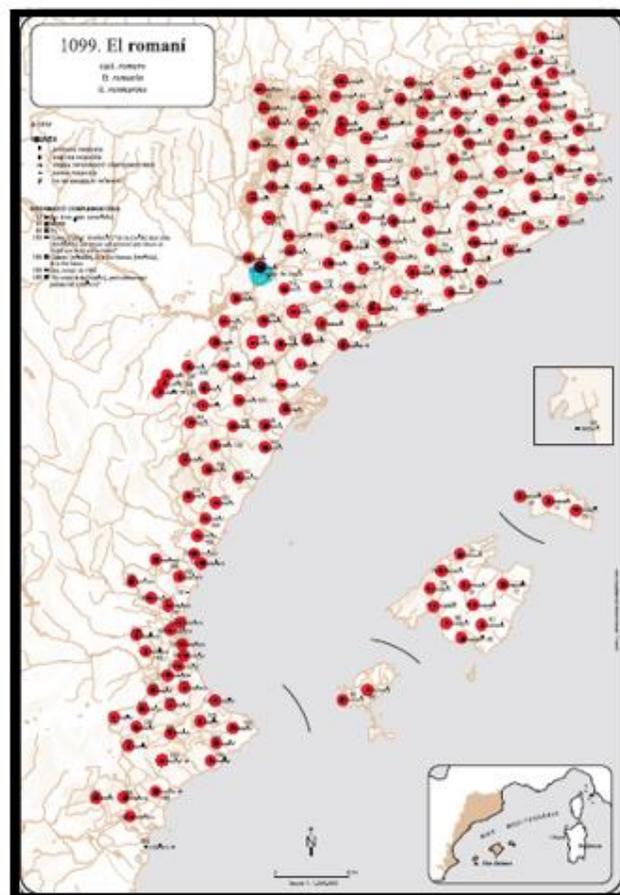
Annexe 35

Carte onomasiologique des désignations du romarin, *ALF C. 1698*



Annexe 36

Carte onomasiologique des désignations du romarin, *ALDC C. 1099*

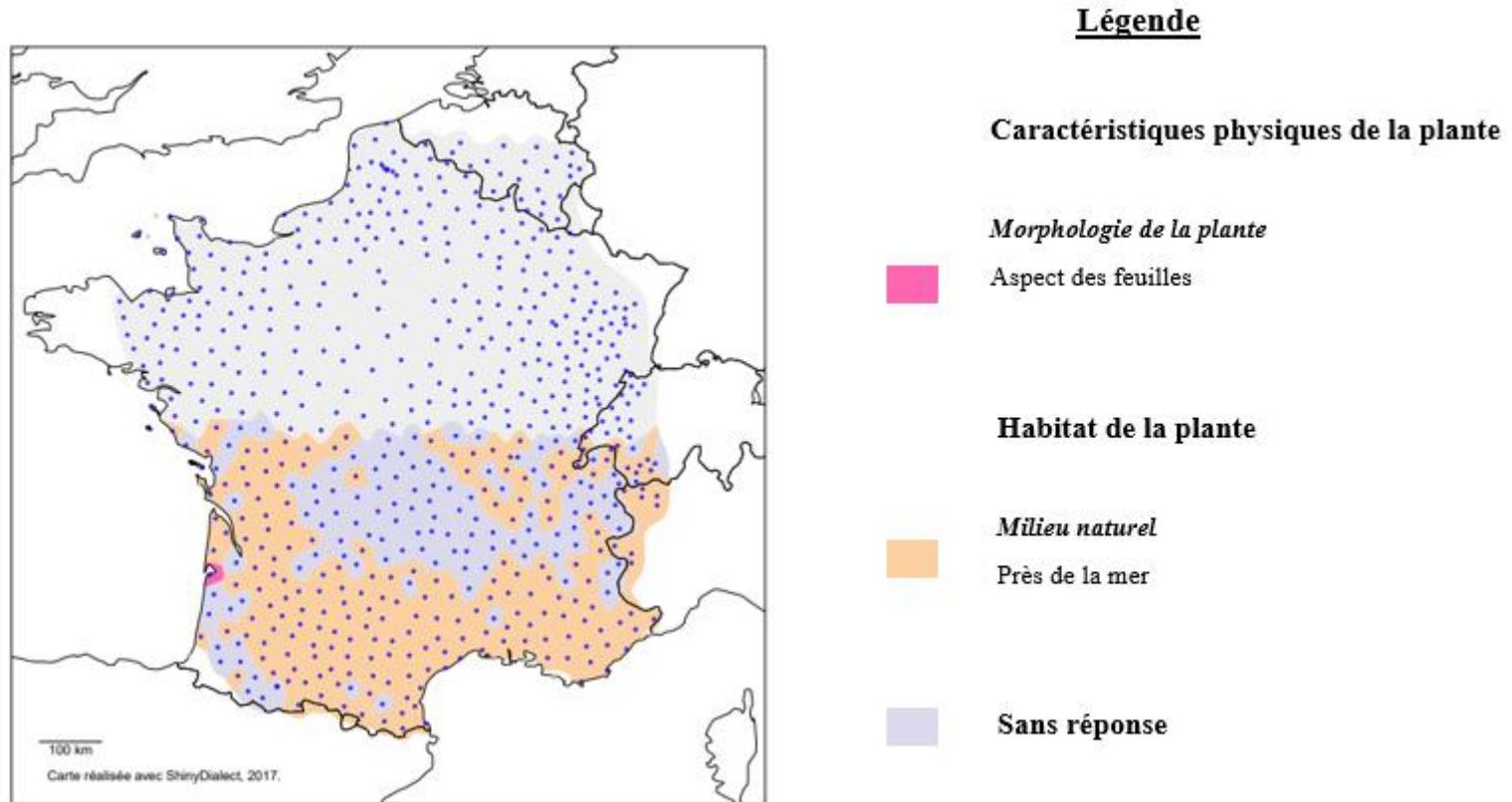


Légende

- Aboutissants du latin ROSMARINUS « romarin »
- Aboutissants du latin tardif MATTA avec un spécificateur « de romarin »

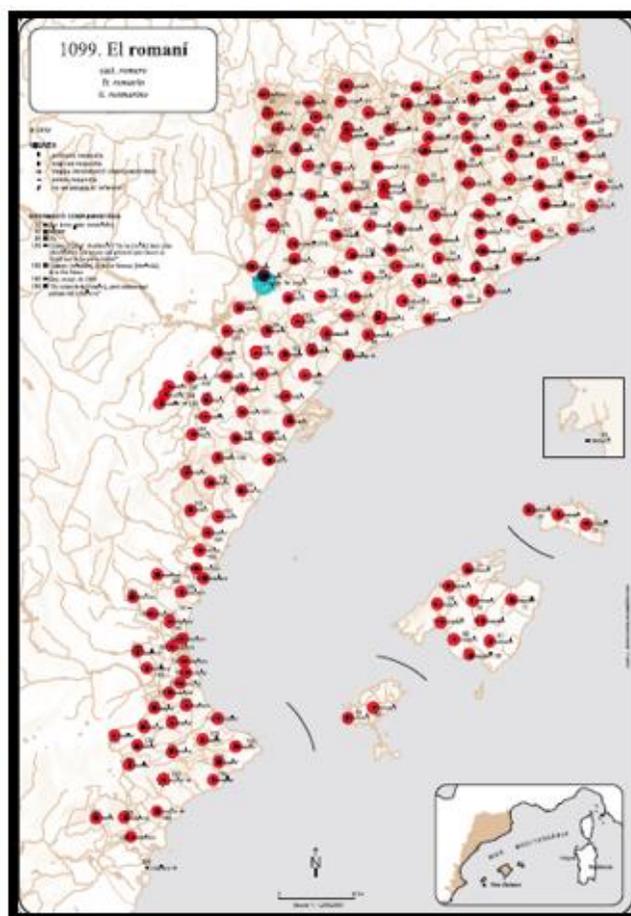
Annexe 37

Carte motivationnelle des désignations du romarin, *ALF C. 1698*



Annexe 38

Carte motivationnelle des désignations du romarin, *ALDC C. 1099*



Légende

Caractéristiques physiques de la plante

 *Développement de la plante*

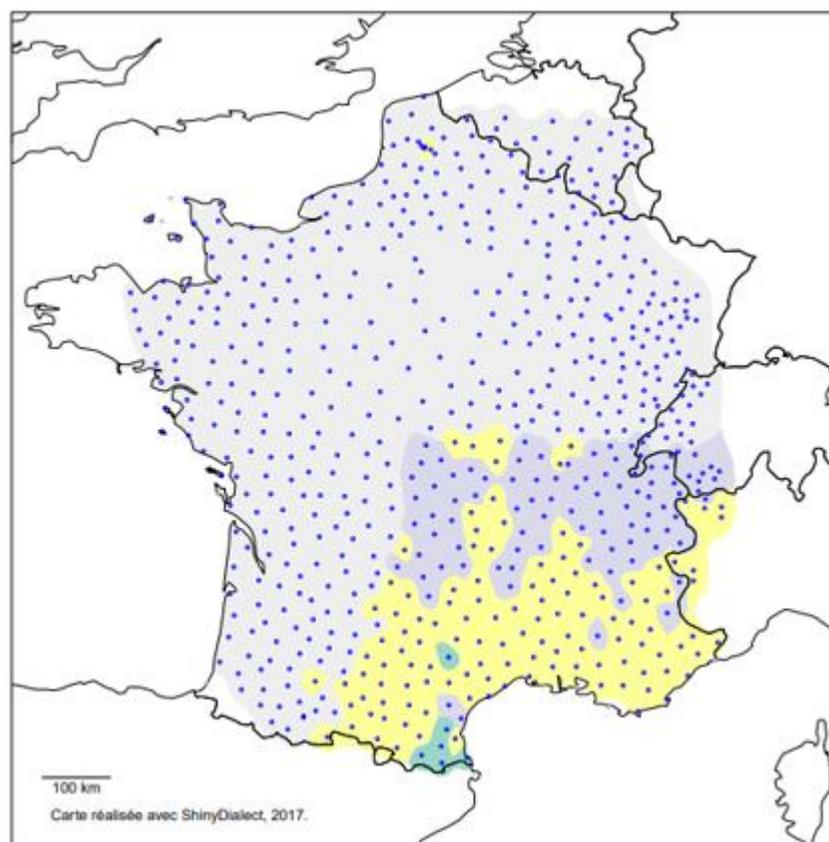
Habitat de la plante

Milieu naturel

 *Près de la mer*

Annexe 39

Carte onomasiologique des désignations du basilic, *ALF C. 1762*

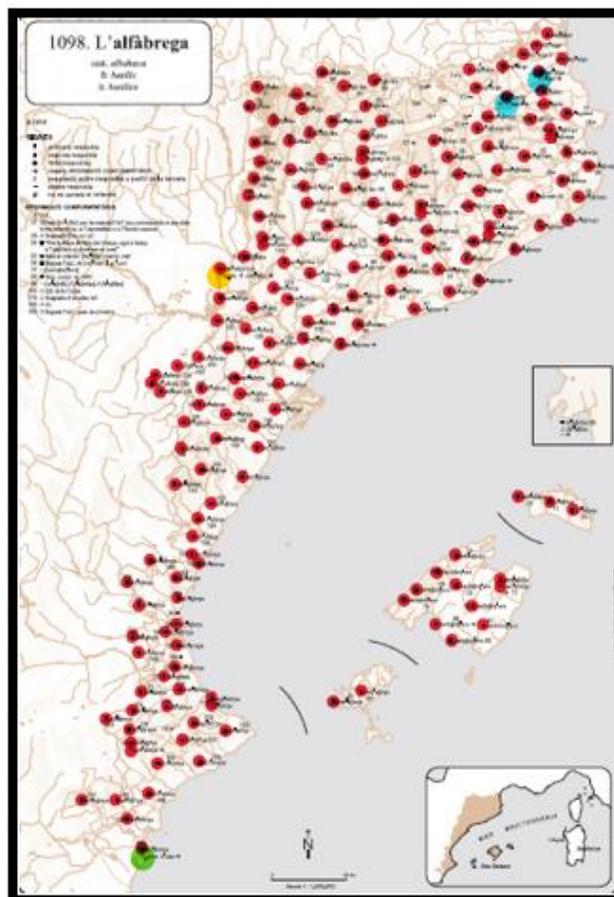


Légende

- Aboutissants du latin *BASILICUM*
« basilic »
- Aboutissants de l'arabe *ḥābaqa* « basilic »
- Sans réponse

Annexe 40

Carte onomasiologique des désignations du basilic, *ALDC C. 1098*



Annexe 41

Carte motivationnelle des désignations du basilic, *ALF C. 1762*

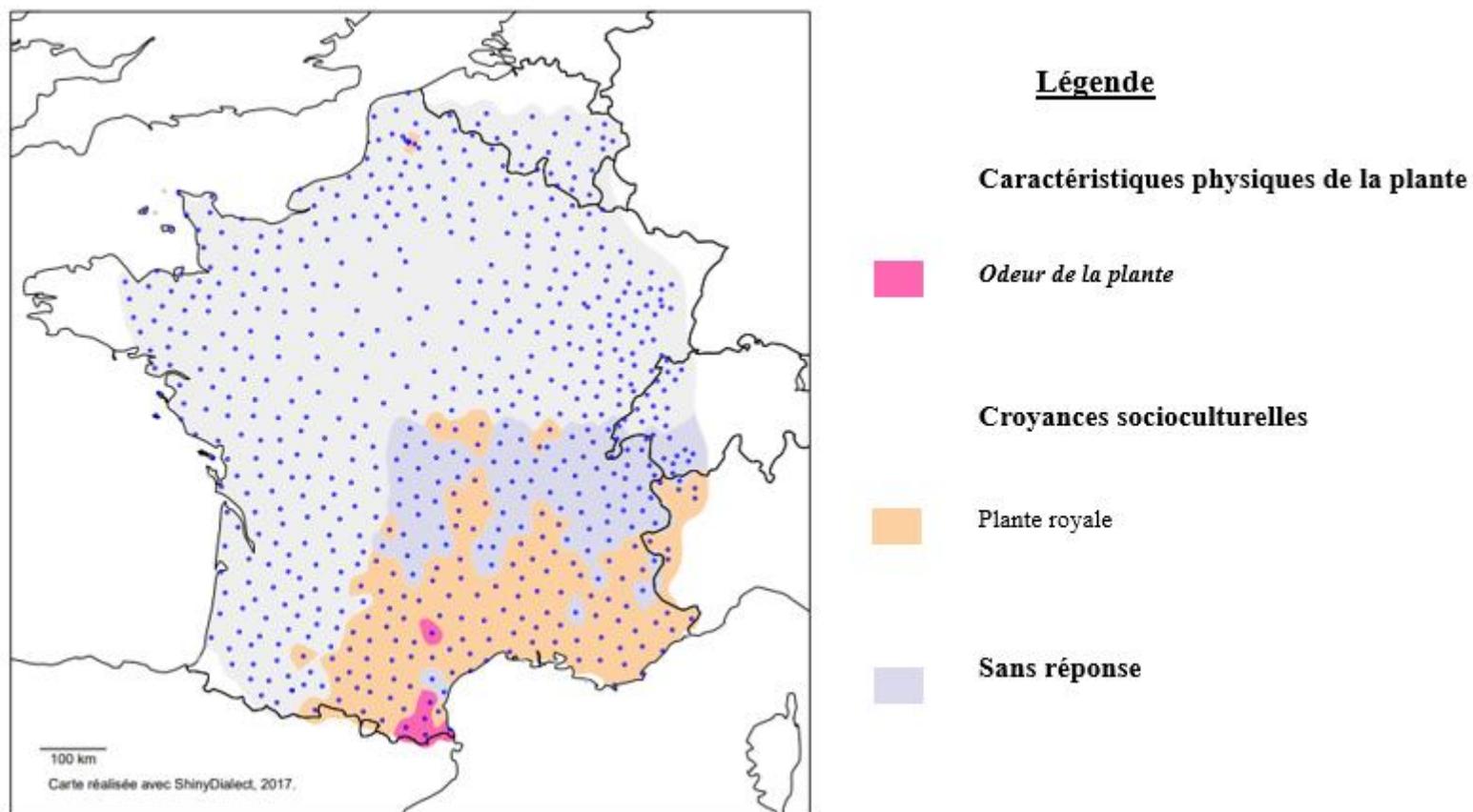


Table des matières

Remerciements	4
Sommaire	7
Introduction	12
PARTIE 1 - ASPECTS THEORIQUES	14
CHAPITRE 1. LA MOTIVATION LEXICO-SEMANTIQUE	15
1. Le signe linguistique.....	15
2. Le processus de création lexicale et la notion de cycle motivationnel	18
3. La notion de remotivation.....	22
4. La reconstruction lexicale et la variation diatopique.....	23
5. Les aspects magico-religieux.....	26
CHAPITRE 2. LES TAXINOMIES POPULAIRES ET SAVANTES DES VEGETAUX	32
1. Introduction	32
2. Les taxinomies scientifiques.....	34
3. Les taxinomies populaires	48
3.1 La pluralité des dénominations	49
3.2 De nouvelles recherches en ethnobotanique.....	50
3.3 La vision de Brent Berlin	52
3.4 Le rejet des universaux.....	57
4. Conclusion.....	61
CHAPITRE 3. ATLAS LINGUISTIQUES ET PHYTONYMIE.....	62
1. Introduction	62
2. Présentation des atlas linguistiques.....	62
2.1 La notion d'atlas linguistique et l'Atlas Linguistique de la France	62
2.2 Le Nouvel Atlas Linguistique de la France par régions	66
2.3 Les autres atlas linguistiques utilisés.....	68
2.4 La représentation de la flore dans les atlas linguistiques.....	70
2.5 Les problématiques liées au recueil des phytonymes dans les atlas linguistiques	79
CHAPITRE 4. METHODOLOGIE DES ANALYSES ET DES CARTES DE SYNTHESE.....	81
1. Méthodologie des analyses	81
2. Méthodologie de réalisation des cartes de synthèse.....	82
PARTIE 2 - ANALYSE DES DESIGNATIONS DU THYM.....	89
CHAPITRE 5. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES	90

1.	DESCRIPTION BOTANIQUE	90
2.	PROPRIETES MEDICINALES	92
3.	USAGE CULINAIRE.....	94
4.	TRADITIONS ET CROYANCES	94
CHAPITRE 6. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE		97
1.	ABOUTISSANTS DU LATIN THYMUM.....	97
2.	ABOUTISSANTS DU LATIN SĚRPULLŮM	101
3.	ABOUTISSANTS DU LATIN *FERICŮLA	101
4.	ABOUTISSANTS DU LATIN PIPER	104
5.	ABOUTISSANTS DU LATIN PIGMENTUM.....	106
5.1	Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS	106
6.	ABOUTISSANTS DU LATIN HERBA	106
6.1	Avec un aboutissant du latin FINA	107
6.2	Avec un aboutissant du latin PRIMA	108
6.3	Avec un aboutissant du latin BONA	109
6.4	Avec un spĕcificateur « queixalera ».....	109
7.	ABOUTISSANTS DU LATIN SPĪCA.....	110
8.	ABOUTISSANTS DU LATIN PŮLĚIUM	110
8.1	Formes précédées d'un aboutissant du latin PRIMUS	111
9.	ABOUTISSANTS DU LATIN AMĀRĀCUS	111
10.	ABOUTISSANTS DU LATIN ROSMARĪNUM	112
11.	ABOUTISSANTS DU LATIN HYS(S)ŌPUM/ HYS(S)ŌPUS.....	112
12.	ABOUTISSANTS DU GAULOIS *BRINOS.....	113
13.	ABOUTISSANTS DU GERMANIQUE *BRUŇ	113
14.	ÉTYMOLOGIES OBSCURES	113
15.	CONCLUSION.....	115
CHAPITRE 7. ANALYSE MOTIVATIONNELLE		116
1.	CLASSEMENT MOTIVATIONNEL GLOBAL	116
2.	CLASSEMENT MOTIVATIONNEL DES DESIGNATIONS DU THYM.....	119
1.	Caractéristiques physiques de la plante.....	119
1.1	Morphologie de la plante.....	119
1.1.1	Aspect des fleurs	119
1.1.2	Aspect des feuilles.....	120

1.1.3	Référence à la tige	120
1.1.4	Référence générique à une plante herbacée	121
1.2	Développement de la plante	121
1.3	Odeur de la plante	121
1.4	Saveur de la plante	122
2.	Habitat de la plante	123
2.1	Dichotomie sauvage ~ cultivée	123
2.1.1	« Sauvage »	123
3.	Propriétés médicinales	124
3.1	Plante qui soigne le mal de dents	124
4.	Usage culinaire.....	124
5.	Transferts phytonymiques	125
5.1.	Menthe pouliot (<i>Mentha pulegium</i> L.)	125
5.2.	Marjolaine (<i>Origanum majorana</i> L.)	126
5.3.	Hysope (<i>Hyssopus officinalis</i> L.)	127
5.4.	Romarin (<i>Salvia rosmarinus</i> Schleid.).....	128
6.	Aspects magico-religieux.....	128
7.	Motifs opaques.....	131
8.	Conclusion	133
PARTIE 3 - ANALYSE DES DESIGNATIONS DU SERPOLET		135
CHAPITRE 8. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES		136
1.	DESCRIPTION BOTANIQUE	136
2.	PROPRIETES MEDICINALES	137
3.	USAGE CULINAIRE.....	139
4.	TRADITIONS ET CROYANCES	139
CHAPITRE 9. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE		141
1.	ABOUTISSANTS DU LATIN SĚRPŮLLŮM	141
1.1	Avec un aboutissant du latin médiéval BASTARDUS.....	144
1.2	Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS	144
1.3	Avec un aboutissant du latin SIMPLEX.....	145
2.	ABOUTISSANTS DU LATIN THYMUM.....	145
2.1	Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS	145

2.2	Avec un spécificateur « de berger »	146
2.3	Avec un aboutissant du latin médiéval BASTARDUS.....	146
2.4	Avec un aboutissant du latin PŪLĒIUM.....	146
2.5	Avec un spécificateur « de jardin »	146
3.	ABOUTISSANTS DU LATIN *FERICŮLA	147
3.1	Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS	149
3.2	Avec un aboutissant du latin médiéval BASTARDUS.....	149
3.3	Avec un aboutissant du germanique *bosk-	149
4.	ABOUTISSANTS DU LATIN BALSAMUM	149
4.1	Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS	150
5.	ABOUTISSANTS DU LATIN PŪLĒIUM	150
5.1	Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS	151
5.2	Formes précédées d'un aboutissant du latin PRIMUS	151
5.3	Formes précédées d'un aboutissant du latin *PETTĪTUS.....	151
6.	ABOUTISSANTS DU LATIN AMĀRĀCUS	151
6.1	Avec un aboutissant du latin SILVĀTICUS	152
7.	ABOUTISSANTS DU LATIN HYS(S)ŌPUM/HYS(S)OPUS.....	152
8.	ABOUTISSANTS DU LATIN PIMPINELLA	152
9.	ABOUTISSANTS DU LATIN PIPER	153
9.1	Avec un aboutissant du latin médiéval BASTARDUS.....	153
9.2	Avec un spécificateur « d'âne »	153
10.	ABOUTISSANTS DU LATIN HERBA	154
10.1	Avec un aboutissant du latin FINA	154
10.2	Avec un spécificateur « des lapins »	154
10.3	Avec un spécificateur « au vinaigre »	155
11.	ABOUTISSANTS DU LATIN POLLEN.....	155
12.	ABOUTISSANTS DU LATIN MĪNŪTUS	155
13.	FORME COMPOSEE « PETIT CITRON DE CHARME »	156
14.	ABOUTISSANTS DU GREC ΤΡΙΦΥΛΛΟΝ (TRIPHYLLON).....	156
15.	ABOUTISSANTS DU GAULOIS *BRINOS	157
16.	ÉTYMOLOGIES OBSCURES	157
17.	CONCLUSION.....	158

CHAPITRE 10. ANALYSE MOTIVATIONNELLE	160
1. Caractéristiques physiques de la plante	160
1.1. Morphologie de la plante.....	160
1.1.1 Aspect des feuilles.....	160
1.1.2 Référence à la tige	160
1.1.3 Taille de la plante	160
1.1.4 Référence générique à une plante herbacée	161
1.2 Développement de la plante	161
1.3 Odeur de la plante	161
1.4 Saveur de la plante	162
2. Habitat de la plante	163
2.1 Dichotomie sauvage ~ cultivée	163
2.1.1 « Sauvage »	163
2.1.2 Spécification « bâtard »	164
2.1.3 Spécification « simple »	164
2.1.4 Plante cultivée	165
2.2 Milieu naturel.....	165
2.2.1 La montagne.....	165
3. Usage culinaire.....	166
4. Comestibilité pour les animaux.....	166
5. Transferts phytonymiques	167
5.1 Menthe pouliot (<i>Mentha pulegium</i> L.)	167
5.2 Marjolaine (<i>Origanum majorana</i> L.)	167
5.3 Hysope (<i>Hyssopus officinalis</i> L.).....	167
5.4 Sarriette (<i>Satureja</i> sp.).....	168
5.5 Pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i> Scop.).....	169
5.6 Trèfle (<i>Trifolium</i> sp.)	170
6. Croyances socioculturelles.....	171
6.1 Nourriture des lapins	171
6.2 Plante qui empêche le lait de crémer	171
7. Motifs opaques.....	172
8. Conclusion	173

PARTIE 4 - ANALYSE DES DESIGNATIONS DE LA SAUGE	177
CHAPITRE 11. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES	178
1. DESCRIPTION BOTANIQUE	178
2. PROPRIETES MEDICINALES	180
3. USAGE CULINAIRE.....	182
4. TRADITIONS ET CROYANCES	182
CHAPITRE 12. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE	185
1. ABOUTISSANTS DU LATIN SALVIA	185
1.1 Formes précédées d'un aboutissant du latin MĪNŪTUS	186
1.2 Formes précédées d'un aboutissant du latin *PETTĪTTUS.....	186
1.3 Avec l'adjectif possessif « nôtre ».....	186
1.4 Avec un spécificateur « de jardin »	187
2. ABOUTISSANTS DU LATIN HERBA	187
2.1 Avec un spécificateur « de sauge »	187
2.2 Avec un aboutissant du latin DŌMĪNA	187
2.3 Avec un spécificateur « des sorcières ».....	187
3. ABOUTISSANTS DU LATIN BALSAMUM.....	188
4. ABOUTISSANTS DU LATIN MELISSA.....	188
5. FORME « BONHOMME ».....	188
5.1 Avec un spécificateur « des prés »	190
6. FORME « PRUDHOMME »	190
7. FORME COMPOSEE « TETE NEGRE ».....	190
8. ÉTYMOLOGIES OBSCURES	190
9. CONCLUSION.....	191
CHAPITRE 13. ANALYSE MOTIVATIONNELLE	192
1. Caractéristiques physiques de la plante.....	192
1.1 Morphologie de la plante.....	192
1.1.1 Couleur de la plante.....	192
1.1.2 Taille de la plante	192
1.1.3 Référence générique à une plante herbacée.....	193
1.2 Odeur de la plante	193
2. Habitat de la plante	193
2.1 Dichotomie plante sauvage ~ plante cultivée	193

2.1.1	Plante non cultivée	193
2.1.2	Plante cultivée	193
2.2	Milieu naturel	194
2.2.1	« De chez nous »	194
3.	Propriétés médicinales	194
3.1	Plante qui sauve.....	194
4.	Transfert phytonymique	194
5.	Anthropomorphismes.....	195
6.	Aspects magico-religieux.....	197
7.	Motifs opaques.....	198
8.	Conclusion	199
PARTIE 5 - ANALYSE DES DESIGNATIONS DU ROMARIN		201
CHAPITRE 14. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES		202
1.	DESCRIPTION BOTANIQUE	202
2.	PROPRIETES MEDICINALES	203
3.	USAGE CULINAIRE.....	206
4.	TRADITIONS ET CROYANCES	206
CHAPITRE 15. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE		209
1.	ABOUTISSANTS DU LATIN ROSMARĪNUM	209
2.	ABOUTISSANTS DU LATIN TARDIF MATTA AVEC UN SPECIFICATEUR « DE ROMARIN »	210
3.	ABOUTISSANTS DU LATIN SPĪCA.....	211
4.	CONCLUSION.....	212
CHAPITRE 16. ANALYSE MOTIVATIONNELLE		213
1.	Caractéristiques physiques de la plante.....	213
1.1	Morphologie de la plante.....	213
1.1.1	Aspect des feuilles.....	213
1.2	Développement de la plante	214
2.	Habitat de la plante	215
2.1	Milieu naturel.....	215
2.1.1	Près de la mer	215
3.	Conclusion	215
PARTIE 6 - ANALYSE DES DESIGNATIONS DU BASILIC.....		217

CHAPITRE 17. DESCRIPTION, PROPRIETES, USAGES ET CROYANCES	218
1. DESCRIPTION BOTANIQUE	218
2. PROPRIETES MEDICINALES	219
3. USAGE CULINAIRE.....	221
4. TRADITIONS ET CROYANCES	221
CHAPITRE 18. ANALYSE ONOMASIOLOGIQUE	226
1. ABOUTISSANTS DU LATIN BASILICUM.....	226
2. ABOUTISSANTS DU LATIN HERBA AVEC UN ABOUTISSANT DU LATIN BONA	227
3. ABOUTISSANTS DU LATIN TARDIF MATTA AVEC UN SPECIFICATEUR « DE AUFABIE »	227
4. ABOUTISSANTS DE L'ARABE HABAQA	227
5. CONCLUSION.....	228
CHAPITRE 19. ANALYSE MOTIVATIONNELLE	229
1. Caractéristiques physiques de la plante.....	229
1.1 Développement de la plante	229
1.2 Odeur de la plante	229
2. Usage culinaire.....	230
3. Croyances socioculturelles.....	230
3.1 Plante « royale ».....	230
4. Conclusion	231
PARTIE 7 - BILANS DES ANALYSES.....	233
CHAPITRE 20. BILAN DES ANALYSES ETHNOBOTANQUES	234
CHAPITRE 21. BILAN DES ANALYSES ONOMASIOLOGIQUES	235
CHAPITRE 22. BILAN DES ANALYSES MOTIVATIONNELLES	237
Conclusion et perspectives	242
Bibliographie.....	246
Sitographie	258
Abréviations utilisées	259
Glossaire.....	260
Table des illustrations.....	262
Table des annexes.....	266
Table des matières	310

MOTS-CLÉS : motivation sémantique, dialectologie, phytonymie

RÉSUMÉ

Dans ce mémoire, nous nous intéressons à la motivation sémantique dans les désignations de quelques plantes aromatiques. Une première partie est consacrée aux aspects théoriques, dans laquelle nous présentons les différentes approches sur la motivation sémantique, ainsi que l'historique et les problématiques liées aux taxinomies botaniques scientifiques et populaires. Nous évoquons également les différents atlas linguistiques utilisés et la représentation de la flore dans ces ouvrages. Les autres parties de ce mémoire constituent les analyses étymologiques, géolinguistiques et motivationnelles des dénominations du thym, du serpolet, de la sauge, du romarin et du basilic. Ces analyses nous ont permis d'élaborer des cartes onomasiologiques et motivationnelles de synthèse et de proposer un classement des motivations qui émergent dans ces phytonymes.

KEYWORDS : semantic motivation, dialectology, phytonymy.

ABSTRACT

In this thesis, we are interested in the semantic motivation in the designations of some aromatic plants. The first part is dedicated to theoretical aspects, in which we present the different approaches to semantic motivation, as well as the history and problems related to scientific and folk botanical taxonomies. We also discuss the different linguistic atlases used and the representation of flora in these works. The other parts of this thesis constitute etymological, geolinguistic and motivational analyses of the denominations of thyme, wild thyme, sage, rosemary and basil. These analyses allow us to elaborate onomasiological and motivational synthetic maps and to propose a classification of the motivations that emerge in these phytonyms.